ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1905



BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

1906





ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1905

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 26 janvier 1905.

Présents : MM. Boussey, président; docteur Baudin, G. de Beauséjour, Chipon, Cretin, Giacomotti, Guichard, Hugues, Isenbart, docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, Mairot, le chanoine Panier, Pingaud, docteur Roland, chanoine Rossignot, comte de Sainte-Agathe, vicomte de Truchis, Vaissier; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 1904 est adopté.

M. le président annonce la mort de M. Pouillet, avocat à Paris, membre honoraire de l'Académie, décédé au commencement de ce mois. M. Chipon se charge de la notice.

M. le secrétaire lit une lettre de M. Just Becquet, remerciant l'Académie de son admission à l'honorariat, et une lettre de M. Gustave Gautherot, pensionnaire Suard, mettant l'Académie au courant de ses études en vue du doctorat ès lettres; ses thèses sont à peu près terminées, et M. Gautherot espère les passer à la fin de l'été, en même temps que la licence en droit.

L'Académie a reçu en hommage les publications suivantes :

Aug. Gasser, *Recherches archéologiques sur le territoire de Mantoche (Haute-Saône)*, 2e partie. Gray, Roux, 1904, 1 br. in-12 de 52 p.

Max Prinet, *Recherches sur la monnaie de Moreium* (extrait de la *Revue numismatique*), 12 p. in-8, Paris, 1904. — Le même, *Souvenirs et anecdotes de Joseph Bailly* (1801-1831) (Extrait de la *Revue des Études historiques*), 20 p. in-8. Paris, Picard, 1904.

Mgr de Beauséjour, évêque de Carcassonne, *Lettre pastorale à l'occasion de son retour de Rome*. Carcassonne, 1905.

Théophile Dufour, *Les Institutions chimiques de J.-J. Rousseau*. Genève, 1905, 1 br. in-12 de 24 p.

Docteur Piot-Bey, *Note au sujet des maladies du foie en Égypte* (extrait). Le Carré, 1904, 1 br. in-8 de 8 p.

M. le secrétaire perpétuel lit le rapport de la commission des élections, établissant la liste des candidatures qui lui ont été soumises pour les élections du 2 février prochain, afin de pourvoir à sept places d'académicien résidant, et trois places de correspondant franc-comtois.

M. le chanoine Panier lit son travail sur *Valfrey*, diplomate, historien et journaliste, destiné à la séance publique du 2 février.

M. Pingaud communique ses recherches *sur les derniers Chouans en Franche-Comté*, travail destiné à la même séance.

M. Vaissier lit son rapport sur le prix Marmier, aux termes duquel 150 fr. seraient attribués à chacun des deux concurrents, M. l'abbé Paul Druot, auteur de *La voie romaine du Rhin et ses stations dans les cantons de Baume-les-Dames et de Clerval*, et M. Stéphen Leroy, auteur de la *Notice sur le milliaire du Vergy et sur les milliaires de la Séquanie*. L'Académie homologue les conclusions de ce rapport.

M. le président met aux voix la nomination d'une commission de cinq membres, en vue d'établir le programme du prix Petit, l'Académie venant d'entrer en possession de la rente de 300 fr. léguée par l'éminent sculpteur. MM. Giacomotti, Isenbart, Louis Baille, Estignard et Vaissier sont nommés.

M. le trésorier dépose sur le bureau le projet de budget pour 1905.

La séance est levée.

Le président,	*Le secrétaire perpétuel,*
A. BOUSSEY.	R. DE LURION.

Séance publique du 2 février 1905.

Présents : MM. BOUSSEY, président; BOUTROUX, ESTIGNARD, GIRARDOT, GUIRAUD, HUGUES, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, le chanoine PANIER, PINGAUD, le comte DE SAINTE-AGATHE, le vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER; le général DE PIÉPAPE, académicien honoraire; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

M. le général Deckherr, commandant le 7e corps d'armée, excusé, s'était fait représenter par l'un de ses officiers d'ordonnance ; Mgr l'archevêque, M. le premier président et M. le maire de Besançon s'étaient excusés ; M. Parisot, président de la Société d'émulation du Doubs, assistait à la séance ; M. le président de la Société d'émulation de Montbéliard s'était excusé.

La séance a eu lieu à deux heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes ont été faites :

De l'influence espagnole en Franche-Comté, par M. Boussey, président annuel ;

Un diplomate franc-comtois, historien et journaliste, Valfrey, discours de réception par M. le chanoine Panier ; réponse de M. le président ;

Rapport sur le prix Marmier, par M. Vaissier ; à la suite de ce rapport, deux médailles, de 150 fr. chacune, ont été attribuées à M. l'abbé Paul Druot, curé de Voillans, auteur de *La voie romaine du Rhin et ses stations dans les cantons de Baume-les-Dames et de Clerval*, et à M. Stéphen Leroy, professeur au collège de Gray, auteur de la *Notice sur le milliaire du Vergy et sur les milliaires de la Séquanie ;*

Les derniers Chouans en Franche-Comté, par M. Pingaud.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle se sont joints MM. Louis Baille, le docteur Baudin, Cretin, le docteur Gauderon, Guichard, Isenbart, le docteur Ledoux et Montenoise, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants :

MM. le général Sonnois, grand officier de la Légion d'honneur, ancien commandant du 4e corps d'armée ; l'abbé Rossignot, bibliothécaire de l'archevêché, directeur de la *Semaine religieuse* de Besançon ; Arthur Gaulard, vice-président de la Chambre de com-


UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

M. de Truchis présente les comptes de M. le trésorier pour l'année 1904, ainsi que le rapport de la commission des finances. L'Académie donne décharge au trésorier et vote le projet de budget de la commission, présenté par M. de Truchis.

PROJET DE BUDGET POUR 1905

Recettes.

Arrérages de rente 3 °/o sur l'Etat français	3,140
Produit des cotisations	1,165
— des droits de diplôme.	70
— de la vente des publications	25
Subvention du Conseil général du Doubs.	300
— de la ville de Besançon pour indemnité de logement.	150
Total des recettes	4,850

Dépenses.

Versements à faire au pensionnaire Suard	1,500
Prix des divers concours	1,300
Impression du volume annuel des Mémoires, circulaires et convocations.	1,200
Frais des séances publiques	120
Dépenses d'administration, affranchissements et quittances	130
Traitement à l'agent du secrétaire et du concierge . .	100
Loyer, assurance, appropriation du local, emménagement du mobilier et installation de la Bibliothèque.	500
Total des dépenses.	4,850

La somme de 1,521 fr. 40 figurant au budget de 1904 restera déposée en banque, et ses intérêts à échoir s'ajouteront au capital pour former une réserve qui sera exclusivement affectée au paiement du nouveau volume, en préparation, des *Mémoires et documents inédits sur l'histoire de la Franche-Comté.*

L'augmentation de 306 fr. sur les arrérages des rentes 3 °/o (3,140 fr. au lieu de 2,834 fr. en 1904) provient du placement de 10,000 fr. légués par M. Jean Petit, ancien associé correspondant. L'Académie a été autorisée, par décret présidentiel du 4 novembre 1904, à recevoir ce legs et à le convertir en un titre de rente 3 °/o sur l'État français, dont les intérêts, conformément au vœu du légataire, seront affectés à la fondation d'un concours annuel.

La subvention du Conseil général du département du Doubs

sera affectée au maintien de la valeur des prix décernés aux meilleurs ouvrages présentés aux concours ouverts par l'Académie sur des sujets relatifs à la Franche-Comté.

Par suite du retrait de la concession gratuite d'un logement dans un bâtiment municipal, l'Académie a été dans l'obligation de louer une salle pour tenir ses séances et installer sa bibliothèque et ses collections. Ainsi, pour faire face aux charges nouvelles de loyer, assurance, déménagement, et installation, l'Académie est dans l'obligation de réaliser toutes les économies possibles en dehors des dépenses soldées par les fondations. Le présent budget n'a été équilibré qu'en évaluant les recettes au maximum et en réduisant au minimum les crédits sur chacun des articles.

L'Académie a reçu en hommage :

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 1er fasc. de 1905.

Christophe de Raincourt, par M. E. Longin.

Le petit Louis, par M. H. Pauthier.

M. Hugues lit son travail *sur les rapports entre le capital et le travail et sur la condition des ouvriers.*

M. le président lit sa *notice sur M. Chotard*, ancien professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon, ancien membre de l'Académie.

M. le président communique le texte du testament de M. Petit et le projet de règlement élaboré par la commission. Ce règlement est discuté article par article, puis adopté par l'Académie sous la forme suivante :

RÈGLEMENT RELATIF AU PRIX JEAN PETIT

Un prix de 300 fr., nommé prix Jean Petit, sera décerné tous les ans par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, à la suite d'un concours.

Le travail demandé aux concurrents sera alternativement une œuvre de peinture ou de sculpture, dont le sujet sera emprunté autant que possible à l'histoire de la Franche-Comté.

Seront admis au concours tous les artistes nés ou domiciliés en Franche-Comté ou dans le territoire de Belfort, âgés de moins de trente ans.

Le concours comprendra deux épreuves :

La première épreuve se composera d'une esquisse dessinée.

Cette esquisse sera faite en loge dans une salle de l'école des beaux-arts ou tout autre local convenable.

Les candidats admis à prendre part à la seconde épreuve exécuteront en peinture ou en modelage la totalité ou une partie de l'esquisse qu'ils auront donnée à la première. Chaque épreuve durera un jour.

L'Académie nommera, à la séance d'avril, une commission de cinq membres, qui, réunie au bureau, sera chargée :

1° De choisir les sujets du concours;

2° De prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du présent règlement et résoudre les questions que ce règlement n'aurait pas prévues;

3° De juger les résultats de la première épreuve, et pour la décision définitive, de soumettre à l'Académie des propositions sur lesquelles celle-ci décidera en dernier ressort, dans la forme adoptée pour les autres concours.

A la même séance d'avril, l'Académie fixera la date du concours et la période pendant laquelle les candidats devront se faire inscrire.

Le résultat du concours sera proclamé à la séance publique d'été.

Tous les académiciens sont autorisés à proposer un ou plusieurs sujets de concours. La commission en retiendra trois au moins, parmi lesquels le sujet définitif sera tiré au sort en présence des candidats, le matin de la première épreuve.

La séance est levée.

Le président,	*Pour le secrétaire perpétuel,* *l'archiviste,*
A. Boussey.	Comte de Sainte-Agathe.

ANNEXE

Notice sur M. H. CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand,

Par M. Boussey, président annuel.

(Séance du 23 février 1905.)

L'Académie a perdu le 1er décembre 1904, dans la personne de M. Henry Chotard, doyen honoraire de la faculté des lettres de

Clermont, l'un de ses plus anciens membres honoraires, anciens titulaires.

M. Chotard avait été élu membre de l'Académie le 25 août 1873. Au mois de septembre de l'année suivante, il quittait Besançon, et son départ frustrait notre Compagnie d'une collaboration qui lui aurait été précieuse. Son nom ne figure dans nos mémoires que par la mention de son élection ; il nous appartient cependant et nous devons un souvenir au confrère que des circonstances indépendantes de sa volonté ont seules empêché de prendre une part active à nos travaux.

M. Henry Chotard, fils d'un colonel du premier empire, était né à Chartres le 6 novembre 1821. Après avoir fait d'excellentes études au collège de sa ville natale, puis au collège Saint-Louis à Paris, il entrait à l'école normale en 1842.

De 1845 à 1865, il enseigna successivement dans les collèges ou lycées de Nimes, Troyes et Nantes.

Au mois d'octobre 1865, il débutait dans l'enseignement supérieur à la faculté des lettres de Besançon, qu'il quittait en 1874 pour la faculté des lettres de Clermont, dont il était nommé doyen.

Pendant les neuf années qu'il a passées à Besançon, M. Chotard traita les sujets d'histoire les plus variés ; on en jugera par le tableau suivant que j'emprunte aux archives de la faculté des lettres.

1865-1866. Formation territoriale de la république romaine, de l'an 510 à l'an 133 avant Jésus-Christ.

1866-1867. Histoire de la France pendant la guerre de Cent ans.

1867-1868. Établissement définitif de la monarchie en France de 1589 à 1661.

1868-1869. Histoire romaine de l'an 133 à l'an 50 avant Jésus-Christ.

1869-1870. Création du royaume de France et ses progrès politiques et territoriaux, de 987 à 1328.

1870-1871. État de la France et de la société française pendant le règne de Louis XIV.

1871-1872. L'empire romain sous les premiers Césars.

1872-1873. Tableau des invasions germaniques depuis le milieu du IIIe siècle jusqu'à la fin du VIIe.

1873-1874. La France au XVIIIe siècle.

Le 18 novembre 1867, M. Chotard prononçait le discours d'u-

sage à la rentrée solennelle des facultés; il en faisait l'introduction du cours qu'il devait professer dans le cours de l'année.

Le 16 novembre 1869, comme secrétaire du jury chargé de décerner le prix académique de 1,000 fr. institué par le ministère de l'instruction publique, il donnait lecture d'un rapport qui donnait le prix à M. Philippe Perraud pour son histoire de Lacuzon.

En outre, M. Chotard fit à la Société d'émulation du Doubs les communications suivantes : en 1872, la géographie en France et en Allemagne; en 1873, rapport sur *Les Huns et les champs catalauniques*, ouvrage de M. Poulain; éloge d'Amédée Thierry; *Henry Mouhot et ses voyages ;* en 1874, rapport sur un ouvrage intitulé : *Introduction à l'étude de la géographie.*

A la séance de rentrée des facultés du 19 novembre 1874, notre confrère, M. Weill, doyen de la faculté des lettres, annonçait en ces termes le départ de M. Chotard : « Nous perdons un excellent collègue, dont neuf ans des meilleurs rapports nous avaient fait apprécier les qualités solides et aimables. En exprimant ces regrets, nous sommes sûrs d'être compris, de trouver un écho sympathique dans cette salle, où la sûreté de sa science, l'attachante familiarité de son enseignement, attiraient de nombreux auditeurs, dans la ville de Besançon, où M. Chotard s'est fait tant d'amis qui lui resteront attachés. »

Il y a plus de trente ans que ces paroles ont été prononcées, et les souvenirs qu'elles rappellent seraient sans doute oubliés, sauf peut-être de quelques amis fidèles, si d'autres liens n'avaient rattaché jusqu'à la veille de sa mort notre collègue à une province qu'il aimait. Aux vacances dernières, M. Chotard, fidèle à une vieille habitude, était encore venu chercher quelques semaines de repos à Maizières, dans la vallée de la Loue. Les puys et les cratères de l'Auvergne ne lui avaient point fait oublier nos remparts de calcaires, nos bois touffus et nos sources ruisselantes. Depuis plusieurs années, il se rencontrait là tous les ans avec des Bisontins, dont quelques-uns sont nos confrères, et ce sont les confidences de ces derniers qui me permettent d'ajouter que, par le départ prématuré de M. Chotard, l'Académie avait perdu, non seulement un savant distingué et laborieux, mais encore un homme excellent, d'un esprit fin et délicat, d'un dévouement sans bornes et qui aurait été l'ami de chacun de nous.

Séance du 16 mars 1905.

Présents : MM. Boussey, président ; Allard, Baille, docteur Baudin, G. de Beauséjour, Bourdin, Estignard, Gaulard, docteur Girardot, Guichard, Guiraud, Lombart, Mairot, chanoine Panier, chanoine Payen, Pingaud, chanoine Rossignot, abbé Rossignot, général Sonnois, Simonin, vicomte de Truchis, Vaissier, marquis de Vaulchier, et Ledoux, faisant fonction de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu et adopté.

M. le président salue, à leur première entrée dans nos assemblées, MM. le général Sonnois, Gaulard et docteur Bourdin.

M. le marquis de Vaulchier rend compte du livre *A travers ma vie*, souvenirs d'Armand Marquiset, ancien membre correspondant de l'Académie, publiés par son petit-neveu, M. le comte Marquiset, membre correspondant de la Compagnie depuis le 2 février 1905.

M. l'abbé Auguste Rossignot analyse le dernier ouvrage publié par M. Émile Longin, *Christophe de Raincourt*, et fait ressortir la valeur de cette étude biographique d'un capitaine franc-comtois comme document pour l'histoire de notre province dans la première moitié du XVIIe siècle.

M. Guiraud expose le résultat de ses récentes recherches de bulles pontificales dans les bibliothèques et dépôts d'archives, notamment à Besançon, à Vesoul, en vue de leur publication dans un volume de *Mémoires et Documents inédits*. Il soumet à l'Académie le choix entre différentes solutions relatives à la répartition en séries, à la classification des bulles intéressant la Franche-Comté. L'Académie renvoie à sa commission des documents inédits le soin d'étudier la question soumise par M. Guiraud et de lui présenter des propositions sur lesquelles il sera statué prochainement.

Il est procédé au vote pour l'élection des sept membres devant composer la commission Suard. Sont désignés : MM. docteur Baudin, Mairot, chanoine Rossignot, marquis de Vaulchier, Boutroux, G. de Beauséjour et Hugues.

La séance est levée.

Le président,	*Le trésorier faisant fonction de secrétaire,*
A. Boussey.	Docteur Ledoux

ANNEXES

Un capitaine franc-comtois, Christophe de Raincourt, par M. Émile LONGIN. Compte rendu par M. l'abbé Auguste Rossignot, associé résidant.

(Séance du 16 mars 1905.)

Aucun d'entre vous n'ignore que M. Émile Longin s'est attaché d'une manière spéciale à l'étude de l'histoire de la Franche-Comté au XVIIe siècle. Il l'a fait avec un succès incontestable, et l'on peut dire que nul ne connaît mieux que lui cette époque agitée de notre histoire. Si vous lisez les *Annales franc-comtoises*, vous y trouverez ses principaux ouvrages sur ces temps calamiteux : *La Franche-Comté et la Gazette de France ; Saint Pierre Fourier et la Franche-Comté ; Une émeute à Gray au XVIIe siècle ; Nouveau document sur le siège de Dole*. Ajoutez à cela : *La dernière campagne du marquis de Conflans ; Lure pendant la guerre de Trente ans*, publiés, je crois, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, et vous aurez une idée des écrits de M. Longin sur cette époque malheureuse où la guerre, la peste et la famine réunies ravageaient notre province.

A tous ces travaux, M. Longin vient d'ajouter une notice historique sur *Christophe de Raincourt*. Elle a paru dans les cinq premières livraisons des *Annales franc-comtoises* de l'année 1904, et elle vient d'être éditée en une brochure in-8 de cent trente-quatre pages, dont quarante-neuf de pièces justificatives.

Il en a fait hommage à l'Académie, et vous avez bien voulu me charger, comme d'une première contribution à vos travaux, du compte rendu de cet ouvrage. J'essaierai d'en faire une analyse rapide et j'en citerai quelques passages qui vous donneront une idée de son intérêt et de sa valeur.

Originaire du village dont elle porte le nom, la famille de Raincourt possédait la seigneurie de Fallon et était une des plus anciennes de la province. Il en est fait mention dès la fin du XIIe siècle. Malgré la noblesse de leur origine, les membres de cette famille n'exercèrent jamais les grandes charges et ils menèrent une existence modeste. Étrangers au maniement des affaires, ils étaient plus habiles au maniement des armes. Christophe de Raincourt était le fils d'Étienne de Raincourt et de Jeanne-Baptiste Tanchard, fille du seigneur de Bremondans. On ignore la

date exacte de sa naissance, mais son père et sa mère s'étant mariés le 17 mars 1600, il a dû naître à une époque non éloignée. Ses premières années s'écoulèrent au château de Fallon, mais il alla de bonne heure aux Pays-Bas, qui étaient alors l'académie où les jeunes nobles se préparaient à la carrière des armes.

Son père étant mort, il épousa Barbe de Maizières, sa cousine, et grâce à l'influence de son beau-père, il obtint le commandement d'une compagnie de deux cents fantassins. Prit-il part, avec les troupes bourguignonnes, au siège de Ratisbonne et à la bataille de Nordlingen? Nous pouvons le croire, car cinq jours après l'entrée du cardinal infant à Bruxelles, il fut nommé sergent-major, grade qui venait immédiatement après celui de mestre de camp.

Dans le courant de l'été de 1635, nous le trouvons établi à l'Isle-sur-le-Doubs, d'où il surveille la garnison française de Montbéliard. L'année suivante, alors que Condé s'apprêtait à franchir la frontière, il fut appelé à Dole pour y être employé *selon les besoins*, mais il était trop tard. L'investissement de la ville était fait et il ne put arriver que jusqu'à Ornans. Rentré à l'Isle pour y lever un régiment, il revint quinze jours après, à la tête de quinze cents hommes bien armés. Avec les régiments du baron de Scey, cette troupe constitua la principale force du marquis de Conflans.

Christophe de Raincourt avait formé le projet de conduire des renforts à la garnison de Dole, qui perdait beaucoup de monde dans ses sorties. Il conduisit jusqu'à Fraisans six cents mousquetaires, et de là se dirigea vers Dole, par la forêt de Chaux, avec deux cents hommes porteurs de sacs remplis de poudre; ils étaient parvenus à une lieue des lignes des assiégeants, lorsqu'un de ses soldats ayant lâché imprudemment un coup de mousquet, la troupe se crut attaquée et s'enfuit en désordre.

Le 12 août 1636, l'armée comtoise campait entre Authume et Rochefort; c'est alors que Christophe de Raincourt fut nommé mestre de camp du régiment qu'il avait levé. Une attaque était décidée pour le 14, mais le 13, dans la soirée, les Français ayant fait sauter plusieurs mines sans produire une brèche praticable, s'apprêtèrent à lever le siège. La journée du 14 se passa en légères escarmouches et les troupes assiégeantes purent battre en retraite sans être trop inquiétées. M. Longin prend prétexte de la part que Christophe de Raincourt prit aux opérations du siège pour refaire, partiellement au moins, l'histoire de ce siège.

Après la levée du siège de Dole, Christophe de Raincourt,

comme les autres chefs de l'armée comtoise, se retira dans ses terres ; mais dès le 27 août, il reçut commission de lever en hâte un régiment de mille hommes pour repousser les incursions du marquis de La Suze vers Montbéliard. Sa tâche ne fut pas des plus faciles et plusieurs essayèrent de l'entraver. A l'un d'eux, échevin de Clerval, il donna un jour une verte leçon : « Personne, lui dit-il, n'a le droit de se mêler de ce que font mes soldats. Je ne reconnais ni officiers ni fiscaux ; tenez-vous-le pour dit. J'ai donné ordre à mes hommes de vous tuer, dans le cas où vous recommenceriez à les inquiéter ; s'ils ne le font pas, je le ferai moi-même. » L'équipement des hommes ne fut pas moins difficile.

Sur ces entrefaites, on apprit successivement les succès et la honteuse défaite de Gallass. Cette catastrophe renversa bien des projets, et Christophe de Raincourt dut se contenter de surveiller la garnison de Montbéliard. La moitié de son régiment fut bientôt appelée dans le bailliage d'Aval pour appuyer l'armée du marquis de Conflans. Christophe de Raincourt fut chargé d'enlever la place de Savigny-en-Revermont. A la tête de ses troupes, qu'il harangua brièvement, il délogea les ennemis qui se retirèrent au château et qui, le lendemain, entrèrent en pourparlers et obtinrent les honneurs de la guerre.

La prise de cette place eut un grand retentissement. La garde en fut confiée à Christophe de Raincourt. C'était de toute justice, ainsi que le reconnaissent les membres du parlement, lorsqu'ils disent « qu'ils sont bien contents que le sieur de Raincourt demeure au poste de Savigny, parce qu'il importe d'y laisser un brave homme et expérimenté comme il est. »

On le rappela bientôt à l'Isle, mais il revint peu après, avec une partie de son régiment, dans le bailliage d'Aval, où le marquis de Conflans préparait une nouvelle expédition qui devait se terminer par une nouvelle défaite. Christophe de Raincourt, établi à Arinthod, ne prit point part à l'attaque du château de Cornod, mais il empêcha que la défaite ne se changeât en déroute.

Il fut alors chargé de la garde de Lons-le-Saunier. Le duc de Longueville était à Châlons et une armée française s'assemblait autour de Louhans. Christophe de Raincourt n'avait que quatre cent cinquante hommes avec lui ; il se hâta de mettre la ville en état de défense. Malgré les protestations du magistrat, il fit raser les maisons des faubourgs ; les bourgeois lui en gardèrent une rancune dont on retrouvait encore, il y a peu de temps, des échos.

« Nous voici arrivés, dit M. Longin, au moment où le nom de Christophe de Raincourt va sortir de la pènombre pour s'inscrire en traits de feu dans les annales de notre province. »

Quinze jours après la retraite du duc de Lorraine, le vicomte d'Arpajon venait, à la tête de 500 à 600 chevaux et de 1,000 à 1,200 fantassins, assiéger le château de Chevreaux, non loin de Lons-le-Saunier. Ce château fut héroïquement défendu par Jean Simard, qui n'avait avec lui que 80 hommes. L'alarme fut jetée dans la ville qui, cette fois encore, ne fut pas attaquée. C'est sous les coups du duc de Longueville qu'elle devait succomber. Parti de Branges le 21 juin, il vint camper à deux pas de la frontière et ses coureurs poussèrent jusqu'à Lons-le-Saunier. Avec la milice bourgeoise et les soldats de son régiment, au nombre de six cents, Christophe de Raincourt ne disposait que de quinze cents hommes pour la défense. Ces hommes furent répartis sur les différents points de l'enceinte et chacun eut son poste de combat.

Après s'être emparé du château de Courlaoux, le duc de Longueville établit son quartier général à Montmorot et vint lui-même reconnaître le flanc sud-ouest de Lons-le-Saunier. De ce côté, les Franc-Comtois s'étaient retranchés derrière les murs du clos des Capucins. Le général français ordonna qu'on les en délogeât. Au sixième coup de canon, une brèche fut ouverte; le régiment de Normandie donna l'assaut, non sans avoir fait des pertes sensibles, mais la disproportion des forces étant trop grande, Christophe de Raincourt ordonna la retraite. Avant de se retirer, ses soldats mirent le feu à la paille qu'ils avaient entassée d'avance dans les bâtiments; un corps de logis nouvellement bâti et l'église échappèrent seuls à l'incendie.

Dans la nuit du 24 au 25, Christophe de Raincourt fit brûler les maisons qui étaient restées debout dans les faubourgs des Dames et du Louvatan; mais c'est du côté du faubourg Saint-Désiré que les Français devaient porter l'attaque. L'émotion était grande chez les Lédoniens. « C'était pour leurs foyers, dit M. Longin, qu'ils allaient combattre; les femmes et les filles s'étaient réfugiées au couvent des Cordeliers; errantes dans les cloîtres ou prosternées au pied des autels, elles attendaient en silence que le bruit de la fusillade leur annonçât que leurs époux, leurs fils et leurs frères étaient aux prises avec l'ennemi. Quant aux soldats, ils étaient soutenus par la confiance qu'ils avaient en leur chef. » Aux premières lueurs du jour, l'action s'engagea brusquement. Le régiment d'Enghien s'empara facilement de la redoute située à l'entrée du faubourg de la Fusterie; mais au faubourg Saint-

Désiré, la résistance se prolongea davantage. On avait élevé des retranchements et tous les endroits ouverts étaient fermés par de fortes palissades. Les Franc-Comtois luttèrent avec énergie, mais la valeur ne put suppléer au nombre. En se retirant derrière les barricades, ils mirent le feu aux maisons, mais les flammes les suivirent et embrasèrent en un instant les baraques de planches qui servaient de logements aux soldats. Les Franc-Comtois furent, de là, refoulés dans la ville. Tout cela s'était passé en moins de trois heures.

Les hommes de Christophe de Raincourt, mêlés à la milice bourgeoise, s'abritent alors derrière les remparts d'où ils fusillent les assiégeants, pendant que les habitants s'efforcent d'éteindre le feu qui gagne les premières maisons. « Cependant le duc de Longueville fait mettre trois pièces en batterie vis-à-vis de la partie la plus faible de l'enceinte, et, de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi, celle-ci n'endure pas moins de deux cents coups de canon. Une brèche est ouverte et les assiégés cherchent inutilement à la réparer. Derrière eux l'incendie continue ses ravages et d'épaisses colonnes de fumée montent dans les airs. Christophe de Raincourt fait dire à ses capitaines de rassembler leurs compagnies et de se retirer avec elles. S'orientant tant bien que mal à travers les rues, que les flammes changent en véritable fournaise, ils se dirigent vers le château, dont on s'empresse de relever le pont-levis.

Alors commence le sac. M. Émile Longin nous le décrit avec toutes ses horreurs, où l'on voit combinée la triple folie du vin, de la chair et du sang. On viole, on tue pour le plaisir de tuer, et l'incendie étouffe les cris des victimes. Au matin, il ne reste plus guère d'une des plus jolies villes du bailliage d'Aval qu'un amas de ruines fumantes.

En s'enfermant dans le château, Christophe de Raincourt se proposait de donner au marquis de Saint-Martin et au marquis de Conflans le temps de le secourir. Par malheur, le bruit de la prise de Lons-le-Saunier se perdit au milieu des alarmes causées par l'invasion de Weimar. Christophe de Raincourt tint bon pendant six jours, mais ne voulant pas exposer ses hommes aux horreurs de la famine, le 1er juillet, il battit la *chamade* et entra en pourparlers avec l'ennemi. La garnison eut les honneurs de la guerre, mais contrairement à la parole donnée, ses soldats furent désarmés et conduits sur les terres d'Espagne, comme il avait été dit, mais à travers la France jusqu'en Roussillon.

Avec la reddition du château de Lons-le-Saunier, se termine la

carrière militaire de Christophe de Raincourt en Franche-Comté. Son régiment fut envoyé en Italie, mais avant d'aller le rejoindre, il mit ordre à ses affaires. Par un testament du 12 février 1638, il régla la dévolution de ses biens à ses trois enfants et partit quelques jours après. Le marquis de Leganès, gouverneur du Milanais, auprès de qui il était chargé de traiter des affaires du comté, lui fit le meilleur accueil. A la tête de son régiment, il prit part à la campagne de 1638 et au siège de Brême. Il prit part également au siège de Verceil, mais nous ne savons rien de particulier sur lui, sinon qu'il y trouva une mort glorieuse. « Qui dira maintenant où repose la dépouille mortelle du capitaine que les balles avaient épargné dans vingt combats ? « J'ai inutilement cherché à le découvrir, dit M. Émile Longin ; sa poussière est obscurément mêlée à cette terre d'Italie arrosée, depuis lors, du sang de tant de vaillants Franc-Comtois, et aucun monument, aucune inscription, n'y conserve le souvenir de sa bravoure. »

Qu'il me soit permis de dire, en terminant, que si l'érudition de M. Longin est remarquable, elle est peut-être — comment dirai-je? — un peu touffue. En effet, des notes copieuses surchargent les pages de son livre, et si elles sont une preuve incontestable de sa science, elles ont l'inconvénient de distraire le lecteur et de rompre la trame du récit. Au reste, le style de l'écrivain est d'une correction parfaite, d'une limpidité qui plaît à l'esprit, simple lorsqu'il s'agit d'exposer les faits, mais s'élevant avec les héros dont il faut exalter les vertus.

Il ne m'appartient pas de juger plus longuement cet ouvrage. S'il vous plaît de le lire, vous l'apprécierez mieux que moi, et je ne doute pas que sa lecture vous soit agréable.

A travers ma vie, par Armand Marquiset (1797-1859), souvenirs classés et annotés par le comte Marquiset. Compte rendu par M. le marquis de Vaulchier, membre résidant.

(*Séance du 16 mars 1905*)

A travers ma vie, tel est, Messieurs, le titre modeste qu'attribue notre jeune et vif correspondant, le comte Marquiset, aux souvenirs de son grand-oncle Armand Marquiset, ancien sous-préfet sous les gouvernements de la Restauration et du roi Louis-Philippe. Espérons que ce ne sera pas la dernière fois qu'il nous communiquera ses travaux et que son style vif et

imagé, révélé par certaines revues représentées à notre Union artistique, viendra plus d'une fois égayer les séances solennelles, et parfois un peu engourdies, de nos réunions.

Notre jeune correspondant convient qu'il a eu beau fouiller et relire ces documents, mais qu'il n'y a trouvé aucune révélation sensationnelle ou anecdote capable de jeter l'émoi parmi les générations présentes. Leur auteur n'a pas gagné de batailles, n'a pas rempli de missions diplomatiques sans précédent, n'a pas reçu les confidences inédites du souverain. Son petit-neveu se croit pourtant obligé, par une sorte de réquisition posthume, d'en faire paraître un volume qui, selon lui, intéressera un peu les Comtois, pas beaucoup les Parisiens et nullement les étrangers. Ce jugement est au moins sévère, mais n'en démontre que plus justement la rectitude d'appréciation de l'éditeur.

Né en l'an V, rue Battant, à Besançon, Armand Marquiset descendait d'une famille de vignerons de Bonnay, enrichie par le travail et la modestie des habitudes franc-comtoises d'alors. Sa marraine fut Armandine de Richelieu, sœur du duc de ce nom, que les fureurs terroriales avaient chassée de Paris.

Réfugiée avec sa sœur chez l'aïeule du nouveau-né, elle passa sans danger, dans ce tranquille intérieur, les années où tant de têtes furent sacrifiées. Plus tard, Armand Marquiset suivit les classes du lycée de notre ville, mais les souvenirs qui semblent avoir laissé dans sa mémoire l'image la plus alléchante sont incontestablement les goûters offerts aux musiciens du lycée, et il en faisait partie, par l'archevêque de Besançon, Claude Lecoz : « Ah ! « Monseigneur Claude Lecoz, s'écrie Marquiset avec un succu- « lent enthousiasme, si vous avez donné la nourriture de l'âme à « un grand nombre d'entre nous, vous avez en même temps « donné la nourriture du corps, et une excellente nourriture en- « core, aux élèves faisant partie de la musique, et qui, dans cet « âge de déraison, était de beaucoup préférée à l'autre. »

Marquiset rappelle ici que Jean de Bry, préfet de l'Empire, ne balançait pas à traiter l'archevêque Lecoz de *saint*, pas plus que le comte de Scey, préfet de la Restauration, n'hésitait à le qualifier de préfet de police. J'estime qu'ils exagéraient tous deux. Jean de Bry, le régicide, devait ignorer les procédés de la canonisation, et Claude Lecoz, quoique sermentaire réfractaire à toute rétractation, n'a jamais, que je sache, passé pour un mouchard.

Le lycée de Besançon, selon l'usage impérial, était soigneusement entretenu dans l'enthousiasme de la gloire militaire. On y

donnait lecture des bulletins de la grande armée, et Marquiset y partageait volontiers le lustre des sept cousins de son nom, tous officiers ou sous-officiers. Cette tendance était peut-être exagérée, mais l'idéal qu'elle mettait au cœur de la jeunesse d'alors était plus beau, inspirait plus de générosité et de nobles actions, que l'idéal unique de jouissances personnelles suggéré par les mœurs et les préceptes de la société moderne. Les années de jeunesse d'Armand Marquiset fourmillent d'anecdotes plus ou moins badines, plus ou moins intéressantes. La plupart de ceux qui s'y trouvèrent mêlés sont morts ; leurs familles mêmes ont disparu souvent. Je m'excuse donc ici, tant vis-à-vis du petit-neveu que du grand-oncle, d'en passer un grand nombre auxquelles notre Compagnie, toute bisontine qu'elle soit, ne prêterait pas, je le crains, une attention assez soutenue.

Armand Marquiset donne quelques détails vécus sur le blocus de Besançon, où le violent et grossier général Marulaz lutta si patriotiquement et avec tant de succès, pour conserver cette place à la France envahie. Cette figure soldatesque, mais toujours dévouée, frappa visiblement son jeune esprit, et la façon brutale, mais toujours juste, dont ce hussard reconduisait à coups de plat de sabre les sorties de la garnison lorsqu'elles battaient en retraite trop tôt, reste gravée en caractères d'acier dans la mémoire du futur sous-préfet. Un soldat qui, en douze années de guerre, a fait tuer douze chevaux sous lui, a le droit de traiter les lâches sommairement. Napoléon s'y connaissait : il avait mené tant de braves à la mort ! mais quand il apprit que Besançon était resté français, il ne réfléchit pas une seconde pour dire : « Ah !.... Eh « bien, je connaissais Marulaz brave, mais je croyais Besançon « pris. »

Le cœur d'Armand Marquiset fut fort enclin à l'amour. Ses souvenirs sont saturés de cette noble passion qui s'éveilla pendant le blocus de la ville et distingua pour premier objet Virginie Nodier, cousine de notre aimable littérateur. Il en trace un portrait charmant : « C'était une jeune fille grande et svelte, à la « taille souple comme un épi de blé, au long regard à la fois doux « et caressant ; sa beauté était un mélange de chasteté et d'inno- « cence. Elle parlait à l'âme, à l'imagination, jamais aux sens. « Et, à cette époque de ma première jeunesse, la femme était à « mes yeux un être doué de tant de perfections, de tant de vertus « attrayantes, je la trouvais si supérieure à l'homme, à toute la « création, enfin, qu'elle était pour moi un objet de dévotion « mystérieuse, de culte idolâtre, d'adoration pleine de respect.

« Dans mon imagination ardente et passionnée, la femme, c'était « la rose entr'ouverte au matin d'un beau jour et à laquelle il « fallait se garder de toucher, dans la crainte d'en ternir l'éclat « ou d'en altérer le si doux et si émouvant parfum. »

Heureux est l'homme qui peut trouver dans son cœur d'aussi purs souvenirs. Ils expriment bien l'idéal que doit chercher tout homme d'honneur, fier de mépriser ceux qu'une cynique prétention incline à le railler sans le comprendre. Au reste, Virginie Nodier semble avoir, inconsciemment peut-être, répondu à ces sentiments délicats. « Chaque fois, ajoute Armand Marquiset, « que je me rencontrais avec Virginie, l'air de bonheur avec « lequel nous nous contemplions à la dérobée; nos yeux qui « avaient l'un pour l'autre un éloquent et muet langage; son « délirant sourire lorsque, dans la conversation, une allusion « soudaine rapprochait nos cœurs, tout nous semblait un plaisir « délicieux, et qui nous suffisait, grâce à la délicatesse des senti- « ments dont nous étions tous deux animés. Heureux temps de « mon jeune âge! C'est bien le plus beau rêve des gracieuses « amours que celui où l'on ose à peine prononcer tout bas le « nom de celle qu'on chérit. Aux accents sympathiques de la « voix de Virginie qui, la première, avait frappé mon oreille de sa « céleste musique et fait vibrer dans mon cœur des cordes in- « connues, je fus bien des fois au moment de lui murmurer : Je « vous aime, mais je n'ai jamais eu le courage de le dire. Je le « jure ici.... »

Cependant un armistice avait été signé entre le général Marulaz et le prince de Lichtenstein, commandant le blocus pour les Autrichiens. Les musiques autrichiennes, excellentes alors comme aujourd'hui, égayaient chaque jour nos rues et le monde élégant trouvait de bon goût de les saluer de leurs cris de joie, de leurs plus aimables empressements, témoignages de faveur, mouchoirs agités, etc. Les jeunes officiers français en pleuraient de rage, et il y avait de quoi. Sans doute, le grand Napoléon avait tendu la corde trop fort. La corde avait cassé, mais enfin, les préoccupations dynastiques les plus légitimes ne devaient pas faire oublier que nous étions Français et que ces héros d'un jour étaient nos ennemis. Le dégoûtant internationalisme qu'on cherche à nous inculquer à l'heure qn'il est aurait-il eu, dès 1814, des précurseurs ?.... Et dans le beau sexe, encore? Mmes Nodier, quoique royalistes, ne participèrent jamais à ces tristes éclats, et Marquiset nous le fait remarquer avec complaisance. Mais il rapporte une chanson qu'on attribuait alors à un colonel russe

et qui circula beaucoup dans notre ville. Elle démontre bien l'hostilité professée en ce moment contre la tyrannie, glorieuse pourtant, de l'empereur Napoléon, et je vous demande, Messieurs, la permission d'en copier deux ou trois strophes.

L'affreux tyran qui par sa rage
Couvrait l'Europe de tombeaux,
Fut-il digne de votre hommage,
De commander à des héros ?
Il fut cruel et peu sincère.
Sa bouche ne sourit jamais,
Nulle beauté ne lui fut chère.
On voit qu'il n'était pas Français.

Ce bon Henry que l'on révère
Fut joyeux, vaillant et courtois,
Il fêta la simple bergère,
Il fêta la fille des Rois.
Il fut modèle dans la gloire,
Il fut l'ami de ses sujets,
Il sut aimer, chanter et boire.
On voit bien qu'il était Français.

On fait un crime à Napoléon de n'avoir pas su aimer; on applaudit au libertinage de Henri IV. Que voilà bien les raisonnements de la passion politique! D'ailleurs, ici l'on calomnie Napoléon : il ne fut guère moins libertin que Henri IV.

Le retour de l'île d'Elbe troubla quelque peu les règles de conduite des fonctionnaires présents et à venir. Armand Marquiset résume assez bien leur état d'esprit gouverné par les approches successives menant de Cannes à Paris. Leurs sentiments se modifiaient à mesure que le terrible maître voyait diminuer la distance qui le séparait encore de la capitale. Donc on disait :

L'exterminateur a signé, le 25 février, un traité d'alliance on ne sait avec qui.

Le 26, le *Corse* est parti de l'île d'Elbe.

Le 30, *Buonaparte* est débarqué à Cannes avec six cents hommes.

Le 4 mars, le *général Bonaparte* s'est emparé de Grenoble.

Le 6, *Napoléon* a fait son entrée à Lyon.

Hier, l'*Empereur* a été reçu à Fontainebleau au milieu des acclamations.

Sa Majesté impériale et royale est attendue aux Tuileries demain 20 mars, jour anniversaire de la naissance du roi de Rome.

Je ne comprends pas très bien les reproches anecdotiques que déverse ici Armand Marquiset sur MM. Curasson père et fils. Le premier, avocat éminent du barreau de Besançon, jurisconsulte sagace et profond, dont le commentaire sur le Code forestier fait encore presque loi aujourd'hui, s'élait lancé, il est vrai, dans le royalisme le plus ardent, ce qui était, sans doute, son droit, quoiqu'il fût fils du garde champêtre de Mont-sous-Vaudrey et eût appris la musique derrière un des lutrins de Saint-Jean. Marquiset attribue pourtant la ruine de son fils à la gentilhommerie (*sic*) que Me Curasson lui aurait enseignée. Ce dernier n'en pouvait guère enseigner la mise ni professer le langage, et pour cause; témoin une anecdote racontée par Marquiset lui-même et d'après laquelle l'avocat Curasson, absorbé par la musique de l'Opéra de Paris et justement irrité par le bruit qui s'échappait d'une loge, avait d'abord réclamé naïvement un peu plus de silence. N'obtenant pas ce qu'il désirait, il avait, à coups de B. et de F., exigé un silence qui lui fut enfin concédé. De brillantes dames garnissaient cette loge et, après le spectacle, un de leurs cavaliers alla porter sa carte au vieux Curasson, en lui faisant espérer une rencontre pour le lendemain. Je ne sais si l'excellent mais bouillant avocat crut faire acte de gentilhommerie en répondant : Moi, Monsieur, vous revoir demain? oh! foutre non! Vous m'avez bien trop embêté ce soir! Quant au fils, Charles Curasson, il se lança dans l'industrie, à laquelle il ne connaissait rien, et s'y ruina totalement. Mais tout cela ne me paraît avoir que de lointains rapports avec la gentilhommerie, objet des reproches d'Armand Marquiset.

Celui-ci, destiné par sa famille a la filière administrative, allait quitter Besançon pour Versailles, dont le préfet s'offrait à le prendre chez lui pour le mettre au courant de cette nouvelle carrière. Je m'attendais, je l'avoue, à ce que Mlle Nodier, ayant inspiré au futur sous-préfet une passion qu'il vient de nous décrire en termes si violents et pourtant si chastes et si émus, aurait eu naturellement quelque part à ce changement de vie. Je confesse mon désappointement. Armand nous parle bien du déchirement des adieux, des cataractes de larmes qu'il ne put retenir, de sa douleur émue et profonde, et puis.... c'est tout. Une si charmante femme méritait mieux.

Voici donc Armand Marquiset au seuil de l'administration. Tout lui sourit; son préfet, le baron des Touches, est charmant pour lui. Il choisit sa pension chez le restaurateur où mangent déjà les jeunes et joyeux gardes du corps. On se dispute sa

présence dans les meilleures maisons de Versailles. Toute vanité à part, nous dit-il, c'était à qui nous aurait. Aussi confesse-t-il que : « Lancé presque tout à coup au milieu d'un monde nou-« veau, absorbé par les plaisirs attrayants d'une grande ville, « j'oubliai peu à peu mes bonheurs bisontins, y compris le pur « et suave sourire de Virginie Nodier, et je me pris à regarder « mes rêves passés comme un jeu d'enfant auquel devait renon-« cer l'homme raisonnable. »

Sa conscience le lui reproche sans doute un peu, car il ajoute en forme d'excuse : « Virginie en fit autant de son côté, seulement « sa constance fut un peu plus longue que la mienne; voilà toute « la différence. » C'est bientôt dit, mais que voulait-il donc que fît une tendre jeune fille à laquelle il ne déclara jamais son amour, qu'il quitta sans en parler davantage et à laquelle, depuis, il ne semble avoir jamais donné signe de vie? « Elle « épousa bientôt, ajoute-t-il avec une sorte de rancune rétros-« pective, M. Joseph Gandillot, eut des enfants et se développa « démesurément de taille et de visage. Ses traits se noyèrent « dans un épais ovale de graisse qui éteignit les lignes si cor-« rectes, si distinguées, de sa figure charmante ; ce n'était plus « qu'une superbe mère de famille, dont la physionomie sans « cachet et la tournure alourdie n'inspiraient ni sentiment ni « passion. Elle était si peu en rapport avec son essence primi-« tive, si loin de cette conversation simple et attrayante qu'elle « avait autrefois, que je ne songeai jamais à lui demander si elle « était heureuse. »

Il faut avouer, Messieurs, que sa curiosité était bien endormie et que les émouvants dithyrambes dont il nous régala ci-dessus ne faisaient pas prévoir une si prompte léthargie.

Armand Marquiset put alors renouveler sa connaissance, sans doute un peu effacée, avec sa marraine Armandine de Richelieu, sœur du ministre, et devenue marquise de Montcalm. Sans la connaître, il en éprouvait une peur assez vive, mais sa bonté le mit aussitôt à l'aise. Cette bonne connaissance le mit en relations suivies avec le duc son frère, alors président du Conseil et ministre des affaires étrangères, aux qualités généreuses duquel il se plaît à rendre hommage. Il fait ressortir la noblesse avec laquelle cet éminent homme d'État n'accepta la dotation de 50,000 livres de rente, votée par les Chambres, reconnaissantes des deux années d'occupation étrangère qu'il avait épargnées à la patrie, qu'à condition de consacrer la somme à la fondation immédiate d'un hôpital. Le général de la Fayette, le héros libéral des deux

mondes, constamment opposé au vote de la loi dite du milliard des émigrés, n'en mit pas moins dans sa poche les trois millions qui lui en revenaient. Marquiset attaque ici la loi elle-même avec une violence qui me semble injuste. La loi du milliard des émigrés, proposée par le comte de Villèle, fut une mesure de circonstance et essentiellement pacificatrice. Elle rassura, d'une part, les acquéreurs de biens nationaux et calma, de l'autre, les revendications de certains émigrés qu'avaient ruinés des confiscations prononcées souvent à la légère.

Votre collègue, Messieurs, ne plaide pas ici *pro domo sua*. Les Vaulchier n'ont point émigré; ils n'avaient donc rien à perdre ni à gagner à la loi du milliard.

Tout en se dressant aux exercices administratifs, Armand Marquiset avait dû quitter la joyeuse pension des gardes du corps, appelé par la bienveillance de son préfet à partager habituellement les repas de la famille. Il se trouva donc tout porté à l'admiration envers Mlle des Touches, fille du préfet. « C'était, « dit-il, une femme superbe, d'une carnation qui laissait les plus « belles bien en arrière; la taille était magnifique, mais tout « l'ensemble de cette splendide personne était très imposant, trop « imposant peut-être. Bien que je me sentisse, par un doux pen« chant (naturellement), porté vers cette digne jeune fille, ce « n'était pas de l'amour que j'éprouvais près d'elle. Je savais « seulement que j'étais heureux près d'elle; cela me suffisait. Je « n'étais pas amoureux de Mlle des Touches; je le croyais du « moins. » Il ne s'aperçut du contraire que quand son préfet vint lui annoncer le mariage de Mlle Stéphanie des Touches avec le lieutenant-colonel d'Houdetot, du 4e régiment d'infanterie de la garde. Le tendre cœur de notre auteur s'enflamma aussitôt, mais il n'était plus temps. Il ajoute, pour conclure : « Mme d'Houdetot a succombé, il y a quelques années, à une courte « maladie, et ce n'est pas sans douleur que j'ai appris la mort de « cette excellente femme. »

Il n'en avait pas dit autant de la pauvre Virginie Nodier.

Il put admirer bientôt après une délicieuse duchesse de Castiglione, mariée depuis peu au maréchal Augereau. « C'est sans « contredit, écrit-il, la femme la plus exquise que j'aie vue de « ma vie. » Qu'il y avait donc, en ce temps, de femmes délicieuses, de galants pour les admirer, et de moments libres pour vaquer à cette agréable occupation ! « Elle a, je suppose, conti« nue Marquiset, de vingt-quatre à vingt-cinq ans; son profil « grec est d'une grande pureté, d'une grande noblesse; ses yeux

« bleus, qui reflètent l'azur du ciel, sont surmontés de sourcils « largement dessinés et retombant en arc; quelques rares « taches de rousseur, semées sur son beau visage, ne semblent « se trouver là que pour faire ressortir davantage la finesse et la « délicatesse de sa peau. Sa taille, bien qu'élevée, est d'une élé-« gance admirable et d'une souplesse voluptueuse, son corsage « montre les proportions les plus riches et les plus gracieuses; « une opulente chevelure noire et soyeuse semble fatiguer de « son poids sa tête et son cou merveilleusement attachés; pleine « d'une grande bienveillance et n'ouvrant jamais la bouche que « pour en laisser tomber de douces, d'agréables paroles. »

Et tout cela, puis-je ajouter, appartenant au maréchal Augereau, âgé de quarante-six ans, et dont Napoléon disait : Augereau n'avait pas d'instruction, pas d'étendue dans l'esprit. Sauf en effet au pont d'Arcole que, malgré une bravoure extraordinaire, il ne réussit pas à enlever, et à Eylau où il égara son corps d'armée, il ne rendit aucun service digne de mémoire. Il montra toutefois un bon sens, aussi rare que pratique, en refusant, seul, de se parer de son titre de duc de Castiglione. Je me f.... bien de tout cela, disait-il. Je m'appelle Pierre Augereau et je ne veux pas que l'on me débaptise. Et c'est cet homme vulgaire, ennuyé d'un long veuvage, qui enleva sans coup férir la merveille décrite plus haut. C'est pour le coup que notre galant Marquiset dut perdre de vue la gracieuse et sentimentale Virginie Nodier, aussi bien que la superbe et raisonnable Stéphanie des Touches.

Une autre femme charmante — combien il devait y en avoir alors ! — occupa ici quelques courts instants de la vie administrative d'Armand Marquiset. « Une des femmes le plus à la mode « de nos salons de Versailles était, au début de la Restauration, « Mme de Laporte. Son mari, ancien capitaine aux grenadiers à « cheval de la garde, était gros, grand et.... bon pour la « garde. » Marquiset n'achève pas le dicton. Je le compléterai pour lui, car j'eus l'honneur, dans ma jeunesse, de fréquenter un vieux général, ancien capitaine dans ce corps d'élite, et il convenait volontiers que ces *polissons* de la cavalerie légère disaient d'eux : grands, gros, lourds et bêtes.

« Mme de Laporte, reprend Marquiset, n'était ni une belle ni « une jolie femme, mais c'était une femme charmante (tou-« jours) dans toute l'acception du mot; son visage n'offrait pas « les purs contours grecs ou romains, et n'était pas du nombre « de ceux qui inspirent une passion durable, mais il était im-

« possible, en la voyant, de ne pas éprouver un violent caprice. » Le cœur si capricieux d'Armand Marquiset subit naturellement ce caprice au point qu'à un bal chez l'amiral Linois, il tint à la belle des propos assez tendres qui en obtinrent, pour le lendemain, un rendez-vous dans la diligence de Paris; mais rien de tout cela ne réussit. Un de ses camarades de la préfecture allait sur ses brisées, interdisant toute conversation un peu compromettante ; et l'arrivée à Paris détruisit la félicité que se promettaient l'un et l'autre, car la dame, échappant à tous les deux, fut enlevée comme une sylphide, dit-il, par un jeune et bel officier des cuirassiers de la garde, qui joua prestement le rôle du troisième larron de la fable de Lafontaine.

La mine déconfite que chacun des préfecturiers sut démêler sur la face de l'autre les fit éclater de rire, et un ample déjeuner les consola tous deux. « C'est la seule vengeance, ajoute Marquiset, que nous avons tirée de cette espièglerie de mauvais goût. » Quant à moi, Messieurs, je n'en trouve pas le goût si mauvais. Quand une femme mariée s'en laisse conter, elle conserve toujours le droit de se débarrasser d'assiduités qui peuvent ne pas lui sembler agréables. Elle paie ses soupirants en même monnaie que la leur. Partant : quittes !

Armand Marquiset fut très frappé dans ce temps-là de la rencontre toute fortuite du beau lieutenant-colonel de cavalerie de Brack. Cette amitié de hasard devint une amitié solide. Elle lui fit découvrir, bien des années d'avance, et par une prescience extraordinaire, le mérite militaire d'un officier plus connu par ses bonnes fortunes nombreuses et diverses que par sa valeur personnelle. Je n'en parlerais pas si le traité des avant-postes du colonel de Brack n'était resté le modèle du genre. La façon de se *garder*, tombée sous le second Empire dans un mépris profond, fut corrigée par les dures leçons reçues en 1870. On recommanda ensuite, trop tard il est vrai, aux jeunes officiers, de se pénétrer des principes du colonel de Brack, deviné depuis si longtemps par un futur sous-préfet.

L'année 1819 fut pour Armand Marquiset celle des présentations. Amené par notre compatriote Courvoisier, plus tard garde des sceaux, chez le comte, plus tard duc Decaze, alors premier ministre, ensuite chez le roi Louis XVIII par le duc de Richelieu, il reçut un déluge d'eau bénite de cour, mais sans en recueillir aucun fruit. Il a la naïveté de s'en étonner : « Hélas ! « écrit-il, les promesses des ministres sont plus fragiles que « celles des femmes. Il faut les écrire sur le sable avec une

« plume tirée de l'aile d'un papillon. Ah ! si l'on pendait un mi-
« nistre lorsqu'il manque à ses engagements, il y aurait plus de
« moralité dans le gouvernement. »

Peut-être ! mais toutes les futaies de Franche-Comté, équarries en forme de potence, y suffiraient à peine !

Au mois d'octobre 1820, Marquiset fut enfin nommé secrétaire général de la préfecture de la Lozère, ancienne province du Gévaudan. Il se renseigna exactement sur la célèbre bête de ce nom et put ainsi exhiber sa science récemment acquise à la duchesse d'Angoulême qui ne le questionna guère que sur ce point.

Il commençait évidemment à se former au langage des cours, auquel nous autres Comtois nous sommes naturellement si rétifs.

Le nouveau secrétaire général de la Lozère tomba, à Mende, au milieu de tripotages électoraux que suscitait déjà le suffrage restreint de ces époques relativement calmes. Le ministère avait changé. Le nouveau président du conseil ordonnait de travailler contre les députés de la Lozère recommandés par son prédécesseur.

L'honnêteté franc-comtoise d'Armand Marquiset se rebiffa, et il fut frappé immédiatement, dès 1823, d'une destitution qui honore son caractère. Le général de division Brun de Villeret dont il avait, deux ans avant, appuyé la candidature avec succès, lui écrivit à ce sujet les plus belles protestations de dévouement auxquelles il eut l'éternelle naïveté de se fier. Dès la révolution de 1830, il écrivit à ce brave général, alors comblé des honneurs et faveurs de la nouvelle cour, pour tâcher de rentrer dans l'administration comme préfet, mais celui-ci lui répondit fort tranquillement qu'étant en ce moment fort occupé à faire nommer deux préfets dans sa propre famille, il lui était impossible de...., etc., etc.

Charité bien ordonnée commence par soi-même.

« Ah ! les hommes, s'écrie Marquiset, et dire qu'on n'en ren-
« contre guère d'autres ! »

Ici il ne se trompe pas, mais il a tort d'attribuer au ministère Villèle, qu'il qualifie de sans pudeur, l'inauguration du système d'intimidation toujours employé contre les préfets en temps électoral. Plusieurs années avant, sous le ministère Decaze, celui-ci voulut contraindre le préfet de Saône-et-Loire à appuyer électoralement un candidat que le préfet n'en jugeait pas digne. Celui-ci refusa donc d'obéir et fut immédiatement destitué. N'en déplaise à M. Marquiset, je suis sûr de mon fait, car il s'agit ici de

mon grand-père. Mais il est pourtant vrai que le pays se désaffectionnait sensiblement du gouvernement de la Restauration, et n'épargnait même pas Louis XVIII, le seul pourtant de nos souverains qui s'efforça de pratiquer véritablement chez nous le gouvernement libéral et représentatif.

Il faut avouer que ce roi était d'une corpulence monstrueuse. Aussi un fonctionnaire connu d'Armand Marquiset lui cita-t-il l'épigramme suivante à mettre au bas du portrait du roi peint par Legros :

Legros l'a peint, ce portrait plein de vie
Qui de la France a fixé le destin,
De la peinture admirez la magie,
En le voyant chacun d'abord s'écrie :
Legros l'a peint.

Les vers s'improvisaient facilement dans ce temps-là. Armand Marquiset, après sa destitution, avait épousé M[lle] Demandre, fille d'un éminent maître de forges de nos pays. « Ah ! dit-il, comme « les mariages d'alors étaient moins froids, moins solennels, « moins compassés que ceux d'aujourd'hui ! La cordialité la plus « sincère, la gaieté la meilleure, régnaient dans ces cérémonies, « et l'usage des chansons de circonstance était encore dans « toute sa vogue. J'ai religieusement conservé celles qui furent « chantées en mon honneur et je ne résiste pas au plaisir de « citer les strophes de mon spirituel ami Charles Viancin. »

Ce dernier, Messieurs, fut longtemps le poète amusant de notre Compagnie. Je me suis laissé raconter, dans ma jeunesse, qu'il faisait même rire à nos séances publiques devenues depuis si solennelles. Quant à la chanson dont il égaya les noces Marquiset, elle était bien de circonstance, le couvent des Carmes où l'on dîna étant entré, je ne sais trop comment, dans la famille Marquiset, et la chanson faisant constamment allusion aux vertus particulières et cachées, attribuées, à tort ou à raison, aux religieux de cet ordre. Il y avait sans doute des jeunes filles à la noce ; si la curiosité, naturelle à leur âge, leur fit désirer des éclaircissements et qu'il leur en fut donné, leur instruction en histoire naturelle y dut gagner beaucoup.

Pendant ce temps, la révolution de juillet avait éclaté, et Armand Marquiset, comme officier de la garde nationale, assista à une réunion des autorités civiles et militaires de la ville, le 2 août 1830, chez le général Lanusse, commandant la division, qui désirait autant que possible maintenir l'ordre et la paix. Le commandant de la division s'adressa aussitôt à Marquiset en lui

disant : « Monsieur Marquiset, vous qui passez pour être d'une « grande franchise, dites-nous s'il est vrai que la garde nationale « ait le projet de faire arborer ce soir la cocarde tricolore ? — Non, « mon général, répondis-je, il n'en a point été question jusqu'à « présent, et la réunion qui doit avoir lieu à Chamars dans une « heure n'a d'autre but que d'organiser les moyens de maintenir « la tranquillité publique et d'arrêter les désordres que quelques « malveillants seraient tentés de commettre. — Mais, ajouta le « général, s'il paraissait un groupe portant le drapeau tricolore, « pensez-vous que la garde nationale le repousserait par la « force ? — Non, répliquai-je, elle ne le ferait pas. — Alors, reprit « le général, quel parti, dans votre opinion, y aurait-il à prendre « si ce cas se présentait ? — Il faudrait bien vite arborer le dra- « peau tricolore sur la façade de l'hôtel de ville, afin d'éviter « toute espèce de collision et de trouble. En allant ainsi au-de- « vant des justes exigences du moment, les troupes de ligne et « la garde nationale seront tout à tait en mesure d'exercer une « police sévère pendant la soirée et pendant la nuit. »

Les réponses d'Armand Marquiset n'ont rien qui doivent étonner. Dès longtemps libéral, fonctionnaire destitué, elles sortent naturellement de sa bouche Puis beaucoup croyaient encore qu'on endiguait une révolution en lui cédant sur quelques points. La révolution de 1848 a dû les détromper.

Puis, qu'entendait Marquiset par de *justes revendications ?* qui était compétent pour en apprécier la justice ?

Quoi qu'il en puisse être, l'avis fut adopté par toutes les autorités présentes, même par le marquis Terrier de Santans, depuis longtemps maire de la ville, fort galant homme et gentilhomme honoraire de la chambre du roi.

Les rues se remplissaient, en attendant, d'une foule ayant déjà arboré le drapeau tricolore ; le commandant de place, les officiers supérieurs, demandaient instamment des ordres pour tirer d'embarras les chefs des différents postes qui ne savaient comment agir. Partout on criait, et avec une certaine raison, hélas ! Vive la Charte ! En présence du bruit grandissant, le maire consentit à ce que le drapeau tricolore fût arboré à l'hôtel de ville, et procès-verbal fut aussitôt dressé de cette décision et signé de toutes les autorités présentes, civiles et militaires.

La révolution de juillet était accomplie dans notre ville.

Et Armand Marquiset, le 16 août suivant, était nommé sous-préfet de Dole, où sa réputation d'impartialité, de modération, d'aménité, n'est point encore effacée. En 1831, il faillit même

être préfet. Désigné pour ce poste, il partit vers Paris, muni d'une lettre adressée au ministre de l'intérieur, comte de Montalivet. Espoir déçu : pendant le voyage, le ministre avait été remplacé par Casimir Périer. Le sous-préfet continua pourtant son voyage à Paris et s'adressa au nouveau ministre, qui le reçut avec bienveillance, mais le laissa dans sa sous-préfecture. En 1833, il dinait chez le nouveau ministre de l'intérieur, comte d'Argout, dont les allures de pantin et l'abondance d'eau bénite le dégoûtèrent tellement qu'il se dit : « S'il faut être aussi roué « pour parvenir, je ne parviendrai jamais. »

Et, en effet, il ne parvint pas, ce qui est fort honorable pour lui.

Il le tenta pourtant encore par le canal honorable de notre compatriote le général Bernard, ministre de la guerre, qui, fils d'un simple plâtrier de Dole, se trouvait un peu son administré. Les incontestables bonnes intentions du ministre furent, dit-on, frustrées par sa timidité naturelle. Bref, Marquiset resta à Dole et dut se contenter d'une décoration accordée, pense-t-il, à l'ornementation de son uniforme. Il a la naïveté inconcevable de le trouver mauvais. « De tout temps, hélas ! avoue-t-il tristement, « les hauts emplois n'ont presque jamais été donnés à ceux qui « ont porté le sac sur le dos et qui ont soutenu de leurs épaules « la machine gouvernementale dans les rudes ébranlements « que des vents contraires lui ont fait éprouver ; ces hauts em- « plois sont tous, à peu d'exceptions près, dévolus entièrement « aux parents, aux amis des ministres, aux favoris et surtout « aux intrigants. » Tout cela est vrai, le fut sous l'ancienne royauté, sous la Révolution, sous le premier Empire, sous la Restauration. Pourquoi en aurait-il été autrement parce que le trône se trouvait occupé par un Bourbon de la branche cadette ?

Comme dit je ne sais quel vieux vaudeville :

Ce n'était pas la peine assurément
De changer de gouvernement.

Je serais assez de cet avis, mais ce ne pouvait être celui de Marquiset qui, toujours libéral, avait été destitué par le roi Charles X, et devait se trouver des droits à une compensation de la part du roi Louis-Philippe. Ses ministres le payèrent, comme leurs devanciers, avec cette éternelle eau bénite dont les aspersions lui semblaient si réfrigérantes. Plus tard, il s'éleva de telles difficultés entre lui et son préfet du Jura, que le ministre de l'intérieur, comte Duchatel, qui voulut bien le tirer enfin de

Dole, lui confia un bureau de son ministère où notre digne mais toujours naïf compatriote attendit patiemment, et jusqu'à sa retraite, une préfecture qui n'arriva jamais.

Des derniers temps de son séjour à Dole, Marquiset conserva un souvenir précieux de l'intérieur de la famille de Valdahon, dont le chef maniait aussi habilement le pinceau que sa belle-fille, la comtesse César de Valdahon, maniait la plume. Elle est l'auteur, entre autres, d'une très jolie nouvelle sur le grand peintre Léopold Robert, dont le tableau des *Pêcheurs de l'Adriatique* consacra la juste renommée et qui, par désespoir d'amour, se brûla la cervelle à Venise, où les Valdahon l'avaient beaucoup fréquenté.

J'ai encore connu, Messieurs, cette dame César de Valdahon sur ses vieux jours. Elle ne s'occupait plus de peintres ni de jolies nouvelles. Ruinée à peu près complètement, elle vivait péniblement en exploitant elle-même le moulin de Chaussin (Jura). Nous la respections tous bien profondément, non pour son style que nous connaissions à peine, mais pour l'austère dignité avec laquelle elle supportait son sort.

Le dernier chapitre des souvenirs d'Armand Marquiset ne renferme guère que des portraits rédigés pour la plupart avec infiniment d'esprit quelquefois un peu malin. Les dettes formidables du duc d'Abrantès, fils du général Junot, les amours célèbres et multiples du général Bachelu, notre compatriote, en occupent agréablement les pages. Il posa même à ce dernier la question si fréquente concernant le fameux mot prêté au général Cambronne, commandant les derniers carrés de la garde impériale à Waterloo. Bachelu répondit qu'il avait questionné lui-même Cambronne sur cette parole héroïque et odorante, Cambronne, fort agacé, avait répondu : « Comment, toi aussi ? Ah ! non. En « voilà assez. Ça devient.... » (Participe présent du mot célèbre transformé en verbe pour la circonstance.)

Armand Marquiset prit sa retraite en 1846. Il ne fut décidément pas préfet, mais seulement gratifié de la rosette d'officier de la Légion d'honneur, ce qui coûtait moins cher à l'État, puisque les croix, décernées au titre civil, ne sont pas soldées. Il revint donc habiter la Franche-Comté et se fixa auprès de Luxeuil. Il y recueillit prestement le bon mot suivant : « Une femme de « mon village, écrit-il, a perdu la semaine dernière son troisième « mari. Elle n'a que trente-six ans et elle est d'une prestance « à les user vite. — Toinon, lui disait une voisine, tu vas te re- « marier l'année prochaine ? — Oh ! non, répondit la veuve. J'en

« aurais bien envie, mais je ne le ferai pas, parce que ça m'em-
« bête trop de les enterrer ! »

« Pour l'heure, termine philosophiquement Marquiset, je suis « cette pente rigoureuse et fatale qui conduit infailliblement à « la mort. Mais j'aurai fini sans ennui, ne connaissant pas ce « ver rongeur ; et sans la tristesse inhérente aux gens ayant « vécu au milieu des affaires publiques, au milieu de ce tour- « billon étourdissant qui couvre sans cesse d'une épaisse pous- « sière les traces laissées par votre passage sur la route des plai- « sirs comme sur celle des souffrances et qui, peu à peu, les fait « toutes disparaître dans l'ombre du passé. »

L'absence d'ennui semble avoir suffi à Armand Marquiset, pour ce monde du moins. C'est peut-être une satisfaction un peu courte ; ce que nous connaissons de la vie humaine est si bref !....

Séance du 13 avril 1905.

Présents : MM. Boussey, président; Allard, Baille, le docteur Baudin, Gast. de Beauséjour, le docteur Bourdin, Cretin, Isenbart, Giacomotti, le docteur Girardot, Guichard, Guiraud, Lombart, Mairot, le chanoine Panier, le chanoine Payen, Pingaud, le chanoine Rossignot, Simonin, le marquis de Vaulchier, le docteur Ledoux, faisant fonction de secrétaire.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants : *Lettre circulaire de Mgr l'évêque de Carcassonne au sujet de la séparation de l'Église et de l'État.*

Xavier Brun : *Histoire de la seigneurie d'Andelot-lez-Coligny* (2e chapitre).

Francesco Luigi Manucci : *La cronaca di Jacopo da Voragine*; l'*Anonimo Genovese.*

M. le président annonce la mort de M. l'abbé Rossignot, décédé à Guiseuil le 29 mars dernier. M. le chanoine Payen est chargé de la notice nécrologique.

M. Cretin discute l'authenticité et la vraisemblance d'un mot attribué à Laplace, l'auteur de la *Mécanique céleste*, et d'après lequel celui-ci aurait considéré l'idée de Dieu comme une hypothèse inutile.

Sous le titre : *La fin d'une famille féodale en Franche-Comté*, M G. de Beauséjour lit le dernier chapitre de la seconde partie

de son histoire de Pesmes, qu'il poursuit avec la collaboration de M. Charles Godard. Aujourd'hui, l'Académie entend le récit des aventures et des malheurs de Jean de Grandson, seigneur de Pesmes (1427-1455).

M. le président communique le procès-verbal de la commission des documents inédits appelée à délibérer sur le programme de la préparation de nouveaux volumes de mémoires et documents inédits. Il est proposé à l'Académie, qui approuve, de faire imprimer, dans un délai peu éloigné, deux nouveaux livres de cette série : l'un, composé de divers documents communaux, chartes, etc., débutera par les coutumes d'Ornans, collationnées par M. le docteur J. Meynier ; l'autre sera formé du recueil des bulles pontificales relatives à la Franche-Comté jusqu'en 1305, selon le plan que M. J. Guiraud conseille d'adopter.

L'Académie élit les membres des divers jurys chargés d'étudier les travaux qui seront présentés dans les concours ouverts en 1905.

La commission pour l'histoire (prix Weiss) est composée de MM. Pingaud, Guiraud et Panier.

Celle pour la poésie, de MM. Guichard, Guillemin et Payen.

Enfin MM. Giacomotti, Isenbart, Baille, de Truchis et Vaissier reçoivent le mandat d'assurer pour la première fois l'exécution des volontés de Jean Petit, en veillant à l'observation du règlement établi par l'Académie pour le concours d'art.

La séance est levée.

Le président,	*Le trésorier faisant fonction de secrétaire,*
A. Boussey.	Docteur Ledoux.

Séance du 18 mai 1905.

Présents : MM. Boussey, président ; Allard, docteur Baudin, de Beauséjour, Bourdin, Boutroux, Chipon, Giacomotti, Guichard, Guillemin, Hugues, Lombard, Mairot, chanoines Panier et Payen, Pingaud, chanoine Rossignot, comte de Sainte-Agathe, Simonin, général Sonnois, vicomte de Truchis, Vaissier, marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la nouvelle salle de l'Académie, 7, rue Mégevand. M. le président fait remarquer, parmi les œuvres

d'art qui la décorent, un nouveau tableau, le portrait du président Clerc, un des académiciens qui ont le plus honoré la Compagnie au XIXe siècle; ce beau portrait, exécuté par M. Louis Baille, d'après un original peint par son oncle, constitue comme son discours de réception, et M. le président lui adresse les meilleurs remerciements de l'Académie.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril est adopté. M. Pingaud communique une lettre de M. Gautherot, pensionnaire Suard, arrivé au terme de sa pension, annonçant comme couronnement de ses études la soutenance de sa thèse de doctorat ès lettres, pour le commencement de l'hiver prochain.

La Société franc-comtoise des beaux-arts organise une exposition rétrospective pour 1906, et adresse une circulaire où, parmi les membres du comité supérieur, se trouve le président de la Compagnie. L'Académie donne son adhésion à ce projet.

M. Girardot fait hommage de son livre intitulé : *Paléontostatique jurassique*, Besançon, 1905, 1 vol. in-8, accompagné de l'explication suivante.

Le livre dont j'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, dit notre collègue, porte un titre singulier et quelque peu bizarre; le terme de *Paléontostatique* n'est pas en effet d'un usage courant, il ne figure même que rarement dans les ouvrages techniques. Cependant le mot est d'origine déjà ancienne, il a été créé par Thirmann vers 1840, et depuis il a été employé par plusieurs géologues, sa signification est des plus claires, et il faudrait une périphrase pour le remplacer.

La Franche-Comté septentrionale a été beaucoup étudiée par les géologues, dont les nombreux travaux renferment d'importants renseignements sur la faune des différentes assises qui constituent son volume. Réunir toutes ces indications dispersées dans plus de cent cinquante publications et en déduire quelques conclusions sur le régime des mers qui recouvraient notre pays aux temps jurassiques a été le but que je me suis proposé d'atteindre. L'ouvrage se divise en trois parties : la première comprend la liste méthodique de tous les fossiles recueillis dans la région, avec mention du lieu et du niveau géologique où ils ont été rencontrés; la seconde, leur distribution dans les étages et les sous-étages du Lias et de l'Oolithe; et la troisième, l'exposé de considérations diverses sur la faune et la flore jurassiques de la contrée.

Les animaux marins, et plus particulièrement les mollusques, les échinodermes et les zoophytes, ne sont pas distribués au ha-

sard dans les océans actuels, chacun d'eux y occupe une place spéciale que lui assigne son organisation et son mode d'existence. Quelques genres vivent dans les régions abyssales, d'autres dans des eaux moins profondes, d'autres encore au voisinage immédiat des rivages, sous une couche liquide de faible épaisseur. Parmi les genres dont la distribution bathymétrique est aujourd'hui bien connue, il en est plusieurs qui existaient déjà à l'époque jurassique, et dont l'habitat montre que la mer était alors peu profonde sur la partie septentrionale de notre province, et qu'elle confinait à une terre émergée située quelque part sur l'emplacement des Vosges.

M. le chanoine Payen lit sa notice sur M. l'abbé Rossignot, et M. Chipon sa notice sur M. Pouillet, membre honoraire de l'Académie.

M. le docteur Baudin communique un travail sur *La surmortalité masculine, ses enseignements en France et à Besançon.*

L'Académie fixe le concours Jean Petit aux 5 et 6 juin prochain.

La Compagnie tiendra deux séances privées au mois de juin, le 15 et le 27 ; et la séance publique aura lieu le 29 juin, remplaçant la séance de juillet. Le vote pour la pension Suard est fixé à la séance du 27 juin.

La séance est levée.

Le président,	*Le secrétaire perpétuel,*
A. Boussey.	R. de Lurion.

ANNEXE

Notice sur M. l'abbé ROSSIGNOT

Par M. le chanoine Payen, membre résidant.

(Séance du 18ai m 1905.)

L'abbé Claude-François-Auguste Rossignot est né à Champlitte, le 30 août 1847. Cette petite ville a un renom d'originalité qui dépasse les limites de la province. Elle est peuplée de vignerons au caractère indépendant, légèrement frondeur.

Nous ne savons rien des jeunes années d'Auguste Rossignot, si ce n'est qu'il reçut ses premières leçons de latin de son oncle, l'abbé Rossignot, fondateur du couvent de Villersexel. Le jeune

élève continua ses études au séminaire de Luxeuil. Là, comme à Vesoul et à Besançon, il se fit remarquer par le sérieux de sa conduite, l'assiduité au travail, la parfaite correction de sa vie. Moins brillant que certains de ses condisciples, il montra qu'avec un travail opiniâtre et du jugement, on peut fournir une carrière plus remarquée qu'avec les qualités superficielles de certains lauréats de basses classes.

D'ailleurs, le jeune Auguste Rossignot était doué pour de sérieuses études. Intelligence lucide, peu gênée par l'imagination; jugement plutôt réfléchi que prime-sautier, incapable d'incartade; goûts simples ; nature toujours contente des moindres distractions; volonté énergique sous des apparences timides; souci de se rendre utile; conscience qui, sans aller jusqu'au scrupule, savait accepter tout ce qui a l'apparence du devoir : voilà un bel ensemble de qualités qui promettait une somme de travail considérable.

La bonté formait le fond de sa nature ; ses manifestations en étaient discrètes, mais absolument sincères. Il suffisait d'avoir conversé avec lui quelques instants pour se sentir attiré et pour lui donner une confiance qui ne devait aller qu'en croissant. C'est ainsi qu'il a gagné la sympathie de tous ses condisciples ; cependant son humilité et sa réserve n'ont permis qu'à un petit nombre d'apprécier les qualités foncières de sa nature d'élite.

Née dans l'ambiance d'une famille chrétienne, développée dans les différents séminaires, une vocation sacerdotale se déterminait. Auguste Rossignot entrait au grand séminaire en 1869. Délicatesse profonde, prudence consommée parmi les affections, besoin de se dépenser, piété intense, tel était le fond de dispositions naturelles qui l'avait préparé au sacerdoce. Dans cette âme tranquille, facilement les appels de Dieu furent entendus, et jamais décision dans le choix d'une carrière ne fut prise au milieu de plus de sérénité.

Auguste Rossignot était en première année de théologie quand éclata la guerre de 1870. Son zèle, son dévouement, sa charité, ne tardèrent pas à se manitester. L'hôpital de Champlitte était encombré de malades civils et militaires; en pareille occurrence, il ne s'agit plus des joies de vacances; il faut panser les plaies, consoler les cœurs angoissés; les loisirs de l'étudiant furent consacrés à cette bonne œuvre.

Mais les mois se passaient. La terrible guerre durait toujours ; l'époque de la rentrée était déjà loin. Les professeurs et un certain nombre d'élèves étaient revenus au grand séminaire. Le

jeune clerc sentit le besoin de se retremper dans un milieu plus conforme à sa vocation. Du reste, là il allait pouvoir dépenser encore une charité dont son cœur débordait. (Le séminaire était alors la principale ambulance de Besançon.)

Nous avons entre les mains le sauf-conduit que lui délivra le maire de Champlitte à son départ; il traversa les lignes prussiennes avec son titre d'infirmier militaire. Son zèle à Besançon fut digne du passé. Nous possédons le certificat de l'officier d'administration comptable, qui établit les bons services de M. l'abbé Rossignot comme infirmier, du 10 janvier au 15 mars 1871, et témoigne qu'il s'est constamment comporté avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Ordonné prêtre en 1873, l'abbé Rossignot fut envoyé comme vicaire à Fougerolles; étant données ses aptitudes pour l'étude, on peut se demander si, au dedans de lui-même, il ne nourrissait pas quelque préférence pour l'enseignement. Il accepta le ministère pastoral avec cette soumission facile qu'il montrera partout vis-à-vis de ses supérieurs.

L'abbé Rossignot arrivait dans cette paroisse vers la fin de l'administration du vieil abbé Ringuey. Il fallut au jeune vicaire faire preuve d'une activité bien judicieuse pour suppléer à l'impuissance de son curé et porter aux extrémités de cette grande paroisse aux maisons éparses, parmi les célèbres forêts de cerisiers, tous les secours d'une charité que rien n'arrêtait. Le jeune vicaire laissa partout le souvenir d'une bonté familière qui savait prendre toutes les formes. Jamais ses manières, plutôt affinées, n'ont créé la moindre contrainte chez ces braves paysans aux mœurs quelque peu primitives. Il savait apprécier la précieuse liqueur du pays, toujours offerte, en donnant l'illusion d'y avoir goûté, et ce n'est pas une moindre habileté pour celui qui veut se conformer aux usages et n'en pas souffrir.

En 1878, la cure d'Argillières, au canton de Champlitte, étant vacante, l'abbé Auguste Rossignot y fut nommé. Cette nomination avait pour lui cet avantage de le rapprocher de sa famille.

Dans cette petite paroisse de deux cent cinquante habitants, l'une des plus pratiquantes du canton, et cela ne l'élève pas très haut dans la piété, le jeune curé dépensa un zèle ingénieux et persévérant. Il aurait voulu donner toutes ses journées à ses chers paroissiens; mais ceux-ci, trop attachés à leurs habitudes d'indifférence et peu soucieux de prendre tout le temps de leur curé, lui laissaient encore des loisirs.

Que faire, en si tranquille cure, à moins qu'on n'étudie? Notre

jeune curé, désireux de ne pas perdre son activité, adjoignit à la préparation de ses catéchismes et de ses sermons, qu'il a toujours soignés *con amore*, les études profanes qui cadraient le mieux avec ses goûts et pouvaient encore servir à ses paroissiens. Il s'adonna à l'histoire locale, à l'archéologie, à l'étude des terrains comtois. C'est à cette période de sa vie que se rattachent certains travaux qui ont paru aux *Annales franc-comtoises* et au Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, dont il était un des correspondants les plus actifs.

Voici les différents titres de ses publications :

Les familles de Valleroy. — L'atelier de l'âge de pierre à Argillières. — Les études sur un terrier d'Argillières. — L'agriculture en Franche-Comté au XVIIIe siècle. — Le tumulus de Montarlot. — Le livre de raison de Jean-Claude Mercier, de Mamirolle. — Le général comte Donzelot. — L'orientaliste Pauthier. — Notice sur M. le chanoine Suchet. — Livre de raison du vieux Pourchet, d'Aubonne. — Le carnet d'un curé de campagne au XVIIIe siècle. — Le casuel d'un curé de campagne au XVIIe siècle en Franche-Comté.

Nous avons encore de l'abbé Rossignot une série d'homélies parues dans la *Semaine religieuse,* dont l'auteur a pris la direction en mars 1904 ; un feuilleton paru au journal *la Croix franc-comtoise ;* une longue étude sur le lait, le beurre, les fromages et toute l'industrie laitière, si importante en Franche-Comté.

La cure de Mamirolle vint à vaquer en 1890. La situation était difficile; l'autorité avait besoin d'un prêtre à la fois prudent et pieux, qui sût mettre la religion au-dessus des questions de personnes. L'autorité éclairée désigna l'abbé Auguste Rossignot pour ce poste important. Les résultats furent ceux qu'on avait prévus : pacification des esprits, pratiques religieuses augmentées, et sympathie générale acquise au bon curé.

Mais ce qui avait été moins prévu du public, et ce qui rendait le séjour de Mamirolle agréable à l'abbé Rossignot, c'était la plus grande facilité de travail dans la proximité de Besançon ; proximité qui permettait à un humble curé fort érudit de puiser les documents historiques aux meilleures sources, et de se mettre en rapport avec des sociétés littéraires heureuses de trouver un si précieux correspondant.

Les années s'écoulaient tranquilles, pour le curé de Mamirolle, parmi les travaux d'un ministère aimé et les études souvent pratiques d'un observateur et d'un savant. Même en s'adonnant à des connaissances profanes, l'abbé Rossignot songeait moins à

augmenter son érudition qu'à parfaire son savoir sur les questions qui intéressent au plus haut point l'économie rurale.

Cependant, au commencement de 1903, une grippe infectieuse a mis en deux jours l'abbé A. Rossignot aux portes du tombeau. Son médecin le condamnait. Si le vénéré malade a trompé ces prévisions, il est bien vrai de dire qu'il ne s'est jamais bien remis de cette grave maladie; une faiblesse persistante le déterminait à quitter sa cure et à prendre sa retraite à Besançon en mars 1903.

Pour un laborieux comme l'abbé Rossignot, était-ce une retraite qu'un séjour plus rapproché des bibliothèques? Ah! je sais bien que le retraité de la rue du Mont-Sainte-Marie s'était bien promis, étant dégagé du ministère, de ne goûter dans la fréquentation des livres ou des manuscrits qu'un plaisir modéré, mesuré par la faculté; mais la science est une fascinante puissance; elle a ses martyrs, et ils sont nombreux; pour ma part, je crois que l'abbé Rossignot fut du nombre.

Ce qui est sûr, c'est que son séjour à Besançon ne fut pas une occasion d'oisiveté. A peine arrivé, le bon prêtre qu'était l'abbé Rossignot, ne voulant pas perdre le contact des âmes, acceptait avec empressement de remplir au couvent de Sainte-Claire une partie des fonctions d'aumônier.

Cela ne suffit point à son activité. A cette époque, Mgr l'archevêque venait de préparer, dans les combles de son palais, de vastes chambres destinées à recevoir les livres dispersés dans les appartements et les bureaux du vaste édifice. L'abbé Rossignot fut nommé bibliothécaire de l'archevêché. Il a rangé, en un ordre parfait, plus de 30,000 volumes; il en dressait naguère encore le catalogue.

Penser qu'il va suivre des idées non mûries et incertaines dans ce grand travail, ce serait mal le connaitre. Il s'était instruit des meilleures méthodes en usage dans les bibliothèques publiques; il a même laissé sur ce sujet des notes importantes, qui prouvent la haute compétence acquise par lui dans ses nouvelles fonctions.

C'est dans cette active retraite, si ces mots ne jurent pas de se voir accolés, que les suffrages de votre docte société sont allés à lui.

Cette élection lui fit un particulier plaisir : c'était la consécration de ses travaux littéraires; c'était un honneur pour la *Semaine religieuse*, dont il avait accepté la rédaction après le départ de M. l'abbé Saglio; c'était une nouvelle occasion de travailler;

et vous vous rappelez que loin de fuir la besogne, il acceptait pour la première réunion de faire un mémoire dont il a donné lecture à la satisfaction de tous.

Ce qui distingue surtout les travaux de notre confrère, c'est la conscience scrupuleuse avec laquelle il écrit. Tout y est clair, précis, pesé, mûri, documenté ; sa loyauté ne lui eût pas permis de donner le moindre ouvrage que son jugement droit et sûr n'aurait pas mis au point.

Ce que je vais dire vous donnera une idée de son travail consciencieux.

Rares sont les ouvriers de l'esprit qui sont assez amateurs de vérités pures pour composer des travaux destinés au recueillement d'une bibliothèque personnelle. Dans le même ordre d'idées, rares sont les orateurs, les ouvriers de la parole, qui préparent leurs discours aussi bien pour d'humbles auditoires que pour des foules ou une assemblée d'élite. Combien de curés de campagne pourraient se dire : « Je n'ai pas besoin de donner tant de soins à mon homélie, j'ai si peu d'auditeurs, et si simples ! Une improvisation fera autant d'effet. »

Notre confrère n'était pas de ceux-là ; ses auditoires du dimanche, à Argillières ou à Mamirolle, si modestes fussent-ils, le trouvaient prêt comme s'il eût dû prêcher devant des foules ; et ce respect pour la parole de Dieu fut tel que, devenu rédacteur de la *Semaine religieuse*, il put donner chaque semaine ces travaux consciencieux de son ministère pastoral, à la satisfaction de lecteurs d'élite, les abonnés au bulletin du diocèse, prêtres et laïques.

D'autre part, une réflexion me venait à l'esprit en constatant la facilité avec laquelle notre cher confrère avait su prendre rang parmi les plus cultivés de ses concitoyens ; je me disais : « Et cependant, parmi des centaines de curés de campagne qui vont mourir ignorés dans un humble village, combien il y en a qui, sortis de leur milieu villageois et mis en lumière par un événement accidentel, s'imposeraient à l'attention et à l'estime, par la solidité, l'étendue de leur savoir, l'aménité de leurs manières et la distinction discrète de leur vie !

Il y a dans ces vies ignorées une production d'humilité qui est le secret du christianisme ; ce sont ces âmes-là qui sont le sel de la terre. Le monde aujourd'hui les méconnaît et leur sort est plus précaire que jamais. Mais qui sait ? Dieu va peut-être les mettre plus en lumière qu'autrefois ; et bien des paroisses, en les perdant, pourront s'apercevoir par leur décadence de ce que vaut

un homme de Dieu pour tenir très haut le moral d'un peuple.

L'abbé Rossignot, avant de partir pour remplacer un confrère à Loulans-les-Forges, vint s'excuser à la cure Saint-Maurice de ne pouvoir être à la joie de la Saint-Joseph, étant appelé à la peine; nous devions ce jour-là fêter le futur chanoine; car nous savions les desseins de l'autorité pour la promotion qui devait avoir lieu à l'occasion de la Saint-Fulbert. Nous avons exprimé au cher confrère, avant son départ, les vœux de tous. Ce lui fut une joie. Vous savez sa fin subite, le 26 mars 1905; je tiens du prêtre qui l'assista que, parmi les angoisses de la lutte suprême, sa délicatesse et sa foi savaient s'exprimer encore malgré son mutisme. Le bon soldat du Christ mourait au champ d'honneur.

Séance du 15 juin 1905.

Présents : MM. Boussey, président; Allard, L. Baille, docteur Baudin, Bourdin, Boutroux, comte Domet de Vorges, Estignard, Giacomotti, V. Guillemin, Hugues, docteur Ledoux, Lombard, chanoine Panier, chanoine Payen, Pingaud, chanoine Rossignot, vicomte de Truchis de Varennes, Vaissier, marquis de Vaulchier; comte de Sainte-Agathe, archiviste.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 1905 est adopté.

M. le président a reçu une lettre de M. le maire de Besançon lui annonçant que la grande salle de l'hôtel de ville serait mise à la disposition de l'Académie pour la séance publique du 29 juin.

M. Allard veut bien se charger de rendre compte du seizième bulletin chronométrique de l'observatoire de Besançon, récemment reçu.

M. V. Guillemin donne lecture de son travail sur Émile Vernier, lithographe et peintre de marine.

M. le chanoine Payen lit son rapport sur le concours de poésie, proposant un prix de 50 fr. pour chacune des pièces n° 1 et n° 4. Ces conclusions sont adoptées.

M. le vicomte de Truchis de Varennes communique à l'Académie son rapport sur le prix Petit qui est délivré pour la première fois cette année. La commission propose à l'Académie de partager le prix par moitié et d'attribuer une médaille de 150 fr. aux auteurs des toiles 2 et 4, MM. Spitz et Pillot. Ces conclusions sont adoptées par l'Académie.

Le marquis de Vaulchier lit les vers intitulés : *Le vin de Châ-*

teau-Chalon, envoyés par M. Grandmougin pour la séance publique.

Sur la proposition de M. le président, l'Académie détermine le programme des prix à décerner en 1907 :

Prix Marmier.

Prix d'histoire et d'archéologie.

Prix de poésie.

Prix Jean Petit, sculpture.

L'Académie accepte ensuite le programme de la séance publique, ainsi composé :

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Boussey, président annuel.

Rapport sur le concours de poésie, par M. le chanoine Payen.

Rapport sur le concours Jean Petit, par M. le vicomte de Truchis de Varennes.

Rapport sur la pension Suard, par M. le docteur Baudin.

Le vin de Château-Chalon, poésie, par M. Ch. Grandmougin.

La séance est levée.

Le président, A. BOUSSEY.

L'archiviste, Comte DE SAINTE-AGATHE.

Séance du 27 juin 1905.

Étaient présents : MM. BOUSSEY, président ; ALLARD, BAILLE, BAUDIN, BOURDIN, BOUTROUX, G. DE BEAUSÉJOUR, CHIPON, ESTIGNARD, GAUDERON, GAULARD, GUILLEMIN, GUIRAUD, HUGUES, ISENBART, LAMBERT, LEDOUX, MAIROT, MONTENOISE, chanoine PANIER, PINGAUD, ROLAND, chanoine ROSSIGNOT, SIMONIN, VAISSIER ; comte DE SAINTE-AGATHE, archiviste.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est adopté.

M. le président fait part à l'Académie de la mort de M. Dreyss, ancien recteur, membre honoraire. Il annonce l'élection de M. Étienne Lamy, membre correspondant, comme membre de l'Académie française ; il demande que M. Ét. Lamy soit nommé membre honoraire de la Compagnie ; l'Académie approuve cette motion ; en conséquence, M. Étienne Lamy, membre correspondant, est nommé membre honoraire.

M. Boussey donne lecture de son rapport sur le concours d'histoire, qui lui servira de discours présidentiel. L'Académie ap-

prouve les conclusions du rapport : le prix sera partagé et il sera attribué : 200 fr. à l'auteur d'*Otte Guillaume, comte de Bourgogne et de Mâcon, et ses ascendants ;* 200 fr. à l'auteur de l'*Étude de toponymie burgonde ;* 200 fr. à l'auteur de l'*Histoire de la commune de Besançon.*

M. Baudin lit son rapport sur les candidats à la pension Suard. La discussion est ouverte sur les propositions de la commission. Puis il est procédé au vote, et au premier tour de scrutin, M. Lapierre, licencié ès lettres, élève de seconde année à l'École des chartes, est élu et proclamé pensionnaire Suard pour les années 1905 à 1908.

M. de Sainte-Agathe, archiviste de la Compagnie, informe l'Académie qu'il a achevé le déménagement et le classement sommaire des collections dans le nouveau local. La grande salle renferme les ouvrages comtois (A-B) et les publications des sociétés de langue française en correspondance avec l'Académie : province (C-F), Paris (G), Belgique et Suisse (H), Franche-Comté (I). Dans la salle du fond sont groupés les travaux des sociétés françaises qui ne correspondent plus avec l'Académie (J), les publications des sociétés de langue étrangère (P et K-R), les ouvrages offerts en hommage (L-O et U), des bulletins annuels (S-T), enfin l'armoire et les cartons des Archives (V-X). L'ensemble de ces collections est résumé sur des fiches qui sont tenues à jour. Au grand séminaire (rue Mégevand, 18), sont réunies toutes les réserves en nombre des publications de l'Académie, c'est-à-dire les bulletins annuels et les documents inédits.

La séance est levée.

Le président,	*L'archiviste,*
A. BOUSSEY.	Comte DE SAINTE-AGATHE.

Séance publique du 29 juin 1905.

Étaient présents : MM. BOUSSEY, président ; le commandant ALLARD, le docteur BAUDIN, GUILLEMIN, GUIRAUD, HUGUES, ISENBART, le docteur LEDOUX, LOMBART, MAIROT, le chanoine PAYEN, le vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, le comte DE VORGES, membre honoraire ; comte DE SAINTE-AGATHE, archiviste.

M. Parisot, président de la Société d'émulation, assiste à la séance.

Mgr l'archevêque de Besançon, M. le premier président, M. le préfet du Doubs, directeurs-nés, et M. le maire de Besançon, académicien-né, s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la séance.

M. Boussey, président annuel, lit son rapport sur le concours d'histoire et proclame les récompenses accordées par l'Académie : Une médaille de 200 fr. à M. Stephen Leroy, professeur d'histoire au collège de Gray, auteur de l'*Histoire d'Otte Guillaume, comte de Nevers, de Bourgogne et de Mâcon, et ses ascendants ;* une médaille de 200 fr. à M. Théophile Pernoud, professeur agrégé d'allemand au lycée de Marseille, auteur de l'*Étude de toponymie burgonde;* une médaille de 200 fr. à M. Charmoillaux, étudiant à l'Université de Nancy, auteur de l'*Histoire de la commune de Besançon ;* enfin une mention honorable à l'auteur de l'*Histoire de la Réforme à Besançon.*

M. le chanoine Payen donne lecture de son rapport sur le concours de poésie, à la suite duquel M. le président proclame les noms des auteurs récompensés :

Mme Sauget Boudringhin, à Grenoble, une médaille de 50 fr. pour la pièce *La comète d'Arguel ;* M. Cherpin, professeur à Baume-les-Dames, une médaille de 50 fr. pour la pièce *La messe du revenant.*

M. le vicomte de Truchis lit son rapport sur le premier concours Jean Petit, et M. le président proclame les noms des deux lauréats : M. André Spitz, professeur de dessin au lycée Victor Hugo, et M. Lucien Pillot, élève de l'École municipale des beaux-arts, qui obtiennent chacun une médaille de 150 fr.

Le rapport sur la pension Suard est lu par M. le docteur Baudin, et M. le président proclame le nom du nouveau pensionnaire élu par l'Académie dans sa séance du 27 juin 1905 : M. Lapierre, licencié ès lettres, élève de seconde année à l'École des chartes.

M. le marquis de Vaulchier a lu une poésie de Ch. Grandmougin : *Le vin de Château-Chalon.*

A l'issue de la séance publique, l'Académie a procédé à l'élection du président et du vice-président de la Compagnie pour 1905-1906 : M. Chipon a été élu président, et M. Vaissier vice-président. Avant de se séparer, l'Académie a autorisé la publication immédiate du rapport du docteur Baudin sur la pension Suard dans les journaux de Besançon.

La séance est levée.

Le président,
A. Boussey.

L'archiviste,
Comte de Sainte-Agathe.

Séance du 16 novembre 1905.

Présents : MM. BOUSSEY, président; le commandant ALLARD, docteur BAUDIN, BOURDIN, CHIPON, docteur GAUDERON, GIACOMOTTI, GUICHARD, HUGUES, ISENBART, MAIROT, chanoine ROSSIGNOT, SIMONIN, comte DE SAINTE-AGATHE, VAISSIER, marquis DE VAULCHIER; comte DE VORGES, membre honoraire; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances du 27 et du 29 juin sont adoptés.

M. le président annonce la mort de quatre membres de l'Académie, M. Jules Gauthier, M. le comte de Mérode, M. Alfred Rambaud, ces deux derniers membres honoraires, et M. le docteur Meynier, membre honoraire, ancien titulaire, comme M. Gauthier.

M. le président donne lecture d'une lettre du président de la Société franc-comtoise des amis des beaux-arts et arts industriels; cette Société organise pour l'été prochain, à Besançon, une exposition rétrospective de l'art en Franche-Comté, à laquelle l'Académie a déjà promis son concours. Par cette seconde lettre, il est fait appel à la Compagnie pour une subvention. Sur la proposition de M. le président, l'Académie vote la somme de 100 fr.

M. le président lit une lettre de M. Henri Lapierre, le nouveau pensionnaire Suard, élève de seconde année à l'École des chartes, remerciant l'Académie de la faveur dont il est l'objet. M. Roy, professeur à l'École des chartes, membre correspondant de la Compagnie, est désigné comme son correspondant. Avis est donné à l'Académie de la continuation de la subvention de 300 fr., destinée à ses concours, par le conseil géréral du Doubs.

M. le président cède la place à M. Chipon, nouveau président annuel, qui remercie la Compagnie de son élection à cette charge et l'assure de son entier dévouement.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

Le programme du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1906, et les publications suivantes, offertes à l'Académie :

Les horloges et les maîtres horlogeurs à Besançon du XVe siècle à la Révolution, par M. Ch. Sandoz;

Edmond Bour, lettres choisies à sa famille (1848 1866), avec in-

troduction et notes, par MM. le docteur J. Bertin et Ch. Godard ;

Emilio Pagliano, *La repubblica di S. Marino; — Pietro Savorgnan di Brazza*, deux brochures ;

P. Choffat, *Nouvelles données sur la zone littorale d'Angola* (*commission du service géologique du Portugal*).

La dernière année démographique et sanitaire à Besançon, par le docteur Baudin.

Maladies tropicales du bétail et les ervées en Égypte, une brochure, par M. Piot-Bey.

M. de Lurion lit sa notice sur M. Jules Gauthier ; l'Académie l'autorise à reproduire une photographie en tête de la notice de M. Gauthier, un de ses membres les plus actifs et qui lui ont fait le plus d'honneur par son érudition et ses nombreux travaux.

M. le commandant Allard lit son travail destiné à servir de discours de réception à la prochaine séance publique, *sur le Simplon, son tunnel et son chemin de fer*.

M. Boussey lit à la place de M. le docteur Ledoux, empêché, deux comptes rendus des ouvrages suivants : *Les horlogers et les maîtres horlogeurs à Besançon*, par M. Ch. Sandoz, et le *Petit Louis*, par M. Pauthier.

L'Académie élit membres de la commission des élections : MM. le chanoine Rossignot, le docteur Gauderon, Bourdin, Boussey, le marquis de Vaulchier, Allard et de Beauséjour.

MM. le docteur Baudin, Vaissier et le marquis de Vaulchier sont nommés membres de la commission du prix Marmier.

La séance est levée.

Le président,	*Le secrétaire perpétuel,*
M. CHIPON.	R. DE LURION.

ANNEXES

Les horloges et les horlogeurs à Besançon du XVe siècle à la Révolution, par Ch. SANDOZ. Compte rendu par M. le docteur Ledoux, membre résidant.

(*Séance du 16 novembre 1905.*)

Au mois de mai 1904, la *Société des amis des beaux-arts et des arts industriels* réunissait une riche collection d'anciennes pendules signées, en majorité, de noms bisontins. A l'ouverture de

cette exposition au Kursaal, devant notre éminent collègue M. Henri Bouchot, de l'Institut, délégué de M. le ministre des beaux-arts, et une nombreuse assistance, M. Charles Sandoz démontra que des artistes penduliers dès la fin du XVII[e] siècle, bien avant les ouvriers de la montre, avaient assuré à Besançon une réputation horlogère.

Le conférencier vient de publier (1), en la fortifiant de la citation de ses références, sa consciencieuse étude sur les origines de la principale industrie de notre ville. M. Sandoz étaye sur des arguments sérieux sa thèse : les pendules qui, ornant encore bien des maisons bisontines ou précieusement conservées en Franche-Comté, et plus loin, ont reçu les marques des Dumont, Bobilier, Paillard, Laresche, etc., avant et pendant le XVIII[e] siècle, ont bien été fabriquées à Besançon, n'y ont pas seulement été importées pour y être vendues après addition du nom d'un marchand.

Le travail de M. Sandoz constitue ainsi une introduction à tous les ouvrages antérieurs sur l'horlogerie à Besançon. Car jusqu'ici MM. Perron, Lebon, Martin, Sandoz lui-même, etc., n'avaient rien découvert sur le sujet précédemment à l'arrivée de la colonie suisse en 1793.

Nul mieux que notre auteur ne pouvait donner ce chapitre, vraiment digne d'attention, de l'histoire de notre ville avec une compètence spéciale qui est faite de science technique et d'érudition documentaire. On peut en juger à l'examen de l'une et l'autre partie. La première établit l'historique des horloges publiques à Besançon depuis la première, en 1440, puis saisit l'occasion de reprendre, non sans détails nouveaux, la biographie du vieux sonneur des heures de la vie bisontine, le Jaquemart de la Madeleine. Dans la seconde partie, M. Sandoz passe en revue la série des maîtres horlogeurs qui, de 1685 jusqu'à la Révolution, ont produit à Besançon des œuvres toujours à bon droit admirées. Les plus beaux types des pendules vues au Kursaal ont été photographiés pour concourir, avec des croquis d'anciens échappements chronométriques, à l'illustration de ce livre.

Les lecteurs, plus curieux, les uns des perfectionnements successifs du mécanisme, les autres soit des vieux souvenirs municipaux, soit de récits anecdotiques, prendront tous plaisir à s'instruire, parce que la présentation de tant de renseignements

---

(1) *Les horloges et les maîtres horlogeurs à Besançon, du XV[e] siècle à la Révolution française.* Impr. J. Millot. Petit in-8 de 88 p. Besançon, 1905.

divers revêt une forme parfaitement claire quand il s'agit d'expliquer un mouvement d'horlogerie et attrayante partout ailleurs.

Encore à un autre point de vue, l'Académie prendra intérêt à l'ouvrage qui lui est offert en hommage, puisqu'elle y trouvera l'éloge d'un de ses anciens membres, Jean-Louis-Simon Perron (élu en 1833, mort en 1835). Vers la fin de sa vie, celui-ci avait publié un *Essai de l'histoire abrégée de l'horlogerie*, dont une phrase, rapprochée d'une autre puisée dans le livre du docteur Lebon, engagea M. Sandoz sur la piste de recherches nouvelles. M. Sandoz rappelle que Perron avait terminé son apprentissage à Besançon avant l'installation des ateliers de Mégevand, qu'il imagina, en 1798, un système d'échappement de montre qui, après avoir été réinventé en Amérique presque un siècle plus tard, révolutionna l'industrie du réveille-matin, que chacune de ses créations marqua un progrès pour la science horlogère, qu'enfin c'est grâce à lui que la fabrication du chronomètre naquit et s'est développée à Besançon.

Ne devons-nous pas remercier M. Sandoz d'avoir mis en pleine lumière les mérites du maître ouvrier que l'Académie avait su distinguer et honorer, mais auquel son secrétaire perpétuel Génisset ne consacra qu'une trop courte et insuffisante notice nécrologique (28 janvier 1836), pour permettre de juger l'œuvre scientifique et professionnelle de Perron ? M. Sandoz a très bien comblé cette lacune du discours du professeur de littérature, et nous lui en savons gré.

Le petit Louis, par M. Henry Pauthier. Compte rendu par M. le docteur Ledoux, membre résidant.

(Séance du 16 novembre 1905.)

C'est un volume de la quatrième série, grand in-8 illustré, de la maison Mame et Cie. La moralité du *Petit Louis* est garantie par la bonne réputation des éditeurs, sa valeur littéraire par le renom de son auteur, délicat poète, aimable conteur, que vous connaissez bien. Mais livre de distribution de prix, sans doute historiette à l'usage des enfants, sa lecture saurait-elle intéresser des académiciens ? Et puis, quel est ce petit Louis ? Il y en a tant par le monde ! Rien dans le titre ne dit d'où sort celui-ci ni quelles sont ses aventures.

Ainsi il est arrivé que ces feuilles ne furent coupées que plu-

sieurs mois après que l'ouvrage vous fut offert en don. J'eus la bonne fortune de recevoir la confidence que ce Louis est un gentil et studieux petit compatriote, que son histoire s'est trouvée étroitement associée à certains événements dramatiques de la guerre franco-allemande en Franche-Comté. Or, j'ai pris un trop vif plaisir à suivre les péripéties de ce récit pour ne pas vous convier à le goûter à votre tour.

Ce fils de l'instituteur de Malbrans est depuis un an boursier du collège à Salins quand éclate la fusillade et tonne le canon contre les Prussiens, à la poursuite de notre armée de l'Est. Il sait, par ses camarades, les actes courageux des défenseurs, surexcitant la fureur et les vengeances des vainqueurs. Mais pendant les vacances précédentes, Louis avait accompagné à Besançon un de ses cousins qui venait s'y enrôler. Blessé à Héricourt, ce soldat est ramené dans nos ambulances bisontines. Voilà, certes, une première série de tableaux bien faits pour piquer notre curiosité : Salins pendant la bataille et l'épisode aussi véridique que tragique du massacre d'une famille facilement reconnue malgré un léger changement de nom ; les rues de Besançon à la nouvelle de la défaite de Sedan ; les baraquements de ses casernes Saint-Paul regorgeant de blessés pansés et consolés par une bienfaisante ambulancière et au milieu desquels apparait la rude figure du général Rolland. Il faut lire encore les pages sur l'effervescence populaire lors de la déclaration de guerre, la retraite de l'armée de Bourbaki dans nos montagnes et leur invasion par les colonnes allemandes. Enfin Louis et son père, qui était allé le chercher à Salins, sont arrêtés par des uhlans, pistolet au poing, quand de nuit, par des chemins couverts de neige, ils reviennent à Malbrans qu'ils avaient quitté riche et qu'ils retrouvent ruiné par les réquisitions de l'ennemi. La narration se termine quand la paix va permettre de réparer tant de désastres.

Mais il n'y a pas que de l'histoire dans ce livre qui oppose aux horreurs de la guerre des descriptions de notre pays comtois vraiment séduisantes par leur charme exquis, grâce à la maîtresse plume d'un artiste inspiré par l'amour du sol natal. Les vues du village de Malbrans, de ses champs, de ses bois, de la Loue toute proche, avec leurs changements d'aspect aux différentes saisons, les motifs si variés de paysage qui font l'admiration des visiteurs de Nans-sous-Sainte-Anne et du Lison, sont peints avec une sincérité embellie par le sentiment des nuances dans l'harmonie de chaudes ou tendres couleurs.

De nombreux personnages animent tous ces cadres. Figures et caractères sont trop vrais pour n'avoir pas été pris sur nature. Régents un peu maniaques, écoliers facétieux, le ménage du principal, le concierge, un vieux brisquard, se meuvent et parlent dans les scènes du collège comme dans une vie réelle. Aussi exactement est reproduite l'existence des villageois, à la ferme ou aux travaux des champs.

Il faut le répéter encore : écrite pour la jeunesse, cette histoire intéressera bien d'autres que ceux à qui elle était destinée. Si l'âge émousse parfois la sensibilité, aucun de nous n'a atteint celui où deviendraient moins vives les émotions que M. Pauthier sait si bien faire vibrer. Et non moins que dans les vers de *Au village*, vous trouverez l'âme d'un poète dans son œuvre de prose.

Qu'on donne beaucoup de *Petit Louis* pour récompense aux enfants de nos écoles ! On les dotera ainsi d'un parfait modèle de style et d'une excellente leçon de patriotisme. A notre collègue à l'Académie, l'auteur de ce livre, apprenant à mieux aimer et servir petite et grande patrie, d'une si belle distinction littéraire, sous une apparence trop modeste, il est juste d'offrir l'hommage de notre compliment et de notre gratitude.

Séance du 21 décembre 1905.

Présents : MM. Chipon, président ; le commandant Allard, Baille, G. de Beauséjour, Bourdin, Boussey, Estignard, Giacomotti, Hugues, Isenbart, le docteur Ledoux, les chanoines Panier et Payen, Pingaud, le chanoine Rossignot, comte de Sainte-Agathe, général Sonnois, le vicomte de Truchis, Vaissier, marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre est adopté.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants :

X. Brun, *Histoire de la seigneurie d'Andelot-lez-Coligny*, chap. III ;

F. Pajot, *Recherches étymologiques sur les noms de lieux habités du territoire de Belfort ;*

Alfred Marquiset, *La phrase et le mot de Waterloo ;*

Th. Dufour, *Pages inédites de J.-J. Rousseau,* 1re série, Genève, 1905.

Le commandant Allard, *Voies d'accès au Simplon*, 1 brochure in-12 de 45 pages.

M. le ministre de l'instruction publique a fait don à la bibliothèque de l'Académie de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, par MM. de Lasteyrie et Vidier, tome IV, 4e livraison, 1 vol., et 1902-1903, 1 vol.

La séance publique est fixée provisoirement au jeudi 1er février 1906, et la séance privée de janvier au jeudi 25 janvier 1906. L'Académie décide de se réunir en un banquet, comme de coutume, le jour de la séance publique.

M. le président annonce la mort de M. Bernard Prost, inspecteur général des bibliothèques et archives, membre correspondant comtois de l'Académie, décédé à Paris le 8 décembre 1905. M. Vaissier est chargé de la notice d'usage.

M. le président annonce que la commission des élections propose à l'Académie de porter éventuellement le nombre de ses membres correspondants franc-comtois de quarante à soixante, soit une augmentation de vingt membres, augmentation à laquelle l'Académie pourvoirait peu à peu. L'Académie, après discussion, adopte les conclusions de la commission ; puis elle décide qu'il n'y aura pas d'élection de membre résidant au mois de janvier prochain, une seule place étant vacante.

M. de Lurion lit une notice sur M. l'abbé Ch. Holder, professeur et bibliothécaire à l'Université de Fribourg (Suisse), membre correspondant étranger, décédé le 5 mai dernier.

M. Pingaud lit une notice biographique sur M. Rambaud, membre honoraire, récemment décédé.

M. le président donne lecture de son travail intitulé : *Un cinquantenaire à Besançon. L'ouverture de la station du chemin de fer.*

M. le docteur Ledoux donne le compte rendu d'un ouvrage sur *Edmond Bour, lettres choisies à sa famille.*

L'Académie pourvoit à la nomination de la commission des finances, qui sera composée de MM. de Truchis, Gaulard et Simonin.

L'Académie élit M. Boussey à une place vacante à la commission des documents inédits.

La séance est levée.

Le président,
M. CHIPON.

Le secrétaire perpétuel,
R. DE LURION.

ANNEXES

Notice sur l'abbé Charles HOLDER, associé étranger,

Par M. Roger de Lurion, secrétaire perpétuel.

(Séance du 21 décembre 1905.)

A la liste déjà trop longue des pertes éprouvées par l'Académie cette année, vient s'ajouter le nom de M. l'abbé Charles-Richard Holder, associé étranger depuis le 13 juin 1901, décédé à Fribourg (Suisse), le 5 mai 1905.

M. l'abbé Holder était un inconnu pour la plupart d'entre nous ; mais ceux de nos collègues qui avaient eu l'occasion de se rendre à Fribourg en ces dernières années et de visiter la bibliothèque de l'Université ou du canton avaient gardé le souvenir de l'aimable accueil du docteur Holder, dont la mort a excité de vifs et universels regrets dans sa patrie d'adoption, où il a passé les quinze années les plus fécondes de sa vie.

Né à Bentzwiller (Alsace) le 23 septembre 1865, M. Charles Holder, après d'excellentes études philosophiques et théologiques, fut ordonné prêtre à Strasbourg le 10 août 1890. Dès le mois d'octobre suivant, il se fit inscrire à la Faculté de philosophie, principalement pour les cours d'histoire, dans l'Université de Fribourg qui commençait alors sa seconde année d'existence. Il y fut promu docteur en 1892, après la soutenance d'une thèse allemande très remarquée *sur le droit des papes de désigner leur successeur*. Il fut le premier docteur reçu dans la jeune Université.

En 1897, il présenta sa thèse d'agrégation, et fut nommé *privat docent* en sciences historiques à la Faculté des lettres. Auxiliaire de M. l'abbé Gremaud, bibliothécaire cantonal, également associé étranger de notre Académie, il lui succéda en 1897, et fut aussi bibliothécaire de l'Université, charges dans lesquelles son talent et son érudition rendirent de véritables services unanimement appréciés. En 1900, il fut nommé professeur extraordinaire de l'histoire de l'antiquité.

Membre très actif des sociétés savantes de Fribourg, M. Holder a porté ses recherches sur l'histoire de l'Église, des institutions et de la législation canoniques, sur l'histoire du droit civil et économique, enfin sur l'histoire du diocèse de Lausanne et du can-

ton de Fribourg. Son œuvre comprend plus de cinquante travaux disséminés dans les périodiques de Suisse ou d'Allemagne, parmi lesquels il faut citer au premier rang l'*Histoire du droit de propriété ecclésiastique dans le canton de Fribourg*, puis *Les professions de foi à Fribourg au XVIe siècle*, et un remarquable travail, en allemand, sur *Aventicum, ses institutions politiques et administratives et sa constitution.*

Les travaux de M. Holder ne sont pas tous d'égale valeur ; mais ils lui assignent une place des plus honorables parmi les historiens suisses, et ils devront être consultés pour les études relatives à l'histoire religieuse de la Suisse, principalement à l'époque de la Réforme.

Edmond Bour. — **Lettres choisies à sa famille.** Compte rendu par M. le docteur Ledoux, membre résidant.

(Séance du 21 décembre 1905.)

Le mathématicien Edmond Bour (1), de Gray, dont nos collègues MM. Bertin et Godard viennent de publier les *Lettres choisies à sa famille* (2), appartenait à l'Académie de Besançon (3). « L'Académie, lui écrivait son secrétaire Perennès, en vous conférant ce titre, a voulu rendre hommage au rang si distingué que vos travaux vous ont conquis dans la science, et, en même temps, rappeler votre pensée vers la province à laquelle vous attachent des liens d'origine dont elle s'honore. »

Les titres de Bour s'imposaient en effet aux suffrages de nos prédécesseurs. Ingénieur au corps des mines et professeur à son école, docteur ès sciences, professeur de mécanique à l'École polytechnique, dont il était sorti major de sa promotion en 1852, il s'était fait classer par des œuvres de haute valeur au rang des grands mathématiciens. L'Académie des sciences lui attribua deux fois son grand prix de mathématiques (4), rarement décerné, et lui réservait une plus glorieuse récompense. En 1862,

---

(1) Né à Gray, le 19 mai 1832; mort à Paris, le 8 mars 1866.

(2) De 1848 à 1866, avec introduction et notes, in-8 de 162 p , imprimerie G. Roux, à Gray.

(3) Élection du 18 janvier 1865, dans la classe des associés nés en Franche-Comté.

(4) En 1861 et en 1868, pour un mémoire publié en 1862. Ce prix est de 3,000 francs.

la candidature de Bour avait été présentée pour le siège de Biot (1). Si un concurrent plus âgé (2) fut élu, Bour, qui n'avait que trente ans, avait réuni un nombre de voix fort honorable : promesse d'élection à la première vacance dans cette classe de l'Institut ; la mort précéda l'hommage.

L'interprète des sentiments de notre compagnie souhaitait l'attachement plus étroit de Bour à la Franche-Comté. Le vœu était superflu. Aucun Comtois n'eut plus d'affection pour son pays natal. « Vous savez que je n'aime que vous, écrit-il à son père, que je ne me plais qu'auprès de vous (3). » Auprès de vous, c'est dans la maison familiale de Gray et dans une campagne voisine, achetée avec les premières économies, dont de loin il surveille les embellissements.

Tous les loisirs que lui laissent ses enseignements et ses missions sont pour les siens, près desquels il est heureux de retrouver ses amis d'enfance, les premiers qui aient pu apprécier, comme plus tard polytechniciens, ingénieurs, l'attrait de son caractère. Tous étaient vite séduits par la distinction et la modestie, la bienveillance affable, la franchise impartiale de Bour. Ces qualités, on les retrouve dans ces lettres intimes qui méritaient vraiment d'être conservées : elles ont encore un autre mérite.

On y voit une intelligence adonnée aux études positives, aux calculs algébriques et géométriques transcendants, se doubler d'un esprit charmant qui sait narrer vivement, simplement, les incidents divers, succès et déceptions, encouragements, espérances, d'une trop courte et brillante carrière. Le style est clair, naturel, alerte, parce que la pensée vient du cœur, de la jeunesse et d'une raison toujours judicieuse. Parfois même notre épistolier devient poète et se distrait à rimer une fantaisie. Un ancien camarade à l'École polytechnique, M. le comte de Chardonnet, après avoir exposé son œuvre scientifique, a fait l'éloge de Bour et ajoutait au portrait moral (4) : « Ceux qui le rencontraient

(1) En 1856, Biot avait remis à Bour le précieux exemplaire, dit de Berlin, des mémoires de Lagrange, réunis par Condorcet Après celui-ci, ce recueil était allé à Lacroix, à Binet et à Biot. Car le possesseur temporaire de ces mémoires reçoit l'obligation de les transmettre au jeune mathématicien donnant la plus sérieuse espérance de faire progresser cette science. La famille de Bour les déposa à l'Académie des sciences pour une attribution nouvelle.

(2) M. Ossian Bonnet.

(3) 13 janvier 1864.

(4) Edmond Bour dans les *Annales franc-comtoises*, numéro de mai 1866.

dans un salon le reconnaissaient facilement pour un homme de beaucoup d'esprit.... Il racontait agréablement et avec gaieté. Il savait beaucoup et s'intéressait à la littérature comme aux sciences. » La correspondance confirme ce jugement, notamment quand elle reflète les impressions pittoresques recueillies au cours de voyages en Belgique, en Allemagne, en Algérie, en Asie Mineure.

Il y a quarante ans, nos bulletins, au mince format, n'inséraient pas encore de notices sur les associés dont la Compagnie déplorait la perte. Le nom de Bour n'y figure donc que sur un tableau d'élection et deux fois sur la liste académique annuelle. C'était vraiment trop peu pour celui qui occupait une place éminente dans le monde savant, était destiné à la célébrité. Grâce au livre de MM. Bertin et Godard, l'Académie trouve l'occasion de mieux conserver dans ses annales le souvenir du mathématicien qui fut un honneur pour sa ville natale et la Franche-Comté.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1906 et 1907

Prix a décerner en 1906

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 300 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Une étude littéraire sur un orateur, un poète, un philosophe, un jurisconsulte, un artiste, un économiste ou quelque autre homme éminent du XIX[e] siècle, originaire de Franche-Comté. — 2° Les peintres paysagistes en Franche-Comté. — 3° Les journaux et les revues en Franche-Comté pendant le XIX[e] siècle.

2° **PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Les conditions de la vie de famille en Franche-Comté pendant les cinquante dernières années (dépenses de subsistance ; modifications dans les habitudes, dans le genre de vie ; conclusions). — 2° Une étude sur une des industries importantes de Franche-Comté depuis ses origines jusqu'à nos jours. — 3° Les organisations ouvrières dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin depuis la loi de 1884 (fédérations, syndicats, grèves).

Prix a décerner en 1907

1° **PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE** (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre, publication de documents précédée d'une étude-préface), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° **PRIX DE POÉSIE** (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1906 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 15 avril 1906, et ceux destinés aux concours de 1907, avant le 15 avril 1907. Ces termes sont de rigueur.

PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année,* conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre de chaque année.

PRIX PETIT (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année*, conformément au testament de M. Jean Petit, pour récompense dans un concours de composition historique, en peinture ou en sculpture (alternativement), sur un sujet puisé dans l'histoire de la Franche-Comté. La date et les conditions du concours sont publiées avant le 1er mai. En 1906, sculpture ; en 1907, peinture.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel.

MÉMOIRES

LA FRANCHE-COMTÉ

A-T-ELLE ÉTÉ ESPAGNOLE?

Par M. BOUSSEY

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 2 février 1905)

MESSIEURS,

On répète volontiers que les légendes ont droit au respect des historiens. Cela est vrai des traditions primitives qui sont le déguisement poétique de la vérité, et auxquelles du reste, si l'on en juge par d'illustres et malheureuses tentatives, il est difficile de substituer autre chose que des systèmes où la poésie manque, sans que l'on soit assuré que la vérité la remplace. Il en est d'autres qui sont des malentendus et des erreurs et qui n'ont droit qu'à une réfutation. Je n'hésite pas à compter au nombre de ces dernières la tradition d'après laquelle, sous prétexte que les comtes de Bourgogne ont régné à un moment donné sur l'Espagne, notre pays aurait modifié son génie, ses institutions et ses mœurs sur le modèle de cette dernière. Il serait trop long de vous apporter de cette singulière hérésie historique une réfutation complète, il faudrait faire passer sous vos yeux les annales tout entières du comté de Bourgogne. Je voudrais seulement vous exposer les principales raisons de mes doutes, ou, pour être plus exact, de mon affirmation nettement contraire à l'opinion

traditionnelle. Je ne séparerai pas, dans cette rapide esquisse, la ville de Besançon du comté de Bourgogne. Sans doute la vieille cité, moins encore que la province, mérite l'épithète d'espagnole. Il y a quelques mois, un jeune et brillant professeur du lycée le démontrait spirituellement dans une dernière leçon donnée à ses élèves (1). Mais j'irai plus loin que lui. A mon sens on n'aura démontré que Besançon n'est pas une ville espagnole que lorsqu'il sera bien admis que le comté ne l'était pas davantage. Au point de vue où nous nous plaçons, nous n'avons pas à faire état de la frontière tout artificielle qui séparait la ville et sa banlieue du reste de la province. De part et d'autre, c'était la même race, la même langue, la même religion, des mœurs et des intérêts identiques. Besançon, siège de l'archevêché et du tribunal de l'officialité, était la capitale religieuse du pays tout entier comme elle en restait la principale forteresse. Malgré son titre de ville impériale, elle était ville comtoise au même titre que Cambrai était ville flamande, Strasbourg et Mulhouse villes alsaciennes; si le comté de Bourgogne avait été envahi par l'influence espagnole, ce serait miracle que Besançon eût été épargnée; c'est bien ainsi, du reste, que l'entendait la tradition. Sur ce point, du moins, je suis d'accord avec elle.

Le vers de Victor Hugo, qui, s'il n'a pas créé la légende, l'a consacrée du moins, est de 1830. Quinze ans plus tard, en 1845, Prosper Mérimée semble l'avoir pris pour thème d'une page de son discours de réception à l'Académie. Il succédait à Charles Nodier, et amené à parler de la ville où celui-ci était né et avait passé une partie de sa jeunesse, il s'exprimait ainsi :

« Vers la fin du XVIII[e] siècle, la ville de Besançon conser-

(1) Port, professeur d'histoire au lycée Victor Hugo : *Besançon vieille ville espagnole,* 1903. D[r] J. Meynier : *Réunion de Besançon à la Franche-Comté (1634-1664)*, 1898.

« vait encore des souvenirs singuliers de la domination « espagnole. A voir ses innombrables couvents, ses palais « aux balcons grillés, ses confréries de pénitents de toutes « couleurs, on aurait pu se croire dans une ville de Cas- « tille. Les mœurs de ses habitants étaient empreintes « d'une austérité qui n'avait rien de français, d'anciennes « ordonnances défendaient aux juifs de demeurer plus « de trois jours dans l'enceinte des remparts. La société « était divisée en plusieurs castes, soigneuses de s'isoler « par des barrières infranchissables. D'un côté des pré- « jugés hautains, de l'autre des espérances insensées, « partout des haines traditionnelles (1). »

Mérimée ne parle que par ouï-dire. Dix-huit ans plus tard, en 1863, Taine passe quelques jours à Besançon et, fidèle à sa méthode de noter ses impressions, il consacre à la ville et aux paysages qui l'environnent quelques pages de son carnet de voyage. La ville l'enchante, mais l'idée de l'Espagne est pour lui une véritable obsession : « Besan- « çon est une vieille ville, pleine de débris espagnols du « XVIe et du XVIIe siècle... Partout, grilles de fenêtres à « ventres bombés et souvent grillages en long et en tra- « vers, comme dans un couvent d'Espagne. »

Ou bien encore :

« Un peintre pourrait passer deux mois dans cette « ville, tant il y a d'étranges rues étroites, sans fenêtres, « aveugles et noires le soir comme de vraies rues espa- « gnoles, tant les hauts toits pointus, noircis, peuplés de « cheminées, ont un air énergique, tant le pêle-mêle des « bâtisses et des balcons, dans les vieux taudis qui peu- « plent la rivière, est original et fauve, tant le XVIe et le « XVIIe siècle ont laissé des traces ici. Par suite, et en re-

(1) Prosper Mérimée : Discours de réception à l'Académie française, prononcé le 6 février 1845, recueilli dans les *Portraits historiques et littéraires*.

« vanche, les esprits aussi semblent du XVI[e] et du XVII[e]
« siècle (1). »

Jusqu'ici nous ne sommes pas sortis de Besançon. Allons à Dole ; c'est un compatriote, un de nos plus savants et de nos plus spirituels confrères, qui cette fois nous servira de guide :

« L'Espagne, nous dit M. Henri Bouchot, a laissé plus
« d'elle dans ce coin qu'elle ne sut faire à Besançon, la
« ville réfractaire et indépendante. L'hôtel de ville d'au-
« jourd'hui hébergeait les parlementaires fameux de la
« Comté de Bourgogne, la troupe grave d' « hommes
« rouges » remuants, audacieux, à la fois gens de guerre,
« politiques, magistrats, dont la race s'est si bien perdue.
« Dans une des salles d'en haut, le portrait de Charles-
« Quint, peint par Titien ; l'empereur ami souriait aux vi-
« siteurs de ses grosses lèvres lippues et présidait aux
« séances. Un peu de castillanerie, un soupçon d'emphase
« madrilène s'est accrochée aux pierres et y est demeurée ;
« ceux qui savent bien voir vous diraient même que les
« Dolois ont fait comme leurs maisons, et que les mata-
« mores transpyrénéens n'y sont point aussi rares que le
« pourraient laisser supposer les distances. Dans le
« nombre vous rencontreriez les Don Quichotte scala-
« breux et excessifs, prêts à piquer les moulins à vent,
« d'une lance, les Sancho Pança raisonneurs, tranquilles
« et sensés, avec, par-dessus le marché, les bons licenciés
« pédants de Salamanque (2). »

Nous retrouvons l'Espagne à Gray avec M. Ardouin-Dumazet, lequel, au cours de sa savante enquête sur la France contemporaine, y admire un « charmant hôtel de ville construit par les Espagnols (3). » Nous la retrouvons à

---

(1) Taine : *Carnets de voyage*, p. 135 et seq.
(2) Henri Bouchot : *La Franche-Comté*, p. 188.
(3) Ardouin-Dumazet : *Voyage en France*, 23[e] série, p. 41.

Vesoul, avec une toute récente géographie illustrée qui nous y signale avec gravure à l'appui « une maison espagnole » (1). Maison espagnole! N'est-ce pas ainsi, du reste, que nous entendons quotidiennement désigner toute construction qui se distingue de ses voisines par ses fenêtres à meneaux ou à croisées, par une niche finement sculptée, ou par une tourelle à encorbellement se détachant à l'angle de deux rues? N'est-ce pas avec cette épithète, pour ainsi dire de nature, que l'hôtel Mareschal, de la rue Rivotte, gravé sur une carte postale, va enseigner au monde entier qu'au XVIe siècle nous empruntions à Burgos ou à Tolède des architectes pour construire nos maisons ou des sculpteurs pour les décorer?

Voici autre chose et mieux encore. Non seulement la Franche-Comté a subi l'influence littéraire de l'Espagne, mais ne serait-il pas possible que par son intermédiaire cette influence se soit répandue en France, où l'on sait qu'elle a été longtemps dominante? Voilà du moins l'hypothèse que nous propose M. Louis de Ronchaud. En 1882, notre compatriote, écrivant une préface aux œuvres choisies du poète Rotrou, était amené à expliquer l'origine de ce goût espagnol qui régnait en France dans la première partie du XVIIe siècle. Il réfutait sans peine l'opinion de Viollet-le-Duc attribuant l'influence du drame espagnol sur notre scène française et en particulier sur les pièces de Hardy et de Mairet, au mariage de Louis XIII avec une princesse espagnole; et, à propos de Mairet, il ajoutait « que ce poète franc-comtois était né sujet de l'Espagne, et qu'en venant résider à la cour de France, il avait pu y apporter lui-même l'influence qu'on veut qu'il y soit venu chercher (2). » Ce n'est là sans doute qu'une idée jetée en

(1) *Géographie pittoresque et monumentale de la France*, Franche-Comté.

(2) *Théâtre choisi de J. de Rotrou*, avec une étude par Louis de Ronchaud, p. v.

passant et je ne pense pas que l'auteur y ait attaché beaucoup d'importance. Je la retiens cependant comme l'expression — un peu plus paradoxale encore que les précédentes — de la légende que je combats.

En voici encore une : lorsque Auguste Castan, dans son livre sur Besançon et ses environs, nous apprend que « la ville de Besançon demeura tributaire du fanatisme religieux de l'Espagne », il exprime sans doute son opinion personnelle ; mais en même temps il est l'écho de la tradition qui veut, qu'en religion comme en autre chose, nous portions encore la trace du joug de nos anciens maîtres. Si nos ancêtres ont été fanatiques, s'il nous en reste quelque chose, quelle meilleure preuve qu'ils ont été Espagnols et que nous le sommes encore un peu actuellement (1) ?

Dans ce concert unanime, la poésie ne pouvait manquer de donner sa note, et voici Xavier Marmier écrivant du fond de la Suède à ses amis de Franche-Comté et leur demandant

> d'aimer toujours ce sol
> Où l'on retrouve encor sous une empreinte antique
> Le courage du Franc, la candeur germanique,
> Et la fierté de l'Espagnol (2).

Voilà, Messieurs, sous quelles formes variées, avec l'autorité de quels hommes d'esprit et de savoir, la légende se présente à nous ; on ne m'accusera pas de l'avoir forgée pour me donner la tâche facile de la démolir (3). Elle se

---

(1) Castan : *Besançon et ses environs*, édit. de 1901, p. 27. M. Philippe Sagnac, rendant compte de la vie du cardinal Gousset par le chanoine Gousset (*Revue d'hist. moderne et contemporaine*, t. V, p. 652), parle de la Franche-Comté « si catholique, marquée de l'empreinte espagnole. »

(2) *Besançon et les bords du Doubs. A mes amis de Franche-Comté*, par Xavier Marmier.

(3) Je dois dire que deux Franc-Comtois, très au courant de l'histoire de leur pays, ont nié l'influence espagnole en Franche-Comté, mais ce n'est pas leur opinion qui a prévalu. Je lis dans la *Franche-*

retrouve du reste dans l'opinion populaire aussi bien que dans l'histoire, dans la conversation de tous les jours comme dans les livres de savants, et aujourd'hui encore, dans l'auditoire qui veut bien me prêter son attention, plusieurs se rencontrent sans doute qui se demandent si vraiment il n'est pas paradoxal de contester qu'il y ait rien d'espagnol dans l'héritage moral et intellectuel qu'ils ont reçu de leurs ancêtres.

Bien qu'en ceci comme en beaucoup d'autres choses, le temps ne fasse rien à l'affaire, il n'est pas sans intérêt de rechercher exactement pendant combien d'années l'influence espagnole a pu régner dans notre comté de Bourgogne. Castan, dans son excellent petit livre : *La Franche-Comté et le pays de Montbéliard*, divise notre histoire en un certain nombre de périodes, et pour lui la période espagnole s'étend de l'année 1556 à l'année 1674. L'année 1556 est celle de l'abdication de Charles-Quint et en même temps celle de la division en deux parties des immenses domaines de la maison d'Autriche. Le comté de Bourgogne et les Pays-Bas sont alors séparés de l'empire, à qui de vagues liens les rattachaient encore, et s'ajoutent à l'Es-

---

Comté ancienne et moderne, t. II, p. 164, 165 : « Le naturel espagnol ne modifia nullement celui de nos pères. A part les généralités qui appartiennent à toutes les nations, il n'y a pas plus d'espagnol dans notre moral qu'il n'y en a dans la langue que nous parlons. La province ne communiquait ordinairement avec l'Espagne que par l'intermédiaire des Pays-Bas ; à peine les troupes espagnoles y séjournaient en la traversant ; il n'y eut que très tard des emplois exercés par les Espagnols. Nous ne connaissons guère d'alliance de famille contractée avec cette nation. Malgré l'union politique la plus intime et la mieux entretenue, la Franche-Comté n'était pas fâchée d'être à une certaine distance de l'Espagne et de la Flandre. De nation à nation, d'homme à homme, on ne s'aimait guère ; cela perce partout à côté des témoignages de bon vouloir. »

Ph. Perraud (*La conquête de 1669*, p. 30) n'est pas moins catégorique : « Au fond, la Comté, pas plus que les Pays-Bas, n'avait jamais été espagnole. L'Espagne ne put l'assimiler et fit peu d'efforts pour cela. Grâce à son éloignement, la province garda toujours une large autonomie. »

pagne et à ses vastes domaines d'outre-mer pour former la part de Philippe II, fils de l'empereur devenu moine; tandis que le frère de ce dernier, Ferdinand, garde les domaines allemands de la famille et le titre électif d'empereur. Mais je serai plus large que Castan et je vous proposerai de repousser jusqu'à l'année 1516 le début de la période espagnole de notre histoire. En 1516, Charles d'Autriche, comte palatin de Bourgogne et souverain à divers titres des Pays-Bas, déjà roi de Castille, devient roi d'Aragon et réunit dans ses mains toutes les forces de la monarchie d'Espagne. C'est donc bien à partir de cette date que notre petit pays se trouve comme perdu dans cet immense empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais. Au point de vue où nous sommes, l'élection de Charles à l'empire en 1519 n'a point d'importance, et surtout l'événement de 1556 ne resserre aucun des liens qui nous rattachaient déjà à la cour de Madrid. De 1516 à 1674, je compte cent cinquante-huit ans, c'est la durée de plus de cinq générations humaines, et c'est plus qu'il n'en aurait fallu sans doute à une dynastie de souverains à la fois puissants et populaires pour imposer à leurs sujets franc-comtois cette uniformité morale qui ferait de nous, sinon des frères, du moins des arrière-cousins des Castillans ou des Aragonais. Voyons si les rois d'Espagne l'ont fait, voyons s'ils ont même essayé de le faire.

Il semble bien, Messieurs, que le meilleur moyen de s'assimiler un pays, c'est de l'occuper, dans le sens précis du terme. Je sais bien que les Franc-Comtois n'étaient pas des vaincus aux yeux des Espagnols ; ceux-ci ne pouvaient songer à les supprimer comme ils ont supprimé les Caraïbes des Antilles au XVIe siècle, comme les Anglais, au XIXe, ont supprimé les indigènes de la Tasmanie ou de l'Australie. Les réduire à une sorte de demi-servitude, comme les Indiens de l'Amérique du Sud, était également impossible ; mais à défaut de cette occupation brutale,

conséquence et abus de la victoire, ils avaient la ressource de la colonisation pacifique et de cette assimilation lente mais assurée, qui résulte du mélange des races par de fréquentes alliances et par une cohabitation quotidienne.

Or, Messieurs, la Franche-Comté, au XVIe siècle, offrait un vaste champ à cette colonisation, je dis vaste dans tous les sens du mot. En 1516, elle ne s'était pas encore remise de l'invasion française de 1479. Et de cette date à celle de 1674, trois fléaux, qui étaient alors inséparables, la guerre, la peste et la famine la réduisirent plus d'une fois à l'état « d'île sauvage, nouvellement découverte, où tout était au premier occupant ». Ce ne sont point des légendes populaires ou des traditions douteuses qui nous l'apprennent. Les recensements officiels, les ordonnances du parlement et de la chambre des comptes, les recès des États, les registres des communautés et des paroisses nous renseignent à la fois sur l'étendue du mal et sur les remèdes que les pouvoirs publics s'efforcèrent d'y apporter. Voici quelques chiffres : en 1614, la population de la province était de 400,000 habitants ; en 1644, elle était tombée à 130,000 ; en 1652, elle était remontée seulement à 200,000. Les écarts sont considérables, mais il ne faut pas oublier que de 1633 à 1643, le pays a été en proie à la guerre de Dix ans, à la suite de laquelle, nous apprend Castan, « il ne restait guère d'habitants que dans les places fortes de Besançon, Dole, Salins et Gray ».

Il faut ajouter, du reste, que tous les manquants du recensement de 1644 n'étaient pas définitivement perdus. Après une bataille, on compte non seulement les tués et les blessés, mais aussi les disparus qui se retrouvent tôt ou tard. Beaucoup de Franc-Comtois avaient passé la frontière, dont quelques-uns revinrent une fois la paix rétablie (1). Des villages entiers avaient émigré dans les

(1) « Depuis les guerres présentes, plusieurs sujets s'estant retirez et

grands bois du bailliage d'Amont ou de la Bresse doloise, ou bien encore dans les cavernes ou les gorges de la montagne (1); ceux qui survécurent à la misère revinrent plus tard reconstruire leurs foyers. Enfin des étrangers comblèrent les vides. Ici encore les documents officiels permettent de suivre en détail la reconstitution du pays et les efforts des pouvoirs publics pour favoriser le retour des indigènes et l'émigration des populations voisines. Au nord s'établissent des Lorrains et des Allemands, à l'ouest des Champenois et des Bourguignons de France en assez grand nombre pour éveiller à plusieurs reprises les craintes de l'Espagne et attirer l'attention du Parlement; au sud les Bressans, les Savoyards, les Suisses de Fribourg et du pays de Vaud formèrent sur plusieurs points de véritables colonies. Mais d'Espagnols, nous n'en trouvons nulle part, ni en groupes, ni isolément. Je sais bien que quelques fa-

logez dans les bois pour s'y tenir à couvert des courses et hostilitez, y avaient fait de grands desgats et abattues et réduit bonne partie desdits bois en nature de terre labourable qu'ils s'obstinent à cultiver et ensemencer; ce qui leur fait négliger l'habitation de leurs villages et la culture de leurs plaines et finaiges, quoique de meilleur rapport » (Ordonnance du Parlement du 27 janvier 1648).

(1) Girardot de Nozeroy, après avoir tracé le tableau navrant de la situation du comté à la fin de l'année 1638, ajoute: « En cette occasion, les plus courageux résolurent de se tirer hors du pays durant cette horrible saison et passèrent en pays estranger où eux et leurs femmes gagnèrent leur vie et celle de leurs enfants par le travail de leurs mains. Les premiers passèrent en Savoie et en Suisse, autres les suivirent et les premiers travaillans fortement et fidellement firent planche à ceux qui les suivirent : ce fut une sortie générale, et ne pouvant la Suisse et la Savoie soustenir tant de gens, la plus grande partie qui cherchait les terres de son Roy passa en Italie et s'arresta à Milan, grand nombre néantmoins passèrent jusques à Rome (patrie commune de tous les chrétiens); un curé s'y trouva l'année suivante avec cinq cens de ses paroissiens, auquel le pape donna une église pour leur y administrer les sacrements; on comptait qu'ils estoient à Rome dix ou douze mille Bourguignons de tout sexe » (*Hist. de dix ans*, p. 213). Girardot signale aussi l'émigration des Comtois à Lyon, où ils étaient bien accueillis, malgré les ordres de Richelieu.

milles comtoises se disent et se croient originaires des pays *de par delà*, comme on disait volontiers au XVIe siècle, mais, sans nier qu'il puisse s'en trouver par hasard une ou deux, je n'en connais pas une qui appuie ses prétentions d'un commencement de preuves. Chaque fois, au contraire, que l'historien ou le généalogiste, sollicité par la tournure exotique d'un nom propre, cherche à établir l'origine de la famille qui le porte, c'est toujours en Italie, ce n'est jamais en Espagne que ses recherches le conduisent. Voilà donc, Messieurs, un premier élément essentiel qui nous manque pour être Espagnols; chacun de nous peut se tenir pour assuré qu'il ne l'est ni de race ni par alliance (1).

Trouverons-nous la trace de l'influence espagnole dans l'histoire de l'administration du comté de Bourgogne? Supprimer ou modifier profondément les institutions politiques d'un pays, celles surtout qui, en garantissant ses franchises, sauvegardent son autonomie et sa nationalité, c'est encore un moyen de modifier son génie et de l'asservir. Les XVIe et XVIIe siècles ont vu précisément les grandes monarchies se fonder, l'autorité absolue des rois s'établir sur les ruines des libertés provinciales et des petites na-

(1) Si les Espagnols ne se sont pas installés en Franche-Comté, les Comtois ont-ils émigré en Espagne? On lit dans Élisée Reclus (*Géographie universelle*, t. II, la France, p. 366, 1re édit.) : « Lorsque le pays appartenait aux Espagnols, ceux-ci ne s'établirent nulle part dans leur domaine du Jura ; mais les Jurassiens, au contraire, se répandirent aussitôt dans les pays dépendant de l'immense empire de Charles-Quint ; *on en compta 20,000 à Madrid;* ils n'étaient pas moins nombreux dans le Milanais ; à Rome, 12,000 émigrés du Jura occupaient le quartier dit des « Bourguignons, » du nom sous lequel on le connaissait jadis. » J'ignore sur quels renseignements s'appuie l'auteur pour affirmer la présence de 20,000 Comtois à Madrid, et jusqu'à preuve du contraire, je n'y crois pas. L'émigration comtoise à Rome est au contraire certaine ; déterminée dès 1638 par les malheurs de la guerre de Dix ans (voir la note 1 de page 12), elle prit un nouveau développement après la seconde conquête française en 1674. Voir à ce sujet Castan : *La confrérie, l'église et l'hôpital de Saint-Claude des Bourguignons de la Franche-Comté à Rome.*

tionalités indépendantes. Pour ne parler que de l'Espagne, dès 1521, Charles-Quint, vainqueur des *communeros* à Villalar, dépouille la Castille de ses privilèges. En 1591, Philippe II profite du dramatique procès d'Antonio Pérès pour supprimer les *fueros* de l'Aragon; sous Philippe IV, ce sont les libertés de la Catalogne et de la Navarre qui disparaissent. Dans les Pays-Bas surtout, le despotisme des souverains se donne carrière; à plusieurs reprises les Flamands et les Gantois en particulier se soulevèrent contre les innovations arbitraires de Charles-Quint; sous Philippe II, la révolution succède aux émeutes et l'Espagne perd la moitié de son riche domaine, des bords du Rhin et de l'Escaut.

En Franche-Comté, voyons-nous rien de pareil ? Il n'y a pas d'émeutes, non pas que les Comtois soient moins jaloux que les Flamands de leur liberté, mais parce que celle-ci n'est jamais menacée par les souverains. « Nostre Roy, écrit Girardot de Nozeroy, ne veut régner sur nous que par la raison et la iustice; il ne nous commande pas comme maistre à ses valets ainsy que font les roys en France, ny comme les maris font à leurs femmes ainsy qu'ils font en Flandre et en Brabant...., mais comme père à ses enfants qui ont part aux interests de leur père et l'ayment d'un amour masle et filial (1). » L'histoire minutieuse et documentée des temps modernes est d'accord avec le conseiller du parlement de Dole. Nos libertés et les institutions qui les garantissent, le parlement et les États en particulier, sont, après 1516, ce qu'elles étaient avant. Elles datent les unes et les autres de la période des comtes-ducs de Bourgogne de la maison des Valois; elles sont françaises d'origine et

(1) *Histoire de dix ans*, p. 252. Il écrit encore : « Nostre Bourgogne est le plus petit et le plus faible morceau de la monarchie espagnole, et loing de la mer, *que le roy a fait subsister sur ses anciennes formes, avec commandement exprès que rien n'y fut jamais changé* » (*Ibid.*, p. 14).

de forme et le sont restées jusqu'au bout. C'est ce qu'affirmait justement Perreciot en 1765 : « Les anciens Comtois se sont si exactement modelés sur les Français pour la forme du gouvernement civil, et les ont copiés avec tant d'attention, qu'il semble que nous ayons toujours appartenu au même souverain. » Voilà, Messieurs, le mot juste : nous avons toujours appartenu au même souverain, le comte de Bourgogne, et le fait que ce souverain s'est trouvé à un moment donné le roi d'Espagne a pu augmenter son prestige, mais ne lui a jamais donné, au Comté du moins, un droit de plus. Je sais bien qu'il est arrivé un moment où tout cela fut changé ; s'il n'est pas sûr que l'Espagne, quelques mois avant la conquête de 1668, ait songé à imposer à la Franche-Comté un intendant à la française, il l'est du moins que pendant les six ans — de 1668 à 1674 — où le pays revint sous sa domination, elle se vengea sur ses sujets d'un désastre dont elle était avant tout responsable, en bouleversant comme à plaisir les institutions traditionnelles du Comté. Les États supprimés, le Parlement démembré et réduit à l'état de chambre de justice, des gouverneurs espagnols imposés à un peuple qui n'avait jamais obéi qu'à des Franc-Comtois de naissance ou de race ; tels sont les derniers actes du gouvernement espagnol dans notre pays ; c'était trop tard pour le sauver des mains de la France, et c'était donner à celle-ci le beau rôle en permettant au nouveau maître de réparer quelques-unes des ruines faites par l'ancien. A coup sûr, ce ne sont pas ces six années-là qui nous ont faits Espagnols.

Poursuivons notre enquête. L'Espagne aurait pu chercher à se rendre maîtresse de l'esprit public par l'enseignement et par l'école. Par l'école, à défaut des générations actuelles réfractaires, on s'assure des générations futures, on donne aux fils d'autres âmes qu'à leurs pères, on rompt les traditions religieuses ou nationales. L'Espagne, Messieurs, n'a pas songé à le faire. Nous avons

l'histoire de presque tous les collèges de notre province (1), nous savons par le menu ce qu'on y enseignait; si c'était ici le lieu, il serait curieux de suivre dans les programmes les changements apportés par l'esprit nouveau de la Renaissance et qui peuvent se résumer en deux mots : l'humanisme substitué à la scolastique; « mais ce que l'examen le plus attentif n'y découvrira jamais, c'est la trace du moindre effort du gouvernement de Madrid pour façonner à sa guise et soumettre à son influence l'âme des jeunes Franc-Comtois. Un fait résumera tout ce que je pourrais dire à ce sujet. Ni au XVI[e] ni au XVII[e] siècle, dans aucun collège du comté de Bourgogne, on n'a enseigné l'espagnol. L'enseignement supérieur était alors représenté chez nous par l'Université de Dole (2); dans la longue liste des professeurs, où à côté des indigènes figurent des Allemands, des Français et des Italiens, l'Espagne ne peut revendiquer qu'un seul nom, celui d'Antoine Lulle, qui enseigna la théologie avant d'être le précepteur, puis le vicaire général de Pierre de la Baume (3).

Dans ces temps d'internationalisme scolaire, nous ne sommes pas surpris de trouver parmi les étudiants de Dole des étrangers de toute race et en particulier des Allemands en assez grand nombre pour former une nation, la nation germanique, mais n'est-il pas étrange, non seulement qu'il n'y ait pas de nation espagnole, mais que même isolément nous ne puissions nommer un étudiant né au

(1) *Police du collège de l'impériale cité de Besançon* (1567) (documents inédits publiés par l'Académie de Besançon (tome VII); Droz : *Histoire du collège de Besançon.* Robert : *L'enseignement à Besançon jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.* Lex : *L'ancien collège de Vesoul.* Godard : *L'ancien collège de Gray.* Feuvrier : *Le collège de l'Arc à Dole. Un collège franc-comtois au XVI[e] siècle.*

(2) Sur l'Université de Dole, voir l'*Histoire de l'Université du comté de Bourgogne* de Labbey de Billy, 1814, et *Les Universités de Franche-Comté*, par Beaune et d'Arbaumont, 1870.

(3) Sur ce personnage, voir Castan : *La rivalité des familles de Rye et de Granvelle*, notamment page 63, note 1.

delà des Pyrénées? Les Comtois, eux aussi, allaient achever leurs études à l'étranger, nous en trouvons quelques-uns en Allemagne, ou à Louvain, en Flandre, un plus grand nombre en terre française, à Paris, Poitiers, Bourges, Orléans, Valence ou Avignon, un plus grand nombre encore en Italie, à Pavie, Padoue, Bologne, Ferrare, Pise, Sienne, Naples ou Rome (1). Mais l'Espagne avait, elle, des universités, et la plus célèbre, celle de Salamanque, se vantait d'être « la mère des vertus, des sciences et des arts » : et nulle part nous ne voyons que les Franc-Comtois y soient allés chercher la science, nulle part que les souverains aient cherché à les y attirer. Est-il nécessaire d'ajouter que nous ne trouvons rien, absolument rien d'espagnol dans les rares écrivains comtois de cette époque qui ne sont pas complètement oubliés, rien dans Gilbert Cousin, qui étudie en Allemagne, voyage en Italie, ignore absolument l'Espagne, écrit du reste en latin et meurt soupçonné d'hérésie; rien dans Pierre Mathieu, qui avocasse à Lyon et devient le conseiller, le favori et l'historiographe du roi de France Henri IV; rien dans Chassignet, le Malherbe franc-comtois; rien dans Mairet, qui, s'il est Espagnol, l'est devenu à Paris, où tout l'était alors, depuis le théâtre jusqu'au costume et au jargon des courtisans (2)?

Si nous ne retrouvons l'Espagne ni dans notre sang, ni dans notre langue, ni dans nos mœurs, ni dans nos institutions, ni dans nos écrivains, serait-elle par hasard, et comme le voudrait M. Henri Bouchot, accrochée aux angles de nos murailles? Ce ne sera pas du moins aux angles de celles qui protègent nos villes contre les attaques

---

(1) *Les Franc-Comtois à Ferrare, au XVe et au XVIe siècle.* Mémoires de l'Académie de Besançon, 1903, p. 204.

(2) Morel-Fatio : *Études sur l'Espagne.* Première partie : *Comment la France a connu et compris l'Espagne depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.* Demogeot : *Histoire de la littérature française,* chap. XXIX : Influence de l'Espagne.

de l'étranger. Au XVIe siècle, l'art de la guerre se renouvelle, et en même temps celui de la fortification. Charles-Quint veut mettre à l'abri d'un coup de main la ville de Dole, à la fois capitale et boulevard de la province du côté de la France. S'adresse-t-il à des Espagnols? Non pas. En 1537, deux Italiens, Fernando Serrato et Onofrio Trapanteli, commencent les travaux; en 1541, le Génois Ambrosio Precipiano y met la dernière main (1). De 1551 à 1560, le même ingénieur construit les fortifications de Gray, telles qu'elles devaient subsister jusqu'à la conquête française (2). En 1595, Besançon, menacée par Henri IV, confie à l'Italien Griffoni le soin de protéger par un fort la porte de Charmont, la plus directement menacée : c'est le fort Griffon, remanié par Vauban, mais dont le nom est resté à peine modifié (3). La même année et sous le coup du même danger, Salins fait appel à un Bourguignon, et probablement à un Bourguignon du Comté, Hugues Sambin, qui lui rend le même service (4). Nos monuments civils ou religieux sont-ils plus espagnols que nos remparts? Vers 1527, Ferry Carondelet, abbé commendataire de Montbenoît, veut laisser à la postérité un témoignage de son goût et de sa magnificence et il charge des Italiens et des Flamands de décorer l'église de son abbaye ; ce serait, d'après Castan, le même groupe d'artistes qui aurait délicatement sculpté les fenêtres de la maison Maréchal. Nous retrouvons Caronde-

---

(1) Jules Gauthier et J. Feuvrier : *Les fortifications de la ville de Dole*. Mémoires du congrès archéologique de France, LVIIIe session, p. 207.

(2) Gatin et Besson : *Histoire de la ville de Gray*. Edit. Godard. p. 156.

(3) Castan et Pingaud : *Besançon et ses environs*, p. 182. « L'appréhension d'un siège de la ville par le roi de France Henri IV, en 1595, fit connaître la nécessité d'un fort entre les portes de Battant et de Charmont : un ingénieur italien, Jean Griffoni, en donna le tracé, et du nom de son auteur, cet ouvrage s'appela le *fort Griffon;* la construction par laquelle Vauban l'a remplacé conserve cette dénomination. »

(4) Castan : *L' « architecteur » Hugues Sambin* (1900).

let à la cathédrale avec un tableau votif, œuvre du Florentin Fra Bartolommeo, avec son tombeau dû au ciseau d'artistes flamands (1). Le palais Granvelle (2) est un palais italien, avec sa cour carrée, son rez-de-chaussée à arcades ouvertes, son premier étage à galeries fermées, son escalier engagé dans le corps du bâtiment au lieu d'occuper une aile ou une tour en saillie, avec les fines sculptures de sa façade et de ses fenêtres, avec aussi ses lourdes fautes de construction qui prouvent que si les architectes italiens du XVIe siècle étaient des artistes de beaucoup de goût et d'imagination, ils étaient en même temps d'assez médiocres praticiens. La part de la Flandre, c'est le grand toit, avec son pignon à escalier, qui remplace la terrasse italienne ; celle-ci, sous notre climat septentrional, aurait été un contresens par trop absolu. C'est en effet en Italie et en Flandre, chaque fois que nos propres ressources ne nous ont pas suffi, que nous sommes allés chercher des modèles ou des auxiliaires. Ne triomphez pas, Messieurs, de cet aveu, et ne me dites pas que c'est par cette voie indirecte de la Flandre que l'influence espagnole s'est infiltrée chez nous. Pas plus que la Franche-Comté, la Flandre n'a jamais été un pays espagnol, au sens où nous l'entendons. J'en atteste le témoignage de M. le chanoine Dehaisnes, ancien archiviste du département du Nord, et l'un des hommes de France qui connaissaient le mieux l'histoire de l'art et en particulier de l'art des Pays-Bas. *L'Espagne a-t-elle*

(1) Castan : *Ferry Carondelet*, article de la Grande Encyclopédie. A la bibliographie qui suit cet article, il faut ajouter les deux travaux suivants de M. Gauthier : *La sculpture sur bois en Franche-Comté* (Réunion des sociétés savantes des beaux-arts des départements, XIXe session, 1895, p. 805) et : *L'église abbatiale de Montbenoît. Son créateur, son architecte, ses sculpteurs* (1520-1528) (même collection, XXIe session, 1897, p. 236).

(2) Castan : *Monographie du palais Granvelle à Besançon*. Sur les caractères distinctifs des palais italiens qui se retrouvent dans le palais Granvelle, on peut consulter Palustre, *La Renaissance*, notamment les p. 114 et seq.

exercé une influence artistique dans les Pays-Bas(1)? Telle est la question qu'il traitait en 1878 successivement devant *la commission historique du Nord*, puis en Sorbonne, et il concluait par la négative la plus absolue. Son travail dépassait du reste les termes de la question, et c'est à tous les points de vue qu'il niait, avec des textes et des dates à l'appui, l'influence de l'Espagne dans les Flandres. Ce n'est, du reste, pas plus la Flandre que l'Espagne que nous rencontrerons à Dole, où le seul monument que je puisse citer, le charmant portail de l'ancien collège de l'Arc, est dû au crayon du président Boyvin, le héros de la défense de 1636 (2) ; pas davantage à Gray, où, sans que l'Espagne y soit pour rien, l'hôtel de ville a été voté, dessiné, construit et payé par des Graylois (3).

---

(1) Nous ne pouvons songer à analyser ici le travail de M. le chanoine Dehaisnes ; disons seulement que, s'il a surpris au premier moment les historiens de l'art, il n'a jamais été réfuté, et que ses conclusions ont été adoptées par M. Palustre, dans la première livraison de son ouvrage sur la *Renaissance en France*. Par quelle singulière inconséquence, M. le chanoine Dehaisnes appelle-t-il Charles-Quint « le premier prince espagnol qui a gouverné les Pays-Bas ? » Ne serait-il pas plus juste de le qualifier « le premier prince flamand qui a régné sur l'Espagne ? » Charles-Quint, lorsqu'il alla à seize ans prendre possession du trône de Castille, n'était pas plus Espagnol que le duc d'Anjou lorsque le testament de Charles II l'appela à régner à Madrid.

(2) Ed. Clerc, *Jean Boyvin*, p. XVIII et seq.

(3) « Le terrain sur lequel est bâti ce monument avait été acquis dès l'année 1532, aussitôt que fut achevée l'église Notre-Dame. Cependant on commença seulement en 1564 la construction de l'hôtel de ville. Il fut élevé au moyen d'une imposition répartie, durant plusieurs années, sur tous les habitants de la cité. C'est encore aujourd'hui un de ses plus remarquables édifices. Un enfant en posa la première pierre. Le *maître de l'œuvre* fut vraisemblablement *François Moris*, maçon, car il est mentionné dans un rapport d'experts comme « ayant charge de la maçonnerie de l'hôtel de ville » (Gatin et Besson, *Hist. de Gray*, éd. Godard, p. 645). Au nom de François Moris faut-il ajouter ou substituer celui de l' « architecteur » Hugues Sambin ? Sur la probabilité de la naissance de ce dernier à Gray, on peut lire une notice de M. Jourdy intitulée : *Un plan de Hugues Sambin. L'origine grayloise de cet architecte*, insérée dans les Mémoires de l'Académie, 1897, p. XVIII.

Si les pierres de nos maisons ne sont pas espagnoles, nos sentiments religieux ne le sont pas davantage. J'ai toujours été surpris d'entendre parler d'un fanatisme religieux qui aurait été particulier aux Comtois du XVIe siècle. Ne calomnions pas nos ancêtres, ils ne valaient pas mieux, je le veux bien, que leurs voisins d'au delà du Jura ou de la Saône, mais je ne vois nulle part qu'ils les aient dépassés en intolérance et en cruauté. Ce sont de part et d'autre les mêmes erreurs, les mêmes préjugés, les mêmes passions ; c'est surtout ce même sophisme de l'unité, lequel, de quelque épithète qu'on l'accompagne, a toujours servi de prétexte à toutes les tyrannies légales et d'excuses à toutes les violences.

Et s'il était vrai cependant, comme on le veut quelquefois, que les Comtois du XVIe siècle aient apporté dans ces guerres religieuses plus d'ardeur que leurs voisins du même âge, je me refuserais encore à voir là l'influence de l'Espagne. Qui saura jamais — et le savaient-ils eux-mêmes — dans quelle mesure toutes les passions humaines, les bonnes comme les mauvaises, se mêlaient au sentiment religieux chez les contemporains des Guises ou de Calvin pour faire d'eux des partisans également sincères et également fanatiques de la religion traditionnelle ou des nouvelles doctrines ? On s'accorde à dire que c'est à leur lutte presque huit fois séculaire contre les Maures, ennemis à la fois de leur pays et de leur religion, que les Espagnols doivent leur orgueil patriotique et leur intransigeance religieuse. Toutes proportions gardées, c'est un peu notre histoire aussi. Il s'est trouvé que les ennemis contre lesquels les Comtois avaient à défendre leur indépendance ou leurs foyers étaient ou paraissaient être les adversaires de la religion catholique à laquelle ils entendaient rester fidèles : c'étaient les bandes allemandes qui traversèrent et attaquèrent maintes fois le nord du pays ; c'étaient les soldats de Henri IV, converti de la veille, et qu'on appelait toujours,

en Comté, le prince de Béarn ; c'étaient les bandes suédoises de Weimar, dont le terrible souvenir est encore vivant dans les montagnes ; c'étaient encore les troupes de Richelieu, détesté à la fois comme l'ennemi de la patrie et l'allié des huguenots. Ces passions sont heureusement oubliées, peut-être parce qu'elles sont remplacées par d'autres qui feront à leur tour l'étonnement et le scandale de nos descendants ; mais si nous ne les éprouvons plus, reconnaissons qu'elles étaient trop naturelles à nos pères pour qu'il soit nécessaire d'en chercher la source ailleurs que dans les préjugés de leur temps et les épreuves de leur pays (1).

Il me reste à répondre, Messieurs, à une objection que vous me faites sans doute en vous-mêmes. N'est-il pas vrai, me direz-vous, que la domination espagnole avait été facilement acceptée dans notre pays ? N'est-il pas vrai que longtemps après sa chute, les paysans de nos montagnes avaient gardé le fidèle souvenir des anciens souverains et

(1) Si étrange que cela puisse nous paraître aujourd'hui, les Comtois du XVI[e] et du XVII[e] siècle réunissaient dans un indissoluble sentiment de loyalisme le prince, la liberté et la religion. Boyvin expliquait ainsi l'enthousiasme de la population de Dole pendant le siège de 1636 : « La vive appréhension de perdre *son bon roy*, *sa religion*, *ses libertés*, avait tellement occupé toute la capacité de l'âme, qu'elle ne laissait plus de place pour toute autre frayeur. » (Ed. Clerc, *Jean Boyvin*, p. XXIV.)

Pour Girardot de Nozeroy, la lutte de Philippe II contre l'hérésie est encore plus politique que religieuse : « L'hérésie du calvinisme qui s'est eslevée au dernier siècle est celle qui a mis ce grand roy en peine, non tant par ses erreurs, car l'Église les combat assez, que pour le mauvais esprit qui l'anime contre les roys, esprit de violence et de ruse qui apprend aux hommes à combattre de droit fil les lois constantes que Dieu a estably dans le monde, soub les hautes puissances et harmonies des magistrats.... c'est contre cet esprit de violence et de ruse qui anime l'hérésie contre les roys, et qui a troublé le règne de Philippe II, que ce roy a dressé ses principaux appareils, que sont les instructions par lui laissées, règles et maximes perpétuelles par lesquelles ses estats seraient gouvernez, et a assez prévu que ce mauvais esprit ferait un jour ce qu'il a fait, plaignant nostre Bourgongne qui serait la plus agitée à cause du calvinisme qui l'environne de toutes parts.... » (*Hist. de dix ans*, p. 14 et seq.)

se consolaient des rigueurs du régime français en rappelant le bon vieux temps des rois ou des infants espagnols? Je ne songe pas à le nier; et si j'en avais le temps, je retrouverais avec vous les traces de cette vivace affection pour l'Espagne, non seulement dans les traditions populaires, mais encore dans les écrits des historiens et des publicistes comtois du XVIIIe siècle. Mais je ne crois pas que l'autorité de ma thèse en soit diminuée.

Parmi les raisons qui expliquent cet attachement des Comtois à leurs princes et le souvenir pieux qu'ils en avaient gardé, je n'hésite pas à donner le premier rang à celle-ci; c'est que précisément ces princes n'avaient jamais songé à violenter le génie de la nation (1); que ce soit le fait du hasard ou celui de leur volonté, peu importe, le comté de Bourgogne était resté libre sous leur sceptre. Les esprits simples avaient gardé un vague souvenir de cette bienveillance et la traduisaient en légendes naïves (2);

---

(1) Il y a sans doute d'autres raisons de cet attachement. Les Comtois aimaient leurs comtes, devenus rois d'Espagne, par loyalisme, ils étaient pour eux les héritiers légitimes, par Marie de Bourgogne, des quatre ducs et comtes de Bourgogne de la race des Valois. Ils les aimaient aussi parce qu'ils trouvaient gloire et profit à les servir. « Ce pays semblerait trop petit, écrit Girardot, et les emplois trop médiocres pour une si grande et si principale noblesse que la nostre, mais la monarchie d'Espagne est la campagne la plus fournie d'emplois qui soit au monde, qui est ouverte partout à la fidélité de notre nation; et ce que nous sommes joints au gouvernement des Pays-Bas, est pour nous les ouvrir comme ils estoient du temps de noz quatre ducs » (*Histoire de dix ans*, p. 12). Par le fait, en songeant au rôle joué par les Franc-Comtois, soit dans les conseils des princes et les congrès depuis le traité de Madrid jusqu'à ceux de Munster, ou sur les champs de bataille depuis Pavie jusqu'à Rocroy et Lens, on est tenté d'ajouter avec le même auteur : « Nous pouvons dire, non comme le Botero : que nostre Bourgongne est un abrégé de la monarchie d'Espagne, mais que la monarchie d'Espagne est une Bourgongne étendue partout. »

(2) La plus célèbre de ces traditions est celle d'après laquelle, au lendemain de la conquête, les paysans comtois se faisaient enterrer la face contre terre pour protester contre la domination du roi-soleil. Il y a plus de naïveté encore dans celle-ci : au XVIIIe siècle, les *anciens* du

à la veille de 1789, en Comté, comme dans le reste de la France, quelques savants attachés aux vieilles institutions, cherchèrent dans leur rénovation la solution des problèmes qui agitaient l'opinion publique et tout naturellement ils furent amenés à étudier, avec sympathie, l'époque où ces institutions s'étaient le plus librement développées. Avec beaucoup d'illusions sans doute pour l'avenir, mais en même temps, avec un sens très exact du passé, ils s'aperçurent que le XVIe et le XVII e siècle, avec toutes leurs misères, avaient vu l'apogée des libertés franc-comtoises, et je m'autorise de leurs travaux pour conclure en disant une fois de plus qu'en dépit des noms d'Espagne, de Charles-Quint, de Philippe II et de leurs successeurs dont notre histoire est pleine, jamais la Comté de Bourgogne n'a été plus *Franche* que pendant les deux siècles où ses souverains la gouvernaient depuis Madrid ou depuis Bruxelles.

---

village parlaient encore du bon vieux temps où chaque année des mulets chargés d'or apportaient au comté de Bourgogne sa part des trésors du nouveau monde. A la même époque, Dom Grappin, qui n'était ni un ignorant ni un naïf, répondait ainsi à cette question : « Le règne de Charles-Quint fut-il favorable aux Comtois ? — Ils jouirent de son temps d'une franchise absolue, en sorte que le comte de Bourgogne fut appelé sa province favorite. Charles-Quint aima surtout la ville de Besançon, dont il autorisa les privilèges et les augmenta en lui accordant celui de battre monnaie. Besançon lui fit élever par reconnaissance une statue de bronze très estimée et qu'on voit encore au frontispice de l'hôtel de ville » (*Histoire du comté de Bourgogne*. M. DCC. LXXIII, p. 87).

En 1789, le conseiller Droz, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la Franche-Comté*, se faisait aussi l'apologiste du passé, lorsque, prenant la défense du parlement menacé par les novateurs, il le montrait attaché surtout, depuis près d'un siècle et demi, à défendre contre les empiétements de l'administration française les *immunités, privilèges et capitulations* de la province. Il rappelait que Louis XIV n'avait régné en Comté qu'à titre de *Comte Palatin* et rêvait, à la veille de la Révolution, le retour à l'ancienne constitution de la province.

CONCOURS

POUR LE

PRIX MARMIER

EN 1905

Par M. Alfred VAISSIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 2 février 1905)

Les seuls mémoires présentés cette année pour le prix Marmier consistent en deux brochures de quarante à soixante pages récemment publiées.

C'est peu relativement aux conditions très larges du programme, mais on conviendra que la rencontre du sujet choisi par les concurrents est une heureuse compensation, puisque, en suivant le désir du fondateur, ils ont traité des monuments antiques de la province et apporté en même temps une notable contribution à l'un des premiers vœux émis par l'Association franc-comtoise dans un de ses Congrès, à savoir : la revision aussi complète et aussi exacte que possible des Voies romaines de la région et, conséquemment, des bornes milliaires qui en ont jalonné le parcours.

Après un sérieux examen des deux études soumises à

vos suffrages, votre commission a reconnu que grâce à la consciencieuse recherche de la vérité manifestée par l'un et l'autre concurrent, et surtout à la piquante opposition de leurs procédés d'investigation autour d'une question dès longtemps agitée, l'aridité de la matière n'était qu'apparente et que le simple exposé du débat auquel elle a donné lieu constituait une étude nouvelle susceptible d'intéresser même un auditoire public.

Sous le titre d'*Essai d'un classement chronologique des milliaires trouvés dans la Séquanie*, mémoire publié par la Société d'émulation de Gray, M. Stéphen Leroy, professeur d'histoire au collège de cette ville, étudie successivement sept de ces bornes épigraphiques dont la date est exactement déterminée, dans une dédicace de grand style, par la notation du tribunat et du consulat des empereurs romains des premiers siècles de notre ère, de Trajan en particulier.

Après avoir mentionné les relations avec la Séquanie de ces Césars militaires et très voyageurs, puis accompagné d'un savant commentaire la lecture exacte des inscriptions milliaires parfois fort dégradées qui viennent à l'appui, M. Leroy entre dans le détail des controverses multipliées auxquelles ont donné lieu le tracé des voies et les noms de quelques stations difficiles à repérer.

Si les limites imposées à ce rapport ne permettent pas de suivre l'auteur dans tous les développements que comporte chacun des chapitres de son étude épigraphique, historique, philologique et quelque peu topographique, on doit le féliciter surtout pour ses laborieuses recherches et ses références bibliographiques accumulées, qui mettent en main de ses lecteurs tous les éléments de vérification qu'ils peuvent désirer.

Méritent surtout cette appréciation élogieuse les pages consacrées aux milliaires qui font escorte à l'ancienne ville de Mandeure, soit à *Valentigney*, soit dans la commune de

Mathay, celles relatives à la borne de la *Fontaine-Ronde*, près de Pontarlier, et enfin, sur le territoire suisse, à l'inscription de *Pierre Pertuis*.

Toutefois, reconnaissons de suite qu'à côté de conclusions très affirmatives, il n'est pas certain que l'auteur ne se soit pas exposé, sur des points déjà controversés, à rencontrer des contradicteurs, tels, du reste, que celui que nous allons voir intervenir ici même. Ce sera bien le cas ou jamais de répéter son mot de la fin : *Geographici.... et grammatici certant.*

En prenant à partie une seule mais très importante fraction de l'étude de M. Leroy, celle où les bornes milliaires de Mandeure posent la question de la grande voirie entre cette ville ancienne et Vesontio, voici qu'arrive en lice notre second concurrent, dont les visées plus modestes ne sont pas moins d'une incontestable utilité pratique, si l'on doit s'exprimer ainsi à propos de routes qui ne sont plus praticables.

Il s'agit de décider à quel parcours se rattache la superbe inscription milliaire que nous avons l'heur de posséder au Musée archéologique de Besançon.

Telle est la question qu'il conviendrait de résoudre, s'il se peut, d'une manière définitive.

Rappelons ici, en quelques mots, la base documentaire d'une discussion qui va prendre les proportions d'un duel tout académique et, à coup sûr, très pacifique.

Les deux seuls documents géographiques sur lesquels vont s'escrimer les combattants sont des textes fort anciens, plus que concis, mais commentés, depuis, à satiété : l'un, dit l'*Itinéraire d'Antonin*, remanié au IVe siècle, simple série de chiffres en capitales romaines, l'autre la *Carte théodosienne dite de Peutinger*, carte toute conventionnelle de disposition, constituant un itinéraire peint et calligraphié sur onze feuilles de parchemin, par un moine du XIIIe siècle. Ce dernier document, découvert à

Worms, et arrivé plus tard entre les mains du savant Conrad Peutinger, est, malgré ses imperfections, le plus précieux, dans son espèce, que nous ait légué l'antiquité. On peut le considérer, aussi bien que l'Itinéraire d'Antonin, comme un des descendants complétés de l'*Orbis pictus* d'Agrippa sous Auguste.

Sans parler des erreurs de copies successives, parmi tant de chiffres et de noms de lieux étrangers, imparfaitement traduits ou mal orthographiés, est-il bien surprenant qu'il ne se soit pas présenté, dans l'intervalle assez court de la publication des deux documents, des changements de dénomination de stations ? Nous voyons journellement ce fait se produire dans le service actuel des ponts et chaussées et des chemins de fer. Telle voie portait tel nom, il y a vingt ans, et qui en porte un autre aujourd'hui. La création de nouveaux tronçons ou même le simple caprice des ingénieurs expliquent aussi ces modifications.

En ce qui concerne la voie de Besançon à Mandeure, on constate, entre les deux documents qui viennent d'être cités, deux différences, soit dans le nom de la station intermédiaire, soit dans le calcul de la longueur totale du parcours.

M. Leroy, pour expliquer ce désaccord, émet une opinion toute nouvelle en déclarant qu'au lieu d'une voie unique, comme on l'admettait jusqu'à présent, deux routes romaines ont existé pour mettre en relation les deux anciennes cités.

Une affirmation aussi positive était faite pour provoquer une sérieuse discussion.

La Table de Peutinger donne comme station intermédiaire *Loposagium*, où l'on s'accorde à reconnaître le village de Luxiol, tandis que sur l'Itinéraire d'Antonin on lit le nom de *Velatodurum*, où M. Leroy se refuse de voir un antécédent du nom actuel d'un village déjà plusieurs fois

indiqué, et peu éloigné de Luxiol, celui de Voillans. *Velatodurum* serait, selon M. d'Arbois de Jubainville cité par M. Leroy, un composé du nom d'un pérégrin quelconque de *Velatus*, avec la terminaison commune *durum*, soit : la forteresse de Velatus, — nous dirions volontiers la ferme ou le caravansérail de Velatus.

Admettons qu'il en soit ainsi, et que ni la place ni le nom de cette station ne soient exactement identifiés ; est-ce une raison de découvrir une route nouvelle qui n'a jamais fait parler d'elle, comme voie militaire, pour rapatrier cette station isolée de *Velatodurum?*

Or, cette voie, M. Leroy l'a créée de toutes pièces, ou à peu près ! C'est ce que ne veut pas admettre notre second concurrent, M. l'abbé Paul Druot, curé de Voillans, dans le travail qu'il a présenté à l'Académie sous ce titre : *La Voie romaine du Rhin et ses stations dans les cantons de Baume-les-Dames et de Clerval*, travail publié par la Société d'émulation du Doubs. La place importante que la réfutation occupe dans cette étude très spéciale a mis votre Commission dans la nécessité de confondre les deux mémoires dans un même examen.

La voie, censément découverte par M. Leroy, au lieu de se diriger à gauche et en amont du cours du Doubs, pénétrerait d'abord dans la région montagneuse du côté opposé, en passant par Gennes...., Vellevans, Randevillers, etc., pour se rendre à Lantenans. A partir de là, de même que tous les chemins mènent à Rome, on pouvait assurément atteindre Mandeure, mais nullement, observe M. Druot, par une grande voie militaire dont il ne subsiste pas de trace dans cette direction. Seulement il arrive que dans la première partie assurément romaine d'un parcours indiqué déjà par le président Clerc, on rencontre le village de *Vellerot-lez-Belvoir*. C'est là, suivant M. Leroy, qui n'est pas le premier à s'être laissé séduire par une apparente similitude de nom, qu'il faut placer et reconnaître *Velatodurum*.

Pour arriver à une identification des deux formes du nom, l'ancienne et l'actuelle, qui réponde aux exigences de la phonétique, M. le professeur, toujours d'après des maîtres, MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon, énumère une quantité de noms de lieux qui partageraient avec Vellerot des analogies de transformation. Ainsi, par exemple, dans *Epamanduodurum* et *Izarnodurum*, la finale *durum* est représentée dans *Mandeure* et *Izernore* par les deux lettres *re*, « que l'on supprime dans *Vela'odurum* le *t* intervocalique « dont la chute est normale, on aura quelque chose comme « *Vellere* ou *Vellère;* alors, en ajoutant le suffixe diminutif « *ot*, on aura naturellement *Vellerot.* »

Très habilement M. l'abbé Druot, qui ne pouvait, à l'endroit de Voillans, utiliser le coup du *t* intervocalique, a préféré retourner contre son adversaire l'autorité même de M. Longnon : « M. Longnon, dit-il, dont la compétence « en toponomastique est indiscutable, prétend que *Velato-* « *durum* a pu donner à la rigueur *Veleur*, *Veler*, d'où le di- « minutif *Vellerot*, mais que Vellerot est bien plus certai- « nement le diminutif de *villare* et qu'il ne faut pas lui « chercher une autre origine. »

« Pour résoudre la question de façon définitive, ajoute « M. l'abbé, il serait nécessaire d'avoir les formes an- « ciennes de notre Vellerot; à leur défaut, il trouve dans « l'Yonne un *Vellerot* représenté au XII[e] siècle (1184) par « *Villertus*, au XIII[e] (1225) par *Villertum* (1255) et *Villerot* « (1267), et au XIV[e] (1399) par *Valerot* et enfin *Vellérot.* Au- « cun de ces noms ne se rapproche de *Velatodurum.* »

C'est de bonne guerre de se livrer à ces recherches philologiques contradictoires ; mais à supposer que ces noms de stations romaines soient perdus, il nous reste au moins un *criterium* qui va reprendre ici toute son importance.

Assez donc de discussions philologiques et avisons à faire état de la topographie.

Tel a été le sentiment qui a guidé M. l'abbé Druot quand

il a entrepris une étude sur la localité de Voillans. Étant donné son sujet, l'auteur devait inévitablement comprendre dans ses recherches la grande Voie romaine du Rhin, dont le passage est assez notoire dans le voisinage, puisque, depuis des siècles, les habitants en exploitent chaque année la chaux et le sable pour leurs constructions. Il a donc consulté la bibliographie spéciale souvent manuscrite, où la voie romaine a été étudiée ; il a pesé consciencieusement les opinions diverses qui y sont émises, et alors, sans prétendre à l'établissement d'une thèse nouvelle, il a simplement constaté qu'il y avait encore des lacunes à combler, en particulier celle qui se trahit par une indécision incontestable dans le tracé de la voie, précisément aux alentours du village de Voillans. Témoin la proposition qui fut récemment faite de la faire passer par le village de Viéthorey, situé à six kilomètres de la Voie.

Suivant à la lettre le conseil du président Ed. Clerc, notre jeune explorateur s'est donné mission de suivre *pas à pas* les vestiges de l'importante *voie militaire* depuis son écart de la vallée du Doubs, à Sechin, jusqu'à la sortie du territoire de Voillans et au delà. C'est en suivant ce parcours qu'il a relevé, avec précision, une série de contours conservant l'horizontalité, évitant les remblais, et témoignant ainsi d'un parti pris en contradiction formelle et authentique avec la pratique prétendue constante des ingénieurs romains d'aller toujours en ligne droite. En même temps qu'il décrit avec clarté et intérêt des particularités locales très inédites, il reconnaît « que la topographie, sinon jusqu'à présent la philologie, milite en faveur de Voillans comme station préférablement à tous les autres sites à proximité. »

Dans cette poursuite de la chaussée antique, perdue à travers champs, la vue fréquente de l'exploitation de ses matériaux, conservés intacts dans la terre, lui a permis de prendre, en nombre d'endroits, les dimensions en hauteur

et en largeur de ce remarquable ouvrage de voirie. Non seulement il confirme en cette occasion les travaux de l'ingénieur Matty de la Tour, auquel il rend le plus vif hommage, mais il les complète encore par d'autres observations nouvelles. Citons d'abord celle relative à ce raccordement de la voie militaire dans la direction de Baume, et passant sous Grosbois, cette *vie* dite *pavée*, que les habitants du village, par une délibération du 10 juin 1746, demandaient l'autorisation *de détruire*, c'est-à-dire d'exploiter. Là, aussi bien que depuis Clerval à Pompierre, où, sur trois kilomètres de longueur, le pavage est à ciel ouvert, la voie offre l'aspect d'une rue mal entretenue. Le *statumen* inférieur, inutilisable et mis à nu, a trompé ainsi de nombreux chercheurs qui s'imaginaient des routes romaines *toujours* pavées à la surface.

Citons encore la curieuse découverte de sept ou huit ornières creusées sur le pavage grossier du *statumen*, parfaitement horizontal, sur une largeur de cinq mètres cinquante, témoignage révélateur d'un roulage, aussi prolongé qu'énorme, pendant l'exécution des travaux ; puis, comme indication du procédé d'opération, du squelette d'un cheval trouvé entier et enfoui sous la masse du bétonnage, versé d'une seule coulée.

N'oublions pas surtout l'étude sérieuse de l'aggloméral fait uniquement de *chaux*, de fin sable et de pierrailles, ainsi que le prouve une double analyse, commandée par M. Paul Druot à la station agronomique de Franche-Comté, de la partie poussiéreuse du mortier contenant 50 °/₀ de chaux ; constatation scientifique qui ne permet plus de chercher ailleurs l'étymologie si contestée du nom de *chaussée*, *via calceata*. M. l'abbé rappelle que « Matty de la Tour évalue à 86,000 fr. au minimum, « aux prix actuels, la dépense kilométrique d'une voie « ainsi composée. Les voies romaines étaient construites « le plus souvent, soit par les légions en temps de paix,

« soit par des corvées; la main-d'œuvre ne coûtait « guère. »

« Telle est la Voie du Rhin, continue M. l'abbé, remar« quable dans son tracé, extraordinaire dans son mode de « construction, vrai travail de Romain, c'est le cas de le « dire. On n'est pas étonné que les siècles l'aient appelée « *via*, la *grande voie*, et dans nos campagnes elle est en« core aujourd'hui la *vie romaine.* »

D'après ces considérations si judicieuses, n'est-on pas autorisé à se demander comment une autre prétendue voie militaire, qui n'a pas laissé de vestiges comparables, pourrait être seule mentionnée dans n'importe quel itinéraire militaire ancien, au préjudice de celle qui ne passera jamais pour une œuvre de décadence, mais qui, au contraire, a mérité d'être signée du nom des grands empereurs des Ier et IIe siècles, Trajan et Hadrien, dès l'an 98 de notre ère.

Pour expliquer le désaccord qui existe entre les deux documents géographiques, ne serait-il pas préférable de reconnaître avec M. Paul Druot : 1° l'éventualité de changements de stations pour la commodité ou les exigences du service (ou, suivant notre propre sentiment, l'existence de stations facultatives ou successives donnant raison à tous ceux qui les ont placées soit à Lucio (Luxiol), soit à Voillans, soit à l'Hôpital, soit même à Rang);

2° Les chances d'erreurs, faciles à commettre, dans une copie où figurent des chiffres romains (le déplacement ou même le défaut de verticalité d'une unité modifiant le chiffre).

Insistons encore sur cette importante remarque de M. l'abbé : « Il est facile de s'assurer au curvimètre que la « longueur totale du parcours de Besançon à Mandeure ne « peut pas être moindre de soixante-quinze kilomètres et « demi, et non pas, comme le porte la table, de soixante« neuf kilomètres, autrement il faudrait aller à peu près

« en ligne droite, ce qui est topographiquement impossible
« par suite des accidents de terrain. L'accord de l'Itiné-
« raire d'Antonin passant par Velatodurum donnant
« soixante-quinze kilomètres et demi, il résulte de cette
« égalité de longueur qu'il ne s'agit pas de deux voies dif-
« férentes, mais bien de la même route désignée par l'Iti-
« néraire et la Table de Peutinger. »

Après avoir examiné les deux mémoires présentés au concours, surtout dans la partie la plus intéressante qui leur est commune, votre Commission, n'ayant pas à trancher le différend, s'est empressée de rendre hommage au zèle déployé, dans une égale mesure, par les deux concurrents à ne rien laisser échapper de ce qui pouvait assurer le triomphe de leur thèse.

Elle a estimé, en conséquence, qu'il y avait lieu de partager le prix. L'Académie, confirmant cette proposition, accorde une médaille de 150 fr. à M. l'abbé Paul Druot pour son travail original d'observation et de critique répondant à une question dès longtemps posée ; et une seconde médaille, également de 150 fr., à M. Stéphen Leroy pour sa classification des bornes milliaires de Franche-Comté où il a groupé, en les commentant avec une compétence indiscutable, les savantes recherches antérieures.

JULES-JOSEPH VALFREY

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le chanoine PANIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 2 février 1905)

MESSIEURS,

Au moment où, pour la première fois, je viens prendre place à vos côtés, je sens mon âme partagée entre la gratitude et l'embarras.

D'une part, en effet, je vous suis très reconnaissant d'un honneur que je dois à votre seule bienveillance, et de l'autre, sachant qu'à force d'être employées les formules de remerciement, pareilles à des monnaies hors d'usage, sont devenues banales et sans valeur, je ne me sens ni assez d'imagination ni assez d'esprit pour en trouver une qui traduise d'une façon neuve et délicate les sentiments que vous m'inspirez et que je vous dois.

Aussi, ai-je pensé que le meilleur moyen d'acquitter ma dette et, dans une certaine mesure, de justifier votre choix, c'était, après cet aveu dépouillé d'artifice, de m'effacer tout à fait et de céder la place à un homme dont le talent et les œuvres, en me servant de recommandation, fissent oublier mon insuffisance.

Mes regards se sont donc arrêtés sur un de nos compatriotes, mort il y a quelques années à Paris, en plein épanouissement de maturité et de force, et qui dans la diplomatie, dans l'histoire et dans la presse s'était acquis une réputation aussi brillante que méritée.

Il s'appelait Jules Valfrey.

Aussi bien, il est loin d'être un inconnu pour vous, car outre qu'il appartenait à votre Compagnie en qualité d'associé correspondant et qu'il estimait à très haut prix cette distinction, il n'est personne, en Franche-Comté et au dehors, qui n'ait lu avec plaisir et avec profit les articles que sous son nom véritable, ou sous des pseudonymes divers, il publiait chaque semaine dans les grands quotidiens de la capitale, et qui n'y ait admiré, avec les qualités propres à l'auteur, les meilleurs dons de notre race.

En échange de l'honneur qu'il nous faisait au loin, je voudrais aujourd'hui, en toute impartialité et justice, lui payer un modeste tribut de reconnaissance et tracer de lui et de son œuvre un portrait à peu près ressemblant.

I.

Jules-Joseph Valfrey est né le 11 février 1838, sur le plateau qui s'étend entre le Doubs et la Loue, à Montrond, où son père, simple instituteur d'abord, exerçait alors les fonctions de percepteur. Il n'y resta que peu d'années et habita successivement Orsans, Tarcenay, Ornans et le Valdahon. Très ambitieux pour son fils, dont l'intelligence se révélait pleine de vivacité, M. Valfrey père l'envoya d'abord aux séminaires de Consolation et de Marnay, puis au Collège catholique. Le jeune élève y fit des études brillantes, et, par des succès répétés, affirma, dès cette époque, un penchant décidé pour le latin et pour l'histoire. Un de ses condisciples à Marnay, devenu plus tard un maître éducateur et un de vos associés, M. le cha-

noine Saunois (1), m'a bien des fois raconté avec quelle facilité prodigieuse Valfrey écrivait en vers latins. Rival et vainqueur en tout le reste, jamais M. Saunois ne put jusqu'au bout lui enlever en cette matière la première place. Toute sa vie, cet amour du latin et de l'antiquité classique persista chez Valfrey : ses livres et surtout ses articles, parsemés de réminiscences ou de citations discrètes, en fournissent à chaque instant la preuve.

Bachelier ès lettres en 1854, il songea un instant à l'École normale supérieure : mais ce ne fut qu'un rêve, qu'il abandonna bientôt pour aller s'enfermer au petit séminaire de Vaux dans le Jura. Retiré dans cette solitude, il se mit avec tant d'ardeur au travail, qu'au bout d'un an, il passait brillamment à Besançon les examens de la licence ès lettres : en même temps, il achevait de prendre une connaissance si complète de la littérature latine, qu'à la fin de cette même année (1859), il publiait chez Dezobry une édition critique de Salluste, précédée d'une introduction, où se révèlent tant de science et de clarté, qu'elle est d'un maître.

De retour à Besançon et secrétaire du préfet, M. Pastoureaux, il quitta bientôt le cabinet de ce dernier pour entrer, sur ses conseils, aux bureaux du journal *la Franche-Comté*. C'est là, qu'en qualité de rédacteur en chef, il fit ses débuts dans la presse.

Dès le premier jour, Valfrey se montre tel qu'il sera dans la suite. Esprit lucide, ami de l'ordre et de la clarté, habile à débrouiller et à s'assimiler une question, sa plume alerte et facile écrit alors de nombreux articles, dans lesquels,

(1) M. le chanoine Saunois est mort à Ornans en 1893. Il y exerçait, avec une sagacité, une compétence et une hauteur de vues admirées de tous, les fonctions de supérieur du petit séminaire. Il avait en partage tous les dons du professeur et de l'éducateur. Digne par ses talents d'occuper les plus hauts emplois, il préféra vivre dans l'obscurité et le silence. Au nom de tous ses anciens élèves, je suis heureux de lui donner ici un témoignage de respect et de filiale gratitude.

malgré son âge, on ne trouve ni incorrections, ni emphase, ni violences de langage. Il fait déjà preuve de sobriété, de goût et de mesure. Ce seront plus tard ses qualités maîtresses.

Il n'a aucun attrait pour la politique intérieure. Par une exception qui mérite d'être signalée, il pense dès lors, avec quelques jeunes Français d'élite, qu'il vaut mieux, au lieu de s'entre-déchirer, connaître nos voisins et nos rivaux, et en général tous les pays où nos intérêts sont ou peuvent être engagés. Il se passionne donc pour les questions extérieures et diplomatiques ; il regarde par-dessus nos frontières, dépouille les livres bleus et les livres jaunes, analyse et discute au point de vue français les documents qu'ils contiennent, et se désintéresse à peu près complètement des luttes et des rivalités locales.

Pour un jeune homme avide d'observer et d'apprendre, il faut avouer qu'il est alors servi à souhait. Rarement le monde présente autant qu'à cette époque, sur le grand théâtre de la politique générale, des scènes aussi dramatiques et aussi variées. Nous sommes, en effet, au lendemain de 1860. En Europe, l'Italie de Cavour et de Victor-Emmanuel, au moyen de procédés qui n'ont rien de commun avec la morale, s'achemine à grands pas, au profit du Piémont, vers son unité. Au Nord et au Midi, les peuples chassent tour à tour leurs souverains et se jettent dans les bras du roi galant homme. Au centre, réduit à Rome et à son territoire, Pie IX, dont la petite armée a disparu dans le combat inégal de Castelfidardo, proteste contre les spoliations et les violences dont il est victime, tandis que Napoléon III, ballotté entre les promesses contradictoires faites par lui aux sociétés secrètes et au pape, se trouve dans une situation de plus en plus embarrassée et inextricable.

Ailleurs, c'est la Pologne, qui, escomptant beaucoup trop nos sympathies impuissantes, se lance dans une dernière et inutile révolte, pendant que tout près d'elle, Bismarck,

devenu premier ministre, se prépare après deux guerres heureuses à spolier le Danemark, à rejeter l'Autriche hors de la confédération, et à consommer, sous l'hégémonie de la Prusse, l'unité allemande.

De l'autre côté de l'Atlantique, le spectacle n'offre pas un moindre intérêt. Le nouveau monde est en pleine effervescence ; la guerre de Sécession met aux prises le Nord et le Sud et fait couler des flots de sang, et dans le même temps, Napoléon III, fasciné par la question du canal de Panama et par les dangers que la doctrine de Monroë réserve à l'Europe, songe à contenir l'ambition des États-Unis ; il rêve, par la fondation d'un empire mexicain, de leur barrer à jamais la route vers les riches contrées du Sud et vers les pays baignés par le Pacifique.

Que le jeune rédacteur en chef ait, dès ce moment, discerné et prévu toutes les conséquences futures de cette série d'événements, je ne le crois pas. De plus graves et de plus âgés que lui n'en ont pas même eu le soupçon. En tout cas, ses appréciations ne l'indiquent point, et à ne juger que d'après les apparences, d'aucuns même lui reprocheraient d'avoir beaucoup trop fait siennes les doctrines impériales, et de s'être mis ainsi d'avance en contradiction avec les idées dont il sera plus tard le défenseur et le champion dans la presse.

Mais un tel reproche serait injuste, parce qu'à cette époque, malgré les concessions libérales de 1861, la liberté de la presse n'existait pas, et il le serait d'autant plus que Valfrey n'avait encore dans l'esprit aucun système politique bien arrêté, et n'était en somme qu'un fonctionnaire de la préfecture détaché à la rédaction du journal.

Au lieu de lui chercher sur ce point une mauvaise querelle, rendons-lui plutôt cette justice d'avoir rempli en conscience son rôle d'informateur, et constatons, à sa louange, combien médiocre était déjà son penchant vers

les polémiques personnelles. J'ai eu beau, en effet, feuilleter la collection du journal pendant ces trois années, je n'y ai presque point trouvé trace de querelles locales. C'est à peine, çà et là, si Valfrey rompt quelques lances avec son confrère bien connu de l'*Union franc-comtoise*, M. Michel, et lui reproche, d'ailleurs sans méchanceté et sans aigreur, de cultiver un peu trop et sans discontinuer l'homélie, ou, dans la chaire de son journal, d'écrire des mots qui ne sont pas toujours des mots d'Évangile.

A distance, tout cela nous paraît bien inoffensif et bien tiède, et les aménités qui s'échangent aujourd'hui dans la presse, entre adversaires, sont écrites dans une langue autrement agressive, mordante et colorée.

Quoi qu'il en soit, ce rôle sacrifié d'écrivain subalterne n'était point fait pour lui convenir bien longtemps. Après un passage très court au *Pays*, il en fut tiré par un Suisse de Couvet qui avait lu et apprécié ses articles. Ce Suisse, nommé Jacottet, avait fondé à Turin un journal français, intitulé *l'Italie*, pour lequel il avait besoin de rédacteurs. Notre jeune Franc-Comtois accepta d'autant plus volontiers ses propositions, qu'elles lui permettaient de réaliser son vœu le plus cher en unissant son sort et sa vie à la femme de cœur et d'esprit qui allait désormais être la compagne fidèle des bons et des mauvais jours et prendre la plus large part de ses soucis et de ses succès.

Valfrey nous a laissé le récit de son voyage au delà des monts : il est intitulé *De Paris à Turin*, et il se trouve dans le tome Ier de la *Revue littéraire de Franche-Comté*.

Mais, si charmant que fût pour lui le séjour de Turin, dont il vante le cachet d'originalité séduisante, ce n'en était pas moins l'exil : il rêvait de Paris, afin de se trouver sur un plus grand théâtre et dans un milieu mieux informé. Il y vint, et quitta bientôt l'*Italie* pour le *Mémorial diplomatique*. Ce journal, dont le propriétaire était un M. Debrauz de Saldapenna, passait pour être à Paris le

défenseur plus ou moins officieux de la politique autrichienne, et son autorité était considérable. Valfrey s'y créa en peu de mois une très belle situation.

Puis, comme la nécessité d'être informé avec sûreté et promptitude le conduisait souvent aux affaires étrangères, il eut la bonne fortune d'y rencontrer plus d'une fois M. de Moustiers et d'en obtenir audience. M. de Moustier était alors ministre des affaires étrangères. On sait le rôle brillant et utile joué par lui à Berlin pendant la guerre de Crimée, comme aussi le sang-froid et la dextérité qu'il montra plus tard à terminer l'affaire délicate et épineuse du Luxembourg (1866).

On a pu dire sans paradoxe, et c'est son plus bel éloge, que sa présence aux affaires, en 1870, nous aurait sans doute permis d'éviter les pièges de Prim et de Bismarck, et épargné cette guerre néfaste, dont les conséquences pèsent si lourdement encore sur le monde et sur nous.

M. de Moustiers se connaissait en hommes et se piquait de les deviner. Son expérience et son jugement ne furent point cette fois en défaut. Au bout de quelques entretiens, il comprit ce que valait son jeune et modeste compatriote, et, sans lui donner aucun titre officiel, il l'attacha à sa personne et lui confia de nombreux et importants travaux.

Valfrey avait enfin trouvé sa voie : désormais la diplomatie, pour laquelle il se sentait une véritable vocation, lui devenait familière, et cet accès, encore qu'il ne fût pas officiel, n'en était pas moins précieux. Il sut en profiter.

A l'école de ce maître éminent, « qui voulait bien, écrit-il, l'honorer d'une confiance particulière, » il acheva de se familiariser avec toutes les questions de notre politique extérieure : il en connut mieux les ressorts cachés, les ambitions et les tendances, les dangers et les faiblesses. Il respira, comme ceux de la carrière, l'air du département, il en prit le ton et le style, il reçut l'empreinte morale du milieu, il s'y créa des relations et des camaraderies, et

termina ainsi, dans des conditions uniques et inespérées, son éducation diplomatique.

Lorsque son protecteur quitta les affaires étrangères, il entra lui-même au ministère de l'intérieur, pour y occuper sous M. Chevandier de Valdrôme, jusqu'à la chute de l'empire, la situation à la fois enviable et délicate de chef du bureau de la presse.

La guerre et la Commune terminées, il redevint journaliste, et écrivit au *Moniteur universel* jusqu'en 1876. Mais, en même temps qu'il était journaliste, il demeurait historien et diplomate, et sa compétence s'affirmait par des œuvres de premier mérite, sur lesquelles nous aurons tout à l'heure à revenir.

C'est ainsi qu'en 1871 et 1872, il publiait, chez Amyot, en trois volumes in-8 : *L'Histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense nationale*, et un peu plus tard, en 1875, l'histoire, en deux volumes, du *Traité de Francfort et de la libération du territoire français*.

Très remarqués et très appréciés dans la presse française et peut-être plus encore dans la presse étrangère, ces livres et ces articles attirèrent sur leur auteur les yeux du duc Decazes, et lui valurent d'être nommé, au quai d'Orsay, le 13 février 1877, à la direction politique, en qualité de sous-directeur, plus spécialement chargé des affaires d'Orient.

Il remplit ces fonctions, jusqu'au 30 octobre 1879, sous les ministères Decazes, de Banneville et Waddington. A cette date, obéissant à des sentiments très honorables et à des scrupules très élevés, il crut que la fidélité à ses convictions politiques et aux hommes du parti auquel il était attaché l'obligeait à donner sa démission. Il l'envoya donc sans ostentation et sans bruit, et usa de sa liberté reconquise pour reprendre sa plume de journaliste et d'historien.

C'est alors qu'il trouva le temps d'écrire les deux pre-

miers volumes d'une Histoire de la diplomatie au XVIIe siècle et d'étudier la vie d'Hugues de Lionne, successeur de Mazarin. S'il ne termina pas cette œuvre, il en fut empêché, moins encore par la mort que par le labeur écrasant qu'il s'était laissé imposer dans le journalisme.

Car, si Valfrey avait commencé par être journaliste, il devait finir de même et succomber à la tâche. Il entreprit, en effet, dans le *Moniteur universel* et dans le *Petit Moniteur* d'abord, puis, pendant quelque temps, de façon simultanée, dans l'*Éclair* de Montpellier, dans le *Gaulois* et dans le *Figaro*, de mettre le public français, trop souvent ignorant et léger, au courant des grandes questions de la politique générale. J'ai parcouru la plupart de ces articles, sans les retrouver tous ; ils sont innombrables.

Il les signait de son nom véritable au *Moniteur*, et il avait adopté pour les autres journaux auxquels il collaborait des pseudonymes variés, vite percés à jour, et qui ne laissaient aucun de ses lecteurs dans l'ignorance de son identité véritable. C'est ainsi qu'il s'abritait au *Gaulois* derrière les noms d'*Iéna*, de *Jean Véridic*, de *Tout-Paris*, ou encore de *Un diplomate*. Mais le plus connu de ses pseudonymes est celui de *Whist ;* c'était son nom de guerre au *Figaro*, celui qui se lit au bas de ses meilleurs articles, de ceux qui firent le tour, non seulement de la presse départementale, mais encore de la presse européenne.

Des missions de confiance au dehors pour le règlement des finances turques, grecques et portugaises vinrent, à diverses reprises, avec quelques voyages, interrompre ce labeur sans trêve et sans répit, et lui permettre de visiter les capitales et les chancelleries étrangères.

Le reste de son temps et de son loisir était consacré à la commission des *Archives diplomatiques* et au ministère des affaires étrangères, où il fréquenta jusqu'à sa mort. Plus d'une fois, des instances très vives lui furent faites pour l'amener à reprendre du service. Malgré son grand

et secret désir, il ne crut pas pouvoir accepter. M. de Freycinet, qui insista d'une façon spéciale, ne lui tint point rigueur de son refus, et en témoignage d'estime pour son caractère et pour ses travaux, il lui conféra en 1890 le titre de ministre plénipotentiaire.

Ses successeurs et bon nombre d'ambassadeurs français et étrangers ne lui marquèrent pas une moindre considération, et je ne crois pas manquer à la discrétion en ajoutant que ses conseils, voire sa collaboration dans la presse et ailleurs, furent, dans bien des circonstances, sollicités et appréciés comme il convenait, aussi bien en France qu'au delà de nos frontières.

J'en ai eu sous les yeux des preuves écrites qui, par leur nombre et par leur qualité, ne m'ont laissé à cet égard aucun doute.

Cependant, tant de travaux avaient fini par épuiser sa constitution robuste : il succomba victime du surmenage, et il mourut au bout de quelques jours de maladie, le 23 novembre 1900, frappé d'une hémiplégie.

La mort, qu'il vit venir, ne lui causa ni crainte ni surprise. Il l'accueillit avec les sentiments qui avaient été ceux de toute sa vie. L'ancien élève des petits séminaires de Consolation, de Marnay, de Vaux et du Collège catholique, mourut en chrétien, et en allant à Dieu, il connut enfin pour la première fois, et pour toujours, la récompense et le repos.

II.

Mais ces détails biographiques ne constituent qu'une partie de ma tâche : après vous avoir montré l'homme dans les principaux épisodes de sa vie si mouvementée, il me reste à étudier maintenant l'auteur et ses idées.

Si je fais abstraction de quelques brochures et de quelques introductions assez courtes, le premier de ses livres,

par ordre de date, est son ***Histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense nationale***. Cette histoire va du 4 septembre 1870 au 1er mars 1871 et comprend trois volumes in-8. Chaque volume débute par une introduction et renferme, rangés suivant l'ordre chronologique, les documents officiels échangés pendant cet intervalle entre notre chancellerie et les gouvernements étrangers. La lecture de ces pages nous frappe moins que nos contemporains d'il y a trente-trois ans.

Ce qui était nouveau pour eux nous est devenu familier, et l'ouvrage a perdu pour nous l'attrait de l'inédit.

Tel qu'il est néanmoins, il retient cependant et étonne, moins encore par la connaissance complète des événements et des hommes que par la mesure et par la pondération dans les jugements. D'un bout à l'autre, en effet, il règne dans ces pages une sorte de sérénité calme, d'autant plus méritoire que l'auteur, par suite de la proximité des faits, manquait du recul et de la perspective que le temps seul fournit et qui permettent l'impartialité.

L'***Histoire du traité de Francfort et de la libération du territoire*** vint ensuite et parut en 1874 et en 1875. L'ouvrage est la suite du précédent et forme un tout avec lui. A mon sens, c'est le meilleur qui soit sorti de sa plume et c'est aussi le plus complet. En tout cas, c'est celui où, mettant en œuvre les nombreux documents qu'il avait sous les yeux, il nous a donné avec une clarté et avec une méthode incomparables tous les détails les plus propres à comprendre les négociations épineuses qui ont précédé et suivi ce malheureux traité. Qui veut connaître le désarroi où était alors plongé notre pays, et les difficultés qu'il fallut surmonter pour trouver l'argent nécessaire au paiement de notre dette, n'a qu'à prendre ces deux volumes. Il mesurera l'effort prodigieux qu'il fallut en peu de temps réaliser, pour arracher la France aux folies de la Commune, libérer peu à peu les départements de l'Est de la

coûteuse occupation prussienne, reconstituer l'armée et les finances, et nous mettre en situation d'occuper à nouveau notre place dans le concert européen.

Il n'y eut qu'une voix, surtout à l'étranger, pour louer l'auteur, son plan, sa belle ordonnance et la lucidité de son exposition. En France, la politique, qui ne perd jamais ses droits, lui fit un reproche, celui de s'être montré trop dur pour Thiers et de ne lui avoir point assez rendu justice.

Il est vrai que l'historien n'approuve point la promptitude avec laquelle Thiers s'empressa de licencier d'abord les armées de la Défense nationale, puis d'accepter à Francfort, presque sans discussion, les conditions léonines que, au nom de la force, il plut à Bismarck de nous imposer. Il est possible que Valfrey se fasse illusion sur ce point et que son jugement soit entaché de sévérité. Par contre, il est difficile de lui adresser le même reproche quand il montre comment l'ignorance de négociateurs improvisés donna beau jeu à Bismarck et lui permit de nous tendre à Francfort des pièges qu'auraient éventés des diplomates de carrière. De même, il est difficile encore de ne point partager son sentiment, lorsqu'il prétend que l'ancien ministre de Louis-Philippe, devenu chef du pouvoir exécutif, s'ingénia, par tous les moyens, à perpétuer chez nous le provisoire, et se refusa, autant par vanité que par intérêt personnel, à quitter le premier rang par crainte de descendre au second.

Mais, si sur certains points, par suite des passions et des idées du moment, il se produisit quelques divergences dans les appréciations, en revanche, il n'y eut qu'une voix pour admirer l'étendue et la sûreté des renseignements dont l'auteur s'était entouré. Selon le désir exprimé par lui dans la préface, on ne lui demanda point compte de l'absence presque complète de références et de documents ; on le crut sur parole. Et l'on eut raison. Intimement lié avec M. de Chaudordy, demeuré aux affaires étrangères

après la chute de l'Empire et en relations constantes avec le quai d'Orsay, Valfrey fut de la sorte à même de connaître tous les documents nécessaires à son récit : en outre, il reçut de précieuses confidences de ceux qui s'interdisent d'écrire ce qu'ils ont vu, mais non de le dire, et il ne se priva pas d'interroger tous ceux qui, à titre d'acteurs, jouèrent un rôle dans ce grand drame.

Après avoir apporté par ces cinq volumes une sérieuse contribution à l'histoire contemporaine, Valfrey jeta ensuite les yeux sur une autre époque de notre histoire. La diplomatie du xvii[e] siècle l'attira. Le sujet avait pour lui de multiples avantages : non seulement il ne l'exposait pas aux mêmes inconvénients et ne l'obligeait pas aux mêmes précautions que l'histoire de son temps, mais encore, en lui permettant d'étudier de près la politique française au xvii[e] siècle, elle lui offrait par contraste une revanche sur nos humiliations présentes, en même temps que l'occasion d'apprendre à bonne école le secret de notre supériorité diplomatique dans le passé.

Pour cette œuvre nouvelle, les documents ne lui manquaient pas, car son titre de membre des *Archives diplomatiques* lui donnait accès dans ce sanctuaire, jalousement fermé jusqu'au ministère Decazes, et que gardait, avec la sévérité impitoyable et jalouse d'un archiviste, le premier éditeur des *Pensées* de Pascal, le doux et érudit Prosper Faugère. Appelé à s'occuper de Mazarin et de son œuvre diplomatique, Valfrey avait remarqué combien était curieuse et originale la figure de celui qui fut à la fois son élève et son successeur : Hugues de Lionne lui parut intéressant, parce qu'il lui semblait méconnu et victime d'une injustice. Volontiers il aurait répété le jugement que Mignet venait d'écrire alors sur lui : « Mazarin et Louis XIV lui ont pris sa gloire, car la gloire ne va pas à ceux qui conseillent, mais à ceux qui commandent ou qui agissent. »

Laissons-le, du reste, exprimer lui-même l'indignation qu'il éprouva en constatant l'ignorance et l'injustice de l'histoire envers celui que Saint-Simon a appelé « le plus grand ministre du règne de Louis XIV. »

« Voici un homme, dit-il dans son introduction, dont le nom a été mêlé aux actes les plus glorieux des vingt premières années du règne de Louis XIV, et qui fut de son vivant l'expression même du savoir et de l'habileté diplomatique. De 1642 à 1671, on ne citerait peut-être pas une seule affaire de quelque importance, dans le domaine de la politique extérieure, où il n'ait joué un rôle en évidence. Élève de Mazarin, il devient son successeur et continue sa tradition, avec la sûreté et l'éclat du maître. Puis il meurt, à peine âgé de soixante ans, dans la plénitude d'une situation qu'il a illustrée par les services les plus brillants. Et cependant, qui parle aujourd'hui de Lionne ? Combien y a-t-il de Français qui, aujourd'hui, connaissent son nom ? »

Aux yeux de Valfrey, c'était là une injustice criante qu'il fallait réparer, en remettant, selon son expression, « cette grande figure dans l'intégralité de son relief. » Pour écrire sa vie, il avait à sa disposition les dépêches diplomatiques de Lionne, qui remplissent, en effet, au ministère, plus de deux cents cartons. Mais, si elles fournissent des détails copieux sur les actes de sa vie publique, elles sont en revanche muettes sur sa vie privée. Or, pendant qu'il était occupé à ce travail et ne voyait pas le moyen de combler cette lacune, il fut avisé que les archives de l'assistance publique lui fourniraient plus d'un renseignement précieux. Il y alla et eut la bonne fortune de mettre la main sur les papiers de famille que la dernière marquise de Lionne avait légués, en 1754, à l'Hôtel-Dieu de Paris. Bien que, sur les douze cartons ainsi légués, quatre d'entre eux, ayant trait aux années de jeunesse, eussent disparu en 1871 dans les incendies de la

Commune, ceux qui restaient étaient remplis d'une foule de pièces intéressantes.

Valfrey sut tirer des unes et des autres le meilleur parti. Il se garda bien de publier intégralement toutes ces pièces et toutes ces dépêches, de la sorte il n'eût publié qu'un recueil, intéressant à coup sûr pour les érudits, mais il n'aurait point accompli son dessein, qui était d'écrire la vie de Lionne et de faire connaître le ton, les allures et les actes de notre diplomatie à cette époque.

Il employa une méthode nouvelle, qui était de choisir dans les dépêches et dans les lettres de ce ministre les passages saillants et significatifs, et de n'intervenir que pour les relier entre eux et donner par là au récit suite et unité. Grâce à ce procédé, c'est Lionne qui raconte lui-même ses diverses missions à l'extérieur, ses efforts inutiles à Rome pendant le conclave qui suivit la mort d'Innocent X, pour écarter le cardinal Chigi défavorable à la France, et pour obtenir la démission de Retz; et c'est lui-même encore qui nous apprend comment, dans la constitution de la ligue du Rhin et dans la conclusion de la paix des Pyrénées, il sauvegarda les intérêts de la France et remplit avec une intelligente initiative les intentions de Mazarin. Lionne, dans ces deux volumes, s'y peint au naturel. Ambitieux, il est non moins souple, rusé et fertile en ressources que son maître. Comme lui, il se montre vif, flexible, insinuant, doué d'un jugement sagace, net, précis, et d'un sens politique admirable. Courtisan raffiné, spirituel et aimable, il a en outre l'esprit d'ordre et de suite et la ténacité propre aux montagnards du Dauphiné, son pays d'origine. Ajoutez à cela qu'il est éloquent au besoin, parle plusieurs langues — chose rare à cette époque, — est en même temps joueur et dissipateur, peu gêné par les scrupules, tour à tour paresseux ou infatigable, capable de travailler jour et nuit quand la nécessité l'y contraint, tirant tout de lui-même, écrivant ou dictant

toutes ses dépêches et n'ayant guère d'autre idéal que le succès.

Tel, après cette publication, nous apparaît Lionne : le personnage est parfois discutable, mais il est utile à connaître, moins encore pour lui-même que pour les grandes affaires auxquelles il a été mêlé.

Par lui, on pénètre, en effet, dans l'intimité de notre diplomatie d'il y a deux siècles ; on comprend cette tradition qui remonte à François Ier, est interrompue par les guerres de religion, reprend avec Henri IV, se formule avec Richelieu et Mazarin, continue pendant tout l'ancien régime, et, après avoir encore inspiré la Révolution et même l'Empire, ne prend malheureusement fin qu'avec Napoléon III.

Maintenant, qu'à force de vivre en contact avec son héros, Valfrey, à son insu, ne l'ait pas surfait ? Cela est bien possible. Il n'est pas exagéré de dire avec lui que « Lionne fut un homme d'État consommé et que sa disparition en 1668 marque le commencement des grandes fautes politiques de Louis XIV », il semble cependant, quoique la nullité de ses successeurs ait singulièrement contribué à le grandir, qu'on ne saurait l'égaler à ses deux prédécesseurs, Mazarin et Richelieu. Il a été leur brillant élève, l'héritier de leurs pensées et de leurs desseins, leur continuateur intelligent ; mais, en somme, il n'a fait que marcher dans le sillon tracé par leurs mains puissantes, il n'en a pas été le créateur et l'initiateur, et quel que soit son mérite, qui a été très grand, il ne faut pas s'étonner si l'histoire, qui procède à grands traits et par simplifications, a laissé son nom dans l'ombre de ses prédécesseurs et l'a inscrit parmi les personnages de second plan. Tel qu'il est néanmoins et réduit à ces proportions encore considérables, il faut, d'une part, féliciter Valfrey d'avoir rappelé l'attention sur la figure trop oubliée de ce ministre éminent, et de l'autre, regretter qu'il n'ait pu le peindre tout entier et le conduire jusqu'au bout de sa carrière.

Il faut regretter aussi qu'il n'ait pu tenir les promesses faites par lui en 1886, à la Société d'émulation, et écrire un nouveau livre sur *Talleyrand et les traités de 1815*. Il n'est pas douteux qu'il n'ait poussé assez loin ses travaux dans ce sens, car il n'a pas consacré moins de vingt articles ou chroniques à ce sujet, tant au *Moniteur* qu'au *Gaulois* et au *Figaro*. Mais, ici encore, l'œuvre demeure inachevée : *Pendent opera interrupta.*

III.

Il y a entre les livres d'un auteur et les idées qu'il professe un lien étroit ; on ne comprend bien les premiers que si l'on connaît les principes raisonnés et réfléchis qui ont servi de guide et de lumière à ses travaux, de base et de règle aux jugements portés par lui sur les hommes, sur les œuvres et sur les événements. Cela est surtout vrai quand il s'agit d'un historien diplomatique et d'un journaliste. Aussi me paraît-il que les exigences logiques de cette étude, jointes à mon désir de faire connaître et comprendre Valfrey, m'obligent en quelque sorte à rechercher s'il eut une doctrine sur la politique qui convient à la France et sous quelle formule il est possible de la résumer.

Pour découvrir quelle fut sur ce point sa pensée, pas n'est besoin de discussion ni de recherches profondes.

Elle apparaît transparente dans sa vie et dans tout ce qui est sorti de sa plume. Je vous demande la permission, non pas d'apprécier, mais d'exposer ses rêves et ses espérances au sujet de notre pays.

Au dedans, ce qu'il lui souhaitait, c'était non pas la somnolence et l'inertie, mais l'activité dans la stabilité. Et il ne dissimulait point que la monarchie, avec le comte de Paris à sa tête, lui paraissait réunir les conditions néces-

saires pour établir un trait d'union entre le passe et le présent, satisfaire à la loi d'unité et de continuité qui s'impose aux peuples comme aux individus, et offrir ainsi, sur le terrain de la tradition et de l'histoire, une base solide sur laquelle l'activité des jeunes générations pourrait édifier des constructions nouvelles.

C'est sous l'empire de cette pensée qu'il reproche à Thiers de n'avoir pas saisi que l'instabilité de son pouvoir personnel, entièrement à la merci d'un orage ou d'un incident parlementaires, était une faiblesse pour notre pays (1). A diverses reprises, dans son histoire du traité de Francfort, il le blâme de « s'être pris pour le souverain légitime et à vie de la nation » et de n'avoir pas reconnu que, pour ne point rester en tête à tête avec l'Allemagne, pour obtenir, dans l'instant où l'on traitait avec elle, des appuis contre ses exigences, et plus tard, pour nouer des alliances qui servissent de garantie contre l'excès de sa puissance et de son ambition, la France avait besoin d'un gouvernement stable, régulier, définitif, et qui inspirât confiance en l'avenir. Pour donner à cette idée une force de démonstration plus saisissante, il note dans le procès d'Arnim les aveux secrets échappés à Bismarck, et il insiste sur ce fait qu'aux yeux de ce dernier, la tâche de la Prusse « n'est pas de rendre la France puissante par sa consolidation intérieure et par le rétablissement d'une monarchie régulière, de la rendre capable de contracter des alliances (2). »

Dans le dernier chapitre de son histoire du traité de Francfort, il revient à nouveau sur cette idée, que la faute capitale de Thiers, c'est de ne pas avoir compris comment « le premier besoin de la France, après la paix écrasante qu'elle venait de subir, c'était d'avoir un gouvernement (3) ».

---

(1) Cf. *Hist. du traité de Francfort*, introduction, p. IV et seq., t. Ier.
(2) Cf. *Ibidem*, t. II, p. 119, dépêche de Bismarck au comte d'Arnim.
(3) Cf. t. II, p. 222.

Et, à l'appui de sa thèse, il compare la situation de la France en 1871 à sa situation en 1815, au lendemain de Waterloo. Dans ce dernier cas, « le gouvernement de Louis XVIII représentait un gouvernement définitif...., au moment où il traitait avec l'étranger, il s'appuyait sur une constitution qui le couvrait contre les variations quotidiennes des assemblées délibérantes...., tandis que Thiers n'était que le délégué d'une Chambre unique et souveraine (1). » Et il montre comment, au congrès de Vienne, l'habileté de Talleyrand, appuyé sur le principe monarchique, fut de dissoudre la coalition et de faire entrer la France dans les rangs de cette Sainte-Alliance qui, à ses origines, était dirigée contre elle (2).

De même encore, au nom de cette stabilité qui est une condition nécessaire de toute négociation sérieuse et de toute politique à longue échéance, il déplore à chaque instant que nos ministres des affaires étrangères se succèdent à si brève échéance et disparaissent au moment même où ils commencent à connaître les questions extérieures et peuvent traiter en connaissance de cause. Il compare notre situation à celle de l'Angleterre, de la Russie et de l'Allemagne, et montre, par des chiffres, que nous usons cinquante ou soixante ministres des relations extérieures, pendant que chez eux la mort ou les changements politiques amènent à peine trois ou quatre changements dans ce poste, dont l'importance n'a pas besoin d'être soulignée. C'est là, dit-il, une infériorité évidente et qui explique bien des mécomptes et bien des fautes.

Et si nous nous demandons pourquoi il attachait tant de prix à ces questions de politique intérieure, nous sommes obligés de répondre qu'elles étaient pour lui intimement liées à toute notre politique extérieure. Il voyait entre les

---

(1) Cf. t. I, introduction, p. VI.
(2) Cf. t. II, p. 223 et seq.

premières et les secondes une étroite interpendance, une relation de cause à effet. Le délégué de la Société d'émulation a eu en ce sens raison de dire à ses obsèques que Valfrey « était un diplomate de l'ancienne école [1]. » A ses yeux, en effet, le principe des nationalités, auquel il avait pu, par ordre, applaudir en 1861, était un principe « engendré par des vues politiques dénuées de bon sens [2]. »

Avec tous les esprits sagaces et instruits par l'étude de l'histoire de nos véritables intérêts, il a vu avec beaucoup d'appréhension l'abandon par l'empire de notre politique traditionnelle et l'établissement sur nos frontières de l'est et du sud-est de deux États puissants, qui, succédant à la poussière d'États maintenus et entretenus jusqu'alors par notre diplomatie, depuis trois siècles, ont amené notre défaite, notre décadence et notre faiblesse.

Pour contre-balancer l'unité allemande et l'unité italienne, dont la conjonction a amené la formation contre nous de la triple alliance, il n'a cessé de préconiser la sagesse, l'économie, l'ordre et la paix au dedans, conditions nécessaires pour donner confiance à la Russie et l'amener à conclure avec nous un traité de mutuelle assurance.

Aussi, n'est-il pas étonnant si, en conformité de ces tendances et de ces principes, il a mené dans la presse une vive campagne pour incliner le pays à l'alliance avec la Russie et la lui faire accepter. Si obscur que soit de ce côté l'avenir, on peut affirmer qu'il s'est laissé guider pai le seul souci de l'intérêt français.

C'est en vertu de ces mêmes idées qu'il fut un partisan modéré de l'expansion coloniale. Selon lui, le centre de notre puissance et de nos affaires ne peut, sans danger,

---

(1) Obsèques de M. Valfrey. Discours de M. Bonnet, président.
(2) Cf. *Moniteur*, 28 mai 1889.

être déplacé. L'Atlantique avec les mers qui baignent l'Europe forment et formeront pour longtemps encore, si ce n'est pour toujours, le centre politique, commercial, littéraire et industriel de notre planète. Ce point en est par conséquent aussi le pôle principal d'attraction et le centre de gravité. Il est dangereux et imprudent de le déplacer, autrement c'est s'exposer à lâcher la proie pour l'ombre et se réduire à l'état d'excentrique. La France, État mixte, à la fois maritime et continental, ne peut avoir une politique unique comme l'Angleterre, elle est contrainte de partager son effort en deux parts inégales, dont la plus grande partie doit viser à maintenir son rang et son influence en Europe. C'est là sa politique traditionnelle : sa puissance maritime est destinée à former le complément et l'appoint de sa puissance terrestre, mais elle ne saurait, sans être bientôt aux prises avec l'Angleterre ou sans devenir l'humble vassale et le satellite de l'Allemagne, donner à la marine et aux colonies le premier rang dans ses préoccupations.

C'est pourquoi il écrit : « Nous avons procédé jusqu'ici, en matière coloniale, comme des industriels qui, au lendemain d'une catastrophe, reconstitueraient et étendraient leurs succursales, avant d'avoir réédifié solidement la maison principale (1). »

Ailleurs, il parle encore « de nos illusions coloniales et de notre manque de suite sur ce point (2). »

Il ne faudrait pas, néanmoins, conclure de ces paroles qu'il est l'ennemi aveugle de toute expansion au dehors. C'est ainsi qu'il approuve l'occupation de la Tunisie et la conquête de Madagascar, et, en général, notre extension en Afrique.

Mais, ce qu'il ne peut approuver, c'est la conquête de

(1) Cf, *Moniteur*, 7 mars 1893.
(2) Cf. *Moniteur*, 19 juin 1894.

l'Annam et du Tonkin. Ce n'est pas qu'à ses yeux ces pays soient dépourvus d'avenir et d'importance; mais, s'il n'en veut point, c'est parce que leur mise en valeur coûtera plusieurs centaines de mille hommes et des milliards à la métropole, et aussi, parce que la voie du canal de Suez étant tombée par notre incurie entre les mains de l'Angleterre, nous ne saurions défendre des colonies aussi éloignées, le jour où l'Orient, armé et élevé par nous, appliquera à l'Asie le principe que Monroë a formulé pour l'Amérique et voudra nous chasser de cette portion du vieux continent. Il condamne donc notre établissement au Tonkin, il condamne aussi en 1885 l'abandon des Pescadores conquises par l'amiral Courbet, et regarde un peu plus tard l'abandon de Formose aux Japonais, après leur victoire sur la Chine, comme un danger permanent pour notre empire de l'Indo-Chine (1).

A un autre point de vue, il déplore que la Russie se soit engagée à fond en extrême Orient. Il lui paraît que cette fois, comme en 1878, elle écoute trop d'insidieux conseillers, qui ont intérêt à l'affaiblir, à diminuer sa puissance en l'engageant, sinon dans des guerres, au moins dans des dépenses lointaines, dont le plus sûr effet est de laisser dans l'Europe centrale les mains libres à des voisins avisés et ambitieux. « Qui sait, écrit-il avec des accents prophétiques, si d'autres puissances ne calculent pas avec les embarras qu'elle est exposée à y rencontrer (en extrême Orient), avec les difficultés qu'elles lui susciteront elles-mêmes pour entraver sa liberté d'action en Occident, pour affaiblir sa prépondérance diplomatique en Europe (2)? »

Ces idées sont, je le veux bien, discutables, et ceux qui voudraient se faire les avocats des thèses opposées ne seraient sans doute pas à court d'arguments. Toutefois, en pré-

(1) Cf. *Figaro*, 10 mars 1895

(2) Cf. *Figaro*, 7 août 1895.

sence des événements dont depuis bientôt un an l'extrême Orient est le théâtre, lorsque l'on songe à cet éveil prestigieux d'une simple fraction de la race jaune et que l'on envisage l'avenir qui nous sera réservé, le jour où l'empire du Milieu, avec son demi-milliard d'hommes, entrera en scène à son tour, on ne saurait écarter d'un geste dédaigneux les théories de Valfrey ni le traiter de politique à courte vue.

Esprit sagace et pondéré, il a préconisé l'alliance avec l'empire des czars comme un moyen de rétablir l'équilibre européen, rompu depuis 1870 à notre détriment ; il a vu d'un œil inquiet les interventions occidentales en extrême Orient, parce que ces rivalités d'ambitions, en appelant le monde jaune à la vie, devaient, au double point de vue politique et commercial, provoquer de façon prochaine et inévitable une rupture d'équilibre et faire sentir leur contrecoup en Europe. Enfin, c'est toujours pour sauvegarder la paix sans cesse menacée et maintenir cet équilibre des forces qui en est la condition, qu'il s'est fait le partisan d'une entente équitable et raisonnée avec l'Angleterre, et souhaité que la France demeurât la protectrice des petites nationalités (1).

Comme on le voit, *ce diplomate de l'ancienne école*, cet historien de Mazarin et de Lionne, cet admirateur non dé-

---

(1) « La monarchie française, sous l'Ancien Régime plus particulièrement, comptait au nombre de ses traditions les plus chères l'idée fixe de se créer des alliés presque autant parmi les faibles que parmi les forts. Son rêve était de se poser comme la providence de ceux qui étaient sans guide et qui souffraient. Sa vie était de leur venir en aide et de les tirer de leur détresse.

Sous ses apparences de générosité, une telle politique répondait aux calculs les plus savants. Les amis que nous nous étions ainsi procurés dans notre infatigable magnificence devenaient, à un moment donné, autant d'alliés fidèles et de clients tenaces, faisant la police pour nous en Europe, et ayant toujours quelques milliers de soldats à leur disposition quand nous étions en guerre contre une puissance sérieuse, pour opérer des diversions sur ses flancs. » Cf. *Gaulois*, 1891.

guisé de Talleyrand, s'était fait sur notre politique intérieure et extérieure un système complet, raisonné et cohérent, basé sur la géographie et sur l'histoire, conforme au génie de notre race et à ses intérêts véritables, et aussi éloigné des utopies et des chimères qu'ennemi de ce matérialisme grossier pour lequel, dans les relations de peuple à peuple, il n'y a que des intérêts économiques à protéger et des appétits à satisfaire.

Toutes ces opinions que je viens de résumer en une phrase sont éparses dans les livres de Valfrey, elles se retrouvent surtout dans ses articles de journaux. Et ce qui ne gâte rien, elles se présentent au lecteur dans un français impeccable.

Valfrey n'avait pas seulement une prodigieuse puissance de travail, il avait en outre cette autre qualité de s'exprimer dans une langue claire, limpide, facile, accessible à tous et d'une parfaite pureté (1). Chez lui, rien qui sente l'effort et le travail, aucune recherche, aucun souci de l'effet, aucun procédé de style. La phrase se déroule simple et naturelle; elle ignore les méandres savants, obscurs et contournés, elle va droit devant elle et se contente d'être, pour l'idée qu'elle renferme et qu'elle exprime, un vêtement simple et bien ajusté. Car, ces qualités de mesure et de pondération qu'il apportait dans ses idées publiques et dans la vie se retrouvent aussi, comme il convient et comme le veut Buffon, dans son style. De part et d'autre, c'est le même amour de la lumière et du bon goût, l'horreur du faux et du frelaté, une véritable répulsion à se mettre en scène, la haine des grands mots ou des mots rares qui cachent mal le vide des idées, et, au contraire, un attrait spontané pour tout ce qui est vrai, net, pratique et raisonnable. Un critique lui a reproché de ne point

---

(1) Au cours de mes nombreuses lectures, je n'ai rencontré qu'un néologisme, celui de *politicianisme*.

écrire à la façon de Michelet ou de Saint-Simon : la remarque est vraie, mais le reproche est injuste. S'il n'a point la langue violente et l'âme lyrique du premier, s'il n'emprunte pas au second son incorrection savoureuse et ses mots à l'emporte-pièce, si même il est permis de trouver qu'il manque parfois un peu de nerf, de relief, de couleur et de vie, comme il parle en revanche la langue diplomatique et la langue des affaires, et à quel degré il possède l'art de tout dire avec nuance, mesure et discrétion !

D'ailleurs, s'il a adopté ce genre un peu éteint, où les couleurs savamment fondues paraissent un peu pâles, si les pages écrites par lui semblent parfois grises et monotones, tant leur simplicité continue manque d'apprêt, ce n'est pas qu'il fût incapable d'y mettre de l'esprit, de l'éclat et de l'humour.

On s'en rend compte, lorsque parfois l'écrivain s'oublie, redevient jeune et laisse courir sa plume.

Écoutez, par exemple, ce portrait de Bismarck orateur, il est peint sur le vif, après une séance au Reichstag : « Les premières phrases sont embarrassées, la voix est presque sourde, le débit monotone et trainant. Le corps se balance de droite à gauche, assez lourdement, pendant que les doigts jouent avec un crayon. Mais la tête est haute, les épaules prennent la carrure militaire et la poitrine se bombe sous l'uniforme. Puis l'orateur s'anime, sa voix vibre et les mots qu'il cherchait tout à l'heure se pressent, colorés et incisifs, sur ses lèvres. Il quitte le ton de la causerie familière et entrecoupée de citations françaises ou anglaises et de plaisanteries plus ou moins attiques. Alors, ou il se lance dans une attaque à fond, ou bien il enlève son auditoire par une de ces sorties dans lesquelles son patriotisme sauvage fait entendre les tours les plus inattendus, les comparaisons les plus bizarres. Il semble légèrement haletant et fiévreux. Détail à noter, pendant tout ce temps, il n'a jamais agité les bras, et c'est à peine s'il a

levé de loin en loin les mains à la hauteur du visage, comme il arrive dans une conversation à deux (1). »

De même encore, admirez ce début d'un article sur la Hollande : « Quelle est la plus noble conquête de l'homme ? Buffon répondrait que c'est le cheval. Mais je soutiens, moi, que c'est la Hollande. Le Hollandais a conquis son sol sur les eaux et son indépendance sur les champs de bataille. Il a eu raison à la fois de la mer du Nord, de Philippe II et de bien d'autres. Il faut l'admirer et l'aimer (2). »

Ailleurs, il dépeint ainsi l'alliance de la Russie et du Monténégro : « Quand je suis au Havre, il y a un spectacle qui m'enchante toujours : c'est l'arrivée d'un transatlantique. Une fois que le puissant paquebot est en vue du port, il ralentit sa vitesse, il ne fait plus que cheminer, et bientôt il s'arrête. Alors une mouche, un minuscule remorqueur qui s'est porté au-devant de lui, s'approche et lui jette le câble : voilà le transatlantique captif et l'éléphant qui se laisse conduire par la souris. N'est-ce pas le spectacle qu'a donné récemment à l'Europe l'empereur Alexandre III, lorsqu'il a dit solennellement au prince de Monténégro : « Vous êtes le seul ami sincère et fidèle de la Russie (3). »

Et ce joli coup de crayon sur le marquis de Salisbury : « Il porte sa nation en lui, sur lui et avec lui (4). » Il dira encore en parlant de l'Angleterre : « Les Anglais sont comme les pièces de Shakespeare, pleins de vrai et de faux, de droiture et d'artifice (5). » « Telle est la politique anglaise sous toutes les latitudes. Faire ce qui lui plait sans jamais consulter les intérêts des autres et en ne tenant compte que des siens. Elle attend alors, avec une naïveté qui n'a son exemple nulle part et encore moins chez elle que partout

(1) Cf. *Figaro*, jeudi 4 octobre 1888.
(2) Cf. *Figaro*, 28 mars 1889.
(3) Cf. *Figaro*, 9 juillet 1889.
(4) Cf. *Figaro*, 3 mars 1888.
(5) Cf. *Figaro*, 5 janvier 1893.

ailleurs, elle attend des autres une soumission aveugle, et quand celle-ci se fait trop désirer, les gouvernements qui la diffèrent sont accusés d'hostilité systématique, au besoin de mauvaise foi [1]. »

De même, cette peinture des mœurs politiques chez notre voisine d'au delà des Pyrénées : « En Espagne, pour chaque emploi public, il y a quatre personnes : l'*aspirante* et l'*occupante* ensuite, dont les positions sont clairement indiquées par deux mots si voisins du français. Puis viennent le *cessante* qui est à la demi-solde, et le *retirado*, qui a une pension [2]. »

Je vous demande encore la permission de citer ce portrait de M. d'Haussonville, celui qui a écrit l'histoire de la Lorraine et celle du Concordat : « Je vois encore ce vieillard aux formes athlétiques, à peine courbé, ingambe, infatigable : le teint en couleur, les cheveux crépus, un manteau de mousquetaire fantaisiste pendant sur ses larges épaules de Lorrain, parlant haut, gesticulant volontiers et fendant l'air des éclats de son rire homérique [3]. »

Et l'homme privé, chez Valfrey, valait mieux encore que le littérateur et l historien. Grand et fort, la poitrine large, la tête bien plantée sur ses larges épaules, la barbe en fer à cheval, son regard empreint de tristesse, respirait la réflexion et la bonté. Il n'avait point de haine ; s'il n'aimait ni Bismarck, ni Crispi, ni certains hommes d'État anglais, c'est à cause du mal qu'ils avaient fait ou voulu faire à la France, et jamais il n'employa le ton des diatribes et des pamphlets. Exempt de jalousie, il rendait sans effort pleine justice au talent véritable de diplomates ou d'écrivains qui ne partageaient ni ses sentiments ni ses idées. D'un commerce sûr, il était accueillant pour tous, en par-

---

(1) Cf. *Figaro*, 3 février 1897.
(2) Cf. *Figaro*, 19 juin 1889.
(3) Cf. *Le Gaulois*, mars 1888.

ticulier pour les Franc-Comtois. Il avait gardé un culte pour sa province natale, et j'en veux pour preuve non seulement ses apparitions annuelles, au cours des vacances, à Besançon ou à Chambornay, mais encore ce fragment d'un article consacré au volume de Bouchot, illustré par Sadoux, et où j'ai trouvé quelques lignes bien rares, dans lesquelles il se met en scène et fournit ainsi un fragment d'autobiographie : « Dans nombre de ces pages (1), je retrouve et je revois mon enfance, ma première jeunesse avec le haut clocher de l'humble village, où j'ai appris à marcher, à lire, à m'ébattre ; la grande ville....

Urbem quam dicunt Romam,

Besançon, où j'ai terminé mes études classiques, où j'ai commencé à m'orienter dans la vie : bref, le cadre ineffaçable de mes premières impressions et de mes enthousiasmes juvéniles.

« Puis on se lance, on quitte la terre natale, on vient s'engouffrer dans Paris. Alors commence la vraie lutte pour la vie, avec les péripéties qu'elle comporte, l'activité infatigable, le surmenage sans fin qu'elle exige. Pendant dix, quinze, vingt ans, je ne dirai pas qu'on oublie sa chère Franche-Comté, mais on n'y pense que de loin en loin, parce qu'on a trop à faire loin d'elle. On reste en relation avec les parents et les amis qui y sont, on va les voir de temps en temps, au mois de septembre de préférence, et on se retrempe dans leur commerce. Mais les vacances sont courtes ; au bout de trois semaines, quatre semaines au plus, il faut reprendre le chemin de la capitale (2). »

Pour achever de le dépeindre, j'ajouterai deux traits encore : il avait, d'une part, une telle horreur pour tout ce qui sème l'irritation et la haine, que jamais il ne voulut,

(1) *La Franche-Comté*, par Henri Bouchot. Paris, Plon, 1890.
(2) Cf. *Moniteur universel*, 11 février 1890.

même de loin, se mêler à ces querelles déplorables qui naguère, au dedans et au dehors, ont fait tant de mal à la France; et de l'autre, malgré les facilités que lui donnait sa situation, malgré les missions financières dont il fut chargé, malgré les ouvertures cyniques ou déguisées qui lui furent faites, jamais non plus il ne consentit à se diminuer et à devenir l'homme des backchischs et des pots-de-vin. Il s'en alla donc dans la vie la tête haute et les mains propres, et si la rosette d'officier de la Légion d'honneur vint, en 1876, orner sa boutonnière, elle fut la reconnaissance de son mérite et des services rendus par lui au pays, elle ne fut point le prix d'un achat de conscience ou de complaisances inavouables.

Et maintenant, Messieurs, je termine en vous exprimant une double tristesse : la première, c'est d'avoir, dans cette notice si incomplète, tracé de votre associé un portrait si peu ressemblant ; la seconde, c'est, après l'avoir suivi pas à pas au cours de sa laborieuse carrière, après avoir vu sa vocation de diplomate et d'historien se dessiner de plus en plus lumineuse et pleine de promesses, après avoir constaté tout ce que cet esprit renfermait de force, d'étendue, de pénétration et de puissance d'analyse, d'en être réduit à déplorer avec vous que cet homme si bien doué, ce Français si instruit de notre passé et de nos traditions, ce diplomate si avisé et si prudent, cet écrivain dont les heureux débuts faisaient concevoir tant et de si belles espérances, ait été empêché par les circonstances de remplir tout son mérite et de rendre à son pays, aux affaires étrangères, tous les services que celui-ci était en droit d'en attendre. Et si ce souhait rétrospectif a contre lui d'être excessif, voire impossible, qu'il me soit permis au moins de regretter qu'au lieu de s'user lentement dans un labeur de vingt années à rouler tous les jours ce lourd et dur rocher de Sisyphe du journalisme, Valfrey n'ait pu consacrer sa vie et ses forces, alors dans leur plein, à terminer son

travail sur Lionne, et à écrire sur Talleyrand et sa diplomatie un livre qui aurait eu bien des chances d'être définitif.

Sans doute, comme on le disait au jour de ses obsèques, Valfrey journaliste avait réussi « à faire pénétrer en quelque sorte à l'étranger l'opinion française. Ses articles étaient lus et commentés dans le monde entier et faisaient autorité (1). » Mais si grande que soit sur la marche des événements l'influence de la presse, cette influence est toujours courte et morcelée ; elle se fait et se défait sans cesse; elle n'est ni toujours distincte ni toujours durable. Valfrey journaliste continuera donc d'être connu et apprécié de ceux qui ont lu ses articles et de tous ceux qui écriront l'histoire de notre politique extérieure. Mais Valfrey, historien diplomatique, aurait fait plus encore en nous laissant quelques livres de premier mérite, et son nom aurait mérité d'être inscrit en bonne place, près de ceux de Mignet et de Chéruel.

BIBLIOGRAPHIE

Collection populaire des auteurs anciens traduits et annotés...., sous la direction de M. Aloysius Kern. — *Salluste*, œuvres complètes traduites et annotées d'après les éditions de Gerlach et de Kritz, par Kayser et Fortwengler, licenciés ès lettres, précédées d'une notice par J. Valfrey, licencié ès lettres. Paris, Dezobry, 1 vol. in-4, 1857.

L'entrevue de Varsovie et la question romaine, d'après les documents diplomatiques, par J. Valfrey. Besançon, Bulle, in-8, 1860.

L'empire constitutionnel d'Autriche et ses lois fondamentales, avec une introduction par J. Valfrey, in-8. Paris, librairie internationale de Lacroix et Cie, 1860.

(1) Discours de M. Léonce Pingaud, aux obsèques de Valfrey, 27 novembre 1900.

De Paris à Turin, notes de voyage. Revue littéraire de Franche-Comté, 1864.

Étude sur Théodore Jouffroy. Société d'émulation du Doubs, 1865.

Le prince de Castelcicala, brochure in-8 de 47 pages. Paris, Dubuisson, 1866.

Notice sur le marquis de Moustier, sénateur, ancien ambassadeur et ministre des affaires étrangères, grand-croix de la Légion d'honneur, lue en séance publique de la Société d'émulation du Doubs, 16 décembre 1869, par J. Valfrey. Besançon, Dodivers, 1870.

Histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense nationale, par J. Valfrey, 3 volumes in-8. Paris, Amyot, 1871 et 1872.

Histoire de la diplomatie et de la libération du territoire français, par J. Valfrey, 2 vol. in-8. Paris, Amyot, 1871 et 1874.

Le maréchal Bazaine et l'armée du Rhin, d'après les relations des témoins et les documents officiels, par J. Valfrey. Paris, librairie du *Moniteur universel*, 1 vol. in-12, 1873.

Le procès d'Arnim. Recueil complet des documents diplomatiques et autres pièces produites à l'audience publique, traduit de l'allemand, annoté et mis en ordre par E. Figurey et D. Corbier, introduction par J. Valfrey. Paris, Plon, in-8, 1875.

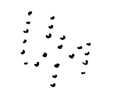
La diplomatie au XVIIe siècle, Hugues de Lionne. Ses ambassades en Italie, 1642-1656, d'après sa correspondance. Paris, 1 vol. in-8, Didier, 1877.

Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne. La paix des Pyrénées, 1 vol. in-8. Paris, Didier, 1881.

Le Moniteur universel, 14 juillet 1889, numéro exceptionnel illustré. Les journées révolutionnaires, 1789-1889.

Le comte d'Artois en Franche-Comté et en Lorraine dans les premiers mois de 1814, par J. Valfrey. Société d'émulation, séance du 16 décembre 1886.

Rédacteur à la *Franche-Comté* de 1860 à 1862; à l'*Italie*, 1864; au *Mémorial diplomatique*, au *Moniteur universel* et au *Petit Moniteur*, au *Figaro*, 1893 à 1900; au *Gaulois*, 1888-1894; à l'*Éclair*, de Montpellier, Valfrey fut pendant longtemps à Paris, surtout au début de sa carrière, le correspondant de nombreux journaux étrangers. Son œuvre de journaliste est donc immense, et c'est par milliers qu'il faut compter les articles tombés de sa plume.



RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR LE CHANOINE,

Je suis particulièrement heureux qu'en me faisant l'honneur de m'appeler à la présider, l'Académie m'ait du même coup confié la tâche de vous souhaiter la bienvenue et de vous dire la satisfaction que nous éprouvons de vous compter dans nos rangs, ainsi que les espérances que nous fondons sur votre concours.

Vous me pardonnerez si à la réponse que je vous dois en vertu d'une des plus anciennes et des meilleures traditions de notre Compagnie, je mêle un souvenir personnel. Il y a quelques années, nous collaborions à l'instruction et à l'éducation des jeunes gens du lycée. Chacun de nous avait sa tâche distincte, mais les circonstances nous rapprochèrent. Vous témoigniez une sollicitude particulière aux plus âgés de nos élèves, à ceux qui se destinaient aux écoles militaires, c'était avec eux que mes fonctions, d'accord en cela avec mes goûts, me mettaient le plus particulièrement en rapport, ces jeunes gens servirent de lien entre nous ; nous apprîmes à nous connaître en nous entretenant de leur caractère et de leur travail, en nous félicitant de leurs progrès et de leurs succès. J'avais déjà l'honneur d'appartenir à l'Académie, et dès ce moment mon plus vif désir fut que vous vinssiez m'y retrouver bientôt. Aussi, monsieur le chanoine, si j'ai été des premiers à applaudir la belle étude que vous venez de consacrer à l'un de nos plus sympathiques compatriotes, je vous connaissais trop pour être surpris du choix de votre sujet et surtout du talent si distingué avec lequel vous l'avez traité. L'historien qu'était avant tout M. Valfrey nous appartenait de droit, et en même temps nul plus que vous n'était désigné pour mettre en relief ce qui fait la noblesse de son

caractère et l'unité de sa vie, en apparence si dispersée, je veux dire son amour pour la France et son constant souci de la servir de son mieux.

Je n'ignore pas que depuis que vous avez quitté le lycée, une tâche très lourde absorbe votre zèle et votre temps et donne un démenti formel au préjugé qui ferait volontiers des fonctions de chanoine l'asile de l'indolence ; mais je le sais également, votre activité ne connaît pas la fatigue, de fortes études classiques vous ont rompu de bonne heure aux travaux intellectuels ; un goût spécial pour les questions les plus actuelles de l'histoire et de la géographie a fait de vous un spécialiste et un maître en ces matières ; et lorsque vous le voudrez, vous trouverez facilement dans le triple trésor de votre mémoire, de vos cahiers et de votre bibliothèque la matière de belles pages, comme celles que vous venez de nous donner.

C'est pourquoi, monsieur le chanoine, sans craindre que vous me donniez un démenti, je me permets de prendre en votre nom l'engagement que vous réserverez à l'Académie et aussi à l'auditoire qui vient de vous applaudir une bonne part de votre travail et de votre talent.

DES

RELATIONS DU CAPITAL AVEC LE TRAVAIL

ET DE LA

CONDITION DES OUVRIERS

Par M. HUGUES

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 23 février 1905)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

En admettant dans vos rangs un vieillard de quatre-vingt-quatre ans (quatre-vingt-cinq maintenant), vous n'avez certainement pas voulu escompter son avenir, car son avenir fait partie des infiniment petits. Quant à son passé, il faudrait une loupe bien puissante pour y découvrir un titre quelconque justifiant l'honneur que vous lui avez fait, honneur qui l'a vivement touché et dont il vous est profondément reconnaissant.

Ne voulant pas être aimables à demi, vous l'avez dispensé du discours de réception habituel prononcé en séance solennelle, formalité trop émotionnante pour un homme de son âge. Il vous en remercie et vous prie de mettre le comble à votre bienveillance en lui permettant de vous en-

tretenir, dans une séance intime, comme celle-ci, de quelques-unes de ses réflexions sur les relations du capital avec le travail et sur la condition des ouvriers, questions ardues autant que brûlantes.

Si, dans le cours de sa petite causerie, il émet quelques idées en désaccord avec les sentiments de quelques-uns de ses auditeurs, il prie ceux-ci de vouloir bien ne pas lui en garder rancune, la montre d'un octogénaire pouvant bien retarder quelque peu sur les chronomètres du jour. Plus habitué au maniement des chiffres qu'à la rédaction des périodes élégantes et fleuries du style académique, il vous prie aussi de vouloir bien lui pardonner le terre à terre de son langage.

Le capital et le travail sont les facteurs principaux de la prospérité matérielle d'une nation. Certains polémistes semblent, dans leurs écrits, vouloir les présenter comme des adversaires irréductibles, attribuant au premier (le capital) le rôle d'un tyran cruel, implacable, égoïste, avide, insatiable, et à l'autre (le travail) le rôle d'une victime plus ou moins résignée, que les exactions de son tyran poussent parfois à la révolte. Cette manière de voir ne me paraît pas juste. Pour moi, le capital et le travail, au lieu d'être des ennemis-nés et irréconciliables, sont, au contraire, et doivent être deux associés, deux collaborateurs indispensables l'un à l'autre et qui, par suite, doivent tous deux participer dans de justes limites aux chances de l'entreprise à laquelle ils collaborent. C'est ce qui, en agriculture, avait lieu autrefois et se passe encore maintenant dans quelques localités. Mais habituellement, dans l'industrie et le commerce, il n'en est pas ainsi ; toutes les chances sont dévolues au capital et le travail reçoit une rémunération fixe qui le met à l'abri des fluctuations de l'œuvre à laquelle il donne son concours.

Le travail s'exerce sous bien des formes, et le capital, s'il s'agit d'industrie surtout, subit bien des transforma-

tions avant d'être adapté à l'usage pour lequel il a été recueilli. Les ouvriers de cette catégorie font assez volontiers abstraction de ce capital et de la façon dont il leur a été remis entre les mains.

A nos ouvriers et employés de la marine marchande je dirai : Vous savez bien que ces magnifiques navires qui vous permettent de gagner honorablement votre vie n'ont pas poussé comme des champignons dans une nuit d'orage. Ils ont été construits, d'après les plans des ingénieurs, par des ouvriers de différents états, et tous ont reçu la rémunération de leur travail. Ce n'est pas avec les galets ramassés sur le bord de la mer que ces dépenses ont été soldées, mais bien avec l'argent sorti partie de la tirelire de l'ouvrière, partie du tiroir de l'artisan, partie du bas de laine du modeste employé ou de l'humble domestique, etc., et pour la moindre partie du coffre-fort du millionnaire. Tous ces capitalistes, pour employer le mot que vous semblez affectionner, ont reçu en échange des papiers sous forme d'actions ou d'obligations, papiers qui établissent leur coopération à l'industrie dont il s'agit. Toutes ces personnes ont fourni l'outil au moyen duquel vous vivez. N'ont-elles pas droit à une part du produit obtenu ? Pour vous, quoi qu'il arrive, votre salaire est assuré. En est-il de même de vos associés, de ceux qui vous ont mis entre les mains les matériaux nécessaires à votre travail ? Ne voit-on pas des Compagnies maritimes qui, après une période de prospérité, pendant laquelle elles ont rémunéré largement leurs actionnaires, se trouvent actuellement et depuis plusieurs années dans l'impossibilité de distribuer le moindre dividende ? Aussi tous ces bailleurs de fonds, petits ou grands, travailleurs modestes, mais économes, ou riches capitalistes voient leurs actions de 500 fr. tomber au-dessous de 200 fr.

Un semblable résultat n'a pas de conséquence ruineuse pour un millionnaire, qui répartit son avoir sur différents

points de l'échiquier financier, parce que des compensations peuvent s'établir pour lui entre les valeurs qui prospèrent et celles qui périclitent; mais il n'en est pas de même pour le petit employé dont le pécule formé sou à sou, et quelquefois par suite de privations, n'a pas une étendue suffisante pour l'éparpiller sur différents points.

Aux ouvriers et employés de chemins de fer, je dirai : Vous n'ignorez pas que ces rubans d'acier qui sillonnent en tous sens notre territoire et toute la surface du globe ne sont pas le produit d'une génération spontanée, pas plus que les puissantes locomotives et les nombreux wagons qui circulent sur ces routes d'un nouveau genre, inconnu de nos ancêtres. La construction de ces chemins, ainsi que celle du matériel roulant qui transporte voyageurs et marchandises, en vous procurant une situation enviée par beaucoup de travailleurs, ont exigé les travaux des ingénieurs et le concours d'une foule d'ouvriers de métiers divers, qui tous ont été régulièrement rémunérés. Dans ce cas, comme dans le précédent, les promoteurs de ces gigantesques entreprises ont dû faire appel à l'épargne de la génération d'alors, et parmi ceux qui ont répondu à cet appel se trouvent de nombreux gagne-petit qui, confiants dans les promesses à eux faites de voir leur petit capital bien rémunéré, n'ont pas hésité à échanger les quelques écus ramassés par eux sou à sou pour leurs vieux jours contre des titres-papiers constatant leur participation à ces entreprises. Toutes les Compagnies ont-elles rémunéré convenablement ces capitaux venus de divers côtés? N'en est-il pas plusieurs tant en France qu'à l'étranger, qui, depuis plusieurs années, ne donnent à leurs actionnaires que des dividendes dérisoires, ou même ne donnent pas de dividende du tout? Les actions de cinq cents francs de certaines Compagnies sont tombées au-dessous de cent francs, de sorte que si, par suite d'un besoin d'argent, le souscripteur primitif se trouvait dans la nécessité de vendre

son titre, il réaliserait, sur une somme de cinq cents francs qu'il a versée, une perte de plus de quatre cents francs, venant s'ajouter à l'absence d'intérêts de son capital. Quant à vous, ouvriers ou employés, vous êtes toujours, quoi qu'il arrive, régulièrement payés de votre travail. Dans cette occurrence, quel est le plus à plaindre des deux, le capital ou le travail ?

Je pourrais citer un nombre considérable d'autres entreprises industrielles qui végètent dans les mêmes conditions ou qui, après quelques années d'une prospérité relative, ont fini par sombrer, emportant dans leur ruine les épargnes de beaucoup de ménages modestes. N'en avons-nous pas vu des exemples autour de nous ?

S'il m'était permis de donner un conseil à la petite épargne, je lui dirais de se défier des entreprises industrielles nouvelles, qui comportent toujours beaucoup d'aléas, malgré les alléchantes promesses des prospectus, aléas qu'il n'est pas prudent pour elle d'affronter, et de placer ses modestes capitaux sur des valeurs de tout repos, dont le revenu est moindre, il est vrai, mais beaucoup plus sûr.

Un dernier détail relatif au sort réservé par le destin au capital. Imaginez une personne ayant, après la guerre de 1870, pour toute fortune, un capital de 83,000 fr. sans possibilité de l'augmenter, vu son état de santé ou pour toute autre cause. L'État ouvre une souscription publique pour la libération du territoire, il s'engage à donner 5 fr. de rente annuelle pour chaque somme de 83 fr. qui lui sera versée. La rente française offrant un placement de tout repos, un placement de père de famille, cette personne souscrit pour 5,000 fr. de rente et verse en conséquence à l'État tout ce qu'elle possède, soit 83,000 fr. Par suite de conversions successives, tout à fait légales, son revenu de 5,000 fr. se trouve maintenant réduit à 3,000. Elle a donc perdu, sans avoir fait la moindre imprudence, près de la moitié de son

revenu, soit 40 %. Conséquence : la personne qui possédait 5,000 fr. de rente et avait établi son budget de dépenses d'après ce chiffre, n'ayant plus que 3,000 fr. de revenu annuel, se trouve obligée de diminuer ses dépenses annuelles de 2,000 fr., diminution qui ne peut s'effectuer qu'au détriment des commerçants et des ouvriers. Il y a donc répercussion inévitable de la diminution des revenus de la classe aisée sur le bien-être des travailleurs.

Nous venons de voir les mécomptes parfois ruineux auxquels est exposé le capital. Voyons maintenant la situation du travail.

Nous trouvons à ce sujet dans le journal *le Temps*, qui n'est point hostile à la classe des travailleurs, des détails intéressants. L'article dont je parle est inséré dans le numéro du 11 juillet 1904 et débute par quelques réflexions sur le mode des impôts actuellement existant en France. Ces réflexions sont un peu en dehors de mon sujet, mais vu les idées de remaniement des impôts qui, chez nous, préoccupent en ce moment l'opinion publique, elles ne sont point tout à fait dénuées d'à-propos. Voici ce que dit le *Temps* dans sa Semaine financière :

« La solidité des budgets français est due tout à la fois à
« notre régime fiscal si bien adapté aux habitudes et au
« tempérament du contribuable et au bien-être grandissant
« de la classe nombreuse, dont la consommation croissante
« de toutes choses s'affirme de période en période d'un cer-
« tain nombre d'années par la progression des revenus de
« l'État. La connaissance de ces circonstances explique et
« justifie le crédit financier de la France au dedans et au
« dehors. Un pays où tout le monde participe aux charges
« de l'État, proportionnellement à sa consommation, ne
« peut manquer d'avoir des ressources abondantes. Une
« rente gagée sur un budget de recettes dont la base est
« aussi large constitue assurément le placement le plus
« sûr qu'on puisse concevoir.

« On s'explique ainsi la contradiction qui ressort souvent « de la stagnation proclamée de certains groupes d'affaires » et de la plus-value mensuelle des revenus de l'État. S'il y « a pénurie de commandes industrielles et de transactions « commerciales, par voie de conséquence ne devrait-il pas « y avoir diminution des revenus de l'État? Il n'en est ce- « pendant pas toujours ainsi. Certaines grandes industries, « certains commerces de luxe peuvent être atteints, et c'est « leurs plaintes que nous entendons, tandis que les indus- « tries et le commerce de grande consommation, ceux qui « travaillent pour la masse des consommateurs, l'industrie « du vêtement, le commerce de l'alimentation notamment, « dont les progres suivent les besoins qu'a chaque jour « l'ouvrier de mieux vivre parce qu'il gagne davan- « tage, ces industries et ces commerces prospèrent dans « leur ensemble, ils paient ainsi des impôts en consé- « quence. »

Puis le journal, entrant dans le sujet qui fait l'objet de ma communication, s'exprime ainsi :

« Or ceci ne prouve-t-il pas que le sort de l'ouvrier s'est « beaucoup amélioré depuis un demi-siècle, pendant que « le rentier a vu ses revenus diminuer? Ne serait-ce pas « une injustice et un danger de vouloir ruiner complètement « ce dernier au bénéfice du premier? Ne peut-on tenir la « balance égale entre les deux? Les renseignements qui vont « suivre sont empruntés soit au Dictionnaire de l'industrie, « du commerce et de la banque, publié sous la direction « de MM. Yves Guyot et Rafalovich, soit aux études adressées « à la Société de statistique de Paris.

« De toutes les études de statistique, il résulte qu'en « France, depuis cinquante ans, les salaires des ouvriers ont « en moyenne augmenté de 100 % et que, depuis 1860 par « exemple, le prix de 223 marchandises a diminué de plus « de 5 %, amélioration qu'il convient ainsi d'ajouter à « l'augmentation des salaires.

« Voici le salaire journalier d'un ouvrier non nourri « pour 62 corps d'état :

« En 1863, 1 fr. 90 — En 1883, 3 fr. 15

« En 1871, 2 fr. 65 — En 1891, 3 fr. 90

« Dans le département de la Seine, de 1853 à 1891, « l'augmentation n'a pas été moindre de 88 °/₀ dans les « grandes industries parisiennes. Le salaire de l'ouvrier « métallurgiste, d'après le rapport de M. Euverte, lu en 1895 « à la Société des ingénieurs civils, était en 1852 de 2 fr. 37. « En 1860 il a progressé à 4 fr. 29, soit de 80 °/₀. Actuelle- « ment il doit avoir bien dépassé cette proportion.

« Le salaire des ouvriers mineurs était de 2 fr. 09 en 1844, « il est aujourd'hui de 4 fr. et même de 7 fr. L'inégalité des « salaires, a dit M. Lucien March, apparaît comme la con- « dition naturelle de leur progrès.

« Même constatation en Belgique et en Angleterre. Dans « ce dernier pays, l'augmentation des salaires depuis une « cinquantaine d'années a varié entre 20 et 150 °/₀. L'aug- « mentation moyenne est de 70 °/₀. Il faut ajouter à cette « augmentation directe la diminution des heures de tra- « vail, soit, d'après Robert Giffen, 20 °/₀. Le loyer seul a un « peu augmenté.

« En Allemagne, dans le même temps, l'augmentation a « varié de 75 à 150 °/₀, et aux États-Unis elle a été de 85 °/₀.

« En Belgique, la consommation de l'ouvrier était, il y « a cinquante ans, de 211 kilos de pain ; en 1891, elle était « de 264 kilos. La consommation en pommes de terre, il « est vrai, a baissé de 312 kilos à 242 kilos, mais celle de « la viande et du lard a passé de 9 kilos 60 à 29 kilos 60, « celle du beurre et de la graisse de 9 kilos à 18 kilos, celle « du pain de froment a progressé de 31 à 82 °/₀ dans l'ali- « mentation, tandis que le pain de seigle n'y figure plus « que pour 2 °/₀ au lieu de 47 °/₀.

« Certes, on ne saurait trop s'intéresser au sort de la « classe des travailleurs. Bien que chaque citoyen français

« puisse, sous le régime actuel de nos lois, aspirer et arri-
« ver en réalité à la fortune ou aux plus hautes fonctions
« (c'est affaire d'intelligence, de volonté et quelquefois de
« circonstances), il est bon que dans un esprit de solida-
« rité et de charité, les arrivés satisfaits prêtent aide et
« secours à ceux qui furent moins heureux. Mais on ne
« saurait leur en faire une obligation, ce serait par cela
« même créer un droit aux obligés et donner une prime à
« la paresse et à l'inconduite.

« La seconde partie du XIXe siècle a marqué la hausse
« des salaires, mais elle n'a pas créé l'esprit d'économie.
« L'ouvrier, gagnant davantage, dépense davantage, il ne
« se rend pas compte de la force qu'aurait le capital accu-
« mulé par lui-même. Il s'en déclare l'adversaire, parce
« qu'il ne sait pas se le procurer par l'économie. Confiez
« un capital à une association d'ouvriers, elle le consom-
« mera en salaires jusqu'au dernier centime. Plus l'on
« mettra d'argent à la disposition des ouvriers, plus ils en
« dépenseront. Il convient de leur donner l'exemple de ces
« petits travailleurs de la campagne qui, sans l'interven-
« tion de l'État, ont su, par un labeur incessant et avec un
« esprit d'ordre remarquable, s'assurer une retraite, mal-
« gré la diminution du revenu de l'argent.

« En effet, pendant que les salaires augmentaient de
« 100 %, l'intérêt de l'argent n'a-t-il pas baissé de plus de
« 30 % ? »

Ainsi s'exprime le journal *le Temps* dans son article intitulé : Semaine financière, inséré dans le numéro du 11 juillet 1904.

Si le capital est exposé, comme nous venons de le voir, à des mécomptes parfois ruineux, le travail, de son côté, est sujet à des aléas qui peuvent être cruels. Les causes de tous ces aléas se résument en un mot : le chômage. Ce chômage peut provenir de la maladie de l'ouvrier, des accidents professionnels, de la surproduction, de la ferme-

ture de l'usine causée par la non-réussite de l'entreprise, qui aura entraîné la faillite, ou bien par un incendie, ou bien encore par une grève à laquelle l'ouvrier aurait bien voulu ne pas participer, mais à laquelle, par suite ou par crainte des violences de ses camarades grévistes, il s'est trouvé contraint d'adhérer. Il y a encore le chômage résultant des temps troublés. Lorsque le chômage est de courte durée, si l'ouvrier a été prévoyant et a plus fréquenté le chemin de la caisse d'épargne que celui du cabaret, les économies réalisées dans des jours prospères suffisent pour venir en aide au modeste ménage ; mais si le chômage se prolonge, la gêne entre vite au logis du travailleur, et après elle, arrive bientôt l'explosion des passions mauvaises. On a cherché à remédier à ce fâcheux état de choses en créant des sociétés philanthropiques. Si l'on remonte dans la nuit des âges, on trouve d'abord les monts-de-piété, qui prêtent, sur nantissement d'objets mobiliers quelconques, des sommes plus ou moins fortes aux déposants. D'après M. Gaston Coindre, le premier mont-de-piété fut établi à Salins (Jura) en 1363, par des bourgeois riches de la localité. Ces sortes d'établissements peuvent être très utiles à un ménage qui n'est dans la gêne que momentanément. On a imaginé aussi les caisses d'épargne, dont la création ne date guère que d'un siècle environ, mais dont l'idée première remonte au temps de Henri IV. Ces caisses permettent à l'ouvrier de mettre, quand c'est le temps des vaches grasses, quelques écus de côté pour l'époque des vaches maigres. Il a aussi été créé des associations mutuelles entre ouvriers de la même corporation, associations dans lesquelles les adhérents, moyennant une cotisation généralement minime, s'assurent des secours pour les cas de maladie ou de chômage. Une loi sur les accidents du travail a également été édictée, loi grâce à laquelle l'ouvrier victime d'un accident professionnel reçoit une juste indemnité, temporaire ou permanente selon le

cas. Je ne puis passer sous silence l'institution de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, institution qui permet à chacun de se créer, à l'aide de légers sacrifices, une retraite pour ses vieux jours. D'après les statuts de cette caisse, celui qui, depuis l'âge de seize ans, verserait chaque jour à cette caisse une somme de 10 centimes, obtiendrait, à l'âge de cinquante-cinq ans, une retraite viagère de 210 fr., capital réservé, et de 319 fr., capital aliéné. A soixante ans, sa retraite viagère annuelle serait de 331 fr., capital réservé, et de 509 fr., capital aliéné. N'y aurait-il pas là le germe d'une loi sur les retraites ouvrières ? Que représente en effet cette somme quotidienne de 10 centimes? Vu que le prix de la journée de l'ouvrier est en moyenne de 3 fr. 90 (en 1891), comme le dit le journal *le Temps* dans l'article cité plus haut, le prélèvement de 10 centimes nécessaire pour la constitution de la retraite représente environ 2 1/2 °/₀ de ce gain, prélèvement bien inférieur à celui que supportent les employés de l'État, des départements et des communes. A ceux-ci, en effet, on retient 5 °/₀ de leur salaire ou traitement, plus le traitement de leur premier mois de fonction, et l'augmentation du premier mois, quand leur traitement augmente, conditions deux fois plus onéreuses que celles qu'impose la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Pour venir en aide aux ouvriers, il a été institué également des sociétés coopératives d'alimentation, ainsi que des fourneaux économiques, où les travailleurs trouvent au plus bas prix possible des aliments sains et abondants qu'ils peuvent emporter chez eux ou consommer sur place. A Paris, la Société philanthropique, qui date de 1780, dirige 29 fourneaux et la Société de Saint-Vincent de Paul 27, total : 56 fourneaux, ce qui fait, vu la population de Paris, un fourneau pour 50,000 habitants. A Besançon, nous possédons deux fourneaux économiques, l'un Grande-Rue, 131, l'autre rue Champrond, à Battant, pour une popu-

lation d'environ 58,000 habitants, ce qui fait un fourneau pour 29,000 habitants. Nous sommes donc, sous ce rapport, en meilleure situation que la capitale. Ces fourneaux, fréquentés par de nombreux clients, sont dirigés et administrés par la Société de bienfaisance appelée l'Association de secours et de patronage, laquelle emploie pour les gérer quatre sœurs de la Charité assistées de trois domestiques laïques. On aura une idée de l'importance de ces établissements, quand on saura qu'en 1893, alors que les 29 fourneaux de la Société philanthropique de Paris distribuaient, selon la déclaration de M. le comte d'Haussonville, président de cette Société, 2,629,181 portions alimentaires, soit 90,661 portions par fourneau, nos 2 fourneaux livraient au public 347,754 portions, c'est-à-dire 173,877 portions par fourneau, par conséquent presque le double de ce que livrait à Paris chaque fourneau de la Société philanthropique. Ces sortes d'établissements rendent donc, à mon avis, d'immenses services à la classe laborieuse. C'était aussi ce que pensait M. Carnot, président de la République, lorsque, dans sa visite à Besançon, recevant la délégation de l'Association de secours et de patronage, qui était allée lui présenter ses hommages respectueux, et répondant au chef de cette délégation qui lui signalait la grande utilité de nos fourneaux, il prononçait les paroles suivantes : « Il serait à désirer, disait-il, que toutes les villes eussent des établissements semblables. »

Outre les institutions que je viens de mentionner, il a été fondé une foule d'autres œuvres destinées aux ouvriers, telles que les crèches, les garderies, les écoles maternelles, les assistances par le travail, etc.

Une plume plus autorisée que la mienne a écrit que tout ouvrier doit ou devrait avoir un salaire quotidien suffisant pour subvenir dans de justes limites à ses besoins et à ceux de sa famille. Cette proposition profondément hu-

manitaire ne me paraît guère susceptible d'être réalisée, tout au moins à brève échéance. Dans notre état social actuel, tout établissement industriel, pour être viable, doit produire un bénéfice net suffisant pour rémunérer le capital qui l'a fondé et le travail qui le fait vivre. N'est-il pas juste que l'ouvrier soit rétribué selon l'intelligence, l'habileté et le zèle qu'il apporte à l'accomplissement du travail qui lui est confié? Supposez un ouvrier, père d'une nombreuse famille, mais peu intelligent, peu habile, incapable de produire un travail utile suffisant pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Il pourra trouver peut-être un patron qui le paiera au delà de ce qu'il produit, mais ce sera à titre d'aumône déguisée, et non en vertu d'un droit. Rétribuer un ouvrier d'après l'étendue de ses besoins au lieu de le rémunérer d'après la quantité et la qualité de son travail, ne serait-ce pas, dans notre état social actuel, amener le chômage forcé pour tous les ouvriers ayant une famille un peu nombreuse? Les patrons ne préféreraient-ils pas, à égalité d'aptitude, embaucher des ouvriers célibataires ou mariés sans enfants? Ne serait-ce pas alors une prime à la dépopulation, comme la substitution du travail à la journée au travail aux pièces où à la tâche, quand celui-ci est possible, est une prime à la paresse? Peut-on concevoir un état social où chaque ouvrier serait rétribué selon ses besoins et non selon le travail qu'il fait? Je ne le crois pas. Pour moi, un pareil état social n'est qu'un rêve. En attendant que ce rêve se réalise, ne bouleversons pas les rôles en donnant aux chefs d'industrie une obligation qui incombe aux institutions de bienfaisance, toujours prêtes à venir en aide aux nécessiteux.

Arrivons aux conclusions de cette trop longue causerie, qu'un talent supérieur au mien aurait su rendre plus intéressante. Parmi les nombreux desiderata auxquels peuvent donner lieu les réflexions qui composent cette causerie, je

me bornerai à en formuler deux, l'un relatif au travail, l'autre relatif au capital.

Travail. — Il est à dèsirer, selon moi, que le xxe siècle, dont nous saluons l'aurore, n'atteigne pas le milieu de son cours sans avoir vu naître et se développer chez les travailleurs l'esprit d'économie qui leur a fait défaut dans la seconde moitié du siècle précédent, alors que la hausse des salaires n'a eu d'autre corollaire que le développement des appétits.

Capital. — Toute nation, soucieuse de ses intérêts matériels, doit, à mon avis, pour les voir progresser ou seulement se maintenir, attirer à elle les capitaux, base de tout travail. Que demandent les capitaux pour être confiants? Le calme et la sécurité. Mais si l'on prenait à leur égard des allures menaçantes, leur faisant entrevoir ou pressentir des mesures draconiennes ou vexatoires, ne risquerait-on pas de voir les capitaux effrayés se cacher ou s'enfuir? D'où ralentissement ou cessation de tout travail, gêne ou misère chez un grand nombre et peut-être réédition des ateliers nationaux de 1848, et des événements qui leur ont succédé et ont laissé de si tristes souvenirs. Je souhaite ardemment que le retour de semblables calamités soit à tout jamais épargné à mon pays, et en bon patriote, je termine en exprimant l'espoir que mes vœux se réaliseront.

SUR L'AUTHENTICITÉ ET LA VRAISEMBLANCE

D'UN

MOT ATTRIBUÉ A LAPLACE

Par M. CRETIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 13 avril 1905)

Messieurs,

Il y a un peu plus de deux ans, vous me faisiez l'honneur de m'admettre parmi vous. Ma vie s'était passée à enseigner les mathématiques ou du moins cette partie des mathématiques exigée des candidats aux Écoles polytechnique et normale. Plus faibles étaient mes titres, plus forte était la preuve de votre libéralisme et de votre désir d'honorer tout genre d'étude. La pensée m'était venue que je ne pouvais mieux vous témoigner ma reconnaissance qu'en m'essayant à faire l'éloge de Franc-Comtois qui, au siècle dernier, dans ces mêmes sciences, ont acquis une juste célébrité. Mais pour parler d'eux comme il convient, des recherches m'étaient nécessaires ; j'y ai éprouvé des difficultés de plusieurs sortes ; mon temps était encore pris par d'autres objets ; peut-être devrais-je aussi accuser certaine naturelle paresse, s'il n'y avait à la fois vanité et sottise à dire du mal de soi. Mon projet toutefois n'est pas abandonné.

Aujourd'hui, usant de la prérogative attachée à ce titre de confrère que je vous dois, je viens vous soumettre certaines réflexions faites depuis longtemps déjà sur ce mot attribué à Laplace : « Je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse. » Ce serait sa réponse à un interlocuteur qui s'étonnait de ne pas trouver le nom de Dieu dans sa *Mécanique céleste*. Ce mot, un critique éminent, très apprécié dans notre ville, le relevait dans une brochure qui fit quelque bruit en son temps et dans laquelle il se proposait de prouver la faillite d'une science outrecuidante. Plus récemment, dans un but diamétralement opposé, le même mot se trouvait sur les lèvres d'un de nos législateurs dont plusieurs vantent l'éloquence et dont l'influence n'est niée par personne, je crois. Vous dire mon sentiment entre ces deux points de vue serait presque de l'impertinence. Je veux simplement vous dire que le mot en question ne peut être de Laplace ; et, si je me trompais sur ce point de fait, il resterait qu'il n'a été qu'une plaisanterie d'une minute, que vous jugerez sans doute plus déplacée que spirituelle, échappée à un grand esprit, mais contre laquelle protestent plusieurs passages de ses œuvres.

Il y a quelque trente ans, paraissait une nouvelle édition de celles-ci. Dans la préface se trouve insérée une lettre de Laplace à son fils, jeune lieutenant d'artillerie partant pour la campagne de Russie. Elle se termine ainsi : « Aime toujours Dieu et tes parents. » A la tête de la publication était Puiseux, mathématicien d'une grande profondeur, dont la réputation n'a fait que croître depuis sa mort ; pendant quelque temps, vers 1848, il a professé à la faculté des sciences de Besançon. Cette lettre n'est-elle pas déjà une protestation, et n'était-ce pas dans cette pensée que Puiseux la faisait insérer ?

On peut dire, il est vrai, que de 1802 à 1812, il y a le temps de bien des changements dans les pensées d'un homme, quel qu'il soit. Espérant éclaircir la question qui

me préoccupait, j'eus recours aux lumières de celui qui a inauguré au Collège de France la chaire de l'histoire des sciences. Permettez-moi de vous raconter comment je fis sa connaissance et comment même j'arrivai à le fréquenter.

Dans le dernier quart du siècle dernier, il y avait encore, place de l'Odéon, un café, et dans ce café, une salle qui tenait plutôt du cercle ou du cabinet de lecture que de l'estaminet. Là, vers les cinq heures du soir, se réunissaient presque chaque jour des hommes graves par leurs occupations et par leur âge. C'étaient un conseiller à la cour de cassation, le très distingué et très aimable M. Lescouvé ; un jurisconsulte, M. Brésillon, annotateur du Dalloz, qui avait fini par s'asseoir sur un siège du tribunal de la Seine, grâce, je crois, à l'amitié de Gambetta ; un sculpteur de grand mérite, l'auteur de la statue du cardinal Granvelle, homme très modeste, volontiers silencieux, mais dont la physionomie s'éclairait vivement quand il parlait de son art ou de ceux à qui il devait d'avoir pu s'y adonner ; un ingénieur, Résal, qui conservait de Besançon un souvenir attendri ; c'est ici qu'il avait débuté à sa sortie de l'école des mines ; c'est d'ici qu'il avait daté de nombreux et savants mémoires auxquels il dut, tout jeune encore et à peine arrivé à Paris, son élection à l'Académie des sciences. Les Franc-Comtois étaient assurés de sa bienveillance. Un de vos confrères, M. Sire, auteur de remarquables travaux que l'on a comparés à ceux de Foucault, appartient à l'Institut à titre de membre correspondant. C'est Résal, je crois bien en être sûr, qui l'engagea à poser sa candidature, et qui la soutint de toute sa compétence et de sa réputation d'intégrité. Rappellerai-je un autre ingénieur, M. Minary, ancien élève de l'école de Chalon, que Résal associa à ses travaux et dont le nom, grâce à cette collaboration, figure à plusieurs reprises dans les comptes rendus. Enfin, dans cette salle du café Voltaire,

puisqu'il faut l'appeler par son nom, en laissant de côté quelques autres, dont j'étais, on voyait très assidûment Pierre Laffite. C'était lui dont la verve méridionale animait nos réunions et nous arrachait aux journaux. Il était né à Cadillac, personne ne l'ignorait, dans le premier quart du XIXe siècle. Professeur de mathématiques dans plusieurs institutions de la capitale, cela avait été pour lui le moyen de vivre, non le but de sa vie. Fervent disciple d'Auguste Comte, devenu son exécuteur testamentaire, il était, au moment dont je parle, le chef des positivistes français. Volontiers il exposait les doctrines du maître. La marche de la civilisation s'était faite en plusieurs étapes ; d'abord la théocratique, puis la mathématique, qui, comme la première, mais après elle, était définitivement passée ; l'étape physique était en train de s'achever, nous en étions à celle des sciences naturelles, mais déjà on apercevait les avant-coureurs, dont il était, de la sociologie. Je ne résiste pas à l'envie de vous produire un théorème qu'il y avait découvert. Le général Championnet, disait-il, avait été alternativement vainqueur et vaincu : vainqueur quand il exécutait les ordres du Directoire, vaincu quand il suivit ses propres inspirations. D'où théorème : « Le pouvoir militaire doit être subordonné au pouvoir civil. » La démonstration avait l'avantage de n'être pas trop ardue ; loin d'y faire obstacle, elle contribuait à une certaine gaieté que nous cherchions dans une heure de repos. M. Laffite était du reste un excellent homme ; tant soit peu agressif, mais jamais cruel, il autorisait des ripostes qui ne l'étaient pas davantage.

Il avait énormément lu et, je crois, tout retenu. Il ne tarissait pas en anecdotes sur l'histoire, soit politique, soit scientifique. Cette érudition lui aurait-elle suffi pour monter dans une chaire du Collège de France ? M. Laffite avait des amis très puissants, auxquels plaisait sans doute sa science facile ; à la création d'une chaire, le ministre

nomme le premier titulaire sans présentation ni du Collège ni de l'Institut.

Quoi qu'il en soit, c'est à cette érudition que je fis appel, parce qu'elle me paraissait tout à fait propre à mon objet. J'appris, ce dont je me doutais bien un peu, que la phrase si souvent citée n'était écrite nulle part dans les œuvres de Laplace; qu'elle aurait été proférée dans une conversation; avec qui, dans quelles circonstances se tenait celle-ci, M. Laffite ne put rien m'en dire. Je restai persuadé dès lors que cette phrase était l'invention de quelque amateur plein d'esprit, mais inconnu, et dont le mot eut la fortune d'être prononcé devant un M. Homais d'avant la lettre. Il y a quelques jours, rencontrant notre très sympathique président, je lui fis part de mon intention relative à notre séance d'aujourd'hui; il me dit que la conversation que je révoquais en doute passait pour avoir eu lieu entre Laplace et le Premier Consul. Depuis, je crus retrouver le même détail dans ma mémoire; il me sembla même que je l'avais lu dans la notice biographique consacrée au grand astronome-mathématicien par Arago. Je recourus donc à celle-ci; j'y trouvai, au lieu de ce que j'attendais, une correspondance entre les deux grands hommes d'un tout autre ton. Le troisième volume de la *Mécanique céleste* parut en 1802; en tête se trouve une lettre du savant qui dédie son œuvre au citoyen Premier Consul. Voici la réponse de celui-ci : « Je vous remercie de votre dédicace et je désire que les générations futures, en lisant votre ouvrage, n'oublient pas l'estime et l'amitié que j'ai portées à son auteur. » Thiers, qui cite ces mêmes paroles, les qualifie de « si noblement orgueilleuses ».

Pour prouver, sans conteste, que la fameuse phrase n'est pas de Laplace, il faudrait, je le reconnais, remonter à son origine, c'est-à-dire au premier qui l'a lancée. J'avoue en toute humilité que je ne suis pas en état de le faire. Que mes contradicteurs, toutefois, si j'en ai, ne se hâtent

pas de triompher de cet aveu, ce serait à eux, plus qu'à moi, de fournir leurs preuves. Je peux tout au moins faire voir à quel point ladite phrase est invraisemblable.

Dans la *Mécanique céleste*, il y a un point de départ. Faut-il l'appeler principe ou hypothèse ? Il vaut mieux, je crois, dire la loi de Newton. Tout le monde la connaît : deux points matériels s'attirent en raison inverse du carré de leurs distances. Mais le soleil et la terre ne sont pas de simples points matériels ; ils sont composés d'un nombre immense de tels points, et il faudra faire la somme d'une infinité d'actions partielles. Ici commence l'œuvre propre de Laplace. Il découvre, comme en se jouant, d'admirables théorèmes sur l'attraction des ellipsoïdes, qui devaient exercer la sagacité d'illustres géomètres du siècle dernier. Il ne s'y arrête pas. Les planètes n'ont pas ces formes géométriques parfaitement définies que, depuis Descartes, les géomètres aperçoivent à travers leurs équations. La forme de la terre est imparfaitement connue ; les calculs devront être approximatifs. Ils devront l'être encore par ce fait qu'il y a plus de deux corps en présence ; leur multiplicité ne permettait pas et ne permet pas encore de résoudre le problème par un nombre limité d'opérations. On sait toute la finesse d'esprit que nécessitent les calculs d'approximation. Je citerai encore une question, parmi tant d'autres, qu'aborde l'illustre auteur. Il suppose qu'à un certain moment une planète est formée d'un noyau solide entouré d'une masse fluide. Quelle forme prendra celle-ci ? « Cette forme, dit-il, dépend des attractions mutuelles, et celles-ci dépendent de la forme. » Il vient à bout de la difficulté. Mais, en fin de compte, ce sont là des calculs qui nécessitent, il est vrai, des efforts d'invention constamment renouvelés et toujours heureux. Si l'on peut comparer de grandes choses à de moindres, le financier lui aussi, dans des questions d'amortissement, d'assurance, doit faire de laborieux calculs ; son point de

départ, c'est la capitalisation des intérêts d'année en année ou de six mois en six mois, ou encore une table de mortalité. Un homme sensé s'est-il jamais étonné de ce qu'il ne fait pas intervenir Dieu dans son travail? Laplace, devant la prétendue question posée sérieusement, se serait dit évidemment qu'elle était de celles auxquelles on ne répond pas. Serait-il cependant impossible qu'elle eût été posée, dans une conversation familière, par le Premier Consul, jouant sur le mot céleste, et qu'à une plaisanterie, le savant eût répondu par une autre? Non, je le veux bien, mais cela n'est pas prouvé, et, d'ailleurs, cela serait sans importance.

Ceux qui citent le « mot si connu », soit pour le blâmer, soit pour l'admirer, entendent qu'il signifie que la science toute-puissante suffit ou suffira à tout expliquer. Or, voici, à cet égard, les idées de Laplace. On lit dans le premier livre de la *Mécanique céleste :* « La nature de cette modification singulière, en vertu de laquelle un corps se transporte d'un lieu à un autre, est et sera toujours inconnue; on la désigne sous le nom de force ; on ne peut déterminer que ses effets et les lois de son action, » et en tête de l'*Exposition du système du monde :* « En interrogeant ainsi la nature et soumettant ses réponses à l'analyse, nous pouvons, par une suite d'inductions bien ménagées, nous élever aux phénomènes généraux dont les faits particuliers dérivent. C'est à découvrir ces grands phénomènes et à les réduire au plus petit nombre possible que doivent tendre tous nos efforts, car les causes premières et la nature intime des êtres nous seront éternellement inconnues. »

La pensée mathématique la plus récente est venue à ce point confirmer les vues de ce grand génie, que les principes des lois du mouvement, qu'il croyait établis sur des bases inébranlables, soulèvent les doutes les mieux justifiés. « Où les Lagrange et les Laplace trouvaient toutes

choses simples, nous rencontrons aujourd'hui les plus sérieuses difficultés. » C'est M. Émile Picard, un de ceux qui maintiennent la France au premier rang dans le monde des mathématiques, qui s'exprime ainsi. Et M. Poincaré, appliquant la puissance de son analyse, non plus seulement aux principes de la mécanique, mais encore à ceux de la géométrie, nous montre les nombreux postulats placés au début de celle-ci, et nous apprend que le plus fameux d'entre eux est une convention que l'on peut adopter ou rejeter. De là divers systèmes de géométrie; dans les uns, la somme des angles d'un triangle est supérieure à deux angles droits; dans les autres, elle lui est inférieure, et pour être reçu bachelier, il nous fallait dire qu'elle lui était égale. Il nous dit même que notre enseignement débute par un cercle vicieux; mais ici, je crois que c'est à nous autres professeurs qu'il fait le procès, et non au fond même des choses.

Je me reprocherais de dire un mot, d'écrire une ligne qui pût refroidir dans une jeune âme l'enthousiasme pour la science. S'il est pour celle-ci des plages inabordables, en restant dans son domaine, elle peut progresser à l'infini et dans une infinité de directions. « L'analyse mathématique ne laisse nulle part apercevoir ses limites, » disait Hermite; un autre de nos maîtres, Joseph Bertrand, parlant de la découverte du calcul différentiel, a écrit : « Les premiers succès furent tels que l'on put supposer toutes les difficultés de la science surmontées à l'avance; l'illusion fut de courte durée; le champ des découvertes à faire, contemplé d'une plus grande hauteur, n'en parut que plus vaste, et les régions nouvelles s'étendirent, comme il arrive toujours, limitées seulement par le génie de ceux qui les explorèrent. »

NOTICE

SUR

M. EUGÈNE POUILLET

MEMBRE HONORAIRE

Par M. Maurice CHIPON

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 18 mai 1905)

MESSIEURS,

Le nom de Pouillet est intimement lié à l'histoire de l'industrie en Franche-Comté; dès avant la réunion de notre province à la France et jusqu'au milieu du XIXe siècle, les générations successives de cette famille exploitèrent au fond de la vallée du Cusancin, dans le petit village de Cusance, une fabrique de papiers à la main, dont les produits étaient si renommés qu'elle comptait l'État parmi ses meilleurs clients. Les transformations de l'industrie, l'emploi des machines à grand rendement, les transports devenus plus rapides par la création des chemins de fer, amenèrent la fermeture de l'usine Pouillet, dont les bâtiments, agencés d'abord en moulin, puis abandonnés, servaient de refuge ou d'asile aux mendiants et vagabonds du pays jusqu'au jour où notre confrère y établit une fromagerie pour l'avan-

tage des cultivateurs de la région et la légua par testament à la commune, patrie d'origine de sa famille.

Le dernier papetier de Cusance eut dix enfants ; l'un d'eux, Mathias Pouillet, élève de l'École normale, a laissé un nom dans les sciences, il fut le professeur de physique et de chimie des fils de Louis-Philippe et termina sa carrière comme directeur du Conservatoire des Arts et Métiers.

Son frère Charles, ingénieur distingué, se fixa aussi à Paris, il prit une part active aux grands travaux de l'époque, il éleva les échafaudages nécessaires à l'érection de l'obélisque de Louqsor sur la place de la Concorde, il construisit la ligne du chemin de fer de Paris à Saint-Germain; par son mariage avec M[lle] Marie-Louise Heim, il était allié à une famille qui occupait une situation importante dans le haut commerce de la capitale.

C'est de cette union que, le 14 juillet 1835, naquit à Paris notre regretté confrère, M. le bâtonnier Eugène Pouillet, décédé à Cannes, le 14 janvier dernier.

Au collège Sainte-Barbe, où il entra en 1843, le jeune Pouillet eut des débuts brillants, et ses succès, soit au lycée Louis le Grand, soit au Concours général, furent tels que, lorsque les événements politiques de 1848 eurent presque ruiné ses parents, cette institution voulut l'adopter et lui offrit spontanément une bourse que personne n'avait sollicitée pour lui. Il était aussi plein de gaieté, d'entrain, d'initiative ; ardemment épris de littérature, de théâtre et de poésie, il composait des saynètes, organisait de petites représentations ; une année même il employa ses jeudis à rédiger un journal que ses camarades se passaient de main en main, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir fait jouer *Le gendre de M. Poirier* devant l'archevêque de Paris et la grande tragédienne Rachel, lors de l'inauguration de Sainte-Barbe des Champs à Fontenay-aux-Roses. Ce goût des belles-lettres, l'amour et l'étude des classiques prédestinaient Pouillet à l'École normale, mais, lors-

qu'il apprit que, professeur, il serait dans la nécessité de prêter serment à l'Empire, il renonça à sa vocation et embrassa l'étude du droit.

Pendant cette période de jeunesse où le Code et les Institutes laissent bien des loisirs aux plus studieux, Pouillet put suivre son penchant pour la littérature, il fit la chronique théâtrale dans plusieurs revues, puis pendant plusieurs années, dans le journal *l'Illustration.*

Docteur en droit, notre confrère était inscrit depuis 1858 au tableau de l'ordre des avocats à Paris et il ne tarda pas à s'y révéler comme un maître qui devait briller au premier rang. Nommé premier secrétaire de la conférence du stage, en 1861, il prononça en cette qualité l'éloge de Liouville, qui attira l'attention sur son auteur. Ces succès étaient un encouragement, mais ils laissaient le stagiaire aux prises avec les difficultés de l'existence, et quelque trente-cinq ans plus tard, il le dit dans ses conseils au jeune barreau : « Il « faut toujours commencer par gagner sa vie ; on commence « même, le plus souvent, par ne pas la gagner du tout. « Nous avons, nous aussi, débuté par là ; nous avons eu « nos heures d'incertitude et d'angoisse ; mais nous avions « vingt ans, nous avions l'espérance, nous avions foi dans « le travail et dans l'avenir. Et tous ces biens-là, mes amis, « vous les avez. »

Ces heures d'incertitude et d'angoisse ne furent pas longues pour celui qui s'arma de patience et de travail pour les traverser. Il fut le collaborateur d'un avocat, Mᵉ Étienne Blanc, alors en possession des plus grandes affaires de propriété industrielle, et bientôt il eut à en traiter un tel nombre, et de si importantes, qu'elles absorbèrent tout son temps et lui firent au Palais une place prépondérante. Il les plaida non seulement à Paris, mais encore devant tous les tribunaux en France. Ces questions souvent ardues et si difficiles pour l'homme étranger à leur technique, il savait les animer, les rendre souvent attrayantes, toujours

intéressantes, avec un bonheur d'expression, une limpidité de langage qui donnaient du charme à la précision de son exposé et à la rigueur de sa logique. Il acquit rapidement une autorité incontestée dans ce domaine si vaste et nouveau de la propriété industrielle, littéraire et artistique. Il publia successivement les cinq ouvrages suivants : *Traité théorique et pratique des brevets d'invention et de la contrefaçon. — Traité des marques de fabrique et de la concurrence déloyale. — Traité théorique et pratique de la propriété littéraire et artistique. — La protection de la propriété industrielle. — Traité théorique et pratique des dessins et modèles de fabrique.*

Ces ouvrages sont classiques, ils sont remarquables par la science juridique, la méthode, l'étendue des connaissances et aussi par leur forme littéraire ; ils ont mis le nom de Pouillet en vedette et ce ne fut plus seulement au Palais que s'exerça son activité : à la mort de Pataille, en 1884, il prit la direction des *Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire;* en 1890, il était nommé président de l'Association littéraire et artistique internationale, dont chaque année il allait présider le congrès dans une ville différente d'Europe ; c'est lui qui fut l'inspirateur de la convention de Berne; en 1897, il était à la tête du comité d'où sortit l'Association nationale de la propriété industrielle ; au delà des frontières, en Belgique, il fut l'auteur de la loi sur les brevets d'invention et les marques de fabrique, qu'on appelle communément en ce pays la loi Pouillet.

Les distinctions et les honneurs ne manquèrent pas à notre confrère ; sans parler des décorations étrangères, il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1891, ses confrères l'avaient appelé au conseil de l'ordre en 1880, il dirigea pendant un an les travaux de la Société générale des prisons, et son élection au bâtonnat en 1895 et 1896 fut le couronnement de cette carrière si bien remplie, si fé-

conde et si utile : c'était le titre auquel il attachait le plus de prix et dont il était le plus fier.

Si à côté du juriconsulte, dont il n'est possible ici que d'esquisser le caractère à grands traits, nous voulons voir l'avocat, il nous fait lui-même de sa profession, de son tempérament et de son rôle, des tableaux qui ont un air d'autobiographie. Dans ses discours du bâtonnat ne recommande-t-il pas aux stagiaires le dévouement aux intérêts des pauvres, des humbles, de ceux que la fortune s'acharne à décourager, et il profite de sa charge pour établir à Paris un bureau de consultations gratuites fonctionnant régulièrement avec le concours des anciens, exemple que nous avons été heureux de suivre à Besançon.

Il nous dit aussi : « Quelle expérience l'avocat acquiert « de la vie ! On nous traite parfois de sceptiques ; comment « ne serions-nous pas enclins à le devenir? Nous assistons, « confidents impassibles et navrés, à des drames obscurs « et poignants, où peu à peu nos émotions s'émoussent, où « nos illusions s'envolent, et nous en venons parfois à dou- « ter de ces choses presque divines, de ces belles chimères « auxquelles, dès le berceau, nous étions accoutumés à « croire : l'amour paternel, l'amour filial, le dévouement, « l'amitié, la probité.... Que de détails inédits nous pour- « rions souvent fournir aux romanciers qui étonneraient « l'imagination des plus réalistes ! »

Et il conclut : « Rien de la vie et de son activité n'échappe « à l'avocat. »

Ailleurs il se rappelle ses débuts et ce qui a déterminé sa vocation : « L'avocat, dit-il, a donc gagné sa première grande « bataille, et désormais il est connu. Quelle métamorphose ! « Sa vie, si difficile hier, s'est tout à coup aplanie.... Comme « il savoure alors la douceur et le charme de sa nouvelle « situation ! comme il jouit de cette indépendance qui est « le premier et le plus délicieux privilège de notre profes- « sion ! Ne relever de personne ; ne devoir compte de ses

« actions à personne ; avoir des égaux, point de supérieur, « sauf le respect dû au magistrat ou plutôt à la justice, dont « le magistrat représente et incarne la grande idée; avoir le « droit de tout dire, de le dire comme on le veut, comme « on le sent, comme la conscience vous le dicte, n'avoir à « courber le front devant aucune puissance ; être le maître « absolu de soi, de sa pensée, de sa parole, faire œuvre de « justicier enfin, quel rêve, et c'est le nôtre! »

S'il parle des études de l'avocat et de la nécessité pour lui de se familiariser avec le droit international et industriel, on le sent dans son domaine, mais il craint de s'être laissé entraîner par son sujet et met ce correctif :

« A Dieu ne plaise que je conseille à l'avocat de se spé- « cialiser. Je le veux, au contraire, prêt à plaider tous les « genres d'affaires. Je vous ferais certainement sourire si « je vous disais, après cela, que l'avocat ne doit pas non « plus rester indifférent aux choses de la littérature et de « l'art. »

Ces derniers mots sont une transition pour suivre Pouillet en Franche-Comté, à Cusance. Il y est venu régulièrement de 1852 à 1868; la mort de son frère, dont la perte lui fut particulièrement douloureuse, interrompit quelque temps ses retours périodiques dans notre pays. Mais à partir de 1886, il reprit l'habitude d'y venir passer toutes ses vacances, il construisit même un pavillon à côté de l'ancienne demeure familiale.

Eugène Pouillet aimait la nature, il s'en imprégnait dans les promenades si pittoresques du vallon et des montagnes du Cusancin qui donnaient de vives sensations à son tempérament d'artiste ; il s'en inspirait pour donner libre cours à son amour pour la littérature, et composait nombre de pièces de vers, voire même de sonnets.

Dans le calme et l'isolement de cette retraite, il mettait la dernière main à ses ouvrages; la préface de quelques-uns est datée de Cusance. Ce serait bien mal connaître Pouillet

que de croire qu'il s'enfermait dans une solitude presque monacale, il avait besoin de vie autour de lui, son activité n'était jamais au repos et il s'intéressait avec son cœur à tout ce qui se mouvait. Il sut se mêler à l'existence des gens de la campagne, il les comprenait, les aidait, c'est pour eux qu'il créa sa fromagerie et c'est à eux qu'il la laisse après lui ; il assistait assidûment aux concours annuels du comice agricole de Baume-les-Dames, où sa parole charmait toute l'assistance. Ses concitoyens ne crurent mieux faire que de lui confier leurs intérêts en le choisissant pour maire, et il prit si à cœur ses fonctions qu'il n'hésitait jamais à faire plusieurs fois par an, même au cœur de l'hiver, le voyage de Paris, si les affaires de sa commune réclamaient sa présence.

Pouillet était à l'apogée de sa carrière, il s'était toujours tenu à l'écart de la politique et des luttes électorales, mais sa popularité était telle dans le canton de Baume, il avait rendu autour de lui tant de services avec dévouement et désintéressement, que ses amis lui firent violence et le décidèrent, en 1897, à poser sa candidature au conseil général. Les électeurs lui préférèrent un médecin. Cet insuccès ne l'atteignit pas, son âme était trop haute pour en être touchée. Ne doit-on pas regretter que dans ce département, où la vie industrielle est si active, un homme de son expérience et de son talent ait été écarté du conseil général ? N'est-il pas permis d'affirmer que celui que l'État et les gouvernements étrangers consultaient dans les questions si complexes et si difficiles de la propriété intellectuelle eût rendu dans notre assemblée départementale d'éminents services ? Ses opinions politiques n'étaient pas pour effrayer : en tout temps et dès sa jeunesse, il avait donné des gages à la liberté, et quelques mois auparavant, il avait fait siennes les paroles de Jules Favre sur la défense des causes perdues et les revendications des droits imprescriptibles de l'avenir. Mais il avait trois défauts, qui

souvent en politique barrent la route : l'indépendance, l'intelligence et le talent. On a redouté son ascendant et son autorité, on savait que sa nature droite et consciencieuse ne sanctionnerait jamais que ce qui lui paraîtrait juste et bon.

Il s'était fait une habitude, à la fin de chaque année scolaire, de faire la distribution des prix dans son jardin : c'était une fête pour la jeunesse et aussi pour les parents, personne n'y manquait, il saisissait cette occasion d'adresser quelques paroles toutes de bon conseil et de vraie affection. En 1903, l'administration lui enjoignit de lui communiquer le texte de son allocution; cette exigence était blessante. aussi Pouillet s'abstint, et la tradition fut rompue. Qui en souffrit ?

Une épreuve cruelle et imméritée attrista les dernières années du bâtonnier Pouillet et hâta sa fin. Un jour, un confrère vint lui confier qu'il ne se sentait pas les épaules assez solides (ce furent ses expressions) pour plaider contre le bâtonnier du Buit une question aussi difficile que l'interprétation de la fameuse convention dans le procès Humbert et il le sollicita de lui rendre le service de se charger du dossier. M. Pouillet avait connu le premier président Humbert, il n'avait aucun soupçon qui pût ternir sa grande réputation d'homme intègre et d'éminent jurisconsulte, et il accepta. Lorsque, plus tard, le scandale éclata, il avait depuis longtemps rendu ce dossier qu'il n'avait eu qu'incidemment; le premier soin de Pouillet fut de remettre à M. Lemarquis, syndic de la faillite Humbert, l'intégralité des honoraires qu'il avait reçus. Mais un groupe malveillant colporta une phrase de sa plaidoirie, il sut exciter la jalousie, dénatura le rôle de Pouillet dans cette affaire, la presse s'en mêla, la passion politique aussi, et une légende s'accrédita qui, habilement exploitée, ferma au bâtonnier Pouillet la porte du conseil de l'ordre aux élections qui suivirent. Il est presque sans exemple à Paris qu'un ancien

bâtonnier soit évincé par ses confrères. Ce coup lui fut sensible, et aux personnes qui lui apprirent la nouvelle il ne put retenir ce cri : *Ils m'ont assassiné !* C'était vrai. A partir de ce moment, sa santé s'altéra.

Cependant la vérité ne tarda pas à se faire jour, et une réparation éclatante lui fut donnée en 1904 : il rentra au conseil lors d'une élection complémentaire, toutes les compétitions s'étant effacées devant sa candidature. Mais le mal était fait ; les soins les plus dévoués n'en arrêtèrent pas les progrès.

Le 10 janvier dernier, il assistait à la réunion hebdomadaire du conseil de l'ordre et annonçait à ses confrères que le soir même il partait pour la côte d'Azur demander au soleil, au repos, au calme, le rétablissement de ses forces ; il emportait l'espérance de chacun de le voir bientôt reprendre sa place à la barre. Mais à peine arrivé à Cannes, son état empira, et trois jours après, Dieu l'appelait à lui.

Ses obsèques ont été célébrées à Paris, le 19 janvier, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, sa paroisse ; l'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

La nouvelle de cette mort si inopinée causa une véritable stupeur, la calomnie avait consommé son œuvre. Le 15 janvier, la *Gazette des Tribunaux* mettait sous les yeux de ses lecteurs ce portrait tracé par une plume amie et sincère :

« De taille moyenne, mince, la figure expressive, avec « des yeux de myope, qui, derrière le verre du lorgnon, « étaient d'une singulière mobilité, M. Pouillet se distin- « guait par son allure vive, active et d'une rare simplicité ; « abordable à tous, il avait toujours pour chacun un geste « amical ou une marque d'intérêt.

« A la barre, nul n'a peut-être plaidé les causes indus- « trielles et commerciales, si arides qu'elles fussent, avec « plus de brio et de succès. Doué d'un merveilleux talent « d'assimilation, d'une facilité et d'une élégance de parole

« peu communes, il excellait, dans les procès de contrefa-
« çon, à décrire et à expliquer les inventions, les procé-
« dés, les instruments. Grâce à ses démonstrations
« exactes, lumineuses, saisissantes, il semblait qu'on vît
« la machine se mouvoir, fonctionner. »

M. Eugène Pouillet appartenait à notre Compagnie, comme membre honoraire, depuis le 4 février 1897.

ÉMILE VERNIER

ARTISTE LITHOGRAPHE & PEINTRE DE MARINES

SA VIE, SON ŒUVRE

(1829-1887)

Par M. Victor GUILLEMIN

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 15 juin 1905)

Louis-Émile Vernier est né à Lons-le-Saunier le 29 novembre 1829. C'est par erreur que M. Charles Beauquier, dans une étude sur cet artiste, et M. de Bélina dans son livre : *Nos peintres dessinés par eux--mêmes*, mettent sa date de naissance en 1831, et que M. Henri Beraldi, dans *Les graveurs du XIXe siècle*, note sa mort en 1881.

Son père, qui habita Lons-le-Saunier, était venu demeurer à Besançon, où il tenait un cercle et le café Granvelle. Émile nous a raconté que, dans son jeune âge, lorsque le service pressait, il remplaça parfois les garçons de ces établissements.

Sa famille, le destinant à la carrière militaire, désirait l'envoyer à l'école de Saint-Cyr, et le mit en pension au collège royal de Besançon, où il étudiait surtout les mathématiques. Mais les goûts de ce jeune homme, son imagination vive, son tempérament nerveux, le portaient vers les beaux-arts. En conséquence, renonçant à l'idée d'en faire un soldat, on lui fit suivre les cours de l'école de des-



ÉMILE VERNIER

1829-1887

sin de Besançon, où la plupart de nos maîtres comtois ont appris les premiers éléments de leur art.

M. Vernier père devint veuf, puis se remaria, et c'est de cette seconde union que naquit M. Vernier-Arcelin, le futur éditeur de la *Revue franc-comtoise* publiée à Dole.

Émile fut placé chez M. Renaud, papetier à Besançon, pour apprendre à lithographier la lettre, et ne commença à dessiner sur pierre qu'à son entrée dans l'atelier de M. Girod, qui habitait la banlieue de Besançon et éditait l'*Album franc-comtois*, où Gigoux, Baron, Giacomotti, l'architecte Delacroix, publièrent de nombreuses vues pittoresques.

Fort bien doué, notre jeune dessinateur montrait tant d'heureuses aptitudes que son patron l'encouragea à se rendre à Paris pour s'y perfectionner. Il s'y rendit et entra dans l'atelier de Collette, qui jouissait d'une grande réputation pour ses habiles lithographies à la plume. Il suivit, à partir de 1850, les leçons de cet artiste d'origine comtoise (on rapporte que son aïeul était de Champlitte).

Vernier, dont la bourse était légère, fit d'abord chez ce maître une besogne ingrate. Il lithographiait surtout, afin de s'aider à vivre, des albums de marchands, horlogers, tapissiers, serruriers, etc., ou dessinait des recueils de plantes, de minéraux, pour les naturalistes. Il travailla à tout ce qui se présentait de lithographie commerciale et devint, comme son patron, fort habile à reproduire les moindres détails des objets les plus divers.

Il se faisait aimer de son maître et de ses condisciples par la gaieté de son caractère, sa vivacité et les plaisantes saillies qu'il lançait à tout propos dans leurs entretiens. Collette, propriétaire de maisons à Montmartre, l'eut pour ami et collaborateur en même temps que pour locataire.

Il l'emmena avec lui à Fontainebleau où, après un séjour de deux mois consacrés à faire des études, Vernier

avait lié connaissance avec Cicéri, Théodore Rousseau et Henri Murger.

Il projetait déjà de se livrer entièrement à la peinture, mais les nécessités de la vie l'obligeaient à continuer de recueillir quelques économies en faisant de la lithographie.

Cet art, en pleine prospérité, nous avait valu les œuvres des Gavarni, des Nanteuil, des Mouilleron, de toute une pléiade d'artistes éminents.

Après avoir travaillé deux ans dans l'atelier de Collette, le disciple, ayant conscience de ses progrès, se sentit assez fort pour se passer de maître et entra dans la lutte avec courage et persévérance, faisant du métier pour gagner sa vie, et étudiant l'art afin d'arriver à la maîtrise. Il méritait qu'on s'intéressât à lui et il trouva de vrais amis qui l'aidèrent et le soutinrent dans la lutte.

Il avait fait la connaissance de Gustave Doré, fort en vogue alors pour ses fameuses illustrations et qui désirait avoir, comme peintre, des succès qu'il n'obtint jamais. Je me rappelle qu'il me conduisit à l'hôtel Jean Goujon, dans l'atelier du maitre dont il reproduisait quelques-unes des grandes toiles. Il prit plaisir à me les montrer ; — parmi ces tableaux on remarquait des *Mendiants* et des *Rôdeurs sur les fortifications* (1).

En 1857, Vernier débuta au Salon en lithographiant les compositions de Maurice Sand où se trouvait, entre autres, *La légende du grand Bissexte*.

En 1859, on remarqua de lui un paysage d'après une de ses études, et dès 1860 il fut connu comme un des meilleurs artistes lithographes.

Il avait traduit les œuvres de la plupart des peintres cé-

(1) Voici la liste des lithographies d'É. Vernier, d'après les tableaux de G. Doré : *Contrebandiers avec leurs chiens ; — Une famille de saltimbanques ; — La grand'mère ; — La jeune morte ; — Les enfants et le cheval ; — Chasseurs d'ours* (ont paru en gillotage dans le *Musée français-anglais ; — Halte de Bohémiens.*

lèbres, entre autres : Corot, Courbet, Hippolyte Flandrin, Albert de Balleroy, etc.

Il se maria, le 27 juin 1861, avec Mlle Marie Vauthier, jeune Franc-Comtoise dont les parents avaient habité Besançon. Cette union, toute d'inclination, fut heureuse, malgré le peu de fortune des jeunes époux.

Au Salon de cette année, *Les casseurs de pierres*, d'après Courbet, furent unanimement appréciés pour la fidélité avec laquelle était rendue la facture du maître peintre d'Ornans. Mais, cette même année, comme notre jeune artiste s'était hasardé à envoyer des tableaux au Salon, il eut le regret d'apprendre que sa peinture n'était point admise.

En 1863, il traduisit encore avec succès *La curée*, de Courbet, et deux autres sujets de chasse d'après Belly et de Balleroy qui rappellent bien la manière de ces artistes.

Comme nous l'avons précédemment noté, il acceptait en même temps toutes sortes de travaux dans le but de pouvoir un jour être peintre, car l'argent qu'il gagnait lui permettait d'aller faire des études à la campagne.

C'est ainsi qu'en cette même année 1863 le roi de Suède, satisfait d'un album de soixante planches reproduisant sa collection d'armes et de meubles, lui attribua la décoration *Litteris et artibus*.

Au Salon de 1864, on le voit bientôt s'affirmer peintre avec une *Vue prise aux environs de Besançon*, et *La vallée de la source de l'Ain*. Dans ces premiers tableaux on peut constater une grande conscience devant la nature, mais l'artiste ne réalise point encore l'harmonie enveloppante et le modelé qu'on remarquera dans ses marines.

Comme il n'avait pas eu jusqu'alors le temps ni l'occasion d'étudier la figure d'après nature, il se mit chaque soir à fréquenter l'académie du père Suisse, un ancien modèle de David. C'est là que beaucoup de nos peintres les plus célèbres sont venus étudier. Bonvin et Tassaërt s'y rendaient, et il y fit leur connaissance.

L'été venu, il allait avec quelques amis, en compagnie de Collette et du lithographe Julien, à la campagne dans les environs de Paris. Il y travaillait assidûment, se levant dès le point du jour pour faire des études et s'occupant, le reste du temps, à terminer des lithographies, qu'il envoyait à l'impression chez Lemercier. C'étaient pour lui d'heureux moments où il rêvait d'avenir. Il voulait être peintre, d'autant plus que bientôt les beaux jours de la lithographie commencèrent à décliner. Déjà ce procédé si artistique, laissant à la main toute sa liberté, était, bien à tort pourtant, en maintes occasions, remplacé par la reproduction photographique, et ce fut encore un des motifs qui lui firent désirer d'avoir des succès en peinture.

En 1865, on peut constater un progrès sensible dans *Un intérieur de parc à Champigny*, où l'on remarque la fraîcheur des colorations. Cette étude, faisant tableau, fut acquise par Philippon, le directeur du *Journal amusant*.

Au Salon de 1866, on voit encore deux tableaux que Vernier peignit en ce village. L'étude y est toujours sincère, mais leur exécution a quelque lourdeur.

Il exposait, cette même année, deux lithographies, un *Portrait de Henner* et *La remise de chevreuils*, d'après Courbet, traduction fidèle d'un grand tableau de ce maître.

Il alla à Blois, en 1866, pour y faire une lithographie d'après un tableau représentant Gutenberg inventant l'imprimerie, destinée à un imprimeur-libraire, M. Lecesne, puis une autre reproduction d'après le tableau de Louis Duvau : *La peste d'Ellian*, au musée de Blois. Il travaillait dans le château historique de cette ville et s'était installé dans l'oratoire de la reine Anne. Ne perdant pas un moment, il profita de son séjour en ces lieux pour faire de nombreux dessins des vieilles maisons et des quartiers pittoresques de la ville, de sorte qu'il rapporta à Paris des études des rives de la Loire, de ses châteaux, et réalisa un gain fort appréciable.

L'année suivante, il mit au Salon deux peintures des environs de Besançon et de nombreuses lithographies d'après Henner, Courbet et Tassaërt. A ce moment, Vernier avait pour ces deux derniers maîtres, et surtout pour le réalisme de Courbet, une admiration enthousiaste, mais il ne se borna point à cet amour exclusif, comme on peut le voir par ses traductions des œuvres de maîtres qui ne se ressemblent aucunement. Corot a-t-il rien de commun avec Courbet? Ils semblent être aux antipodes l'un de l'autre; Flandrin ressemble-t-il à Henner? Henner à Géricault? Breton à Millet?.... Il savait pourtant rendre le charme, l'originalité suggestive de chacun de ces éminents artistes.

Dès ce moment, le sort fut pour lui moins rigoureux, sa vie devint plus régulière, et il put se reposer de ses lithographies commerciales en faisant de l'art.

Les deux belles lithographies d'après Tassaërt et Courbet, qu'il mit à l'exposition universelle de 1867, furent très remarquées et favorablement appréciées.

En 1868, il avait au Salon deux paysages : *Le village d'Avanne près Besançon*, *Les bords de la Loire à Blois*, et six lithographies d'après Bonnat, Corot, Ch. Jacque, Millet, Ribot et Roybet.

En 1869, un tableau : *La Loue près de Cléron*, acquis par M. Boyer, et un deuxième paysage des bords de cette rivière.

Ses lithographies ont un plein succès et lui valent une médaille. Castagnary les signale et dit : N'oublions pas les traducteurs : M. Émile Vernier, dont le crayon lithographique s'applique avec tant de bonheur aux œuvres des Courbet, des Dupré, des Corot.

C'est seulement en 1869 qu'il alla voir la mer à Yport, près de Fécamp, et cela lui fournit le motif d'un tableau.

Au Salon de 1870, il remporta encore un succès et reçut de nouveau une médaille pour la lithographie. A la section de peinture, il avait deux paysages, et le même critique

observe à ce propos : « Chacun a sa région préférée où il « se cantonne, sa nature de prédilection qu'il cherche à « traduire et à exprimer. A M. Émile Vernier les fermes et « les plages de la Seine-Inférieure. »

Pour ces deux Salons de 1869 et 1870, il avait été élu par ses confrères membre du jury d'admission dans la section de gravure et lithographie.

C'est en 1870 qu'il rentra à Paris, où il resta pendant le siège, et ce ne fut qu'à partir de 1872 qu'il exposa des marines.

Vernier ne s'occupa jamais de politique et conserva toujours sa foi dans les bons principes. Il avait des sentiments religieux le garantissant de l'influence qu'aurait pu exercer sur lui l'opinion de camarades lancés dans le journalisme. Il avait eu pour condisciple Charles Beauquier, le fils d'un économe du collège de Besançon, — M. Beauquier fils est actuellement député, — mais sans vouloir discuter avec lui, notre artiste ne lui cachait point qu'il ne partageait pas sa confiance dans certaines doctrines socialistes. Il n'en restait pas moins avec lui sur le pied d'une cordiale intimité, et nous ne résistons point au désir de citer ici quelques-unes des lettres qu'il lui écrivit, fort intéressantes par leur accent d'admiration sincère et d'enthousiasme. M. Beauquier a reproduit ces lettres dans son étude sur Vernier, que publia la *Revue franc-comtoise* au mois d'août 1887 (1).

« Le mois de janvier n'a pas été précisément joyeux : « de ma vie je n'oublierai la population de Paris dans ces « mois terribles ! et dire que l'on n'a pas su tirer parti de « tant de courage et d'abnégation ! Tu sais que la peinture a « été très éprouvée dans la personne de Regnault. Je suis « allé à son enterrement, c'était navrant. Le fils de Girault « est mort ces jours-ci de la poitrine ; Zamacoïs est mort

---

(1) *Émile Vernier*, par M. Beauquier, page 170.

« d'une angine; une autre de nos connaissances, Basile, « a été tué à Orléans. Beaucoup d'autres sont morts de « fatigue. Tu sais que notre ami Belin s'est battu à Dole « et a eu son camarade d'enfance, Travaillot, tué à côté « de lui. Le pauvre Cuveillier a été tué à l'affaire de la « Malmaison en octobre; on n'a pas même pu retrouver « son corps....

« Nous avons mangé du pain fait avec n'importe quoi.... « J'y ai trouvé une fois du kaolin. Nous étions très con- « tents quand il n'y avait que du son et de la paille avec « un peu de riz. Mais ce qu'il y a de plus effrayant, ce sont « les maladies : la fièvre typhoïde, la petite vérole, la « bronchite. Si tu avais vu notre rue, c'était une vraie « procession d'enterrements.... »

Il se souvenait toujours de son pays, sa chère Franche-Comté, ajoute son biographe.

« Depuis le commencement du siège, nous voyons cir- « culer une masse de chariots franc-comtois qui avaient « été réquisitionnés pour l'armée. Tu vois d'ici ces voi- « tures à quatre roues, étroites, avec leurs planches et la « petite capote sous laquelle se met le Comtois, avec sa « blouse bleue et sa bonne figure. On en voit toujours une « dizaine à la queue leu leu. Tu ne peux te figurer la joie « que me cause la vue de ces véhicules primitifs. »

Cependant, malgré ces jours d'épreuves, il travaille encore, il fait deux lithographies d'après Puvis de Chavannes, intitulées : *Le ballon* et *Les pigeons voyageurs*. Il est à croire qu'elles furent uniques. En 1872, il put réaliser un vœu artistique qu'il avait formé depuis longtemps.

Il alla en Espagne avec Paul Vayson, le paysagiste. Voici un échantillon des lettres enthousiastes qu'il écrivait à son ami :

« C'est de Grenade que je t'envoie cette lettre ; de Gre- « nade, où je suis depuis un mois, habitant dans l'Al- « hambra une maison avec un jardin splendide! De nos

« fenêtres, nous dominons la ville, les plaines de l'Andalousie, le tout terminé à l'horizon par la Sierra Nevada « couverte de neige. C'est un paradis, un vrai nid d'artiste, et à la porte mille motifs plus beaux les uns que « les autres.

« Nous avons vu hier une course de taureaux, une « véritable, je te le promets. De ma vie je n'ai eu une « émotion pareille. Il y a eu six taureaux de tués et une « quinzaine de chevaux éventrés. Un seul taureau a, pour « son compte, tué cinq de ces malheureuses bêtes qui « continuaient pendant quelques instants à marcher avec « leurs tripes sortant du ventre. C'était horrible! Mais, en « revanche, quel magnifique spectacle que ces courses de « taureaux, leur luttes avec les picadors, les banderillos, « les espadas, et surtout l'enthousiasme du public « espagnol!

« Nous sommes partis de Paris le 3 avril, nous nous « sommes arrêtés une dizaine de jours à Hendaye pour y « faire des études, et puis nous sommes entrés en Espagne « par la curieuse ville d'Irun.

« Après un séjour de deux jours à Burgos (lis la description de la cathédrale dans le voyage de Théophile « Gautier), nous sommes arrivés à Madrid. C'est une ville « comme Paris, avec peut-être plus d'animation encore, et « un luxe effréné. Nous demeurions dans la calle de Alcala, « la plus belle rue de la capitale, et de nos fenêtres nous « voyions le beau monde de l'aristocratie aller au Prado.

« Mais tout cela n'est rien à côté du musée. C'est un des « plus beaux, sinon le plus beau de l'Europe. Il n'y a que « des chefs-d'œuvre, surtout des Velasquez. Quel artiste « étonnant! On ne le connaît pas si l'on n'a pas vu le musée « de Madrid, et cela seul vaut le voyage. Et Ribera, et « Goya?

« De Madrid, nous avons gagné Tolède, la ville mauresque. Elle est bâtie sur une hauteur entourée par le Tage.

« Je n'entreprends pas de t'en faire la description; les « vieilles rues, les églises, les maisons, les portes à clous, « que de sujets de croquis ! Malheureusement, une pluie « torrentielle a gâté nos plaisirs.

« Cordoue est aussi une ville bien étonnante. Nous avons « eu la chance de tomber dans un hôtel, une *fonda* située « à côté de la promenade, un immense bouquet de roses. « La mosquée est une merveille ; il y a surtout une cour, « *grande comme Granvelle*, attenante à cette mosquée, qui « est remplie d'orangers gros comme les arbres de *Cha-* « *mars* et de fontaines jaillissantes.

« Les Espagnols adorent l'eau. Il y en a partout : en « ruisseaux, en cascades, en puits plus ornés, plus travail- « lés les uns que les autres. Toutes les cours intérieures « des habitations, les patios sont pleins de fleurs. C'est « ravissant. Nous en avons peint pendant huit jours, de ces « patios fleuris.

« De Cordoue, nous avons gagné Séville. Quelle ville « gaie et vivante ! On a l'air d'y faire une noce perpé- « tuelle. Il y a d'immenses cafés, comme à Paris, et qui « sont toujours pleins. Sous le rapport des costumes, nous « avons eu une désillusion complète, tout le monde s'y ha- « bille comme en France. Les hommes sont mis en véri- « tables gandins. On voit encore par-ci par-là quelques « tourtes, mais c'est surtout chez les paysans qui ont « conservé le costume national. Les femmes sont plus bel- « les les unes que les autres ! On ne peut pas travailler à « Séville, aussi n'y sommes-nous restés que deux jours.

« De Séville nous sommes allés à Malaga, puis à Gre- « nade, où nous avons fait de nombreuses études. Nous « nous en reviendrons en bateau à Barcelone et à Mar- « seille. Je m'arrêterai deux ou trois jours à Avignon chez « Vayson, puis de là à Paris. »

Pendant leur retour, ils se rencontrent avec une insurrection carliste. Ils trouvent le chemin de fer coupé à

quarante lieues de Barcelone, il leur faut revenir en arrière.

Enfin ils arrivent en France sains et saufs et rapportant de nombreuses études.

Vernier en avait fait de toutes sortes : paysages, vues de villes, marines, intérieurs, et elles furent trouvées si originales, si peu banales, et en dehors de tout ce que l'on avait vu jusqu'alors comme interprétation de l'Espagne, qu'elles furent très rapidement enlevées.

Dès ce jour il fut mis au rang des artistes qui ont un nom, dont les tableaux sont cotés, et les marchands prirent le chemin de son atelier.

Vernier voyait enfin se réaliser son rêve de ne plus faire que de la peinture, et il s'en montrait tout joyeux.

Castagnary signale de lui, au Salon de 1872, « les deux « plages d'Yport, si lumineuses, si gaies à contempler. « Ce sont là, dit-il, des œuvres de coloriste, et plus que « tout autre élément de l'art, la couleur est captivante. »

Pour le Salon de 1873, le même critique d'art se demande s'il faut trouver ce Salon bon ou mauvais. « Un Salon qui contient cent toiles remarquables à des degrés divers est un bon Salon. » Il compte les œuvres des paysagistes, parmi lesquels Corot, Daubigny, Chintreuil, Lausyer, Vayson, Vernier, celles des portraitistes et les tableaux de figures et, arrivant au chiffre fixé, dit : « Cela suffit. »

Cette même année il remarque ceci : « M. Émile Vernier s'est lassé de briller dans la lithographie, un art dont on se détourne, et que la vogue semble abandonner; il a voulu faire du paysage. Son succès a prouvé que son ambition était légitime. *Le rocher* et *La marée basse à Yport* sont deux excellentes toiles, bien conçues, bien ordonnées, et où l'air circule librement. Quelque chose leur manque. Quoi? un rien, un peu plus d'accent. Ayez cela, monsieur Vernier, et vous égalerez les meilleurs. »

Il obtient une médaille à l'Exposition universelle de Vienne en 1873, et cette année il expose encore au Salon officiel des artistes français, en outre de neuf lithographies, trois d'après Corot et six d'après Daubigny, deux marines fort bien traitées d'après les études qu'il avait faites à Yport.

Au printemps de 1874, il fait un séjour à Venise, et voici ce qu'il écrit :

« Nous sommes partis en mars pour Marseille, Nice, « Cannes, Monaco, Menton et Gênes. Tout cela est trop « connu pour que je t'en parle. A Bordighiera, j'ai vu la « maison ravissante que Garnier, l'architecte de l'Opéra, « s'est fait bâtir au bord de la mer, au milieu d'une forêt « de palmiers. Gênes mérite bien son nom de superbe. « C'est immense, ce qu'elle contient de magnifiques pa- « lais. Nous y logions dans un hôtel tout en marbre et « d'un luxe !.... mais aussi quelle note !

« De Gênes nous sommes partis pour Venise en passant « par Alexandrie et en traversant les Alpes, qui étaient à « ce moment-là couvertes de neige.

« De Venise je ne me charge pas de te faire de descrip- « tion. Que te dirais-je de cette merveilleuse ville qui a « l'air de sortir de l'eau avec ses clochers, ses clochetons, « ses campaniles ? C'est inimaginable ! Venise, qui a cent « vingt-cinq mille habitants, possède cent églises, et dans « presque toutes on rencontre des chefs-d'œuvre. Il fau- « drait une existence pour étudier les innombrables palais « et églises de la reine de l'Adriatique.

« Après les peintres, sculpteurs et architectes vénitiens, « il faut tirer l'échelle. C'est inouï, la quantité d'hommes « de génie que cette ville a produits et qu'on connaît à « peine de nom si l'on n'est pas venu ici.

« Nous demeurions tout près de la place Saint-Marc, où « nous passions nos soirées à écouter la musique. Chose « inappréciable, il n'y a pas de voitures ! La population

« est essentiellement artiste, fine, distinguée, d'une com-
« plaisance sans exemple.

« J'ai beaucoup bûché et surtout appris beaucoup de « choses. Je te promets que je connais les hommes mar- « quants de Venise, en sculpture, peinture et architecture. « Nous avons demeuré là deux mois.

« En quittant Venise nous sommes allés à Padoue voir « les Giotto, les Mantegna et la fameuse statue équestre « de Donatello. Depuis Milan, nous avons regagné la France « en passant le Mont-Cenis. »

Après chacun de ses voyages, on peut constater qu'il a progressé. Les connaisseurs et les marchands recherchent ses ouvrages avec empressement, et les distinctions ne font pas défaut à l'artiste.

Voici ce que dit Castagnary dans sa critique du Salon de 1874 : « M. Vernier a fait cette année un effort consi- « dérable, et, dans sa *Vue des Martigues* comme dans son « *Bassin du Carénage à Marseille*, a rendu avec justesse « et harmonie la lumière méditerranéene. » Et il cite encore à la lithographie : E. Vernier, « dont le crayon souple « s'adapte merveilleusement aux plus vaporeux paysages « de Corot. ».

En 1875, notons l'appréciation du même critique : « M. Émile Vernier a quitté le crayon lithographique pour faire l'apprentissage du pinceau. Après de longues et consciencieuses études de paysages, il s'est adonné à la marine où il a conquis un des premiers rangs. Son *Bateau de Cancale* et son *Retour du bas de l'eau* sont de tous points remarquables. Pourquoi ne point lui donner une médaille ? »

Il ne l'eut pourtant pas, et il dut attendre encore quelques années.

« Le critique constate à ce Salon que la lithographie « est dans le même état que le burin ; elle agonise. Après « avoir brillé du plus vif éclat pendant trente ans, elle est

« abandonnée à son tour, elle ne fait plus de recrues nou-
« velles, et si, parmi ses artistes renommés, M. Pirodon
« reste dans le rang, M. E. Vernier, moins persévérant, a
« passé armes et bagages à la peinture. Quelquefois ce-
« pendant, pour se distraire la main, il revient à son an-
« cien métier, et cette année notamment, il a apporté
« deux belles reproductions des tableaux de M. Merino. »

En 1876, Vernier revient d'un voyage en Hollande, et on remarque de lui au Salon deux tableaux où l'on constate les qualités d'harmonie qui distinguent sa peinture : *La tour des pleureuses à Amsterdam* et *Les paysans de Vissant allant chercher de l'eau à la mer*, puis de nombreuses lithographies, d'après Roybet, Flahaut, Decamps, Saint-François, Courbet et Corot.

En 1877, il obtient une mention honorable à la section de peinture pour son tableau : *Bateaux séchant leurs voiles à Yport* (*Seine-Inférieure*), qui fut ensuite exposé à Besançon et acquis pour le musée. Ce n'est cependant pas un de ses meilleurs, et il est regrettable que le musée de notre ville ne possède pas de ce compatriote au moins une de ces grandes marines qui ont fait sa réputation. A l'époque où parut cette étude, Vernier n'avait pas encore montré toute la puissance de son pinceau ; sa couleur est quelque peu crue et approche de la sécheresse. L'année suivante pourtant, il met dans les ciels et l'onde de ses marines l'effet moelleux d'harmonies grises et opalines.

Au Salon de 1878, M. Dujardin-Baumetz remarque que notre artiste « a tendance à dramatiser la nature, à la « passionner. »

« C'est encore, nous dit-il, un orage que M. É. Vernier
« nous représente avec une intensité poignante. Cet ar-
« tiste est en progrès continu, chaque année ses tableaux
« sont mieux vus, rendus avec plus d'énergie. »

M. Roger Ballu, dans le Salon de cette année qu'il écrivit pour la *Gazette des beaux-arts*, le signale avec MM. Ed-

mond Yon, Busson, Émile Breton, Pelouse, comme des artistes ayant à des degrés différents des talents acquis et indépendants. Vernier y avait : *Avant le grain, à Grandcamp (Calvados)*, qui fut acheté pour le musée du Luxembourg, et *Une cour de ferme à Attainville* (*Seine-et-Marne*); aux lithographies : le *Portrait de M. Thiers*, d'après Bonnat (pour le *Journal des Débats*).

A l'exposition universelle de 1878 se trouvait un groupe de neuf lithographies d'après Ribot, Ph. Rousseau, A. Stevens, Merino, et d'autres encore d'après Courbet, Bonnat, Millet, Corot, Daubigny, Dupré, Ch. Jacque, Didier et Flahaut.

Au Salon de 1879, les deux tableaux : *Les pécheuses de varech à Yport (Seine-Inférieure)*, et *La Seine à Bercy en décembre 1878*, valurent au peintre une médaille de troisième classe, et il traduisit en lithographie l'*Angelus*, de Millet, pour la chalcographie du Louvre.

Il envoyait à toutes les expositions officielles des artistes français. En 1880, *La vente des coquillages à Saint-Wast-la-Hougue* (*Manche*), lui fut achetée par un riche Américain, M. Astor.

C'est, a dit M. Maurice Duseigneur, « un excellent tableau où les poumons aspirent le bon air salin, traité en gamme grise, comme tout ce que fait M. Vernier.

« *La vente des coquillages* est très animée, les figurines « de la plage s'échelonnent dans une perspective très « juste ; certain peintre de marines, qu'on devinera, pour« rait, malgré son réel mérite personnel, apprendre beau« coup sous ce rapport en regardant le tableau de « M. Émile Vernier.

« Finissons notre promenade express par l'examen du « dessin de M. Vernier : *Un bateau de pêche à Yport*, un « motif de tableau pour le prochain Salon. »

Cette même année, il avait encore exposé une lithographie : le portrait du président de la république Grévy,

d'après Bonnat, commandé par le ministère des beaux-arts.

Voici ce que nous disions d'un de ses tableaux qu'il mit à l'exposition de Besançon en 1880 : « Nos sincères félicitations à ce compatriote qui vient d'obtenir une médaille de seconde classe au Salon de Paris. Cet artiste a le secret d'une harmonie générale grise aux tons argentins et perlés qui sont du meilleur effet. Les marines qu'il expose : *Le quai de Saint-Wast-la-Hougue* et *La chapelle*, du même pays, nous donnent une impression de fraîcheur et de plein air fort agréable. Les vagues de la plus grande : *Marée haute à Yport*, ont des transparences très vraies faites pour réjouir l'œil exercé des artistes délicats en fait de tons ; le fouettement de ces vagues est bien compris, de même que la plage, ses galets et ses rugosités qui sont rendus sans mesquinerie. Tout cela se tient et rentre dans la masse générale. Le ciel orageux chargé de nuages puissamment modelés fait très bon effet avec ces grandes mouettes qui se détachent en tons clairs sur le fond gris. On sent que le peintre marche dans sa voie avec l'assurance d'un maître. Cela donne raison à son dernier succès comme aussi à ceux qui lui sont réservés dans un très prochain avenir. »

Si Castagnary, en 1874, constatait que l'on commençait à abandonner la lithographie, un autre critique, M. Duseigneur, nous dit en 1881 : « L'eau-forte a détrôné la lithographie qui, elle aussi, a eu son temps de splendeur. »

Il s'agissait alors principalement de l'eau-forte des peintres, ce dessin à la pointe sur cuivre verni, qui n'est soumis à aucune règle et procède directement du sentiment inspiré de l'artiste, comme les admirables gravures en ce genre que nous ont laissées les Van Dyck et les Rembrandt.

De 1865 à 1870, il s'était formé une *Société d'aquafortistes* dont Vernier fit partie. Les œuvres des sociétaires

étaient éditées par la maison Cadart et Luquet. Parmi les planches qui furent alors publiées, on ne vit cependant figurer qu'un petit nombre d'études que notre compatriote avait faites dans ses voyages en divers pays, en Angleterre, par exemple : *La grande marée d'octobre en Cornwall*, et à Venise, où il dessina entre autres croquis pittoresques : *Un bateau de transport à marée basse dans la lagune de Murano*. Notons aussi, à cette époque, un album fac-similé d'après Delacroix pour le baron de Laage, et qui fut édité par Luquet.

En 1881, à la peinture : *La récolte du varech à Concarneau* et *Les dunes à Roscoff* lui valurent d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, et au Salon de 1882, Maurice Duseigneur observe que : « *Le retour des crevettières à Grand-Camp* et la *Mise à l'eau d'une fonçade à* « *Grand-Camp*, par M. E. Vernier, conservent la caracté- « ristique de ce talent distingué, c'est-à-dire une colora- « tion grise et argentine sur les terrains, fluide et mouve- « mentée sur la surface de la mer. »

A ce Salon, Antonin Proust cite Vernier en compagnie de Harpignies, Français, Lavieille, Rapin, Pelouse, Guillemet, Paul Lecomte, Robert Vauthier, Luigi Loir, etc., en disant qu'il n'est pas d'école plus honorable que cette école de paysagistes, qui compte des hommes d'une aussi grande valeur.

On s'enthousiasmait alors pour le genre du paysage, et certains critiques, devant le grand nombre des paysagistes, auguraient la fin des conventions du style classique et une rénovation de l'art basée sur le retour à la vérité de la nature. Ils ne se rendaient pas compte que le manque d'études sérieuses pour dessiner la figure humaine et la plus grande facilité d'avoir du succès comme paysagiste était la seule cause qui décidait un grand nombre de jeunes gens pressés de réussir à adopter ce genre alors fort en vogue.

Henri Houssaye, écrivant un Salon, observait ceci : « Un critique d'art en veine de paradoxe a écrit que le paysage est le genre de peinture le plus difficile. » Il n'y parait pas au Salon de 1883. (Il aurait pu même ajouter qu'il en est toujours ainsi.) On compte, disait-il, à cette exposition, au moins sept cents paysages sur deux mille cinq cents toiles, et parmi ces paysages, sept sur dix de vrai mérite. C'est donc environ cinq cents lisières de bois ou bords de rivières qui s'imposeraient à la description critique des malheureux salonniers. En cette occurrence, l'équité commande de ne s'occuper d'aucun paysage, puisqu'on ne peut s'occuper de tous. Du reste, il faut avouer, comme le dit M. Duvergier de Hauranne (1), que « le paysage est au grand art ce que l'instrumentation est à la musique ; c'est un art de second ordre qui ne saurait fleurir tout seul. Le véritable fondement des arts du dessin est dans l'étude de la nature vivante et particulièrement de la figure humaine. »

Il ne faut pas oublier que les œuvres d'art nous émeuvent en raison directe des rapports sympathiques qu'elles éveillent en nous. Plus les objets représentés se rapprochent de notre nature, et plus ils sont pour nous suggestifs de sentiments ou de pensées. Nous trouvons, par conséquent, plus d'expression aux animaux qu'aux végétaux et aux minéraux, et l'homme, l'être intelligent et conscient, est celui de tous dont les rapports sympathiques nous touchent le plus.

Sans partager l'opinion de Castagnary, qui voudrait faire servir l'art à la propagation de ses doctrines sociales, nous trouvons que ce critique a raison de nous dire (2) : « Assurément, le paysage sans figures, ou avec figurines traitées au point de vue pittoresque, ce qui est la même

(1) Salon de 1874. *Revue des Deux Mondes.*
(2) *Les salons de Castagnary*, tome I, page 208.

chose, a son intérêt. Pour peu que nous nous y prêtions, il nous touche et nous émeut, parce que les sensations que nous avons acquises au sein de la nature réelle s'éveillent sans effort devant cette vérité d'interprétation, mais il ne faut pas oublier que ce n'est là qu'une infime partie de l'art. Un grand pas est fait lorsque le paysage, au lieu d'être l'élément principal du tableau, est subordonné à la figure, comme dans Jules Breton, par exemple; un plus grand pas est fait encore lorsque, comme dans Millet, c'est la vie rustique elle-même que le peintre déroule en épisodes sur la scène champêtre. La vie rustique, c'est la moitié de la vie universelle. »

Henri Houssaye dit : « Le paysage sans l'homme est inanimé. » C'est ce que Vernier a compris. Du moment où il fait des marines, ces paysages de la mer, il se montre supérieur. Selon la remarque fort judicieuse de M. Dujardin-Baumetz, « il savait bien choisir ses motifs et il les animait en les meublant de figures. » Ses marines nous montrent les pêcheurs dans les occupations de leur vie rude. Ils chargent du varech, ils partent avec une petite flotte de bateaux à voile, ils font sécher leurs filets. Il a choisi un peu partout : en Normandie, en Espagne, en Hollande, sur l'Océan ou la Méditerranée, les sites de ses marines, et il associe toujours les travaux de l'homme à la placidité ou aux tumultes de l'océan. »

Voici encore ce que disait de lui M. André Theuriet : « Toutes les toiles de M. Vernier sont imprégnées d'un grand sentiment de la vie. Le peintre y a rendu avec amour l'impression que lui ont fait éprouver les vagues endormies ou échevelées, la plage ensommeillée ou brumeuse, le ciel limpide ou tragiquement orageux. Et non seulement le paysage est vrai, mais les objets qui le meublent, qui l'animent, s'harmonisent merveilleusement avec le milieu où ils sont placés et contribuent, pour leur part, à donner la sensation de la vie. Vernier excelle à rendre

avec quelques touches savamment simplifiées le mouvement, l'attitude, la physionomie des populations qui vivent de la mer. »

Mais, ainsi que l'observait Antonin Proust, « les aspects de la nature interprétés par les paysagistes ne sont point, comme les sujets dramatiques où l'action humaine se déploie, l'occasion pour les critiques de longues descriptions littéraires. Ils se contentent le plus souvent, dans leurs comptes rendus, de citer les noms des paysagistes les plus marquants. » Et selon M. Charles Bigot (1), « les paysages, par malheur, ne se décrivent guère; une prairie, un champ, une route, de l'eau, une ligne d'horizon, un ciel, voilà ce que, partout, on retrouve dans les paysages, et de ces mêmes éléments sort une infinie variété d'aspects et d'effets. Je ne puis guère, dit-il, qu'énumérer au paysage, en oubliant bien des noms parmi les exposants : et M. Lansyer, et M. Vernier, et M. Baudin, et M. Émile Breton. » — Suit une énumération de la plupart des maîtres dans ce genre.

La couleur des tableaux de Vernier consiste surtout dans l'heureuse harmonie des tons, mais ce ne fut pas tout d'un coup qu'il arriva à dire son dernier mot en peinture. Au commencement, les paysages qu'il fit en Franche-Comté, près de Besançon : *Les bords du Doubs*, *Un chemin sous bois. Le village d'Avanne*, *La vue prise à Cléron*, ont quelque peu de crudité et manquent de fraicheur. Il n'a point le modelé gras et onctueux de Courbet. Plus tard, en 1865, sa couleur s'éclaircit dans *Une rue du village de Champigny*, quoique l'année suivante sa peinture soit devenue un peu lourde et froide.

Au Salon de 1883, il s'essayait à peindre des animaux dans *Un attelage breton à Concarneau*, et il nous montrait la Tamise à Londres; c'est une harmonie grise dans

(1) Salon de 1883, dans la *Gazette des beaux-arts*.

le ciel et dans la mer, dans les maisons enveloppées de brouillards que l'on distingue vaguement derrière une forêt de mâts. Sous cette gamme de tons plus ou moins perlés, plus ou moins sombres, on devine la capitale de la brumeuse Albion.

A l'exposition nationale du 15 septembre de cette même année, notre artiste envoie encore quatre marines, où l'on peut constater qu'il ne cesse de progresser.

M. Daligny, l'éminent rédacteur du *Journal des Arts*, à la date du 28 septembre 1884, en fait l'éloge ainsi : « Lumineuses et d'une grande fraicheur de ton sont les quatre petites marines de M. Émile Vernier. »

Il envoya ces mêmes marines à l'exposition de Pau, et voici ce qu'en disait, dans le *Moniteur des Arts*, M. Le Berre de Boutteville : « Qui ne connait les adorables marines de M. Émile Vernier, si prestement enlevées, dans une gamme grise qui fait penser à Van Goyen ? Quelle vérité et quelle harmonie dans la *Vieille ville à Concarneau !* Voyez l'effet du matin : *Bateaux à Cannes ;* c'est la nature même saisie à l'heure si poétique où tout est encore embaumé et mystérieux. » Nous retrouvons notre artiste au Salon de 1884, en même temps qu'une pléiade de paysagistes comtois : MM. Pointelin, Japy et Isenbart. Il exposait, cette fois encore, une *Vue de la Tamise à Londres*, mais *pendant la marée basse*, et une *Marée basse à Concarneau*. Cette dernière toile représente un ciel d'orage chargé de nuages noirs au-dessus de l'océan assombri d'où émergent des rochers et des algues humides. Les vagues viennent de se retirer, découvrant les traces de leur fureur. » Là encore, on pressent le lithographe dans les délicates gradations de tons, du blanc au noir, qui lui sont familières.

Dans une revue franc-comtoise, à l'appréciation du *Salon de 1885*, par un de nos compatriotes, nous lisons qu' « Émile Vernier est toujours le vigoureux et éclatant

coloriste que l'on connaît. » Vigoureux, sans doute, mais nous ne qualifierions point d'éclatant coloris la suave harmonie grise qui le caractérise.

Voici l'appréciation que nous trouvons dans le *Salon* du 1er juin : « *Marée basse à Concarneau (Finistère) :* c'est une marine d'un très grand effet, très largement et très savamment traitée. Le chaud et brillant rayon de soleil qui, brusquement au travers de la nuée menaçante, vient frapper l'eau et éclairer les rochers couverts de varechs du premier plan, est d'une très grande hardiesse et rend plus saisissant encore l'aspect sauvage et triste de la partie de la mer et des rochers plongés dans l'ombre. C'est très solide de ton et peint en pleine pâte.

« *La Tamise à Londres, marée basse.* Ici il n'y a pas l'effet du coup de soleil : c'est la symphonie pénétrante et douce du gris. Nous sommes dans le pays de l'éternel brouillard. C'est un véritable tour de force d'avoir su rendre avec autant de vérité, de simplicité d'intensité l'impression que l'on éprouve devant ce fouillis de navires, cet enchevêtrement de mâts, ce va-et-vient de bateaux à vapeur qui croisent en tous sens la Tamise, grandiosement large entre ses docks immenses. L'eau qui clapote est transparente et lumineuse, comme tout le tableau, du reste, qui est d'une finesse inouïe. »

M. Proth apprécie ainsi ces deux tableaux dans le *Mot d'ordre* du 1er juin :

« M. Émile Vernier est toujours le maître que l'on connaît dans sa *Marée basse à Concarneau (Finistère)*, et dans sa *Tamise à Londres*. La belle Bretagne et la Grande-Bretagne lui ont été également favorables. M. Vernier ne voyage pas volontiers hors de France. Aussi avons-nous longuement et curieusement regardé sa *Tamise*.

« Impossible de rendre avec une sincérité plus clairvoyante cette chose unique au monde et entre toutes célèbre, le port de Londres. Et ce n'est pas facile, je vous

le jure. Mais Vernier, comme Guzman, ne connaît pas d'obstacles. »

La *Lanterne* du 14 mai s'exprime ainsi dans un article signé C. G. : « Voici un artiste, M. Émile Vernier, également en faveur auprès du public et qui mérite de l'être. Son tableau de *La Tamise à Londres* est tout simplement digne de figurer à côté des vieux maîtres hollandais dont s'enorgueillissent les grands collectionneurs.

« M. E. Vernier a su envelopper la ville de Londres dans une perspective aérienne merveilleusement dégradée, et les grands vaisseaux équilibrés qui se meuvent sur le fleuve donnent à sa composition une animation incroyable. *La marée basse à Concarneau* est également un morceau très réussi par l'opposition habile des plans et la franchise du coloris. »

Nous lisons aussi dans le compte rendu de ce Salon, par le *Petit Lyonnais* du 8 mai 1885 :

« Nous arrivons enfin devant deux superbes marines d'un peintre jurassien dont la réputation n'est plus à faire, M. Émile Vernier. Ces deux toiles sont d'une vigueur de tons, d'une puissance de rendu devant lesquelles il n'y a qu'à s'incliner. Les envois de M. Vernier comptent assurément parmi les meilleurs de ce Salon et classeraient leur auteur parmi les meilleurs peintres de marine de l'époque, si ce n'était chose faite depuis longtemps. »

Pour terminer enfin ces nombreuses citations, n'omettons point celle-ci tirée encore du Dictionnaire Véron publié à Poitiers (*Annuaire*, t. II, Salon national de 1883).

« *La Tamise à Londres* occupe, avec ses flots verdâtres et boueux, le premier plan de cette belle marine où un vapeur en marche glisse avec sa force de trente chevaux. Derrière cette note vigoureuse, un autre vapeur au deuxième plan, et entouré de barques et canots, sert de repoussoir à la forêt de navires à l'ancre à gauche et à droite de ce vaste port. Au fond, et dans les brumes de ce

ciel enfumé des vapeurs du charbon, des maisons et quelques monuments de Londres s'estompent dans la brume. Très belle et bonne marine d'un franc et sincère aspect. »

Nous ne reprocherons point à l'artiste, comme le fit certain critique comtois, d'avoir abandonné la Franche-Comté, ses premières amours, pour devenir peintre de marines. Nous croyons, au contraire, qu'en faisant ainsi, il a bien fait, parce qu'étant harmoniste plutôt que coloriste, au sens complet du mot, il a trouvé sa voie en traduisant le gris de la mer et du ciel.

Pourquoi, par exemple, regretterions-nous que Corot ait éteint la verdure en recherchant une brume poétique? Le peintre d'élite rend la nature moins comme elle est pour le vulgaire que comme il est. Dans toutes ses peintures, Vernier excella à rendre d'une façon large et simple les poésies de la mer. On remarqua, au Salon de 1885, *La grande marée d'octobre en Cornwal (Angleterre)*. — A gauche du spectateur, des masures d'où descend un marin; deux pêcheurs tirent une barque au rivage. — Là encore, on constate une harmonie agréable en tons opalins, ainsi que du mouvement et de la vie. Cette toile nous montre la lutte de l'homme avec les éléments.

Nous avons vu avec surprise, le 25 mai 1887, un journal de Besançon, fort mal informé, le confondre avec un médiocre lithographe qui collaborait au *Charivari*, en signant de la même initiale, l'homonyme E. Vernier (1). C'est avec raison que notre excellent peintre ne goûtait point les productions de ce dernier. Je l'ai même vu, lui si sincère, fort indigné qu'on ait pu le prendre pour ce caricaturiste avec lequel il n'eut jamais rien de commun.

---

(1) En outre de ce Vernier du *Charivari*, citons encore un autre Vernier qui fut peintre et lithographe, et surnommé Verron-Vernier (1830-1861).

Il connut Philippon, dont il lithographia un très beau portrait, mais s'il publia quelques pages dans un album intitulé : *Le musée Philippon*, il ne collabora point au *Journal amusant* où figuraient des gravures sur bois.

Au Salon de 1886, *L'embarquement des filets à Saint-Yves* et *Le retour des bateaux par un gros temps à Concarneau* furent à la hauteur de ses œuvres précédentes.

Il s'y trouvait aussi deux belles aquarelles : *Vues prises en Angleterre*, remarquables par une grande franchise de touche, dans une très fine harmonie grise. En 1887, il avait au Salon deux tableaux et deux lithographies; c'est à Salins qu'il fit des études pour les bœufs qu'on voit dans un de ses deux dessins : *Vieilles maisons* et *Église de la Délivrance, à Salins;* on remarquait aussi trois aquarelles enlevées avec vigueur et représentant des marines.

Comme lithographe et comme peintre, Vernier fut très fécond. Son crayon est souple et rend bien les œuvres qu'il traduit, son pinceau rend la nature dans un ensemble harmonieux.

Il a, d'ailleurs, toujours peint d'après nature. Ce que l'on recherchait alors, et non sans raison, c'était surtout une peinture dont on puisse dire : « Comme c'est vrai ! comme c'est naturel ! » Ses toiles sont plutôt des études bien venues que des tableaux composés. Sincérité et conscience artistique, telle fut sa devise.

Sensible et plein de cœur, Vernier fut en même temps un homme nerveux, comme l'appelait flegmatiquement Courbet.

Toujours en mouvement, dans une journée il parcourait Paris, dont il connaissait tous les artistes célèbres, il se présenta, pour reproduire leurs ouvrages, chez les maîtres qui, vers 1860, avaient acquis le plus de célébrité, et devint leur ami ; il était surtout fort intime avec le paysagiste Yon.

Parmi les lithographes, celui qui eut le plus d'influence

sur lui fut Collette, né au Pas-de-Calais, et qui peut-être le décida à adopter le genre de la marine, où il se fit remarquer dans ses dernières années.

Sa peinture et ses lithographies ont parfois des tons un peu lourds que rachètent l'entrain et la facilité de leur exécution. Même dans ses productions commerciales, ses lithographies à la plume, représentant des joyaux, des meubles ou des ornements, peuvent être citées comme supérieures pour l'exactitude et l'exquise finesse des détails.

Il fut très fécond, comme on peut le voir en feuilletant son œuvre au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, et il a su traduire le sentiment et la manière de maitres fort divers. Il nous montre tour à tour ce qui caractérise Courbet, Diaz, Corot, Daubigny, Delacroix, Henner, Tassaërt, Breton, Doré, Decamps, Meissonnier, Chaplin, Géricault, Flandrin, etc.

« Les lithographies de Vernier, — selon M. Henri Be-
« raldi, — d'une couleur honorable au début, étaient tom-
« bées, à la fin, dans le gris uniforme et désespérant.
« C'est dans ce ton que sont exécutées deux images d'a-
« près Puvis de Chavannes, qui n'en resteront pas moins
« historiques, sur le siège de Paris : *Le départ du ballon*
« et l'*Arrivée du pigeon.* Il y a des titres plus solennels :
« *La ville de Paris confie son appel à l'air*, etc. »

Il est pourtant à propos de rappeler ici que Puvis de Chavannes fut toujours incolore dans tout ce qu'il produisit, et que là encore Vernier ne fit que traduire fidèlement son modèle. Sa peinture interprète sincèrement la nature. Il avait la vue normalement développée et fort exercée, et aussi l'intuition de l'artiste. Il ne crut point, comme beaucoup de ses confrères, qn'il arriverait par l'intelligence littéraire à l'intelligence plastique et pittoresque; en un mot, il ne fut l'homme d'aucun système et son inspiration fut tout originale.

D'un caractère aimable et enjoué, il se montra un excel-

lent camarade, un ami plein de cordialité et de franchise.

A la suite d'une vie très mouvementée, les infirmités lui arrivèrent avec l'âge : les rhumatismes, conséquence des études matinales du paysagiste, ne tardèrent pas à affliger notre artiste, qui avait une tendance à l'arthritisme, puis une toux inquiétante l'affaiblit peu à peu.

Pendant l'été de 1886, il était venu me voir à Besançon et je le trouvai fort changé physiquement. Il était émacié et avait le pressentiment de sa mort prochaine. « Je vais, « me dit-dit, faire encore une étude, puis après j'irai.... « sous terre. » Il mourut le 23 mai 1887.

Nous lisons au *Journal de Caen*, dans un article signé des initiales J. B. : « Je veux ajouter un mot d'adieu pour un artiste éminent qui vient de s'éteindre prématurément. En terminant mon dernier article, je me plaignais qu'Émile Vernier, le peintre de marines si connu, eût négligé nos côtes depuis plusieurs années, et j'espérais qu'il reviendrait y chercher les sujets des tableaux si vrais et si sincères qu'il exposait chaque année. Hélas ! le pauvre artiste ne viendra pas au rendez-vous ; il est mort hier.

« Bien que n'étant pas originaire du Calvados, Émile Vernier affectionnait nos côtes et surtout Grandcamp. Nul mieux que lui ne sut rendre la glauque et verdâtre transparence des vagues de la Manche, ses brouillards et son ciel si souvent chargé de nuages ; nul aussi, par la dignité de sa vie, par l'affabilité de son caractère, ne mérite plus de regrets. »

Devant l'assistance d'amis et de confrères qui se pressait aux obsèques, M. Auteroche, secrétaire de la Société des artistes, fit, au nom de M. Bouguereau, président de la Société, la lecture d'un discours où, déplorant que la mort inexorable eût frappé le maître dans la force de l'âge et la maturité du talent, il rappelle la lutte qu'il soutint pendant vingt-six ans, depuis ses débuts en 1861.

« En 1864, ajoute-t-il, il se révéla peintre. Depuis cette

époque, il n'a pas cessé de suivre courageusement et heureusement sa double voie : tantôt donnant, comme peintre, ses études si justes et si franches des côtes de l'Océan, tantôt multipliant par la lithographie les paysages de Corot et de Daubigny, les compositions de M. Breton et de M. Chaplin...., » etc., puis rappelant que plusieurs fois il fit partie du jury pour la gravure et la lithographie, M. Bouguereau ajoutait : « Partout il était de notre grande famille artistique ; il en était, enfin, par cette sympathie confraternelle qui forme entre nous un lien si sûr et si précieux. Émile Vernier méritait et possédait l'affection de tous. Au nom de ses confrères, au nom de vous tous, Messieurs, car je n'hésite pas à me faire votre interprète en cette pénible occasion, j'adresse ici un adieu bien profondément ému à l'ami et à l'artiste excellent que nous venons de perdre. »

Ensuite, son vieil ami, M. Beauquier, député du Doubs, prononça un dernier adieu au nom des associations de nos compatriotes à Paris, de la famille de l'artiste et de tous ses amis, *c'est-à-dire de tous ceux qui l'ont connu.*

« Comment, observe-t-il, comment les Franc-Comtois pourraient-ils oublier jamais cette généreuse et vaillante nature d'artiste, ce talent si personnel, fait de bonne foi et de sincérité ? Et lui, vous savez quel attachement il avait conservé pour son pays natal ! Vous vous rappelez tous, vous qui l'avez connu, avec quel naïf orgueil il s'écriait souvent en nous faisant sourire : « Il n'y a rien au-dessus de la Franche Comté ! » Et il le pensait comme il le disait ; sa Franche-Comté lui rendait bien, du reste, cette affection. Elle l'aimait et elle était fière de lui....

« Ce que je puis attester, moi qui ai été le compagnon et le témoin de sa jeunesse, moi qui l'ai vu aux prises avec les difficultés de la vie, c'est que ses succès, il les a dus à son énergie, à son travail persistant, à l'amour, je devrais dire à la passion qu'il avait pour son art. Il était admira-

blement trempé, du reste, pour le combat de la vie. Son inaltérable entrain, sa vitalité exubérante, son enthousiasme débordant, avaient raison de toutes les épreuves, Il avait la foi dans son art, cette foi triomphante qui surmonte tous les obstacles.... »

Nous lisons dans la *Chronique des arts et de la curiosité* du 26 novembre 1887 : « Jeudi dernier a commencé chez « Georges Petit, rue de Sèze, l'exposition des œuvres « d'Émile Vernier, le peintre distingué, mort il y a quel- « ques mois.

« Cette exposition, organisée par sa veuve, est des plus « intéressantes. Elle durera trois jours et sera suivie « d'une vente à l'hôtel Drouot, les 28, 29 et 30 novembre. »

Dans la même *Chronique* du 3 décembre 1887, nous trouvons : « La vente d'Émile Vernier a produit un « chiffre total de 34,000 fr., les prix variant de 200 à « 1,500 fr. Un tableau très important, intitulé : *Le retour « de la ferme*, a été acquis par l'État avant les enchères. »

Notons ici que ce tableau qui, maintenant, atteindrait, en vente publique, à de hauts prix, ne fut payé par l'État que 1,500 fr.

CATALOGUE DES ŒUVRES DE VERNIER

PEINTURE ET LITHOGRAPHIE

AUX SALONS OFFICIELS DES ARTISTES FRANÇAIS

(1857-1887)

SALONS

1857. — *Le grand bissexte*, d'après Maurice Sand, lithographie.

1859. — *Paysage, forêt de Fontainebleau*, d'après l'auteur, lithographie.

1861. — *Casseurs de pierres*, d'après Courbet; — *Départ des ramoneurs*, d'après Sain ; — *Portrait du docteur G.*, d'après Gautier, lithographie.

1863. — *La curée*, d'après Courbet; — *Une meute sous bois*, d'après Belly et de Balleroy.

1864. — *Vue prise aux environs de Besançon ; — Vue de la vallée de la source de l'Ain*, peintures. — *Une noce en Alsace*, d'après Brion (appartient à la Société des amis des arts de Douai); — *Une chasse au faisan*, d'après A. de Balleroy, lithographies.

1865. — *Intérieur de parc à Champigny* (appartient à M. Eug. Philippon), peinture ; — *Les bulles de savon*, d'après le tableau de M. Chaplin, du musée du Luxembourg ; — *Les tourterelles*, d'après le même.

1866. — *Une rue à Champigny ; — Vue prise à Champigny*, peintures (appartient à M. le docteur Fournier). — *Le loto*, d'après Chaplin ; — *Gardeuse de dindons*, d'après Breton.

1867. — *Les bords du Doubs, près Besançon ; — Un chemin sous bois près Besançon*, peintures. — *Portrait de Mme la baronne de L.*, d'après Henner ; — *La remise de chevreuils*, d'après G. Courbet.

Exposition universelle de 1867. — *La jeune femme endormie* et les *Deux enfants*, d'après Tassaërt; — *Les bords de la Loire*, d'après G. Courbet.

1868. — *Le village d'Avanne, près Besançon; — Les bords de*

la Loire à Blois, peintures. — Six lithographies, même numéro, d'après MM. Bonnat, Corot, Jacque, Millet et Ribot; — *Les joueurs de trictrac*, d'après M. Roybet.

1869. — *Vue prise à Cléron* (*Doubs*) ; — *Les bords de la Loue* (*Doubs*), peintures. — Huit lithographies, même numéro, d'après MM. Corot, Daubigny, J. Dupré, Didier, Meissonnier, Ph. Rousseau et de Balleroy, pour le Musée universel, etc. ; — *Othello et Desdémone*, d'après M. R. Rodriguez.

1870. — *Ferme à Vaucotte* (*Seine-Inférieure*) ; — *Plage près Étretat* (*Seine-Inférieure*), peintures appartenant à M. Petitcollin ; — *Rendez-vous de chasse*, d'après M. Claude ; — neuf lithographies, même numéro, paysages d'après Corot.

1872. — *La plage d'Yport*, peinture réexposée en 1878 ; — *Le bateau 774 d'Yport*, réexposé en 1878, peinture. — Lithographies : *Le matin*, *Le soir*, d'après Corot ; — trois lithographies, d'après les tableaux du musée de Besançon.

1873. — *Rocher à Yport ;* — *Marée basse d'Yport*, peintures. — Trois lithographies : *Paysages*, d'après Corot ; — six lithographies : *Paysages*, d'après M. Daubigny.

1874. — *Les Martigues, étang de Berr* (*Bouches-du-Rhône*) (appartient à M. Migon) ; — *Le bassin du Carénage* (*port de Marseille*) ; — *Les bateaux de Cancale* (*Ille-et-Vilaine*), peintures. — Lithographies : *Deux paysages*, d'après Corot ; — *Enfant*, d'après Henner ; — *Nature morte*, d'après Ph. Rousseau ; — *Paysage*, d'après Corot.

1875. — *Un bateau de Cancale ;* — *Le retour du Bas-de-l'eau ;* — *Marée basse à Cancale*, peintures. — Lithographies : *Un Turc*, *Un hidalgo*, d'après M. Merino.

1876. — *La tour des pleureuses à Amsterdam ;* — *Paysans de Vissant allant chercher de l'eau à la mer*, peintures. — Lithographies : *Combat de coqs*, d'après Roybet ; — *Paysage*, d'après Flahaut ; — *Le pont de Moret*, d'après Decamps ; — *Un éléphant dans les jungles*, d'après M. Saint-François ; — *La fileuse*, d'après G. Courbet ; — *Paysage*, d'après Corot.

1877. — Lithographies : *Bateaux séchant leurs voiles à Yport ;* — *Un éboulement à Yport ;* — trois lithographies, d'après MM. Tassaërt, Stevens et J. Lambert.

1878. — *Avant le grain à Grand-Camp* (*Calvados*) (musée du Luxembourg) ; — *Cour de ferme à Attainville* (*Seine-et-Marne*), peintures. — Lithographie : *M. Thiers*, d'après M. Bonnat (pour le *Journal des Débats*).

Exposition universelle 1878. — Neuf lithographies : *Enfant et*

son chien, d'après Ribot; — *Fromage blanc*, d'après M. Ph. Rousseau ; — *Fleurs et fruits*, d'après le même ; — *Les deux sœurs*, d'après M. Stevens ; — *L'hidalgo*, d'après M. Merino ; — *La curée*, d'après Courbet ; — *Petit Italien*, d'après Bonnat ; — *La fileuse*, d'après Millet ; — onze lithographies, d'après MM. Corot, Daubigny, J. Dupré, Ch. Jacque, J. Didier et Flahaut.

1879. — *Les pêcheuses de varech à Yport* (*Seine-Inférieure*) ; — *La Seine à Bercy, en décembre 1878*, peintures. — Lithographie : *L'Angelus d'après Millet* (pour la chalcographie du Louvre).

1880. — *La vente du coquillage à Saint-Wast-la-Hougue* (*Manche*) (appartient à M. J. Astor, de New-York), peinture. — Dessins : *Bateau de pêche à Yport* (*Seine-Inférieure*) — Lithographie : *Portrait de M. Grévy, président de la République*, d'après M. Bonnat (ministère de l'instruction publique et des beaux-arts).

1881. — *La récolte du varech à Concarneau* (*Finistère*) ; — *Les dunes à Roscoff* (*Côtes-du-Nord*), peintures. — Lithographie : *Paysage*, d'après M. Bernier.

1882. — *Le retour des crevettières du Grand-Camp* (*Calvados*) ; — *La mise à l'eau d'une fonçade à Grand-Camp*, peintures. — Lithographie : *Petite mère*, d'après Girardet.

1883. — *Attelage breton à Concarneau* (*Finistère*) ; — *La Tamise à Londres*, peintures. — Une lithographie : *Lion*, d'après E. Delacroix. — Dessins : *SaintRaphaël* (*Var*) ; — *Les Alpes maritimes à Saint-Raphaël.*

Exposition nationale, le 15 septembre 1883. — *Bateaux à Cannes* (*Alpes-Maritimes*) ; — *Un bassin du port de Concarneau* ; — *Bateau venant chercher du sable à Saint-Raphaël* (*Var*) ; — *Embarquement de la « rogue, » appât pour la pêche des sardines, port de Concarneau*, peintures.

1884. — *Le port de Concarneau* (*Finistère*), aquarelle ; — *Retour des bateaux de pêche à Concarneau*, aquarelle. — Une lithographie : *Judith*, d'après M. Benjamin Constant. — Peintures : *Marée basse à Concarneau* (*Finistère*) ; — *La Tamise à Londres* ; — *Marée basse.*

1885. — Peintures : *Grande marée d'octobre en Cornwall* (*Angleterre*) ; — *Le matin en Cornwall* (*Angleterre*). — *La ville d'Amsterdam*, aquarelle ; — *Paysage en Cornwall*, aquarelle.

1886. — Peintures : *Embarquement des filets à Saint-Yves* (*Angleterre*) ; — *Retour des bateaux par un gros temps à Concarneau.* — Dessins : *Marée basse par un gros temps à Saint-Yves, Corn-*

wall (Angleterre), aquarelle ; — *Marée haute à Saint-Yves, Cornwall*, aquarelle.

1887. – *Ile de Bouin ; — Vieilles maisons au Croisic (Loire-Inférieure)*. — Dessins : *Vieilles maisons à Salins (Jura) ; — L'église de la Délivrance à Salins.*

A la Société des beaux-arts à Arras, on voit de Vernier des lithographies et plusieurs peintures. Au musée de Quimper : *Un attelage au bord de la mer* et *La grève de Concarneau ;* au musée de Besançon : *Bateaux séchant leurs voiles à Yport.*

Vernier est aussi l'auteur de divers albums. En 1870, l'album Corot qui reproduit douze des meilleures productions du maître.

Citons encore un album de *Légendes du Berry*, d'après Maurice Sand; un autre intitulé : *Trouville-Dauville*, d'après Boudin, peintre de marines, et celui contenant dix lithographies, d'après les maîtres contemporains, édité par Ch. Jacques, peintre graveur.

Catalogue des lithographies

Nous empruntons aux *Graveurs du XIXe siècle*, par Henri Beraldi, la nomenclature suivante des lithographies de Vernier :

Superstitions du Berry : Maurice Sand, 12 p., 1857 ; *Le déjeuner interrompu :* Caraud ; *Forêt de Fontainebleau :* Em. Vernier ; *Édith, Julie :* Gigoux.

Un nid de fauvettes : Ed. de Beaumont, 1857 ; *La vallée de la Loire, La vallée d'Ornans :* l'artiste ; *Le casseur de pierres*, gr. in-fol. en l. 5 : Le Change ; *La curée, La remise de chevreuils, La jeune fille aux mouettes, Le retour de la foire, La meute sous bois :* Courbet.

Le cheval qui boit : Meissonnier, in-8 (tableau de la collection Verdier).

Une famille de saltimbanques : G. Doré.

Jeune femme endormie, La Vierge allaitant : Tassaërt.

Une noce en Alsace : Brion.

Relais de chiens anglo-normands ; Le lièvre, Le lapin, Le faisan, La perdrix, sujets de chasse in-4, et les mêmes in-8 : de Balleroy ; *La meute sous bois :* Balleroy ; *L'entrée au bois, Retour au chenil*, 2 p. : Schutzemberger ; *Rendez-vous de chasse :* Claude.

Les bulles de savon, Les tourterelles, Le loto, La leçon, La lecture, L'indiscrète : Chaplin ; *Le combat de coqs, Les joueurs de*

trictrac : Roybet. — *Les gâte-sauce, La petite fille au chien :* Ribot.

Trouville-Dauville et ses environs, album pittoresque d'après Baudin (quelques pièces, comme : *La jetée, L'heure du bain,* ont de l'intérêt comme modes de 1865).

Fromage blanc, Fleurs et fruits : Ph. Rousseau ; *Baigneuses :* Diaz ; *Le pont de Meret :* Decamps ; paysages de Jules Didier et de Jules Dupré ; suite de douze paysages de Daubigny ; *L'île de Vaux à Anvers, Le printemps, Bords de la Loire, Herblay, Étang de Gilieu, Lever de lune, Village de Glouton, Le pont Marie, Villerville, Moulin des Gobelles, Le pré des Graves, Une mare dans le Morvan.*

Paysages d'après Corot : *L'étang de Ville-d'Avray, Le bord de l'eau, Le matin, Le soir, Le marais, Le berger, La toilette, Sodome.*

Gardeuse de dindons : Breton ; *Montluçon, Pâturage :* Ch. Jacque.

Tête de supplicié : Géricault.

Le lion au caïman, Othello : Delacroix.

La baronne de L., Petit enfant couché : Henner.

La fileuse, Le vanneur, L'Angelus : Millet ; *Le départ des ramoneurs :* Sain ; *Le docteur G. :* Amand Gautier ; *Othello et Desdémone :* Rodriguez ; *Turc, Hidalgo :* Merino ; *Paysage :* Flahaut ; *Éléphant dans les jungles :* Saint-François ; *Petit pâtre italien dansant, Italienne buvant à la fontaine, M. Thiers, M. Grévy :* Bonnat ; *Les deux sœurs :* Stevens ; *Chien et chats :* Lambert ; *Petite mère :* Girardet ; *L'examen :* Brandon ; *Grand sanhédrin des Israélites de France :* Moyse ; *Le sommeil de la grand'mère, Le déjeuner de la pie :* Fortin ; *Le vieux voisin :* Salentin ; *La peste d'Elliant :* Duvau ; *Un soir dans les Alpes, Les bonnes commères, Le moment difficile :* de Meuron ; *Dans les Pyrénées, La barre de la Bidassoa :* G. Colin ; *Le Bosphore :* Pasini ; *La nourrice :* Michel Lévy ; *Les saltimbanques :* Magy ; *Porteuse de fagots buvant à la fontaine :* Baron ; *Arabes abreuvant leurs chevaux :* Huguet ; *Pâturage :* de Kock ; *Environs du Caire,* L. Belly, etc.

Le départ du ballon, L'arrivée du pigeon, La ville de Paris confie son appel à l'air, etc.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Extrait des registres des actes de l'état civil de la ville de Lons-le-Saunier

L'an mil huit cent vingt-neuf, le trente novembre, à onze heures du matin, par devant nous François-Joseph Jacquier, maire et officier de l'état civil de la ville de Lons-le-Saunier, chef-lieu du département du Jura, a comparu M. Claude-Joseph Vernier, âgé de vingt-neuf ans, limonadier, domicilié à Lons-le-Saunier, place Royale, n° 3, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier vingt-neuf du courant, à neuf heures du soir, de lui déclarant et de dame Victorine-Augustine Desfosses, âgée de vingt-neuf ans, limonadière, son épouse, et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Louis-Émile. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de MM. Jean-Alexis Saire, âgé de cinquante ans, chapelier, domicilié à Lons-le-Saunier, place Royale, et Antoine Mons, âgé de quarante-huit ans, marchand de parapluies, domicilié mêmes ville et place.

Signé au registre : VERNIER, SAIRE, MONS et JACQUIER.

LA SURMORTALITÉ MASCULINE

SES ENSEIGNEMENTS EN FRANCE ET A BESANÇON

Par M. le Docteur BAUDIN

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 18 mai 1905)

MESSIEURS,

En règle générale, dans un milieu démographique (État, province, district, département, ville, etc.), — à la condition que sa population soit assez considérable et que l'observation porte sur une période un peu longue, — la *mortalité masculine* l'emporte sur la *mortalité féminine ;* c'est-à-dire que, sur mille habitants du sexe masculin de tous âges du milieu démographique donné, on compte, année moyenne, plus de décès que sur mille habitants du sexe féminin.

On dit alors qu'il y a SURMORTALITÉ MASCULINE.

La surmortalité masculine peut et doit être étudiée : en elle-même d'abord, au point de vue absolu ; — puis, relativement aux lieux et aux temps, c'est-à-dire dans ses variations en un même moment dans divers milieux démographiques, ou bien, à des périodes diverses ou successives, dans un même milieu. Et cette étude fournit au statisticien, au démographe, au sociologue et aussi au moraliste des enseignements théoriques et pratiques sur

l'importance et la variété desquels je me propose d'attirer aujourd'hui votre attention. Je m'efforcerai de me faire pardonner ce qu'un tel sujet présente d'un peu bien spécial et d'aride en interprétant plus qu'en multipliant les chiffres, puis, en faisant à notre population bisontine, dont les intérêts nous touchent de plus près, la part la plus large possible dans l'étude de cette question.

On dit et on répète, depuis des années, des lustres, depuis tantôt près d'un siècle, que ce phénomène de la surmortalité masculine s'explique aisément : en raison du travail et de la nature du travail auquel il est astreint, l'homme serait exposé, plus que la femme, aux effets du surmenage, tant intellectuel que physique, ainsi qu'aux influences nocives du milieu extérieur (intempéries). Il y a là une légende avec laquelle il serait bon, je crois, d'en finir. Est-il bien sûr que, dans une bonne partie de la population, du moins, chez l'artisan, chez le petit commerçant, chez l'ouvrier, chez le paysan, la femme travaille moins que l'homme, intellectuellement et physiquement; qu'elle ne se fatigue pas tout autant, si ce n'est plus, eu égard surtout à la fragilité particulière à son sexe? Et s'il est vrai que les métiers, ou du moins certains métiers exclusivement exercés par l'homme, l'exposent, plus que la femme, aux inconvénients ou aux dangers de la chaleur ou du froid excessifs, des intempéries et de l'humidité, ne faut-il pas reconnaître, d'autre part, que la vie sédentaire de la femme, recluse en des locaux ou des logements insuffisants, insalubres, présente pour elle d'autres inconvénients et d'autres dangers autrement redoutables? Joignez à cela, pour la femme, les risques, hélas! trop peu imaginaires, de la puberté et de la ménopause, ceux de la maternité, et vous reconnaîtrez facilement avec moi que, rationnellement, c'est la *surmortalité féminine* qui devrait être la règle.

Or, je l'ai dit, c'est l'inverse, précisément, qui s'observe. Serait-ce donc que l'homme, que l'enfant masculin, en venant au monde, apporte, avec une débilité plus grande, des germes spéciaux de maladie et de mort ? On a essayé de soutenir cette thèse en se basant sur ces constatations : que la *mortinatalité*, ou fréquence relative des mort-nés, l'emporte constamment dans le sens masculin ; puis que la surmortalité masculine s'affirme constamment dès la première et la deuxième année d'existence. Mais comment se fait-il alors que, dès la fin de la deuxième année, cette surmortalité masculine disparaisse, et que, durant près de trente ans, de deux ans à trente ans au moins, la mortalité masculine se maintienne égale, inférieure même à la mortalité féminine, pour qu'ensuite, à partir de trente, trente et un ans, elle lui redevienne supérieure, et ce, dans des proportions énormes et jusqu'aux âges les plus avancés, de quatre-vingt-dix à cent ans et au delà ? Il n'est pas possible de comprendre cette débilité spéciale au sexe masculin, débilité qui, après s'être manifestée aux âges d'un et de deux ans, subisse dans ses effets une singulière éclipse, d'une trentaine d'années de durée, pour s'affirmer à nouveau, avec un redoublement d'intensité, à partir de trente et un ans et jusqu'aux âges ultimes. La vérité est que l'enfant masculin semble, en effet, apporter en venant au monde une susceptibilité un peu plus marquée que l'enfant féminin, un moindre pouvoir de résistance aux causes diverses, intrinsèques ou extrinsèques, de maladie et de mort. Mais la vérité est aussi que cette prédisposition morbide spéciale s'atténue et disparait assez vite, et qu'en raison même de la sélection opérée chez les nouveau-nés et les tout petits enfants du sexe masculin, du fait de cette surmortalité masculine de zéro à deux ans, leur groupe reprend vite l'avantage sur le groupe féminin correspondant, et que cet avantage se maintient, même chez les célibataires, jusqu'à l'âge de trente ans.

Mais, voici qu'à partir de trente et un ans, la surmortalité masculine réapparaît, s'accentue, devient énorme, dans toutes les catégories d'état civil, très accentuée surtout chez les célibataires et chez les veufs, notable encore chez les mariés hommes. Il faut donc bien qu'à partir de cet âge de trente et un ans, et sans doute aussi dans les années plus ou moins immédiatement antérieures, des causes nouvelles de prédisposition à la maladie et à la mort se soient exercées, soit sur le sexe masculin exclusivement, soit sur les deux sexes, mais avec une évidente et formidable inégalité au préjudice du sexe masculin. Quelles sont ces causes? ou, du moins, s'il est difficile de les préciser et de définir la part d'action qui revient à chacune d'elles, quelle en est, d'une façon générale, la nature?

Pour s'en rendre compte, il suffit de se reporter aux statistiques des grandes villes, aux tableaux concernant les chiffres respectifs des décès masculins et féminins par maladies diverses ; de relever celles de ces maladies qui, proportionnellement, frappent les hommes de préférence; puis, remontant des effets aux causes, de se demander quelles sont les causes les plus fréquentes de ces affections à prédilection masculine.

Or, si l'on procède de la sorte, on constate que les affections à prédilection masculine très accentuée, celles qui, par conséquent, entraînent la surmortalité masculine, peuvent se grouper comme suit :

1er groupe : l'alcoolisme proprement dit, la cirrhose du foie, la néphrite brightique, l'ulcère de l'estomac, l'encéphalite, le suicide, toutes affections dans l'étiologie desquelles l'alcoolisme tient souvent, — non toujours, — une place prédominante.

2e groupe : la syphilis, les affections du larynx, l'ataxie locomotrice progressive, la paralysie générale, les maladies de vessie, dans lesquelles la syphilis et les autres af-

fections vénériennes jouent le rôle de cause extrêmement fréquente, je ne dis pas constante.

3e groupe : les tuberculoses diverses (méningées, osseuses, articulaires, pulmonaires surtout), dans le développement desquelles l'alcoolisme joue encore un rôle important, — on a pu dire avec raison que la phtisie se prenait sur le zinc, — ainsi que, d'une façon générale, le dérèglement de la vie et des mœurs, tandis qu'en même temps, la syphilis peut intervenir pour une part évidemment beaucoup moindre, non négligeable pourtant. A la tuberculose, il faut joindre la pleurésie qui, dans les trois quarts des cas mortels au grand minimum, est de nature tuberculeuse.

Enfin, pour mémoire, et pour être complet, il convient de mentionner le cancer buccal, près de huit fois plus fréquent chez l'homme que chez la femme, et au nombre des causes duquel se trouvent : en première ligne, l'abus du tabac à fumer, — puis, peut-être aussi, mais bien moins souvent, la syphilis et l'alcoolisme.

En résumé, de l'examen des chiffres de la statistique, concordants dans toutes les villes, dans tous les États, il résulte que la cause principale, efficiente, de la surmortalité masculine, c'est l'alcoolisme avec ses inévitables conséquences : le relâchement des mœurs et l'affaiblissement du lien de famille et de son influence préservatrice, préventive, non identique comme effet chez l'homme et chez la femme.

Et cela est si vrai que l'on voit la surmortalité masculine varier, suivant les lieux et suivant les temps, et en raison directe des mouvements d'accroissement et de recul de l'alcoolisme.

M. Chandelier a présenté au congrès international d'hygiène et de démographie de Paris, en 1900, une série de tableaux de la mortalité par sexe et âges, dans tous les départements français, pour la moyenne des années 1861-

1862-1863 d'une part, et 1891-1892-1893 d'autre part. De la comparaison de ces tableaux, il résulte ce qui suit :

1° Si l'on établit deux cartes dans lesquelles les départements sont teintés d'une couleur d'autant plus sombre, d'une part, que la surmortalité masculine y est plus grande ; d'autre part, que l'alcoolisme y est plus développé, on constate que ces deux cartes sont à peu près exactement superposables ; que, d'une façon générale, par exemple, les départements à forte surmortalité masculine sont ceux du nord, dans lesquels l'alcoolisme est très développé ; qu'au contraire les départements du centre, les moins éprouvés par l'alcoolisme, sont ceux également qui ont une faible surmortalité masculine.

2° Que, tandis que partout, dans ces trente à quarante dernières années, la mortalité infantile a diminué, grâce à la pénétration de l'hygiène, et qu'il en a été à peu près de même pour la mortalité féminine (sauf dans quelques départements du nord, où les femmes se sont mises à boire), au contraire, la mortalité masculine, à partir de trente et un ans, parfois à partir de vingt à vingt-cinq ans, n'a cessé de s'accroître. Et pourtant, que de progrès réalisés, non pas seulement dans l'hygiène privée, mais encore dans l'hygiène publique, dans l'hygiène industrielle ; quelles améliorations dans les conditions de travail, dans le salaire, dans la situation de l'ouvrier !

Le rapport intime existant entre la surmortalité masculine et l'alcoolisme devient particulièrement frappant et probant lorsqu'on étudie ses variations, selon le temps, dans une population compacte, parfaitement homogène, comme celle de la Belgique, par exemple, pays où, par surcroît, on a la chance d'avoir à ne manier que des statistiques complètes et parfaites. Or, en Belgique, que constate la statistique ?

a) Dans la période 1846-1856, la consommation de l'alcool est encore à un taux très modéré : la surmortalité

masculine va s'abaissant légèrement, grâce aux progrès de l'hygiène.

b) Dans la période 1857-1866, la consommation de l'alcool augmente dans de notables proportions : la surmortalité masculine, en dépit de la continuité des progrès de l'hygiène, va en augmentant à partir de quarante-cinq ans.

c) Dans la période 1867-1880, la consommation de l'alcool continue à progresser : parallèlement, la surmortalité masculine s'élève, et, cette fois, à partir de vingt-cinq ans.

d) Dans la période 1881-1895, et grâce aux efforts des pouvoirs publics, la consommation de l'alcool cesse d'augmenter et subit même un recul appréciable : la surmortalité masculine s'abaisse, elle aussi, du moins jusqu'à l'âge de quarante à quarante-cinq ans.

La démonstration est complète. Et n'est-ce pas le cas de rappeler ces paroles de la sagesse antique : « L'homme se « plaint de la brièveté de la vie : il ne l'a point reçue courte « de la divinité ; c'est lui qui s'ingénie à la rendre telle. »

La France est aujourd'hui l'un des pays où la surmortalité masculine est la plus élevée : cent huit décès d'hommes pour cent décès de femmes. Il est vrai aussi que nous tenons (à peu près, sinon sûrement) la tête en tant que consommation de l'alcool par an et par tête d'habitant : nos 671,273 cafés, débits ou auberges ont submergé notre malheureuse population, en 1903, sous les flots de 2,400,000 hectolitres environ d'alcool (au lieu de 600,000 hectolitres en 1848 et de 1,342,000 hectolitres en 1880), sur lesquels 132,891 hectolitres d'absinthe (au lieu de 785 hectolitres en 1848, de 12,687 hectolitres en 1880 et de 112,617 hectolitres en 1890). Notre consommation d'eau-de-vie trois-six, à 50 °/₀, qui était de 4 litres 1/2 en 1848 est, aujourd'hui, de près de 19 litres par tête, y compris les enfants et les femmes ; elle dépasse 25 litres à Rouen, 24 litres au Havre et à Cherbourg, 23 litres à Boulogne, etc. Et dans ces calculs n'entre pas l'alcool contenu dans les

boissons fermentées : vin, bière, cidre, poiré, etc. ! Le dégrèvement opéré il y a quelques années sur ces boissons, dites hygiéniques, en a singulièrement augmenté le débit; ce résultat était prévu, mais on espérait, du même coup, réduire la consommation de l'alcool et des liqueurs. Or, il n'en a rien été, au contraire : c'est ainsi qu'en 1904 le recouvrement des impôts sur les alcools et les vins alcoolisés a produit 358,855,000 fr., total en augmentation de plus de 38 millions sur celui de l'année précédente, 1903.

A Besançon, notre surmortalité masculine se traduit par les chiffres suivants : période 1891-1898, cent deux décès masculins pour cent décès féminins. On vient de voir que, pour la moyenne de la France, les chiffres correspondants étaient de cent huit et de cent. Notre surmortalité masculine serait donc beaucoup plus faible qu'en France; — également moindre serait donc dans notre population l'alcoolisme avec le dérèglement de la vie qui en est la conséquence. Hélas! ne nous hâtons pas de triompher : il n'y a là qu'un trompe-l'œil dont voici l'explication :

La composition de notre population bisontine est anormale du fait de la perturbation qu'y apportent l'introduction de cinq mille hommes environ de garnison (soit le onzième environ de la population totale) et celle d'un assez grand nombre d'ouvriers immigrés, représentant, comme les garnisaires, une immense majorité d'hommes jeunes, vigoureux, à mortalité très faible. D'où la répartition suivante, tout à fait caractéristique, de notre population par âge et par sexe (recensement de 1896) :

De 0 à 20 ans :	8,229	hommes et	8,896	femmes;
De 20 à 25 ans :	7,064	— et	2,883	—
De 25 à 100 ans :	13,964	— et	16,364	—
Au total :				
De 0 à 100 ans :	29,257	hommes et	28,143	femmes.

Ainsi, la prédominance masculine n'existe, dans notre population, que pour le groupe de vingt à vingt-cinq ans; elle n'est que fictive, puisqu'elle est due à l'introduction, dans notre milieu, de cinq à six mille jeunes soldats surtout et ouvriers, alors que, de son côté, notre population n'a guère expatrié pour le service militaire que six cents à sept cents jeunes gens. Et pourtant, à mille unités près, nous comptons, au total, presque autant de femmes que d'hommes; de sorte qu'au fond, nous nous trouvons en face d'une prédominance réelle très accentuée du sexe féminin aux âges où l'on meurt le plus. C'est là un fait qui se reproduit, du plus au moins, dans tous les milieux démographiques où, par suite de circonstances spéciales, l'élément masculin jeune et célibataire se trouve anormalement renforcé; d'où cette loi démographique que j'ai été le premier, je crois, à formuler : partout où existe une prédominance effective, considérable du sexe masculin dans la force de l'âge, il s'établit une immigration féminine compensatrice qui tend à rétablir l'équilibre. Mais on pressent, — ce qui est en effet, — que la plupart des éléments de cette immigration féminine compensatrice, d'âge d'ailleurs variable, ne brillent pas précisément par la régularité de vie et la tempérance qui assurent au sexe féminin, en général, sa faible mortalité relative, et que, de plus, bien peu d'entre eux bénéficient de l'influence préservatrice du mariage et de la vie de famille.

En résumé : prédominance du sexe féminin aux âges où l'on meurt le plus, et proportion anormale, dans le sexe féminin, d'éléments suspects, non tempérants et non contenus par les liens de famille. C'est plus qu'il n'en faut pour expliquer comment notre surmortalité masculine apparaît relativement faible.

J'ajoute qu'elle ne demande qu'à s'accroître ; car, si pour la période 1881 à 1898, elle se traduisait par 102 décès masculins pour 100 décès féminins, elle se traduit, pour la

période 1898 à 1904, par 103,7 (près de 104) décès masculins pour 100 décès féminins. Et pourtant, au cours de cette dernière période, il n'est pas douteux que les conditions d'existence, de travail des femmes, dans notre population ouvrière, se soient quelque peu aggravées du fait des enrôlements de plus en plus nombreux d'ouvrières dans les ateliers ou usines : soierie, papeterie, tricoterie, brosserie, tous métiers qui ne sont pas faits précisément pour favoriser chez la femme la vie de famille et la longévité....

On voit quel grave enseignement nous fournit tout d'abord l'étude de la surmortalité masculine considérée en elle-même, dans son ensemble et dans ses seules variations dans le temps ou dans l'espace : on va voir comment, étudiée dans ses détails, par groupes d'âge et par état civil, c'est-à-dire successivement aux divers âges et chez les célibataires, les mariés et les veufs, cette même surmortalité masculine nous fournit un autre enseignement d'autant plus intéressant et d'autant plus précieux qu'il nous arme, au moins dans une certaine mesure, contre elle-même et contre ses causes.

Pour faciliter les explications qui vont suivre, je vous demande la permission de placer sous vos yeux le tableau ci-contre, en vous priant de ne vous point laisser effrayer par le premier aspect, quelque peu rébarbatif, de ses multiples colonnes surchargées de chiffres. Ce tableau est celui de la mortalité selon le sexe, par âges et selon l'état civil, à Besançon, pour la moyenne de la période septennale 1891-1897; il indique combien, moyennement par an et pour cette période, il a été enregistré de décès, par 1,000 habitants de chaque sexe et de chaque état civil, aux divers groupes d'âges.

Mortalité selon le sexe, par âges et selon l'état civil à Besançon (1891-1898)

Par 1,000 habitants de chaque sexe, de chaque âge et de chaque état civil, combien de décès par an (année moyenne 1891-1898)

AGES	CÉLIBATAIRES		MARIÉS	MARIÉES	VEUFS	VEUVES
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0 à 1 an	264.1	245.4				
1 à 2 ans	71.7	63.9				
2 à 5 ans	16.4	16.6				
5 à 10 ans	5.3	5.3				
10 à 20 ans	6.1	6.2	?	8.0		
20 à 30 ans	7.2	7.4	6.6	10.5	22.2	41.0
30 à 40 ans	16.8	9.2	10.8	9.2	36.0	13.8
40 à 50 ans	35.7	17.9	16.2	11.0	54.3	19.3
50 à 60 ans	51.3	28.5	29.1	20.0	53.5	25.5
60 à 70 ans	107.9	48.7	44.5	35.3	125.1	52.2
70 à 80 ans	158.0	132.2	93.7	91.3	231.7	108.0
80 à 90 ans	320.0	211.0	227.0	87.0	336.0	227.0
90 et au delà. . . .	700.0	333.0	800.0	?	400.0	375.0
Moyenne de 0 à X. .	18.9	19.2	23.1	15.3	123.4	58.6
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)

Quelques mots tout d'abord pour vous dire qu'il n'y a aucun compte à tenir des chiffres de mortalité moyenne de 0 à 100 ans dans les diverses catégories de sexe et d'état civil (colonnes 1 à 6) : ces chiffres n'ont été inscrits là que pour la forme, et pour être complet. En réalité, il n'y a rien à tirer de leur comparaison, parce qu'ils ne représentent pas des unités identiques, donc comparables. Ainsi, la comparaison des chiffres de la mortalité moyenne des célibataires hommes (colonne 1) serait inférieure à celle des célibataires femmes (colonne 2) et à celle des hommes mariés (colonne 3), ce qui n'est pas, tant s'en faut. L'erreur provient de ce que les célibataires hommes sont surtout nombreux aux âges où l'on meurt le moins,

tandis que les célibataires femmes, et surtout les hommes mariés, sont surtout nombreux aux âges où l'on meurt beaucoup. Des comparaisons entre ces diverses catégories ne sont valables qu'autant qu'elles sont faites pour de mêmes groupes d'âge, ainsi que permettent de l'effectuer les autres chiffres du tableau.

Ceci bien entendu, étudions d'abord la mortalité comparée des célibataires et adolescents, d'un jour à vingt ans, chez les enfants et adolescents de l'un et de l'autre sexe. Chose singulière! c'est au tout premier âge de la vie, à l'âge où la sexualité semble n'être qu'une virtualité, qu'un devenir, que son influence s'exerce avec le plus de force. Nulle différence dans la manière d'alimenter, d'habiller, de loger, d'élever enfin les petits garçons et les petites filles d'un jour à un an et d'un an à deux ans, et pourtant la mortalité des garçons, à ces âges, l'emporte partout et toujours, et d'une manière notable, sur la mortalité des filles. A Besançon, pour 100 décès de filles d'un jour à un an, on compte 107 décès de garçons, — et, pour 100 décès de filles d'un an à deux ans, 112 décès de garçons. A quoi tient cette différence ? A l'hérédité croisée, ont dit quelques-uns : la fille tient plutôt du père, le fils tient plutôt de la mère, et, en thèse générale, l'homme est plus fort que la femme.... Est-ce aussi sûr que cela ? Les chiffres des colonnes 3 et 4 de notre tableau semblent bien prouver précisément le contraire. Quelques autres ont dit : les nouveau-nés masculins sont plus gros, en général, que les nouveau-nés féminins ; d'où, pour les premiers, des épreuves plus dangereuses au moment de l'accouchement ; d'où un plus grand nombre aussi de mort-nés, et, pour les survivants, une débilité spéciale résultant de souffrances plus grandes lors de l'accouchement. Théorie spécieuse, mais qu'il faudrait appuyer en démontrant que les enfants à gros poids subissent, d'un jour à deux ans, une surmortalité particulière, tant chez les filles que chez

les garçons. Ce sont des recherches à faire, mais rien jusqu'ici, dans les observations de la pratique courante, ne semble venir à l'appui de cette théorie. Mieux vaut avouer franchement notre ignorance sur ce point.... comme sur tant d'autres!

Après les deux premières années d'âge, l'équilibre se rétablit, à très peu près, en tant que mortalité entre les deux sexes : une sélection s'est faite parmi les garçons, en raison même de la surmortalité qui les a frappés d'abord : les plus faibles ont été fauchés, et rien d'étonnant à voir la mortalité des survivants de deux à cinq ans et de cinq à dix ans à peine égale, ou un peu inférieure à celle des filles d'âge correspondant. De dix à vingt ans, la mortalité des garçons est encore un peu inférieure à celle des filles : les épreuves de la puberté, des débuts de la menstruation chez les filles, expliquent et justifient, — et au delà, — cette minime différence.

Reste à étudier la mortalité comparée des célibataires adultes et vieillards dans l'un et dans l'autre sexe : en France, pour les âges de vingt à trente ans, cette mortalité est sensiblement égale chez les hommes et chez les femmes : les dérèglements de vie, les excès alcooliques, n'ont pas encore eu le temps de produire, chez les hommes tout jeunes, leurs effets définitifs, et, d'autre part, les risques inhérents aux épreuves de la maternité illégitime, non négligeable, ont contribué à grossir la mortalité féminine. A Besançon, ainsi qu'il résulte des chiffres de notre tableau, la mortalité féminine l'emporte même légèrement : c'est le résultat de l'introduction, dans notre population masculine de vingt à vingt-cinq ans surtout, de quatre mille à quatre mille cinq cents garnisaires triés, par les conseils de revision, parmi les plus solides jeunes gens, et fournissant, par conséquent, une proportion infime de décès.

Mais, à partir de trente ans, la mortalité de nos céliba-

taires femmes redevient et reste constamment inférieure à celle de nos célibataires hommes, et cela, dans des proportions considérables, parfois énormes, variant du quart au tiers et parfois même à la moitié (pour les âges de quarante à cinquante ans), ou aux trois cinquièmes (pour les âges de soixante à soixante-dix ans)! Ces proportions donnent la mesure des conditions antihygiéniques dans lesquelles vivent, en général, nos célibataires hommes.

Passons à la mortalité comparée, par âges, des mariés et des mariées (colonnes 3 et 4 du tableau). La mortalité des jeunes épouses de vingt à trente ans l'emporte assez notablement sur celle des jeunes époux du même âge, en raison des dangers inhérents aux épreuves de la maternité, et surtout de la première maternité. Dans la suite, à tous les âges sans exception, la mortalité masculine l'emporte sur la mortalité féminine, mais dans des proportions bien moindres que lorsqu'il s'agissait des célibataires : la période de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans exceptée, nulle part elle ne dépasse du tiers, à beaucoup près, la mortalité féminine ; dans cette moindre mortalité relative des hommes mariés, on trouve un premier indice de l'influence bienfaisante, préservatrice, du mariage, que nous allons voir s'affirmer de plus en plus.

Nous en trouvons, en effet, immédiatement un autre indice, une autre preuve, dans le fait suivant : si l'on examine les séries de chiffres contenus dans les colonnes 1 et 5 de notre tableau, on constate dans leur accroissement continu, bien qu'irrégulier, un brusque sursaut correspondant à l'âge de soixante à soixante-dix ans : d'un seul bond, la mortalité de nos célibataires hommes et de nos veufs fait plus que doubler à cette période, par rapport à ce qu'elle était à la période précédente, de cinquante à soixante ans. Ce qui veut dire qu'il y a, vers soixante ans, de soixante à soixante-cinq ans en particulier, une période particulièrement critique, une passe dangereuse pour nos

célibataires hommes et pour nos veufs. Or, si l'on examine ensuite les chiffres de la colonne 3 (mortalité des hommes mariés aux différents âges), on voit que le sursaut en question ne se produit plus de soixante à soixante-dix ans, mais bien de soixante-dix à quatre-vingts ans ; c'est-à-dire que la période particulièrement critique, la passe dangereuse pour les hommes mariés, se trouve retardée de dix ans. Dix ans de survie, ce n'est point à dédaigner.

Examinons enfin la mortalité comparée, par âges, des veufs et des veuves, à Besançon (voyez colonnes 5 et 6 de notre tableau). La mortalité des jeunes veuves (de vingt à trente ans) l'emporte de près de moitié sur celle des veufs de même âge, ce qui tend à faire croire que l'épouse, beaucoup plus que l'époux, est frappée de la mort de l'autre conjoint, au moins dans les premières années du veuvage. Ajoutons que bien souvent aussi la mort du mari laisse la femme, avec ou sans, mais surtout avec enfants, dans une situation particulièrement difficile ; d'où des excès de fatigue et de travail auxquels elle ne résiste pas toujours. Mais, à partir de trente ans d'âge, la sélection s'est faite, enlevant les plus faibles ; puis, pour les survivantes, la période des luttes angoissantes est passée, et, dès lors, les veuves meurent beaucoup moins que les veufs, et cela dans la proportion de 1 à 3 (!) de trente à quarante et de cinquante à soixante ans, — de 1 à 2 de soixante à soixante-dix et de soixante dix à quatre-vingts ans. Ce n'est qu'à partir de quatre-vingts ans que la mortalité des veuves commence, tout en lui restant inférieure, à se rapprocher de celle des veufs. C'est ici que l'influence du sexe sur la mortalité est la plus accentuée, toujours dans le sens de la production d'une surmortalité masculine.

Ainsi, de plus en plus, nous voyons se dessiner l'action éminemment bienfaisante et préservatrice du mariage ; c'est cette action que je vais achever de démontrer, en la préci-

sant, par l'étude de la mortalité comparée, par âges, des célibataires hommes et femmes et des mariés et mariées, — puis de la mortalité comparée, par âges, des mariés et des veufs, des mariées et des veuves.

En ce qui concerne la mortalité comparée, par âges, des célibataires hommes et femmes et des mariés et mariées, je vous prie de vous reporter aux colonnes 1 et 3, — 2 et 4 de notre tableau. Leurs chiffres établissent que la mortalité des célibataires hommes l'emporte, à tous les âges, sur celle des mariés, dans des proportions presque toujours considérables, variant de 1/5 à 1/4, 1/3, 1/2, et même davantage. Il n'y a d'exception que pour le groupe d'âges de quatre-vingt-dix à cent ans et plus; mais, pour ce groupe, le nombre infime des vivants, célibataires ou mariés, ne permet plus d'attacher d'importance aux termes de comparaison dont la relativité est à la merci d'un seul décès, plus ou moins accidentel, survenu dans l'une ou dans l'autre catégorie. Au surplus, une terrible sélection a dû s'établir à la longue parmi les célibataires, grâce à leur excédent constant de mortalité, et l'on peut dire que les rares célibataires survivants de plus de quatre-vingt-dix ans doivent être bâtis à chaux et à sable, selon l'expression consacrée.

Cette moindre mortalité des hommes mariés (par rapport à celle des célibataires de même âge, à tous les âges) est un fait constant, en tous pays, dans la population rurale comme dans la population urbaine : l'écart est, toutefois, beaucoup plus prononcé dans les villes, où, comme on vient de le voir pour Besançon, il est vraiment énorme. Songeons, en effet, que pour 100 décès d'hommes mariés, nous comptons, proportionnellement, pour les célibataires d'âge correspondant : 109 décès de vingt à trente ans, — 155 décès de trente à quarante ans, — 220 décès de quarante à cinquante ans, — 177 décès de cinquante à soixante ans, — 242 décès de soixante à soixante-dix

ans, — 168 décès de soixante-dix à quatre-vingts ans, — et 141 décès de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans! Ne peut-on pas dire que le mariage est la plus merveilleuse des assurances contre la mort?

L'heureuse influence du mariage s'accuse, — nettement encore, bien qu'en de moindres proportions, — pour le sexe féminin (voyez colonnes 2 et 4 du tableau). Cette moindre accentuation tient à deux causes : 1° aux dangers qui résultent, pour la femme mariée, des épreuves de la maternité, dangers qui s'affirment surtout dans la période de vingt à trente ans; — 2° à ce fait indéniable que les femmes célibataires, d'une façon générale, vivent dans des conditions d'hygiène individuelle et de régularité de vie beaucoup plus favorables que celles des célibataires hommes.

En ce qui concerne, enfin, la mortalité comparée par âges des hommes mariés et des veufs, des femmes mariées et des veuves, reportons-nous aux colonnes 3 et 5, puis 4 et 6 de notre tableau. Leurs chiffres établissent que si la mortalité des célibataires hommes l'emporte, moyennement, du double sur celle des hommes mariés d'âge correspondant, — la mortalité des veufs l'emporte de plus du triple sur cette dernière! Pour 100 décès d'hommes mariés, on compte proportionnellement, à Besançon, parmi les veufs, 336 décès de vingt à trente ans, — 333 décès de trente à quarante ans, — 335 décès de quarante à cinquante ans, — 184 décès de cinquante à soixante ans, — 281 décès de soixante à soixante-dix ans, — et 148 décès de soixante-dix à quatre-vingts ans! On remarquera que les veufs jeunes ou relativement jeunes sont les plus frappés.

De même, les jeunes veuves sont très éprouvées : elles meurent quatre fois plus, environ, de vingt à trente ans, que les femmes mariées du même âge. Aux autres âges, sauf de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans, leur mortalité, tout en restant supérieure à celle des femmes mariées, est

loin d'en différer autant que celle des veufs diffère de la mortalité des hommes mariés. Toujours l'influence d'une vie relativement régulière et relativement éloignée de tous excès, des excès alcooliques en particulier.

En résumé, cette étude de la mortalité par âge, par sexe et par état civil constitue une éclatante démonstration de l'heureuse influence qu'exerce l'état de mariage sur la santé générale et sur la prolongation de la vie : ceux qui s'y soustraient, les célibataires, meurent deux fois plus que ceux qui le suivent, et ceux qui, en ayant connu les bénéfices, viennent à les perdre, je veux dire les veufs, meurent trois fois plus que ceux qui continuent à en jouir.

Quelques auteurs, avec Herbert Spencer, ne veulent voir dans ces faits, — indéniables dans leur matérialité, — que le résultat de la sélection physique en vertu de laquelle ce sont les plus valides qui se marient.... Que de valétudinaires ne voit-on pas se marier! et que de vigoureux gaillards rester garçons! Et puis, si l'on admettait cette explication, pourquoi cette grande mortalité des veufs et des veuves? Au surplus, l'influence qu'exerce sur les personnes non mariées l'irrégularité relative de leur vie, avec ses inévitables excès, cette influence n'est-elle pas établie surabondamment : et par ce fait que la différence de mortalité entre personnes mariées et non mariées tend à s'atténuer singulièrement lorsqu'il s'agit des femmes, — et par cet autre fait, que cette différence s'aggrave au contraire, pour les seuls célibataires et veufs, dans les villes, où cette irrégularité trouve surtout à se donner carrière?

Il reste donc que le mariage, que la vie de famille, constituent le moyen le plus efficace, sinon le seul, jusqu'à présent, de lutter contre la surmortalité masculine, toujours grandissante dans nos villes, en s'attaquant à ses

causes, à l'alcoolisme et au dérèglement des mœurs. Et ainsi continue à se justifier de plus en plus ce mot de Proudhon, notre concitoyen d'illustre et révolutionnaire mémoire : « Tout attentat à la famille est une profanation « de la justice, une trahison envers le peuple et la liberté, « une insulte à la Révolution. »

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. BOUSSEY

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 29 juin 1905)

MESSIEURS,

C'est l'usage de l'Académie que son président annuel inaugure par un discours la dernière séance publique de l'année, celle qui précède immédiatement l'élection de son successeur. Je ne pouvais songer à rompre avec cette tradition et à faillir à la dernière des obligations que m'ont imposées, il y a un an, vos bienveillants suffrages. Mais cette année, quatre importants rapports doivent-être lus devant l'auditoire qui nous fait l'honneur d'assister à nos séances ; il m'a semblé qu'un cinquième travail serait de trop et dépasserait ce que nous pouvons demander à son attention. J'ai pensé qu'il n'y avait pas incompatibilité entre mes devoirs de président et les fonctions de rapporteur de la commission chargée d'examiner les travaux présentés au concours d'histoire ; j'ai accepté ces fonctions et j'apporte à notre séance solennelle la contribution que

vous êtes en droit d'attendre de moi, sans vous demander et sans demander à nos auditeurs un surcroît de patience.

Six travaux, dont quelques-uns fort importants, ont été soumis à vos suffrages ; nous pouvons nous féliciter de ce que l'étude de l'histoire n'est pas oubliée dans notre pays et aussi de ce que les hommes laborieux qui s'y adonnent attachent assez de prix aux modestes récompenses dont nous disposons en leur faveur pour affronter nos concours. Mais si l'empressement des concurrents est fait pour nous réjouir, il n'est pas sans présenter quelques inconvénients. Le moindre sera cette année de m'obliger à mentionner et à juger sommairement des travaux dont quelques-uns méritaient d'être étudiés devant vous avec plus de développement, et, en vous demandant de ratifier les jugements de la commission, d'abréger les considérants qui expliquent et justifient ses sentences.

Un autre résultat, dont on peut se plaindre ou se féliciter suivant le point de vue où l'on se place, c'est que le nombre des travaux présentés a donné à votre commission le droit ou plutôt lui a imposé l'obligation de se montrer sévère et d'écarter des études qui, dans d'autres circonstances, auraient été récompensées ; c'est la loi inéluctable de la concurrence qui s'applique ici comme ailleurs ; elle est la condition du progrès, on peut la trouver rigoureuse, mais il faut s'y soumettre.

C'est ainsi que la commission a dû écarter du concours le manuscrit n° 5, intitulé *Viry-Rognat* (c'est le nom d'un village des environs de Saint-Claude) et qui porte pour devise : *Bien connaître son pays et partant mieux l'aimer.* C'est un volume imprimé de 140 pages in-8 ; en deux coups de ciseaux, l'auteur a supprimé son nom de la couverture, sauvegardant ainsi la condition essentielle du concours, l'anonymat. Aussi n'est-ce point à cause de la forme, inusitée pour le concours Weiss, sous laquelle il se présente,

que la commission ne vous propose pas de le récompenser.

L'histoire d'un village, Messieurs, peut être d'un grand intérêt, et l'Académie regrette qu'elle ne tente pas plus souvent la curiosité des Franc-Comtois laborieux. Mais il y a quelques conditions au succès de l'entreprise. La première, sans doute, est que le village ait une histoire. Or il en est des villages comme des hommes, il y en a qui n'ont pas d'histoire, et pour aller jusqu'au bout du mot célèbre, ce sont peut-être les plus heureux, parce qu'il ne leur est jamais rien arrivé. J'ai peur que le village de Viry ne soit du nombre de ces humbles et heureux inconnus. Mais à supposer que la matière n'ait pas manqué à l'ouvrier, celui-ci n'a pas su en tirer parti. Les renseignements qu'il nous donne, sans ordre et sans méthode, au hasard, semble-t-il, de ses lectures, ne font pas un livre. Peut-être, complétés par de nouvelles recherches, mais surtout coordonnés avec méthode et mis en œuvre dans un récit logique et suivi, auraient-ils pu être les éléments d'une utile monographie. Malheureusement l'auteur, en se pressant de faire imprimer son travail, s'est ôté la faculté de l'améliorer et du même coup le droit de vous le représenter plus tard avec de meilleures chances de succès.

Ce n'est pas la matière qui a manqué à l'auteur du manuscrit n° 6, avec la devise : *Le monde est ancien, mais l'histoire est d'hier*, qui nous présente une assez copieuse histoire de Vesoul en vingt-six chapitres. L'auteur n'a pas cherché à faire œuvre de savant ; on ne voit pas qu'il ait fréquenté les archives pour y trouver du nouveau, ni qu'il se soit inquiété d'apporter une solution personnelle aux divers problèmes historiques qu'il a rencontrés sur sa route. En revanche, il a lu tout ce qui touche à son sujet : histoires générales, histoires de la province, monographies, articles de revues ou de journaux, il a tout dépouillé, et il semble qu'il ait eu à cœur de ne rien omettre de ce qu'il

y a trouvé sur le sujet qu'il avait choisi. Il résulte de ce travail un manuscrit touffu et confus, qu'il faudrait soumettre à une sévère revision; son aspect matériel trahit du reste la méthode insuffisante de l'auteur, l'impression est un peu celle d'un brouillon qu'il faudrait mettre au net. De nombreuses feuilles auxiliaires ajoutées ou substituées au texte primitif indiquent des omissions ou des repentirs qu'un peu de réflexion aurait rendus moins fréquents ; les nombreuses coupures imprimées, empruntées à des articles de revues ou de journaux, montrent que l'auteur a bâti son travail de pièces et de morceaux — pièces et morceaux qui sont bien à lui, je dois le dire — et qu'il n'a pas eu le souci de lui donner la bonne tenue d'une œuvre définitive. Le mal du moins n'est pas sans remède comme pour le premier concurrent. Que l'auteur se résigne à sacrifier quelquefois, à abréger souvent, à corriger plus souvent encore, que son travail soit moins souvent et plus logiquement divisé, que chaque événement y ait une place plus exactement proportionnée à son importance, que l'exposition se débarrasse des allures *bon enfant* qui peuvent convenir à la rigueur à un article de revue ou à une conference, mais qui ne suffisent pas à un livre destiné à durer ; à ces conditions, il n'aura pas perdu son temps ; à défaut d'un travail d'érudition, il nous aura donné un livre agréable à lire et utile à consulter.

Le manuscrit numéro 2, ayant pour devise cette phrase d'Augustin Thierry : « L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique, les autres peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'admiration, mais elles ne nous touchent pas de cette manière, » est un *essai historique sur la Réforme à Besançon au XVIe siècle*. Il se présente sous une forme plus correcte que le précédent ; c'est un cahier relié format écolier de cent quatre-vingts

pages, orné de quelques photographies de monuments de Besançon. C'est déjà un mérite pour l'auteur d'avoir su mesurer exactement ce que méritait d'efforts la matière qu'il avait choisie ; et il semble bien que l'histoire religieuse de Besançon de 1510 à 1575 ne demandait pas un plus long développement. Le sujet avait été déjà touché sur quelques points, soit par Castan dans son *Petit empereur de Besançon*, soit par les différents historiens du protestantisme dans la région. Mais pour la première fois nous avons une étude embrassant l'ensemble de cette période troublée, grâce à l'utilisation complète — quelquefois même un peu trop copieuse — des registres des délibérations municipales. Le travail est bien divisé et bien ordonné ; à cet égard, il est supérieur aux deux précédents. Il n'est cependant pas sans défauts. La commission ne croit pas se tromper en l'attribuant à un esprit laborieux et élevé à bonne école, mais encore jeune et inexpérimenté. Cette inexpérience se traduit dans le style, qui est souvent celui, sinon d'un écolier, du moins d'un étudiant encore à ses débuts. Elle se traduit encore dans quelques erreurs de faits qu'un peu plus d'attention aurait permis de corriger. Ainsi l'auteur désigne Rivotte comme l'ancien quartier du bourg, situé — ou peu s'en faut — à l'extrémité diamétralement opposée de la ville ; il hésite dans l'énumération des églises, efface, après les avoir nommées, les églises de Saint-Étienne et de Saint-Jean-Baptiste, détruites aujourd'hui, mais encore debout au XVIe siècle, et mentionne Notre-Dame, alors l'église bénédictine de Saint-Vincent. Mais voici surtout où se manifeste chez lui un certain manque de réflexion et de maturité. Préoccupé du problème religieux qui troublait les consciences au XVIe siècle, il ne se rend pas compte combien la solution de ce problème était compliquée pour les contemporains de Granvelle et de Calvin. Ainsi, dans sa conclusion, il s'étonne que la large liberté dont jouissait

Besançon n'ait pas servi les entreprises des réformateurs et que la ville, si fière de ses franchises, n'ait pas permis à une partie de ses citoyens de suivre l'évolution religieuse de ses voisins. Il confond deux choses qui ne sont pas incompatibles sans doute, mais qui ne sont pas non plus indissolublement liées l'une à l'autre, la liberté politique et la liberté individuelle. Les républiques antiques jouissaient de la première, mais elles méconnurent toujours la seconde ; Fustel de Coulanges a consacré un chapitre de sa *Cité antique* à le démontrer.

Au XVI[e] siècle, le principe de la liberté individuelle, sous sa forme la plus naturelle, la liberté de conscience, n'était pas plus admis par les protestants que par les catholiques.

« Il faut en convenir, nous dit le sage et judicieux Vinet, la liberté de conscience ne fut point le mobile des réformateurs. L'histoire des persécutions, des supplices mêmes qu'ils autorisèrent, témoigna tristement de leur inconséquence à cet égard (1). » Si les catholiques bisontins pouvaient se faire quelques illusions sur ce point, il leur suffisait, pour s'éclairer, de s'informer de ce qui se passait à leurs portes, à Genève, à Neuchatel, à Montbéliard, où le triomphe du nouveau culte entrainait la proscription de l'ancien. Ainsi la question ne se posait pas comme le croit l'auteur, et quel que fût le résultat de la lutte, le principe de la liberté de conscience devait être méconnu. Si notre jeune historien l'avait compris, sans abandonner aucune de ses convictions, sans renoncer à aucune de ses sympathies, il aurait sans doute modifié quelques-uns de ses jugements.

Ces réserves faites, la commission a pensé que si l'Académie devait réserver ses prix à des œuvres d'une science

---

(1) Vinet, *Moralistes des XVI[e] et XVII[e] siècles*, in-8, 1859. Introd., p. 17.

plus sûre, elle pouvait donner à l'auteur de l'histoire de la Réforme une marque d'encourageante sympathie en lui accordant une mention honorable.

J'arrive, Messieurs, aux trois ouvrages qui ont plus particulièrement retenu l'attention de votre commission. Ils ont ceci de commun d'être évidemment l'œuvre de spécialistes, maîtres de leur sujet, informés de tout ce qui s'y rapporte et munis des multiples connaissances qu'exige l'étude de l'histoire. Je les étudierai en suivant l'ordre chronologique des questions traitées.

Le manuscrit numéro 1, avec la devise : *Labor omnia vincit improbus*, se compose de deux gros cahiers in-4, de plus de quatre cent vingt pages, et accompagnés de plusieurs cartes. Il est intitulé : *Études de toponymie burgonde* et porte en sous-titre la mention suivante : *Les noms en* ANS *et* ANGE *dans la partie occidentale de la Provincia Maxima Sequanorum considérés comme anciens établissements burgondes*. Voilà un titre d'allure un peu étrange et qui demande quelques explications.

Les invasions barbares, qui ont rempli de leur fracas les ve et vi^e^ siècles, sont un des événements les plus considérables de l'histoire. Elles sont une transition, une rupture, si l'on veut, entre le monde ancien et le monde moderne. Les historiens ne pouvaient manquer de s'intéresser à de si prodigieux événements et d'en étudier les caractères et les conséquences. Il n'est pas surprenant que leurs travaux aient abouti à des systèmes opposés. Il l'est peut-être davantage que les passions les plus ardentes s'y soient mêlées, et qu'aux deux derniers siècles, féodaux, royalistes ou démocrates se soient battus sous la bannière des Francs et des Gallo-Romains. Je ne puis insister sur ces étranges débats, je rappellerai seulement que l'écrivain qui les a racontés, Augustin Thierry, avait lui-même bâti tout un système historique sur l'antagonisme des

races qui s'étaient heurtées sur les ruines de l'empire romain, qu'il avait cru retrouver les traces de cet antagonisme jusque dans les siècles les plus proches de nous, et que grâce à son merveilleux talent d'écrivain, il avait réussi à imposer pendant quelques années ce paradoxe à l'attention de ses contemporains. Depuis, les passions se sont calmées, mais le débat se continue pacifiquement entre *Romanistes et Germanistes*, dans les hauteurs sereines de la science. L'auteur de l'essai sur la toponymie burgonde ne prend pas parti dans la dispute, mais il prétend apporter une utile contribution à l'étude de la question. Les Burgondes étant les barbares qui ont occupé notre région, dans quelles conditions y sont-ils venus? Où furent leurs principaux établissements, et surtout dans quelle proportion de nombre étaient-ils avec les anciens occupants du sol? Telles sont les questions qu'il compte résoudre par l'étude de la toponymie, c'est-à-dire par l'examen des noms de lieux habités de l'ancienne Séquanaise. Si, en effet, la nomenclature de la géographie physique varie peu dans le cours des siècles, si bien que nos montagnes et nos cours d'eau portent probablement les premiers noms qui leur ont été donnés, les noms des lieux habités suivent plus volontiers les vicissitudes des migrations des peuples et des révolutions politiques. Il y a certainement des noms burgondes parmi ceux que nous donnons aujourd'hui à nos villages et à nos hameaux, et il n'est pas sans intérêt de savoir en quel nombre ils sont et dans quelle région ils se rencontrent.

D'autre part, la science des mots et de leurs transformations est assez avancée pour permettre de retrouver leur forme primitive sous les déformations qu'ils ont subies, elle s'aide du reste des pièces de toute nature que renferment nos archives et qui permettent souvent de retrouver siècle par siècle les formes intermédiaires entre les plus anciennes et celles d'aujourd'hui. Tel est

le sens du travail que j'analyse et de la méthode de l'auteur.

Vous n'attendez pas de moi que j'entre dans le détail de sa laborieuse étude. Du reste, le manuscrit que votre commission a étudié n'est qu'une partie d'un travail plus complet qui comprendra l'examen de tous les noms d'origine burgonde. Les noms en *ans* et en *ange* sont seuls mentionnés ici ; ils sont au nombre de deux cent cinquante ; après avoir fait l'histoire de chacun d'eux, l'auteur les répartit en plusieurs groupes géographiques sur le sol de la Comté ; le plus important se trouve en face de la trouée de Belfort, que les Burgondes étaient chargés par l'empire défaillant de défendre contre les Alamans. Le second était au centre même de la région, sur la rive droite du Doubs, entre Saint-Vit et Dole, dans cette sorte de réduit que protègent au nord l'Ognon et la forêt de la Serre, au sud le Doubs et la forêt de Chaux. De là les Burgondes pouvaient facilement se porter sur les frontières du nord-est ou du nord-ouest, menacées par les Alamans ou par les Francs, et les nombreux villages dont le nom se termine en *ange* attestent leur présence dans ce canton du comté de Bourgogne. Maintenant, Messieurs, que l'on éprouve quelque hésitation en face de certaines assertions de l'auteur, qu'il se mêle un peu d'imagination à la logique de ses conclusions, cela est possible. Mais quelques erreurs, fussent-elles prouvées, n'ébranleraient pas la solidité de l'ensemble de son travail. L'auteur, du reste, a lu tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à son sujet ; il connaît non seulement la langue allemande actuelle, mais aussi les vieux dialectes dont elle dérive ; enfin la topographie de la Comté lui est particulièrement familière, sa compétence est indiscutable et son travail constitue une importante contribution à l'histoire de nos origines.

Nous retrouvons la même connaissance approfondie du sujet, la même conscience dans la discussion des faits et la

même netteté dans leur exposition dans le manuscrit n° 4, qui porte pour devise ce vers de Virgile :

Jam legere, et qua sit poteris cognoscere virtus.

C'est, en soixante-treize pages de grand format, l'histoire d'Otte-Guillaume, comte de Nevers, de Mâcon et de Bourgogne, et de ses descendants.

Cet Otte-Guillaume est un personnage presque légendaire de notre histoire des xe et xie siècles. Il connut toutes les extrémités des choses humaines; proscrit et prisonnier dans son enfance, il échappe comme par miracle aux ennemis de sa race, et dans son âge mûr, s'élève presque au rang des grands fondateurs de dynasties, ses contemporains. Ses aventures pourraient faire la matière d'un roman à la Walter Scott, mais lorsqu'on veut serrer de près la vérité, les problèmes se multiplient, pour la plus grande joie, et aussi quelquefois pour le désespoir des érudits.

La première chose à faire était d'établir son état civil. L'auteur, dans son premier chapitre, étudie la famille paternelle de son héros et le rattache aux marquis d'Ivrée, rois d'Italie, d'origine bourguignonne. Dans le second, il dresse la généalogie de sa mère, Gerberge, qui est également de souche bourguignonne. Le troisième est encore en partie rempli par des problèmes de même nature. Il s'agit cette fois de la femme d'Otte-Guillaume, Ermentrude, descendante de Henri Ier l'Oiseleur, roi de Germanie, et de Gilbert, duc de Lorraine. Sans doute, Messieurs, la science généalogique n'est pas toute l'histoire, mais si ardues que soient ces questions, il ne faut pas s'étonner du soin minutieux avec lequel l'auteur s'efforce de les élucider; pour une époque où les documents sont si rares et si incomplets, établir la filiation des personnages, en même temps que la chronologie de leurs actes, est le seul moyen de ne pas se perdre dans le chaos des événements.

La vie d'Otte-Guillaume est surtout remplie par deux

grandes luttes, la première contre le roi de France, Robert II, à qui il disputa le duché de Bourgogne, que lui avait laissé le second mari de sa mère, le duc Henri le Grand, la seconde contre les empereurs d'Allemagne, dont il chercha à combattre l'influence dans le royaume de Bourgogne; il échoua dans ces deux tentatives, mais sans que sa situation personnelle de grand feudataire fût entamée dans un pays où ses descendants allaient bientôt porter la couronne comtale. Ainsi, la France d'un côté et l'Allemagne de l'autre furent les adversaires contre lesquelles s'exerça l'activité guerrière d'Otte-Guillaume. Serait-ce forcer les choses de faire de lui, dans la première partie du x[e] siècle, le héros et le symbole de la nationalité comtoise menacée par ces deux puissantes voisines et qui devait se maintenir encore pendant plus de six cents ans, au milieu des plus rudes épreuves, jusqu'à ce qu'elle se réunit à celle avec laquelle elle avait communauté de race, de langage et d'intérêt? Je soumets cette idée à l'auteur, en lui en laissant l'honneur si elle est juste, car c'est à la lecture de son travail que je la dois.

L'auteur du manuscrit n° 3, le dernier que nous ayons à examiner, a pris pour devise la devise même de Besançon, l'énigmatique *Utinam*. Il nous expose, en une centaine de pages de grand format et d'une écriture serrée, les luttes qui ont troublé notre ville pendant les xi[e], xii[e] et xiii[e] siècles, et qui ont abouti à l'affranchissement de la cité.

L'histoire des communes n'a pas fait naître moins de travaux ni moins de systèmes que celle des invasions. Pour m'en tenir à l'essentiel et ne pas sortir de Besançon, je rappelle que Dunod publiait en 1750, dans son premier volume de l'histoire de l'Église de Besançon (1), la fameuse sentence de Mayence, œuvre du roi des Romains, Henri VI, datée du

(1) Dunod de Charnage, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, t I, aux preuves, p. liij.

1er mars 1190, et que les historiens prirent l'habitude de la considérer comme notre première charte communale. Augustin Thierry voit en elle « le premier degré de l'indépendance bisontine » (1), les érudits franc-comtois se rangèrent à cet avis, et la cause semblait entendue. Aussi Auguste Castan fit-il scandale lorsqu'en 1858, il publia sa thèse de l'École des chartes sur *Les origines de la commune de Besançon*, où il prenait à peu près le contre-pied de l'opinion reçue et considérait la sentence de 1190 comme l'œuvre d'un faussaire moins impudent encore qu'ignorant et maladroit.

Après de vives discussions, le silence se fit sur la question, et l'opinion de Castan sembla prévaloir. Mais tout n'était pas fini. Les savants renoncèrent bientôt à considérer le mouvement communal comme un souvenir de l'ancienne organisation municipale romaine, ou comme un retour aux libertés dont les barbares avaient joui dans les forêts de la Germanie ; on étudia ce mouvement en lui-même, et non plus dans ses causes prétendues, et on lui reconnut les caractères d'une révolution moins politique que sociale, et moins sociale qu'économique. Déjà en 1834, le savant Guérard écrivait : « Dans la plupart des plus anciennes chartes des communes, les intérêts purement matériels sont les seuls sentis et réclamés par les révoltés ; pourvu qu'on obtienne de vivre à l'abri des extorsions et des mauvais traitements, on fera bon marché du reste. Les traités ou pactes des serfs avec les seigneurs sont des espèces d'abonnements d'après lesquels les uns abandonnent aux autres une part de leur avoir et de leur droit pour mettre l'autre part en sûreté. Quant au côté politique

---

(1) Augustin Thierry, *Tableau de l'ancienne France municipale*, préface du deuxième volume des *Documents inédits de l'histoire du tiers état*, reproduite à la suite de l'*Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état*.

ou moral de leur cause, il n'est pas même aperçu (1). » Tout récemment, le dernier historien des communes les représente également comme nées « du besoin qu'avaient les habitants des villes de substituer l'exploitation limitée et réglée à l'exploitation arbitraire dont ils étaient victimes (2). »

Le nouvel historien de la commune de Besançon se place à ce point de vue. Il refuse à Castan de voir dans le mouvement la moindre trace d'un souvenir romain, il ne retrouve pas davantage ces familles libres qui, d'après son savant devancier, auraient aidé les serfs bisontins dans leur lutte contre l'autorité de l'archevêque. Ce sont ces derniers seuls qui ont engagé le combat. Enrichis par le commerce et par quelques embryons d'industrie, ils ont voulu mettre leur fortune à l'abri de l'arbitraire seigneurial, ils ont demandé et obtenu successivement la substitution d'impôts fixes à la taille arbitraire, la suppression de la mainmorte, la liberté du change, des garanties judiciaires, et se sont élevés ainsi jusqu'à la conception des libertés politiques, complément et garantie de leurs premières conquêtes. Ainsi conçue et présentée, l'histoire d'une commune ne se prête pas à un dramatique récit comme les émeutes de Laon ou les révolutions de Vézelay; mais elle n'en présente pas moins d'intérêt, et surtout elle ne diminue pas l'admiration que nous inspirent ces « volontés longues et persévérantes » dont Augustin Thierry faisait honneur à nos ancètres du XIIe siècle (3).

(1) Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. I. Prolégomènes, p. 207.

(2) Luchaire, *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, p. 14. — Cf. Giri et Réville (*Histoire de France* de Lavisse et Rambaud, t. II, p. 419). « La véritable cause de l'émancipation des villes fut tout entière dans la transformation économique et sociale qui se produisit du XIe au XIIe siècle, dans la renaissance du travail et de la production sous toutes ses formes qui alors réveilla l'Europe. »

(3) *Essai sur l'histoire du tiers état*, préface, *ad finem*.

L'exemple du passé doit nous rendre prudents, et je n'ose pas dire que le nouvel historien de nos libertés communales a dit le dernier mot sur la question. On le discutera, on le contredira sans doute, mais on ne lui contestera jamais sans injustice ni l'étendue et la précision de ses connaissances, ni la sûreté de sa méthode, ni la logique de ses raisonnements, ni la prudente sagesse de ses conclusions. A cet égard, son travail est l'égal des deux précédents. Une légère réserve est à faire cependant. M. Giry se plaint quelque part que les brillantes généralisations d'Augustin Thierry aient trop longtemps détourné les historiens des sévères recherches de l'érudition, il ne faudrait pas que, par un excès de réaction, l'histoire, sous prétexte qu'elle est une science, oubliât qu'elle est un art aussi. Dans son ensemble, l'essai sur la commune de Besançon est correct, mais il arrive quelquefois que l'expression propre, la tournure de phrase nette et précise échappe à l'auteur. Si le travail doit être publié, un léger effort de la part de celui-ci sera nécessaire pour en faire un livre sans reproche (1).

Je suis arrivé, Messieurs, au terme du rapport à la fois trop long et trop court dont m'avait chargé votre commis-

---

(1) Je n'ai pu suivre, dans ce rapport, l'auteur dans le détail de son récit et de ses discussions, je ne puis cependant ne pas signaler son intéressante réhabilitation du diplôme de 1190. Il a retrouvé aux archives de la Chambre des comptes le texte de la sentence qui avait échappé à Castan, ce texte présente quelques variantes avec celui qu'avait donné Dunod. C'est, d'après l'auteur, une copie incomplète d'un diplôme primitif dont il ne serait possible de prouver directement l'authenticité que dans le cas bien improbable où il serait retrouvé. Du moins l'auteur ne pense pas que les raisons qu'oppose Castan à la valeur du texte soient décisives ; la plupart des vices de formes peuvent s'expliquer et surtout les assertions de la sentence concordent si bien avec ce que nous savons des institutions et des événements de l'époque, que si elle était l'œuvre d'un faussaire, il faudrait reconnaître à celui-ci une connaissance et une intelligence véritablement bien surprenantes de l'histoire bisontine dans les dernières années du XIIe siècle.

sion. Je résumerai d'un mot l'opinion de celle-ci sur les trois dernières études que je viens d'analyser, en vous disant que, dans sa pensée, chacune d'elles mériterait le prix Weiss dans sa totalité. Un partage s'imposant, elle pense que la somme de travail et d'intelligence dépensée par les auteurs est trop sensiblement la même pour qu'on puisse établir une différence de mérite entre ces derniers. Elle vous propose donc de leur partager également le prix. D'autre part, une somme de 100 fr. restant disponible sur le budget du prix de poésie, elle vous demande d'en faire bénéficier le concours d'histoire, ce qui nous permettra d'accorder une médaille de 200 fr. à chacun des auteurs des *Essais de toponymie burgonde*, de l'*Histoire d'Otte-Guillaume* et de l'*Histoire de la commune de Besançon*.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LA PENSION SUARD

Par M. le Docteur BAUDIN

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 29 juin 1905)

MESSIEURS,

Pour la vingt-huitième fois, cette année, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon avait à désigner le titulaire de la « pension Suard ». La tâche était lourde et délicate : il a fallu étudier, coter et classer les dossiers de quinze candidats. Chiffre énorme ! au moins relativement, puisque, jusqu'ici, il n'avait été que de quatre ou cinq, six ou sept candidats au plus.

Sur ces quinze candidats, on comptait : sept étudiants en médecine, trois étudiants en chimie (auxquels il faut joindre un étudiant pharmacien-chimiste), un étudiant électricien, un étudiant section lettre-histoire, un étudiant section langues étrangères et un licencié ès lettres (section histoire), élève à l'École des chartes.

Cette énumération est suggestive : elle est un signe des temps, et il vaut de s'y arrêter un moment. C'est, on le voit, la ruée à l'assaut des positions dites libérales, la

course au fonctionnarisme, professoral ou autre. Il semble que dans toute famille, non plus seulement de bourgeois, mais d'artisans, de petits commerçants, employés ou cultivateurs, on n'ait plus qu'une ambition, qu'un rêve : sur trois enfants, en voir un médecin, avocat ou artiste, un professeur et un fonctionnaire quelconque. Tel est bien le mode le plus ordinaire, et, on peut ajouter, le plus mal compris, de notre capillarité sociale française.

De plus en plus, un peu partout, mais plus particulièrement en France, nous voyons, — par l'effet d'une antinomie dangereuse et malheureusement en quelque sorte inéluctable, — se développer en même temps, et en sens inverse, l'égalité politique, d'une part, l'inégalité économique de l'autre : d'où ce courant auquel Arsène Dumont et M. de Nitti ont donné le nom de capillarité sociale, c'est-à-dire la tendance invincible à s'élever, soi-même et sa progéniture, d'une situation, d'un rang donné, à une situation, à un rang supérieurs. La société étant de moins en moins hiérarchisée, politiquement parlant, tous les espoirs sont permis ; l'horizon est de moins en moins borné ; tout autorise l'exaltation de toutes les individualités, et, d'autre part, l'inégalité économique s'aggravant, les aristocraties financière, industrielle, commerciale, terrienne, s'affirmant de plus en plus au détriment de la petite banque, de la petite industrie, du petit commerce et de la petite propriété rurale, il n'y a plus guère que des très riches et des relativement pauvres, de grands patrons et de modestes employés ou serviteurs ; la classe moyenne, aisée ou presque aisée, tend à disparaître et l'on comprend que la tentation soit de plus en plus obsédante pour les humbles de sortir de leur situation pour s'assurer les satisfactions et les jouissances matérielles, intellectuelles et artistiques réservées à la richesse.

Ce phénomène de capillarité sociale part d'un sentiment à coup sûr naturel, et j'ajoute très respectable en soi ; rien

de touchant comme de voir un père, une mère accumuler les efforts et les sacrifices, « se priver de tout », pour faire « arriver » leur enfant, pour lui assurer une certaine instruction et un certain rang dans la société ; rien de plus légitime aussi que cette aspiration de l'enfant à « un peu plus de lumière », à un peu plus de place au soleil. A chacun selon ses moyens, selon son intelligence, selon son travail : rien de plus juste, de plus égalitaire et de plus démocratique, au sens le plus excellent du mot.

Encore faudrait-il que, dans l'espèce, la fin justifiât les moyens ; encore faudrait-il démontrer que tant et de si grands efforts et sacrifices se légitiment, par le bien du sujet, d'une part ; par le bien de l'État, de la société, d'autre part. Or, est-il bien sûr que les professions libérales, que le fonctionnarisme, fassent le bonheur de leurs adeptes, partout et toujours? C'est au moins douteux si l'on en juge par les plaintes qui, de toutes parts, s'élèvent et clament, accusant une pléthore grandissante de médecins, d'avocats et de basochiens, de professeurs et de fonctionnaires de tous ordres. C'est plus douteux encore si l'on considère les avantages qu'eussent pu retirer l'État, la société de l'emploi plus judicieux de tant d'intelligences et de volontés détournées mal à propos de l'industrie, du commerce, de l'agriculture.

Mme Suard, interprète de la pensée et des volontés de son mari défunt, en instituant, dans son testament, en 1829, six mois avant sa mort, la « pension Suard », n'avait pu, évidemment, prévoir l'état de choses actuel, et préciser suffisamment, en conséquence, ses dernières intentions. Il a semblé à notre Compagnie que, dans les circonstances délicates où la plaçaient, cette année, le nombre exceptionnellement élevé et la valeur des candidats, elle avait le devoir de reprendre, de méditer, de discuter et de dégager une fois de plus les volontés impératives et les clauses du testament de Mme Suard. Or, que dit ce tes-

tament dans ses lignes essentielles? Je cite textuellement :

« Les difficultés que la jeunesse éprouve au moment « de prendre une carrière, quand elle est sans fortune et « sans protection, avaient frappé M. Suard, qui avait « échappé aux plus pénibles épreuves de cet âge, en trou- « vant à Paris un frère de sa mère qui avait de l'aisance, « qui le reçut et le traita comme un enfant que le ciel lui « envoyait.

« Pendant la longue carrière qu'il a parcourue, lié avec « beaucoup de jeunes gens que leurs parents envoyaient « à Paris, et qui, comme lui, n'attendaient rien que d'eux- « mêmes, il fut témoin des difficultés et des embarras pé- « cuniaires qui leur rendaient l'existence pénible; j'ai « moi-même reçu les confidences de Marmontel sur les « premières années qu'il a passées à Paris et qui ont été « si pénibles qu'il eût péri si Voltaire ne l'eût encouragé « et ne fût venu à son secours.... »

Puis, après ces considérations préliminaires, vient la clause relative au montant et au but précis de la fondation :

« Je veux que, sur mes premiers capitaux libres, immé- « diatement après ma mort, il soit acheté une rente sur « l'État 5 °/₀ de 1,500 fr. qui sera immatriculée au nom de « l'Académie de Besançon.

« La jouissance en sera donnée, pour trois années *con- « sécutives* (je souligne l'adjectif en passant) à celui des « jeunes gens du département du Doubs, bachelier ès « lettres ou ès sciences, qui, au jugement de l'Académie « de Besançon, aura été reconnu pour montrer les plus « heureuses dispositions soit pour la carrière des lettres « ou des sciences, soit pour l'étude du droit ou de la mé- « decine. »

Messieurs, la volonté de la testatrice est formelle : du préambule du testament il résulte, sans conteste, que la pension Suard doit aller à un jeune homme « sans fortune

et sans protection. » Cette condition, bien que seulement indiquée dans des considérations préliminaires, est de rigueur ; elle est nécessaire ; nécessaire, mais non pas suffisante ; elle est jointe, elle est subordonnée même à cette autre condition impérativement exprimée : « La jouissance « de la pension sera donnée à celui qui aura été reconnu « pour montrer les plus heureuses dispositions, etc. » Il faut donc, autant que possible, que l'Académie attribue la pension, non pas au plus déshérité, selon la formule consacrée : aux plus déshérités le plus d'amour, mais, parmi les déshérités, au plus digne, à celui dont on peut espérer qu'il fera honneur à sa bienfaitrice, à l'Académie, mieux encore, à sa petite et à sa grande partie, la Comté et la France.

Sur ce point, et en principe, l'avis unanime des membres de notre Compagnie ne saurait différer de celui des membres de sa commission : c'est le bon sens, c'est l'équité, c'est le droit, et, pour une fois qu'ils se trouvent réunis, il eût été étrange qu'ils pussent susciter parmi nous des dissidences.

Les difficultés commencent lorsqu'il s'agit de la mise en application du principe : comment juger, ou plutôt préjuger, alors qu'il s'agit de tout jeunes gens de vingt ans environ, à peine davantage, quelquefois moins, de ce qu'ils deviendront plus tard ? De quelques succès remportés en cours d'enseignement secondaire, peut-on prévoir le succès définitif à venir, dans l'enseignement supérieur et dans les carrières auxquelles celui-ci ouvre les portes ? Ne voit-on pas des élèves brillants de l'enseignement secondaire passer assez vite à l'état de « fruits secs », alors que certains de leurs camarades, plus ternes, plus lents au travail, mais plus persévérants, plus adroits ou plus heureux aussi, il faut le dire, finissent par conquérir de hautes situations ? Nous voici, en un mot, tombés dans le lieu commun de l'anathème jeté aux petits prodiges, aux

forts en thème, aux bêtes à concours. Soit! Il y a là un joli paradoxe, un peu usé, parce que facile à étayer spécieusement sur quelques exemples triés avec soin, mais avec lequel il n'est pas mauvais d'en finir.

Eh! sans doute, la différence est grande entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, et l'on a pu dire justement, avec Ch. Bigot, que cette différence n'est pas moins grande que celle qui existe entre l'enseignement primaire et le secondaire : « C'est l'enseignement supérieur qui ouvre les intelligences.... Il contraint l'esprit à faire œuvre personnelle, au lieu de se soumettre docilement, à rechercher, à comparer. Lui seul forme véritablement des esprits souples et justes. »

Mais qui ne sent que l'enseignement supérieur suppose l'enseignement secondaire, comme l'enseignement secondaire suppose le primaire, et que les chances de réussite y seront d'autant meilleures que l'enseignement secondaire aura armé déjà l'écolier d'hier, l'étudiant de demain, je ne dis pas de connaissances plus nombreuses, mais de bonnes méthodes de raisonnement et de travail. Demandez à nos professeurs des Facultés ce que valent, au juste, *exceptis excipiendis*, ces trop nombreux candidats aux licences dites « des gens du monde », bacheliers reçus le plus souvent avec indulgence et résignation et poussés, par les uniques exigences de l'article 23 de la loi militaire, des bancs du collège sur ceux des facultés. Et dites quelles sont leurs chances de succès auprès de celles de leurs camarades abordant les mêmes études après des cours secondaires sérieusement suivis, et avec des notes élogieuses de leurs professeurs, témoignant de véritables aptitudes littéraires ou scientifiques.

Et puis, Messieurs, il y a l'argument de bon sens, l'argument de fait, pour lequel il me suffira de faire appel à vos souvenirs : n'est-il pas vrai que, d'une façon générale, ceux de nos camarades que nous avons connus bien doués

et travailleurs au collège ont conquis des situations au moins estimables, sinon au point de vue de la fortune, au point de vue, du moins, de l'intelligence, et que beaucoup, parmi eux, sont arrivés à une renommée, à une notoriété de bon aloi? Et n'est-il pas vrai, d'autre part, que, à ce dernier point de vue, les médiocres et les pires ont rarement abouti? Certes, parmi les uns et parmi les autres, il a pu se rencontrer des exceptions, et ces exceptions, au premier abord, peuvent paraître nombreuses; mais, que l'on y réfléchisse, et l'on verra qu'elles ne paraissent telles que parce que, précisément, ce sont des exceptions, et qu'à ce titre elles frappent d'autant plus vivement l'esprit. Mais, tout compte fait, ce ne sont que des exceptions, et elles ne font que confirmer la règle.

Et donc, il faut admettre que, dans les succès scolaires qu'ont pu remporter les jeunes candidats à la pension Suard, dans les notes particulièrement élogieuses des certificats délivrés par leurs professeurs, — certificats où il y a toujours moyen de lire entre les lignes, — nous trouvons un premier élément d'appréciation qui n'est point à dédaigner.

Un deuxième élément d'appréciation se trouve dans le choix de la carrière des candidats, ou plutôt dans la manière dont ils comprennent cette carrière, — dans la part qu'ils font, en leurs projets d'études ultérieures, aux études vraiment supérieures, désintéressées; j'entends : à celles qui n'ont pas pour unique préoccupation initiale de leur mettre le plus tôt possible en mains un métier, et de leur permettre de ne plus faire que du métier.

Je m'explique : un étudiant en droit viendra nous dire : mon rêve est de préparer au plus vite licence et doctorat, et de m'installer comme avocat, attaché au parquet, avoué ou notaire; — un étudiant en médecine : je me ferai recevoir docteur, je chercherai un poste, et puis je pratiquerai; — un physicien ou un chimiste : je prendrai une li-

cence, puis je me caserai dans quelque usine ; — un étudiant en lettres, en sciences mathématiques ou physiques : je viserai la licence, l'agrégation si possible, et je serai professeur ; peut-être, plus tard, penserai-je au doctorat ; — un chartiste : je serai archiviste paléographe, puis bibliothécaire ; — un élève de l'école des langues orientales : je serai drogman, etc. Voilà des ambitions pratiques, et qui partent d'un bon naturel. Mais enfin, toutes ces visées ne vont qu'à faire du métier ; les belles-lettres, les sciences proprement dites, la science du droit et de la médecine, n'y sont que médiocrement intéressées. Et l'on peut dire qu'il y aura toujours, parmi nous, assez d'avocats et de médecins, de professeurs et de fonctionnaires ayant pour unique souci de tourner la roue de leur métier.

Il n'en va plus de même, évidemment, si l'étudiant en droit vient nous dire : mes professeurs estiment que j'ai l'étoffe voulue pour, avec beaucoup de travail, faire un agrégé, puis un professeur de droit, et je m'engage à travailler dans cette voie ; — l'étudiant en médecine : je puis arriver à l'internat de Paris ou de nos grandes facultés de province, plus tard à l'agrégation, ou tenir une place honorable dans quelque grand laboratoire ; mes maîtres le croient, du moins, et j'aiguillerai mon travail en conséquence, — et ainsi des autres.... Bref, nous voulons acquérir, c'est entendu, mais nous avons aussi l'ambition de produire, convaincus que l'art de la vie ne se résume pas dans l'art de faire son chemin.

Et c'est mieux encore si, à l'appui de ces déclarations, on nous apporte quelque travail déjà entrepris, sinon publié.... Ce travail pourra ne pas être un chef-d'œuvre : nous n'avons nulle prétention à découvrir tous les trois ans un « enfant sublime ». Mais, à défaut de génie, ou même de talent, cet essai pourra témoigner de certaines qualités d'observation, de méthode, de jugement, de style (et même d'orthographe) ; il pourra contenir quel-

ques aperçus originaux, quelques idées personnelles. Et c'est bien quelque chose!

Ainsi : dispositions remarquables, sinon exceptionnelles, révélées au cours de la scolarité secondaire ou des tout premiers débuts dans la scolarité supérieure ; — aspiration à un but scientifique, littéraire ou artistique vraiment supérieur et, en partie du moins, désintéressée ; — travaux entrepris déjà, ou publiés, dans cette direction, voilà le triple criterium auquel l'Académie a cru pouvoir et devoir recourir pour juger et classer les candidats à la pension Suard.

Est-ce à dire que ces considérations, d'ordre purement intellectuel, aient, seules, pesé dans la balance? Mesdames, Messieurs, vous n'avez pu le croire un instant : pas plus que vous tous, nous n'aurions pu faire abstraction, — l'eussions-nous voulu, — des considérations d'ordre moral et affectif qui se dégageaient, pour chaque candidat, et des pièces de son dossier, et des renseignements, confidentiels ou de notoriété publique, accumulés par chacun des commissaires rapporteurs, sur la valeur morale du candidat, sur l'honorabilité de sa famille et parfois sur ses revers immérités, sur les liens plus ou moins nombreux, plus ou moins sympathiques, qui le rattachaient, lui et sa famille, à notre sol comtois, sur le degré de précarité de leur situation : de tout cela, nous avons tenu compte dans nos discussions et dans le classement des candidats qui en est résulté; mais, ce que j'ai reçu mission de dégager nettement devant vous, c'est que ces dernières considérations n'ont tenu que la place, non négligeable à coup sûr, mais cependant secondaire, que leur assignaient les volontés de Mme Suard.

Enfin, secondairement, ou tertiairement, si l'on veut, l'Académie a dû se préoccuper des conditions nouvelles faites à nos pensionnaires en expectative par l'adoption de la nouvelle loi militaire sur le service obligatoire de

deux ans : bien que cette loi accorde de grandes facilités aux étudiants de l'enseignement supérieur pour l'obtention de sursis d'appel d'une durée d'un, deux et même trois ans, nous avons pensé qu'il était préférable, en principe, de réserver la pension Suard à des candidats libérés déjà des obligations du service militaire, sauf, dans des cas exceptionnels, à l'accorder cependant à tel candidat qui s'imposerait, en dépit de sa jeunesse, et pourrait profiter de la pension pendant les « trois années consécutives » de rigueur, en demandant un sursis d'appel d'une ou de deux années.

Mesdames et Messieurs, je vous devais ces explications au nom de l'Académie : bien que responsable seulement devant sa conscience et devant la mémoire de Mme Suard de l'attribution qu'il lui plaît de faire de ses bienfaits, notre Compagnie a toujours estimé qu'elle devait compte, par surcroît, de ses décisions au tribunal de l'opinion publique, représenté aujourd'hui par tous ceux qui, répondant à son invitation, ont bien voulu honorer de leur présence la séance solennelle où va être proclamé le nom du nouveau titulaire de la pension Suard.

Ces explications, je les devais aussi à nos jeunes candidats, actuels ou futurs, et je les leur devais à la fois comme une justification de notre choix et comme un avis pour l'avenir. Il faut qu'il reste entendu que le concours pour cette pension est un véritable concours sur titres, et non pas seulement une sorte de loterie de bienfaisance où, pour se procurer une chance de succès, il suffit de se présenter les mains vides.... vides même de titres sérieux.

Il ne me reste plus, à présent, qu'à vous présenter en quelques mots le jeune savant sur le nom duquel, au premier tour de scrutin, se sont réunis, en une majorité compacte, les suffrages des membres de l'Académie.

M. Henri Lapierre est né à Besançon le 30 octobre 1881 ;

il est donc âgé d'un peu moins de vingt-quatre ans : sa famille, très honorable, très digne d'intérêt à tous points de vue, habite notre banlieue de Saint-Claude. Le père, décédé il y a dix ans environ, y a élevé, dans des conditions modestes mais parfaitement dignes, une famille de neuf enfants.

C'est à l'école primaire de Saint-Claude que débuta Henri Lapierre : en 1892, à l'âge de onze ans, il entre au lycée Victor Hugo, et y poursuit ses études secondaires de sa sixième à sa philosophie. Le proviseur de cet établissement témoigne que, durant ces sept années, Henri Lapierre ne cessa de faire preuve d'une conduite exemplaire, d'un travail soutenu, couronné par d'importants succès scolaires.

Déjà, à cette époque, au dire de notre président, M. le professeur Boussey, qui fut son maître, il se faisait remarquer par un goût particulier et des aptitudes spéciales pour les études et les travaux d'histoire.

Bachelier de l'enseignement classique, lettres-philosophie, en juillet 1899, il entre, au mois de novembre suivant, comme étudiant à la Faculté des lettres de l'université de Besançon où, deux ans plus tard, le 12 juillet 1901, il conquiert le diplôme de licencié ès lettres, *mention histoire,* dans des conditions particulièrement brillantes : nos confrères, MM. les professeurs Pingaud et Guiraud, le déclarent « très bien doué pour les études d'érudition », et « doté d'un vrai sens historique ». Ils parlent avec éloge de son mémoire historique sur « Michel Paléologue et les tentatives d'union de l'Église grecque et de l'Église latine », mémoire présenté à son examen de licence, « début dans l'érudition plein de promesses pour l'avenir. »

Un an plus tard, il se présente à l'École des chartes, où il est reçu avec le numéro 8 sur vingt-trois admis. Mais il dut alors accomplir son année de service militaire et n'entra à l'École qu'en octobre 1903.

Dès la fin de sa première année, il s'y classait troisième sur vingt-trois. Ses professeurs, MM. Lelong, Charles Mortet, Élie Berger et François Delaborde lui délivrent les certificats les plus élogieux, mieux encore, les plus affectueux : on les sent conquis par les qualités de travail, d'esprit et de cœur de leur élève : pour eux tous, « il mérite au plus haut degré les distinctions et les récompenses réservées aux meilleurs travailleurs. »

En dehors de ses études régulières d'école, M. Henri Lapierre poursuit en ce moment un travail sur l'abbaye de Saint-Magloire, de Paris, fruit de recherches déjà considérables à la Bibliothèque et aux Archives nationales. De plus, il a dès à présent en mains le cartulaire de l'abbaye de Cherlieu, qu'il se propose de publier dès qu'il en aura les moyens.

Parmi les quatorze autres candidats à la pension Suard, M. Henri Lapierre avait, certes, des concurrents d'une sérieuse valeur ; mais ses heureuses dispositions, soutenues par un labeur acharné, ses succès accumulés dans l'enseignement secondaire, puis dans l'enseignement supérieur ; ses travaux personnels, enfin, où l'on trouve déjà plus que des promesses, tout l'autorisait, non pas à proclamer, mais à se redire tout bas, quoique modeste, les vers fameux :

Je pense, toutefois, n'avoir pas de rival
A qui je fasse tort en le traitant d'égal.

Ces vers, l'Académie les a pensés et les a redits pour lui, et elle a fondé, sur son nouveau pensionnaire, des espérances que rien ne lui coûtera, j'en suis sûr, pour s'efforcer de justifier.

Je termine. Je ne saurais le faire cependant sans exprimer, — à la suite et à l'exemple de tous les rapporteurs, mes devanciers, — le regret que l'Académie n'ait pu disposer que d'une seule « pension Suard ». Force a donc bien été, pour nous, de comparer et de classer, d'éliminer et de

choisir.... tâche pénible, douloureuse, puisqu'elle ne pouvait faire qu'un heureux ! Et jamais le regret que je viens d'exprimer ne fut plus de mise que cette année, où le nombre des candidats a dépassé de plus du double celui, le plus élevé, enregistré jusqu'ici, et où plus de la moitié d'entre eux, — nous sommes à la fois heureux et navrés de le proclamer, justifiaient, et par leur moralité, et par leur travail, et par leurs aptitudes, autant que par leur situation digne du plus grand intérêt, la candidature posée et les légitimes espoirs conçus.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. le chanoine PAYEN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 29 juin 1905)

Nouvellement entré dans cette docte Compagnie, j'aurais désiré entendre mes savants aînés apprécier, avec une justesse qui va jusqu'aux nuances, les cinq pièces soumises à votre jugement.

J'aurais pu moi-même apprendre encore, et me rendre un compte exact de l'évolution de la poésie. Les vêtements de la pensée se modifient comme les autres. Et, paraît-il, comme de la variété des modes, il ne faut pas trop s'en plaindre.

Le beau appartient-il à l'absolu? Je ne sais. Ce qui est certain, c'est que chaque siècle, soit en peinture, soit en littérature, se compose un idéal qui est fait des tendances générales de l'esprit, des ambiances morales intellectuelles, physiologiques, créées par l'activité progressive, ou du moins changeante, de l'âme humaine.

Nous nous rapprochons de la nature; mais où s'arrêtera cette tendance?

Les romantiques ont fait un reproche aux classiques de ce qu'il y avait de factice dans leur art; mais les réalistes sont venus et ils ont critiqué les romantiques dans leur manière de reproduire la nature. Il y avait trop d'arrangement. Bientôt le réalisme se modifia lui-même; tout ce qui restait de sensibilité et d'imagination disparut pour laisser la place au pur naturalisme.

Les défenseurs de ce système ont senti les responsabilités de certains excès. Ils affirment que le naturalisme n'est pas fatalement une école de laideur; ils affirment qu'il peut aider à la vérité soit dans ses formes, soit dans l'interprétation de la vie. N'est-ce pas cette façon d'écrire que Barbey d'Aurevilly appelait : l'encanaillement actuel?

Mais voyez où entraine cette éternelle propension de l'esprit à la nouveauté!

Voici des littérateurs qui se font un nom en se complaisant dans les raffinements morbides de la sensibilité; qui tirent leur gloire de l'imprécision perverse de leur style.

Le décadent a horreur du simple, du naturel, du compréhensible. Il faut saisir le vrai à travers une atmosphère vaporeuse qui donne l'impression du flou; et maints jeunes d'âme naïve ont voulu encore réagir contre la raideur mécanique de ce Parnasse très modernisé; ils ont voulu légitimer plusieurs licences, et ont formé le groupe des symbolistes.

On voit par là que la manière du style en ces derniers cent ans ne s'est pas complu dans une paresseuse immobilité.

Le style, la poésie, en valent-ils mieux?

Aussi, pour éviter certains étonnements, devons-nous dire que la métrique, au moins chez nombre d'écrivains, est en train de s'affranchir singulièrement. La loi de l'alternance des rimes n'est plus respectée; la césure se déplace; certains tolèrent l'hiatus lui-même, et, chose plus incroyable, nous avons de la poésie sans rime, en des

strophes où le rythme seul est conservé, et l'on appelle ces tentatives, heureuses ! je ne sais pas pourquoi.

Mais trêve à ces réflexions générales; et venons-en à ce qui doit plus spécialement nous occuper : la critique des différentes pièces soumises à votre jugement.

Voici l'ordre des travaux reçus.

Le premier a cette devise : *Res cum sensu tractare.*

Il comprend trois piécettes :

La messe du revenant;

La mort d'Émilie;

Vénéla.

La première est vivante d'intérêt. Le curé d'Aresches avait omis de célébrer la messe pour un défunt ; il meurt. Dieu le renvoie sur la terre pour accomplir son devoir. Il revient la nuit dans son église, allume les cierges, se prépare, mais faute de servant, il repart chaque nuit pour l'autre monde; une nuit, la cloche tinte; les habitants d'Aresches sortent de leur demeure, s'étonnent en face des fenêtres éclairées de leur église.

....O ciel ! quelle surprise, en voyant le pasteur,
Qu'ils regrettent encore, à genoux dans le chœur !
Nul doute, c'est bien lui, sa taille et son allure !
Mais pourquoi venait-il la nuit, par la froidure,
Réveiller par des glas les vivants alarmés ?

Voilà des vers de bonne façon, d'une fluidité toute naturelle.

La seconde pièce est intitulée : *La mort d'Émilie.* C'est l'épisode qui a impressionné notre région, il y a quelque dix ans. Une jeune fille tombait, devant ses sœurs, dans l'abîme du Creux-Biard, près Nans-sous-Sainte-Anne, et s'y noyait. Son corps ne devait reparaître sur la prairie que quelques mois plus tard, apporté par les flots d'une crue extraordinaire.

Ce sujet est traité délicatement, avec une simplicité pleine d'émotion. La lutte de l'enfant contre la mort mérite d'être citée.

Devant ses sœurs la victime vient de tomber dans le gouffre ; l'auteur s'exprime ainsi :

Un cri de désespoir alors part de l'abîme;
Toutes pâles d'effroi, les sœurs de la victime,
A ce timide appel, se hâtent d'accourir.
Quelle scène angoissante à leurs yeux vient s'offrir !
Leur Émilie est là, qui, pour gagner la rive,
En efforts redoublés s'agite convulsive !
Il faut la voir lutter, par degrés s'affaiblir,
Et les bras impuissants, la regarder mourir !
Pourtant, la malheureuse, en ce combat suprême,
Déployait un courage au-dessus d'elle-même,
Et voulant à tout prix s'arracher à son sort,
Repoussait vaillamment l'étreinte de la mort.
C'était en vain ; bientôt ce duel impossible
Cesse, et la vierge, avec un accent indicible,
A travers les sanglots murmurant ses adieux,
S'abandonne à l'abîme en regardant les cieux.
Le gouffre, en cet instant, sur elle étend son onde
Et l'enfant disparut dans l'eau noire et profonde.

C'est peut-être le drame, plus que l'expression, qui émeut. Les réflexions qu'inspire au poète ce terrible accident contiennent de l'emphase et gagneraient à plus de simplicité; ce qui n'empêcherait pas de donner au vers de la vigueur et du coloris.

La foi déborde dans les pensées consolantes qui terminent cette piécette et lui donne le charme d'une inspiration sincère.

Le thème de la troisième pièce est celui-ci : *Un vieillard apprend à un jeune homme la légende de la Refroidière.* Une nymphe, Vénéla, avait élevé un orphelin; lui avait donné l'amour des champs dans une vertueuse et poétique simplicité; l'enfant se dégoûta de son bonheur et abandonna celle qui l'avait tant aimé.

Vénéla, dit notre auteur,

> ....Venait alors, sur la pierre ombragée,
> Ici même, pleurer sa tendresse outragée;
> Puis elle disparut de ce lieu désolé.
> Mais à la place où tant de pleurs avaient coulé,
> Naquit cette fontaine abondante et profonde,
> Qui baigne la prairie et la rend plus féconde,
> Elle coule en tout temps et l'on dit que ses eaux
> Dans les cœurs affligés versent l'oubli des maux.

Le poète appelle de ses vœux le retour de Vénéla, pour chanter, sous son inspiration, la terre comtoise. Cela n'est pas dit avec un art nouveau, ce ne sont pas des vers de marbre ou d'airain, mais c'est parler notre vieille langue claire; c'est parler de son pays avec une note attendrie, et cela fait toujours plaisir. Cependant, disons-le, le temps des nymphes est bien loin; on a beau tisonner ce passé mythologique, on n'en peut plus faire jaillir d'étincelles.

La correction de ces pièces a valu à l'auteur une récompense de 50 fr.

Il a réalisé sa devise, il a traité ses sujets avec sentiment et le meilleur sens.

Res cum sensu tractare.

Le deuxième mémoire a pour titre : *Vers les sources de la Loue.* Il a pour devise : « Aimons la nature plus que tout. »

Le poète remonte d'Ornans à Mouthier, et laisse échapper, à chaque détour de route, son admiration. Nous sommes en face d'une œuvre de jeunesse. Elle est écrite avec une limpidité agréable; l'auteur se plait aux petits tableaux familiers, qu'il sait faire d'un coup de pinceau rapide. On sent que notre auteur marche vite, comme il convient à la jeunesse; il ne prend pas le temps de mûrir ses pensées ni de choisir ses mots : c'est presque un peu indiscret, c'est de la fantaisie alerte. Notre poète trouve

qu'on écrit trop sérieusement aujourd'hui. Il ne recule pas devant le mot gai, il ne veut pas qu'on s'ennuie, même en lisant des vers. Ainsi :

Nous arrivons au but de notre promenade;
Prenons l'étroit sentier qui descend tortueux;
Assurons bien nos pas, craignons la marmelade
Que feraient de nos corps ces gouffres ténébreux.

C'est désopilant ou c'est macabre, comme vous voudrez. Et puis, peut-être a-t-on souvent tort, en écrivant, de croire qu'il suffit de se comprendre; on oublie trop qu'il faut être compris du lecteur.

Quand notre poète dit :

Nos jambes reviendront en goûtant le clairet,

on ne se sent plus au Parnasse, du moins ce n'est pas celui des classiques.

D'ailleurs, quelques stances sont écrites avec bonne grâce :

Debout, gais compagnons, courons les routes blanches !
Phœbus sommeille encor derrière un mont lointain,
Et la brise de mai fait ruisseler, aux branches,
Comme des pleurs d'oiseaux, les perles du matin.

Le troisième mémoire a pour titre : *Notre Étoile*. Sa devise : « Pour ma Comté. »

Oh ! combien naïve et simplette, cette histoire d'enfant ! Un orphelin avait reçu, d'une châtelaine, une paume en récompense de son chant : un jour qu'il la lançait dans les airs, naturellement elle retombait toujours, un ermite voisin la prit, la lança si haut qu'elle ne revint pas. Un point d'or, après, brillait au firmament, et c'est notre étoile.

En vérité, c'est là une fantaisie qui manque un peu de prétention. Nous sommes trop positifs pour nous laisser toucher par la merveilleuse puissance de ce bon ermite. Il faudrait rêver pour être saisi par ces tours de force démodés.

Il y a de l'abandon, peut-être un peu trop ! et du naturel, dans ce petit conte.

L'auteur ne sait pas encore que la poésie demande plus d'onction que la prose et supprime impitoyablement la rudesse inutile des phrases. Les beaux vers aussi se plaisent dans la clarté.

Toutefois, en contant ces choses simples, l'auteur a quelques stances gracieuses :

La nuit et ses parfums tombaient d'un ciel sans voiles;
C'était l'heure bleuâtre où tout dort et se tait.
Le croissant de la lune à l'horizon montait,
Comme une barque d'or dans une mer d'étoiles.

Quelques vers ne manquent pas d'énergie; s'adressant à l'astre tutélaire, l'auteur s'écrie :

Nos monts sont assez hauts pour te bien voir de près,
Et nos cœurs assez grands pour garder ta lumière !

En forgeant on devient forgeron; en cultivant l'art, on devient artiste.

Le quatrième mémoire a pour titre : *La Comète d'Arguel.* Devise :

Et leurs pas, ébranlant les arches colossales,
Troublent les morts couchés sous le pavé des salles.
(V. Hugo, *Odes et Ballades.*)

Voici un poème puisé aux légendes comtoises. Nous lui trouverions peut-être quelque affinité avec telle pièce que l'Académie a couronnée. Vers 1760, Jean Roset entre comme apprenti chez Claude Vuillier, tonnelier riche et de bon renom, de Casamène.

En sa profession, Jean Roset, très habile,
Faisait à l'atelier l'ouvrage difficile.
Le patron le citait en exemple à ses pairs.
C'était un gars robuste, au teint frais, aux yeux clairs;
De caractère égal et d'humeur pacifique,
Bon vivant, serviable à tous, très sympathique.

Les jours coulaient, pour lui, calmes, riants, unis,
Tels qu'une onde paisible en des champs aplanis.
Sa voix montait au ciel comme un chant d'alouette;
Pendant qu'il besognait, chaque soir en cachette,
Il promenait l'archet sur l'ancien violon
Que lui donna jadis un ouvrier wallon.

Jean Vuillier avait une fille, Rosine.

Rosine est sage autant que belle.
A l'âge où la joie étincelle
Sur le visage, où la raison
N'est pas mûre encor, la maison
Par elle est déjà gouvernée,
Nette, propre, bien ordonnée.

La Providence destinait l'un à l'autre. Ils échangèrent leurs sentiments; mais Jean Roset, pauvre, ne pouvait briser l'orgueil du père qu'en tentant une entreprise

Qui lui donnât l'espoir de conduire à l'église
Celle qu'il chérissait et de lui mettre au doigt
L'anneau d'or consacré.

Il se résout à visiter, la nuit de Noël, les caveaux du château d'Arguel, où sont les trésors des seigneurs de ce lieu, de ces seigneurs

....qui n'avaient peur de rien;
Considérant le bien d'autrui comme leur bien.
A l'abri du château, forteresse imprenable,
Ils se moquaient de Dieu, de l'Église et du diable.

Leur castel fut ruiné par les Bisontins :

La flamme n'en laissa qu'un amas de décombres;
Des murs démantelés, où les crevasses sombres
S'entr'ouvrent sous les pas; où les cris des corbeaux
Sonnent lugubrement, au milieu des tombeaux;
Où le lierre suspend ses vertes draperies
Aux porches surmontés d'antiques armoiries.
Le temps a fui Personne encore n'a trouvé
Les restes du seigneur ni son trésor privé.

Dans cette nuit, où marche Jean Roset,

Le silence est profond. Seuls, les rauques abois

Des chiens exaspérés qui hurlent à la lune
Escortent le passant que leur voix importune.

Il franchit le pont-levis baissé, les souterrains du château somnolent,

L'antique salle des armures,
Pleine de bruit mystérieux,
De soupirs, de vagues murmures.

Il trouve une autre salle, dont la porte s'est ouverte magiquement; il est en face d'un festin de convives muets : chevaliers, almées, filles de Cadix, ballerines, houris, tout est là. Un page lui explique que ce sont des damnés. Parmi eux,

C'est le sire d'Arguel; pour lui l'heure a sonné
De payer la rançon qu'il a promise au diable :
Son âme, pour de l'or, funeste et misérable.
. . . .
Jean s'explique, à présent, la morose attitude
Des mornes assistants et leur inquiétude.

Il comprend pourquoi

...leur riche diadème
Pèse à leur front lassé....

Il est conduit par le page vers un caveau gardé par un dragon monstrueux, qui demeure immobile. Un fleuve d'or apparaît : Jean Roset y puise. Le page lui défend, en s'en retournant, de toucher aux mets des damnés et de dire ce qu'il a vu; sinon, qu'il craigne de mourir aussitôt.

Riche, il épouse Rosine. Il est heureux longtemps, mais dans un festin

. ..le souvenir lointain
Des heures d'autrefois se réveilla soudain :
Oubliant sa promesse, il ne sut pas se taire
Sur l'origine du trésor héréditaire.
Il conta l'aventure à laquelle il devait
Le bonheur de sa vie. A peine il achevait
Son récit merveilleux, que ses lèvres pâlirent,
Sa tête vacilla, ses regards s'éteignirent;
Pour avoir dévoilé les mystères d'Arguel,
Il fut frappé de mort!

L'auteur tire une conclusion singulièrement pessimiste; selon lui, les savants, eux aussi, doivent cacher leurs pensées :

> Taire leur jouissance, aller silencieux,
> Les yeux remplis d'extase et dressant vers les cieux
> Leur front méditatif et chargé de pensée,
> Sans exprimer leur songe à la foule pressée
> Qui regarde sans voir et court à ses plaisirs
> Vulgaires et mesquins, pareils à ses désirs.

Heureusement, cela n'est pas toujours vrai. Notre grand Pasteur a parlé, il a été compris de la foule, et la foule l'aime et le chante d'un bout du monde à l'autre.

Vous avez, dans les citations que je viens de faire, la manière de l'auteur.

Je ne veux pas parler de la morale de cette pièce, qui me paraît douteuse ; cette puissance de l'or qui dirige les personnages est certainement discutable; il est vrai que ce n'est que comme moyen.

Je ne dirai rien du merveilleux, un peu démodé, qui nous laisse sceptiques en face des monstrueux dragons. L'auteur a regardé avec émerveillement, et rendu avec âme cette fête des yeux, trop antique, aux souterrains du manoir.

Nous sommes en face d'un sérieux travail. L'auteur parle avec une si grande correction, qu'il force l'attention; avec une si grande facilité, qu'il semble que cela se soit fait tout seul. Cette pièce, sans être bien originale, abonde en belles images, justes, colorées; elle n'a rien d'usé ni de banal dans les descriptions de la nature. La langue en est souple, libre, sobre et forte, malgré quelques longueurs et quelques remplissages pour amener la rime. Celle-ci n'est ni indigente ni généralement riche. L'auteur est maître du massif alexandrin et des vers plus alertes. Quelques licences apparaissent, mais rares et timides, dissimulées autant que possible.

C'est un travail, du reste, de six cents vers, qui, comparé aux autres, l'emporte par l'effort.

Une récompense de 50 fr. a été facilement décernée à cette poésie; il est à regretter qu'elle ne soit pas plus élevée.

Le cinquième mémoire a pour titre : *Ode à la Comté.* Sa devise est : *Pro patria.*

L'auteur est un jeune, un passionné de sa Comté; de ses vers monte un parfum de patriotisme local du meilleur aloi. Il chante la fécondité, les sites superbes, les rivières si différemment belles, les héros, les savants, les défenseurs de notre terre comtoise. Il exalte les vertus de notre race, il regrette de ne pouvoir dire et assez bien dire tout ce que son cœur contient d'attachement pour son coin de pays.

Et malgré cela, il me semble qu'on n'accentue jamais assez la vraie couleur locale, le goût de terroir, la beauté particulière, mêlée de je ne sais quoi qui ne se retrouve pas ailleurs, le trait de famille qui distingue; je dirai même le défaut qui caractérise. Que voulez-vous? c'est ainsi, les défauts deviennent des beautés dans ce qu'on aime. Cette vallée est trop ouverte, je chante sa lumière indéfinie; cette autre est trop enfermée, je chante son mystère....

Cette pièce renferme de l'observation, des notations très heureuses.

Il y a là une œuvre de pensée personnelle, remplie des élans d'une âme enthousiaste; l'auteur écrit des vers comme il respire; c'est bien dit et c'est déjà puissant.

N'oublions pas que nous jugeons une ode, et les strophes sont réellement pleines de souffle, les vers ne sont ni filandreux ni prolixes.

On pourrait intituler cette pièce : *Mes premiers pas*, et cependant ils ne sont pas d'un enfant timide, s'effrayant

des écriteaux qui défendent de passer. Il passe quand même, malgré les règles de la prosodie la plus élémentaire, et je crois qu'il doit, sans être le moins du monde décadent, étonner et faire crier les décadents eux-mêmes.

L'auteur a une âme de vrai poète, il sait communiquer son émotion ; ses impressions sont sommaires comme une note prise au vol.

. Le Doubs, qui s'en va bondissant
A travers les rochers, franchis par sauts rapides,
Se trace un chemin blanchissant.

Un peu trop de confiance dans la fécondité de nos coteaux conduit l'auteur à l'emphase. L'auteur a le tort de s'adresser à Clio pour chanter sa petite patrie. Il y a beau temps que la première des muses a laissé tomber sa cithare dans les eaux du Doubs, et que Vénus ne se baigne plus dans la Saône !

Et cependant le poète est fidèle aux neuf sœurs. Hugo leur doit, selon notre auteur, la puissance de sa lyre :

Son cœur, immense reliquaire,
Contient le ciel avec la terre ;
Les chants d'amour, les chants de guerre ;
Son luth vibre à tous les échos.

Mais notre jeune poète a cependant des accents bien modernes. Parlant de ce groupe comtois qui défendait Belfort, il s'exprime ainsi :

On lui criait : Rends-toi ! croyant à sa défaite.
Mais dans son étoile ayant foi,
En pensant aux aïeux, calme dans la tempête,
Il répondait : Nenni, ma foy !
C'est le mot d'autrefois, la fameuse devise,
Dont chacun doit se souvenir.
Qu'on y pense ! et qu'aux jours de malheur on se dise :
Le passé garde l'avenir !

Malgré des assouances qu'il était facile d'éviter, voilà quelques vers qui expriment l'élan d'une belle nature.

Vraiment, c'est bien dommage que des fautes, réellement trop lourdes et trop fréquentes, aient déparé ce travail.

Sans doute, dans ces pièces, nous ne sentons pas l'âme de ces poètes qui s'imposent à l'attention de leur temps. Mais gardons-nous de décourager ceux qui veulent donner à leurs pensées et à leurs sentiments la plus suave, la plus haute expression. Nous vivons d'ailleurs dans un temps de pessimisme intense et au milieu de telles douleurs, qu'il est bon de trouver des âmes pleines d'idéal; elles nous arrachent aux tristes réalités de la vie, du moins pour un instant, et qui sait si elles ne laissent pas en nous quelque semence d'une vie supérieure?

Je m'aperçois un peu tard des proportions inaccoutumées de ma causerie; mais mon excuse a bien quelque valeur : je vous ai parlé du pays comtois!

L'Académie, adoptant les conclusions du rapporteur, a accordé les récompenses suivantes :

Une médaille de 50 fr. à Mme Sauget-Boudringhin, à Grenoble, pour la pièce *La Comète d'Arguel;*

Et une médaille de 50 fr. à M. Cherpin, professeur à Baume-les-Dames, pour la pièce *La Messe du Revenant.*

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX JEAN PETIT

Par le vicomte A. DE TRUCHIS DE VARENNES

MEMBRE RÉSIDANT

(Seance publique du 29 juin 1905)

Dans sa séance publique du 24 août 1844, l'Académie de Besançon nommait, pour trois ans, titulaire de la pension Suard le sculpteur Jean Petit. C'était la première fois que cette pension était accordée à un artiste, mais ce jeune statuaire, âgé alors de vingt-cinq ans, avait déjà su, par son travail et par les promesses d'un talent distingué, se rendre digne de cette faveur.

Son goût pour les arts s'était révélé dès son jeune âge. A douze ans, il était élève de l'école de dessin de Besançon et, dès sa quinzième année, il allait continuer ses études à Paris, où il suivit tout d'abord les cours de l'École des arts décoratifs. Admis, deux ans après, à l'École nationale des beaux-arts, il y travailla sous la direction de David d'Angers. Une première et une seconde médailles vinrent bientôt récompenser ses efforts et, en 1838, il fut reçu premier pour la composition dans le concours du grand prix de Rome. Il avait alors dix-neuf ans. L'année suivante, il obtint à ce concours le second grand prix, et si, en 1840, l'Institut ne décerna pas de premier grand prix, le travail

de Jean Petit eut la préférence sur deux de ses concurrents. Ses contemporains regrettèrent la sévérité du jury, et même ses camarades, qui l'avaient jugé digne de cette haute récompense, proposèrent de faire mouler son ouvrage à leurs frais.

Mais, tandis que Jean Petit avait trouvé dans les différentes écoles où il avait successivement travaillé, l'enseignement d'un art qui le passionnait chaque jour davantage et dont il aspirait à étudier toutes les beautés, il ne pouvait échapper aux préoccupations matérielles de la vie. Fils d'un ouvrier couvreur de Besançon, il avait dû, dès ses premières années d'étude, s'initier aux pratiques de la sculpture pour y trouver les ressources indispensables à son existence. Plus il faisait large la part de l'art dans son travail, plus il y consacrait de temps, plus aussi se compliquaient pour lui les nécessités de la vie. Dès 1838 il lui avait fallu recourir à la municipalité de Besançon pour en obtenir une subvention. L'éloge que David d'Angers fit de son élève aux représentants de la ville, sa bonne conduite, son amour de l'étude et ses heureuses dispositions pour l'art statuaire lui firent maintenir pendant quatre ans le modeste secours que sa ville natale lui avait accordé pour subvenir aux dépenses de son séjour à Paris (1).

Son insuccès au concours de 1840 ne ralentit pas son ardeur au travail, mais il fut profondément affligé de voir

---

(1) Bibl. munic. de Besançon. Registre des délibérations du Conseil municipal, D 15 (1837-1841), folios 75 v°, 161, 194 et 260. — La municipalité de Besançon accorda, le 14 août 1838, une subvention de 500 francs au sculpteur Jean Petit; le 20 novembre 1839, elle lui accorda un encouragement de 300 francs en considération du succès qu'il a eu en obtenant le second grand prix au concours pour le grand prix de Rome, et elle décida en même temps que la pension qui lui était allouée serait portée à 1,000 francs à partir du 1er janvier 1840; enfin le 9 août 1841, le conseil, dérogeant à ses dispositions précédentes fixant à trois ans la durée des secours de même nature, prorogea pour une quatrième année (1842) la pension accordée à Jean Petit, mais il la remena au chiffre primitif de 500 francs.

lui échapper l'espoir qu'il avait conçu, d'aller en Italie. Il désirait ardemment étudier les chefs-d'œuvre de l'art ancien et les divers styles de la statuaire dans ce pays où, sous un ciel plus pur que le nôtre, ils brillent dans toute leur splendeur.

Cette déception et l'excès de son travail affaiblirent sa santé, et une grave maladie vint interrompre l'exécution d'un groupe de grandeur naturelle représentant un ange gardien qui protégeait le sommeil d'un enfant. Cet ouvrage, presque achevé, dut être abandonné. Après cette maladie, Jean Petit restait dans l'impossibilité de supporter les fatigues des concours, aussi voyait-il avec inquiétude s'approcher le moment où devait expirer la pension que lui servait la ville de Besançon. A l'état précaire de sa santé, à ses regrets de ne pouvoir obtenir les avantages accordés au grand prix, vinrent bientôt se joindre des préoccupations matérielles. Ce fut de ces angoisses que le tira la décision de l'Académie de Besançon le nommant titulaire de la pension Suard. Elle lui donnait la facilité d'aller à Rome y rétablir sa santé et y compléter ses études. C'était la tranquillité assurée pour trois ans et la réalisation certaine de ce voyage en Italie qu'il désirait accomplir depuis si longtemps.

Jean Petit, qui avait une nature délicate et sensible, ressentit vivement le bienfait qui lui avait été accordé en un moment si opportun. Il ne se contenta pas d'en témoigner peu après sa reconnaissance à l'Académie en lui faisant hommage du buste de M. Suard et de lui écrire une lettre de remerciements à son retour d'Italie, en août 1847, alors qu'il revenait plein d'enthousiasme pour les merveilles de la sculpture étudiées à Florence, à Rome, à Naples, à Venise et à Milan [1]. Il en conserva toute sa vie le sou-

(1) Manuscrits de l'Académie de Besançon. Dossier de la pension Suard, année 1844. — Lettres de Jean Petit et de David d'Angers.

venir reconnaissant. Aussi voulut-il lui en donner un témoignage manifeste en associant l'Académie à l'accomplissement d'une pensée généreuse que lui avait dictée l'amour de ses concitoyens. Il savait que les difficultés de la vie mettent parfois les artistes pauvres dans la nécessité d'abandonner la réalisation des conceptions originales de l'art, pour des travaux vulgaires ou pour des collaborations anonymes dont d'autres tirent leur gloire. Comme il se rappelait de quel secours lui avaient été, en des circonstances analogues, les encouragements de la municipalité de Besançon, puis la pension Suard, et comme il désirait, autant qu'il lui était possible, éviter aux jeunes artistes de son pays ces moments pénibles, il fonda pour eux une bourse et un prix annuel. Ces fondations sont faites dans un testament du 15 juillet 1884 (1).

Après avoir légué à la ville de Besançon, en reconnaissance des encouragements qu'il en a reçus, une somme de dix mille francs, dont la rente servira à soutenir pendant trois ans les efforts d'un jeune homme se destinant à la carrière des beaux-arts, il fait en ces termes un legs semblable à l'Académie.

« Je donne et lègue à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Besançon, en témoignage de reconnaissance des encouragements dont j'ai été l'objet de sa part, une somme de dix mille francs dont la rente servira à la création d'un concours annuel de composition historique de peinture et de sculpture, dont les sujets, laissés au gré des concurrents ou désignés par l'Académie, devront être spécialement puisés dans l'histoire de la Franche-Comté. Ce concours sera alternatif pour chacune des deux branches de l'art ci-dessus mentionnées.

(1) Ces dispositions testamentaires sont confirmées par un codicille du 24 février 1902 et par un dernier testament du 23 mai de la même année.

En ce qui concerne la sculpture, il sera bon de spécifier si c'est un groupe, une statue ou un bas-relief que les concurrents auront à traiter.

« L'œuvre couronnée chaque année restera en possession de l'Académie, qui en formera une collection pour orner la salle des séances. »

Jean Petit mourut à Paris le 6 mai 1903 et l'Académie fut prévenue dans les derniers jours du mois d'août suivant (1) des dispositions testamentaires faites en sa faveur. Elle se réunit le 1er septembre 1903 en séance extraordinaire, et, ayant pris connaissance des articles du testament la concernant, elle salua dans un hommage respectueux et unanime la mémoire de l'éminent statuaire. La gratitude qu'elle éprouva à l'égard de son bienfaiteur fut d'autant plus vive qu'il avait ajouté à son don généreux un témoignage particulier d'estime et de confiance : il confiait à l'Académie la mission de contribuer au développement de l'art en Franche-Comté en décernant des récompenses et des encouragements à de jeunes artistes. Aussi considéra-t-elle que cette donation lui ayant été faite en souvenir du secours reçu autrefois de l'Académie par son auteur, les revenus du capital légué devaient être attribués dans un esprit de justice et de bienfaisance, sous forme de prix, à des jeunes gens montrant des dispositions artistiques et ayant besoin d'aide pécuniaire pour se livrer à leurs études ; le testateur, ancien élève de l'école de dessin de Besançon, avait évidemment présumé que les avantages de sa fondation reviendraient principalement aux élèves de l'école de dessin de notre ville, en très grande majorité fils d'ouvriers. En acceptant le legs de l'éminent statuaire avec les conditions qu'il y avait mises, l'Académie se déclarait heureuse de se charger de la mission qui lui avait été confiée et qui sera surtout une œuvre charitable

(1) Par M. Demanche, notaire à Paris.

en faveur de jeunes artistes. Elle s'engageait, du reste, à assurer fidèlement l'exécution aussi exacte que possible des volontés de Jean Petit en la part qui la concernait.

Un décret présidentiel du 4 novembre 1904 l'autorisa à recevoir le legs de l'éminent statuaire, et elle entra, dans les derniers jours de l'année, en possession de la rente de 300 fr. qui en représente le montant. Dès la séance suivante, tenue le 26 janvier 1905, elle nomma une commission chargée d'établir le règlement du concours dont cette rente constituerait le prix. Ce règlement fut présenté et adopté dans la séance du 23 février dernier (1).

Le concours Jean Petit, qui, en vertu de ce règlement, devait cette année avoir pour sujet une composition historique de peinture, fut fixé aux 5 et 6 juin. Les conditions en avaient été portées à la connaissance du public dans les journaux quotidiens de la Franche-Comté du 20 mai dernier.

Quatre candidats se sont fait inscrire, et ils ont fait, en loge, le 5 juin, une esquisse dessinée, et le lendemain, ils ont exécuté, en peinture, l'esquisse remise la veille au président de la commission.

Le sujet que les candidats devaient interpréter avait été emprunté à l'histoire religieuse de la Franche-Comté, et il avait été ainsi défini : « En l'an 212 de l'ère chrétienne, « les apôtres de la Séquanie, saint Ferréol et saint Fer- « jeux, décapités à Besançon, devant le temple de Jupi- « ter. »

Parmi les quatre petites toiles présentées à votre commission à l'issue du concours, celles désignées sous les numéros 1 et 4 montrent, de la part de leurs auteurs, plus de bonne volonté que d'expérience. La commission veut espérer que dans deux ans, ces deux candidats, ayant

(1) Voir, dans le procès-verbal de la séance du 23 février 1905, le texte du règlement relatif au prix Jean Petit.

acquis, par leur travail, l'art de la composition, la précision du dessin et la science du coloris que réclame l'esquisse peinte d'un tableau historique, pourront prendre part avec de plus sérieuses chances de succès au prochain concours.

Les deux autres toiles, d'une composition et d'une exécution beaucoup plus soignées, ont retenu l'attention de votre commission.

La toile portant le numéro 2 montre une place publique s'étendant devant un temple de Jupiter qui se profile sur la droite. A travers la colonnade, l'on aperçoit la statue du dieu. Tandis qu'au centre de la place, un bourreau, tenant à deux mains son glaive élevé au-dessus de sa tête, va donner le coup mortel à l'un des apôtres à genoux devant lui, on voit, au premier plan, sur le côté du temple et se détachant bien sur les ombres du monument, un groupe formé par le second des apôtres, le préfet Claudius, gouverneur de la province, et un soldat romain. L'apôtre, habillé d'une longue tunique blanche, la tête levée vers le ciel, prie pendant que le licteur lui attache les mains derrière le dos. Le préfet, dont un geste violent de la main révèle la colère, adresse à l'apôtre d'amers reproches sur la conversion de son épouse et, à son refus de sacrifier aux dieux, il répond par la menace des plus affreux supplices.

Dans le lointain, la foule des spectateurs est maintenue à une grande distance du bourreau. En arrière, un paysage, dans lequel on remarque quelques maisons, et une montagne garnissent les derniers plans.

L'ensemble du tableau est d'un coloris agréable. Une jolie brume du matin voile les arrière-plans, mais ceux-ci sont trop insuffisamment indiqués. Rien ne montre que l'on est dans une ville, à Vesontio, au pied du mont Cœlius. Le groupe du second plan, qui occupe le centre de la place, a du mouvement. Le geste du bourreau est éner-

gique; le martyr attend la mort dans une pose naturelle; mais ce groupe doit seulement compléter le tableau en rappelant le double martyre qui fait le sujet de la composition. Toute l'attention est, avec raison, attirée sur celui des apôtres qui occupe le premier plan. Sa pose et son costume indiquent, de la part du peintre, l'intention de donner à ce personnage une expression religieuse conforme aux sentiments de foi qui le soutenaient en face du martyre. Le soldat, qui lui lie les mains, est absorbé par sa cruelle besogne. Il est regrettable que la grosseur exagérée de la tête de ces deux personnages dépare ce groupe heureusement éclairé par un jour venant du fond de la toile. La main que brandit Claudius, si elle dénote bien, par sa crispation, la colère du préfet, n'est pourtant pas d'un dessin agréable. Peut-être aussi est-on un peu étonné de voir le front de ce gouverneur romain ceint du bandeau blanc des Grecs? Mais ce ne sont là que des détails secondaires dans une esquisse, et l'artiste, en exécutant son tableau, les aurait certainement remarqués et corrigés.

Dans son ensemble, cette petite toile n'en reste pas moins d'un heureux effet; l'on y sent le désir de l'artiste d'exprimer, par les gestes et par l'expression de la figure et de la pose de ses personnages, les sentiments qui les animent. Il serait possible d'en tirer un tableau historique d'une composition bien ordonnée et d'un sentiment religieux nettement accentué, mais encore faudrait-il, avant d'arriver à l'exécution, étudier tous les derniers plans qui sont traités d'une façon beaucoup trop sommaire, et que l'artiste aurait dû mieux indiquer, pour répondre complètement aux données du concours.

La toile portant le numéro 3 représente une place bornée à gauche par un temple, dont on ne voit que le péristyle et les marches y donnant accès; au fond, s'élèvent des monuments, et, plus à droite, la Porte de Mars,

ou Porte Noire, se profile sur une perspective de maisons et de jardins que domine le mont Cœlius. Une foule nombreuse est massée tout autour de la place. Sur le péristyle du temple, le préfet Claudius et des prêtres regardent le supplice qui s'accomplit au premier plan. Le bourreau y est debout, immobile, les deux mains posées sur la garde de son glaive. A ses pieds est étendu le cadavre de l'un des apôtres, la tête, déjà tranchée, gisant dans une mare de sang. Devant lui et le masquant en partie, le second des apôtres, à genoux, le corps penché en avant, la tête baissée et légèrement inclinée vers son compagnon, attend le coup mortel. Enfin, deux femmes, tournées vers le temple, sont prosternées à quelques pas en arrière. Elles implorent, soit le Dieu des martyrs, soit la clémence du gouverneur romain.

Cette toile est surtout remarquable par l'ordre mis dans la composition, par la succession nettement marquée des divers plans, par les détails bien en place des plans intermédiaires et par le profil cherché et suffisamment indiqué des arrière-plans. Le coloris de l'ensemble est bon ; celui des seconds plans surtout est heureux. Il a été maintenu dans une tonalité claire, comme dans la toile dont nous avons précédemment parlé, et ici aussi la lumière vient du fond, projetant les ombres en avant des personnages. L'effet produit n'est pas désagréable, mais peut-être les personnages principaux y perdraient-ils un peu de netteté dans l'expression de leur physionomie, si l'artiste avait cherché à les animer de sentiments bien définis ? Malheureusement, rien dans leur costume, leur attitude ou leur expression ne précise la personnalité des apôtres ni ne laisse soupçonner les sentiments de foi qui leur ont fait préférer le martyre plutôt que de sacrifier aux faux dieux. Ce sont des condamnés de droit commun, dont celui qui attend la mort est dans un véritable état de prostration. Le bourreau paraît indifférent à sa sinistre besogne.

Quand, du reste, l'achèvera-t-il? Il est séparé de sa seconde victime par le corps de la première, et bien qu'il ait les deux mains sur la garde de son glaive, il est tout à fait immobile et plutôt dans une position d'attente.

On trouve beaucoup plus d'expression dans la pose des deux femmes qui prient et dans le groupe des prêtres qui s'avancent sur le péristyle du temple pour assister au martyre des apôtres. On les sent attentifs au drame qui se déroule au premier plan.

Dans son ensemble, cette petite toile présente un cadre bien ordonné et suffisamment indiqué. A l'exception du personnage de l'apôtre attendant la mort, dont la pose devrait être modifiée pour rendre la scène plus facilement interprétable, cette esquisse pourrait faire le sujet d'un tableau sans qu'il fût nécessaire d'y rien ajouter. On sent, chez l'artiste, de l'expérience et une certaine habitude de la composition. Aussi est-il regrettable qu'aucun sentiment religieux n'ait été cherché et ne vienne préciser le sujet traité.

Il a paru à la commission que l'ensemble des qualités de cette toile, qui aurait été supérieure à la précédente si l'artiste avait su nous montrer un apôtre animé d'une foi ardente, priant Dieu, sans faiblir devant la mort, devait être mis sur le même rang que la toile portant le numéro 2, dont l'expression des personnages principaux ne peut complètement racheter le vague des plans secondaires. Elle a donc décidé de partager le prix entre ces deux concurrents : M. André Spitz, professeur de dessin au lycée Victor Hugo, auteur de la toile numéro 2, et M. Lucien Pillot, élève de l'école municipale des beaux-arts de Besançon, auteur de la toile numéro 3.

LE VIN DE CHATEAU-CHALONS

Par M. Ch. GRANDMOUGIN

MEMBRE CORRESPONDANT

(Séance publique du 29 juin 1905)

A cinquante ans, l'homme inquiet,
Plus qu'à mi-côte de la vie,
Sent un jour la mélancolie
Plisser sa lèvre qui riait;
Sa tête est quelquefois penchante,
Il s'essouffle, il ne court plus bien;
Mais pour le bon vin que je chante,
Un demi-siècle, ce n'est rien !

Ce vin qu'on récolte en novembre
A tenu tête aux premiers froids;
Sa grappe solide aux tons d'ambre
Eut l'amitié de nos grands rois;
Comme un large soleil d'automne
Aux effluves dorés et blonds,
Ce vin rend l'humeur gaie et bonne :
C'est le vin de Château-Chalons !

Ce vieux vin, c'est de la jeunesse
Qui sommeille en nous attendant,
Et pour qu'un malade renaisse
Le verbe haut et l'œil ardent,
Il suffit alors d'un bon verre,
D'un verre lentement goûté,
Pour que le cœur morne et sévère
Soit cœur de vie et de clarté !

Au bout de trente ans, le Bourgogne
Devient un souvenir amer;

Et le Bordeaux, fade et trop clair,
Ferait grimacer un ivrogne;
Mais fort comme nos fiers aïeux,
Comme nos rudes capitaines,
Le Château-Chalons radieux
Double le cap des cinquantaines !

Humbles vignes sans apparence,
Ceps noueux, longuement nourris
Sur nos coteaux pierreux et gris,
C'est bien vous la sève de France !
Vin fameux, né du mariage
De notre terre et du soleil,
Ton bouquet — triomphant de l'âge —
Nous chante l'éternel réveil !

Vieux flacons, orgueil de nos caves,
Votre âme n'a rien de trompeur;
Vous êtes comme ces vieux braves
Dont la mort semblait avoir peur !
Vos flancs veloutés de poussière
Et votre cire d'autrefois
Nous cachent — liquide lumière —
L'or brûlant des soleils comtois !

Et lorsque la bouteille est vide,
Quand elle repose en son coin,
Quand notre lèvre, encore avide,
En croit le souvenir bien loin,
Après de nombreuses journées
Les flacons gardent leurs parfums,
Et les narines étonnées
Trouvent la vie en ces défunts !

Arome subtil et fidèle,
Tu sors de ton flacon fini,
Comme d'une chose réelle
Émane l'Idéal béni !
Vin comtois, ton âme obstinée
N'abdique jamais sa vigueur !
C'est ainsi qu'un amour de la vingtième année
Nous laisse, pour toujours, son parfum dans le cœur !

JEAN DE GRANDSON

SEIGNEUR DE PESMES

ET LA

FIN D'UNE FAMILLE FÉODALE DANS LE COMTÉ DE BOURGOGNE

AU XV[e] SIÈCLE

Par M. Gaston DE BEAUSÉJOUR

MEMBRE RÉSIDANT

Et M. Charles GODARD

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance du 13 avril 1905)

A l'endroit précis où la route de Gray à Dole atteignait le cours de l'Ognon, le voyageur du moyen âge rencontrait le mur d'enceinte d'une petite ville qu'il franchissait sous la herse d'un pont-levis. Après avoir erré un instant dans des rues tortueuses, après avoir visité une curieuse église du XII[e] siècle dédiée à saint Hilaire de Poitiers (1), il se heurtait bientôt à un vaste château, que dominait un imposant donjon, et qui constituait le réduit de la forteresse.

L'ensemble était la ville de Pesmes, bien déchue aujourd'hui de son importance passée, mais qui jouissait alors d'une certaine renommée, due moins peut-être à son heu-

(1) Cf. Jules Gauthier et G. de Beauséjour, *L'église paroissiale de Pesmes et ses monuments*, dans le *Congrès archéologique de France*. LVIII[e] session à Besançon, 1891, p. 284 à 325.

reuse situation (1) qu'à la force de ses remparts et à l'éclat des races féodales qui s'y succédèrent.

L'illustration des premiers sires de Pesmes est aussi ancienne que le nom même de la ville dont ils étaient les seigneurs (2). Ils se distinguèrent dans les croisades et reçurent plusieurs fois la délicate et flatteuse mission de gouverner le comté de Bourgogne en l'absence des comtes souverains du pays.

C'est au cours de l'année 1327 que s'éteignit, en la personne de Guillaume de Pesmes, le dernier représentant de cette première maison des seigneurs de Pesmes. Il ne laissait pas de postérité masculine, mais, trois ans auparavant, il avait pris soin de marier Jeanne de Pesmes, son unique héritière, à Othe de Grandson, d'une famille helvétique célèbre par son antiquité, par le nombre de ses vassaux et par l'illustration de ses alliances.

Les Grandson, continuateurs des sires de Pesmes, prirent dès lors rang parmi les hauts barons du comté. Ils exercèrent dans notre province les plus hautes dignités et jouirent de toute la faveur des ducs de Bourgogne, qui les qualifiaient de cousins.

Jean de Grandson, dont nous nous proposons aujourd'hui de retracer la vie, était le descendant direct de cet Othe de Grandson et le quatrième seigneur qui lui succédait dans la baronnie de Pesmes. On peut placer sa naissance vers l'année 1410. Dans cette période troublée qui chevauche sur la fin du XIVe siècle et sur la première moitié

---

(1) « Paime, ma douce patrie, a dit l'historien Gollut, ville de l'un des meilleurs doux aër et de plus belle assiette qui soit en Bourgougne. »

(2) Cf. Gaston de Beauséjour : *Pesmes et ses seigneurs, du XIIe au XVIIIe siècle*. Ire partie, *du XIIe au XIVe siècle, maison de Pesmes et branches cadettes de la Résie, Rupt, Bougey et Valay, avec un catalogue des actes*. Vesoul, Suchaux, 1895, in-8 de 177 pages. — Voir aussi le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône*, année 1895, p. 29 à 198.

du xve, les fatigues de la guerre usaient la vie des chevaliers, et la plupart mouraient jeunes. Il en avait été ainsi pour les proches ascendants de Jean de Grandson.

Son aïeul, Jean de Grandson, qui avait accompagné le comte de Nevers dans sa croisade contre les Turcs, était mort prématurément dans cette expédition. Il périt sans doute à Nicopolis le 28 septembre 1396, comme tant d'autres chevaliers bourguignons ; mais Catherine de Neufchatel, sa veuve, qui était une femme d'intelligence et d'énergie, lui survécut assez longtemps pour diriger les principaux événements accomplis pendant l'enfance de son petit-fils (1).

Le père de Jean était ce Guillaume de Grandson qui avait affranchi en 1416 les habitants de Pesmes et dont toute la vie se passa dans les expéditions guerrières suscitées par la lutte malheureuse des Armagnacs et des Bourguignons. Vers 1427, lorsque Guillaume de Grandson mourut, appauvri par les guerres, affaibli par les fatigues et les blessures, son fils Jean était encore très jeune. Sa tutelle fut dévolue non à sa mère Jeanne de Vienne (2), mais à son aïeule Catherine de Neufchatel, et c'est sous sa garde que s'écoula son enfance (3).

Pour la première fois nous trouvons sa trace dans la vie publique, lorsque, mêlé à la cour du duc, il assista, le 27 janvier 1429, à la cérémonie par laquelle Philippe le Bon confia

---

(1) Catherine de Neufchatel était fille de Thiébaud VI, seigneur de Neufchatel et de Blamont, chevalier de la Toison d'or, gardien du comté, et de Marguerite de Bourgogne. Elle avait épousé en premières noces Guillaume de Ray, seigneur de Vauvillers. Son mariage avec Jean de Grandson eut lieu en 1388 ; elle mourut vers l'année 1431.

(2) Jeanne de Vienne était fille de Henri de Vienne, chevalier, seigneur de Neublans, et de Jeanne de Gouhenans, dame d'Essoye. Cette dame testa le 13 avril 1456, en fondant à perpétuité une messe quotidienne dans l'église de Gouhenans. (*Inventaire des titres de l'évêché de Langres*, t. II, fol. 1, aux Archives de la Haute-Marne).

(3) Arch. de la Côte-d'Or, B. 11365 ; Bibl. nat., *Cabinet des titres*, vol. 1393, fol. 3.

à Antoine de Vergy, seigneur de Rigny et de Champlitte (1), les fonctions de capitaine général et de gardien des duché et comté de Bourgogne (2).

Au moyen âge, les fils des seigneurs n'attendaient pas leur majorité pour prendre part aux expéditions militaires. Ils y suivaient leurs parents ou leurs proches et y gagnaient de bonne heure les premiers grades dans la hiérarchie chevaleresque. Ce fut en 1430 que Jean de Grandson fit ses premières armes dans l'expédition que dirigea Louis de Chalon, prince d'Orange, pour s'opposer aux ravages causés dans ses terres par les gens du roi Charles VII. Sept cents chevaliers et écuyers avaient répondu à son appel, mais cette troupe relativement nombreuse fut anéantie à la malheureuse bataille d'Anthon (11 juin 1430), où Louis de Chalon ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval et où un grand nombre de chevaliers comtois furent tués ou faits prisonniers (3).

Nous retrouvons Jean de Grandson le 22 septembre 1431 à une journée tenue à Bourg-en-Bresse pour le service du duc (4). Il figure en octobre 1432 au nombre des chevaliers qui furent convoqués par ordre de Philippe le Bon pour ravitailler Auxerre (5). Il se présenta avec dix hommes d'armes et sept hommes de trait à la revue que passa à cette occasion le maréchal de Bourgogne. L'année suivante, il prit une part active aux opérations qui eurent pour but de punir

---

(1) Antoine de Vergy, comte de Dammartin, seigneur de Champlitte, Rigny, Port-sur-Saône, Chariez, etc., était fils de Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Champlitte, et de Jeanne de Chalon. Il fut aussi gouverneur des comtés de Champagne et de Brie et maréchal de France. Il fut marié d'abord à Jeanne de Rigny, puis à Guillemette de Vienne, et mourut à Chariez, le 29 octobre 1439, sans postérité.

(2) Bibl. nat., *Collection de Bourgogne*, vol. LXV. p. 129.

(3) Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 415.

(4) Arch. de la Côte-d'Or. *Recueil de Peincedé*, t. XXII, p. 685.

(5) *Ibidem*, t. XXII, p. 685, et t. XXVI, p. 338.

de sa défection le sire de Châteauvillain (1), entraîné dans les rangs ennemis par sa haine déclarée contre les sires de Vergy, proches parents du sire de Pesmes.

Sur ces entrefaites, Jean de Grandson avait traité de diverses affaires importantes soit pour ses intérêts propres, soit pour ceux de ses sujets de la terre de Pesmes.

C'est ainsi qu'après la mort de son aïeule Catherine de Neufchatel (2), il remit en 1431 à sa mère Jeanne de Vienne le gouvernement de la ville de Pesmes pour l'exercer en son absence et au besoin y instituer tous officiers (3). En 1432, il était intervenu pour la remise d'un droit de péage sur le pont d'Orchamps en faveur des habitants de Pesmes (4) ; enfin, l'année suivante, il s'était marié, ayant à peine dépassé sa vingtième année.

Par contrat du 27 février 1433, il avait épousé Jeanne

(1) Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 187 et 189. Preuves, n° 106; Duchesne, *Histoire de la maison de Vergy*. Preuves, p. 295; L. de Piépape, *Histoire du pays de Langres et du Bassigny*, p. 96-98; Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 426. — A leur tour, les Vergy vinrent en aide à Jean de Grandson, en 1438, dans ses démêlés avec les Chabannes. (Duchesne, *ibidem*, p. 208.)

(2) Catherine de Neufchatel fonda deux services funéraires appelés anniversaires, qu'on célébrait aux Cordeliers de Gray, le 20 juillet et le 25 novembre de chaque année. Le premier avait lieu sans doute à la date de sa mort; le deuxième était à la date de la Sainte-Catherine. Les Cordeliers reconnurent par lettres spéciales qu'ils étaient tenus à ces offices pour *une horeloge* que Catherine de Neufchatel leur avait donnée. (Arch. de la Côte-d'Or, E. 1859.)

(3) « Lettre en parchemin contenant le pouvoir et gouvernement de la ville de Pesmes donné par Jean de Grandson, chevalier, seigneur de Pesmes, à Jeanne de Vienne, dame de Durne et de Montrambert, sa mère, avec pouvoir d'instituer tous officiers en ladite ville, en date du 10e de mars 1430, signé dudit seigneur et scellé de son scel avec les armes de Grandson, timbré d'un arbre et supporté de deux sauvages avec leurs massues. » (Bibl. Droz des Villars. *Mss. Droz*, n° 94. *Inventaire des titres de la maison de Bauffremont.*)

(4) Acte du mois de mai 1432, reçu de Vauley, notaire, reconnaissant aux habitants de Pesmes la liberté de passer par le pont d'Orchamps toutes leurs denrées et marchandises, sans payer aucune redevance. (Arch. communales de Pesmes, JJ. 3. *Ancien inventaire.*) — Orchamps se trouvait sur la route de Pesmes à Salins, et les habitants de Pesmes

de Toulongeon, fille d'Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, seigneur de Montrichard, Traves et la Bastie, et de Béatrix de Saint-Chéron, sa première femme. Il n'y avait pas six mois qu'Antoine de Toulongeon, vainqueur du duc de Lorraine à la bataille de Bulgnéville, était mort comblé d'honneurs par le duc. Le mariage était donc très brillant au point de vue féodal ; au point de vue pécuniaire, il ne l'était pas moins, car Jeanne de Toulongeon apportait en dot à son époux 4,000 florins d'or (1).

L'est de la France et la Bourgogne allaient voir renaître les tristes années dont, au siècle précédent, les ravages des grandes Compagnies avaient affligé notre histoire : « La dilapidation du trésor royal sous Charles VI, dit un historien, par suite l'impossibilité de payer les gens d'armes, la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, la reprise des hostilités avec l'Angleterre, un pouvoir affaibli aux mains de créatures incapables, étaient les causes principales qui avaient fait retomber dans l'indiscipline et le pillage les bandes mercenaires que la fermeté et la prévoyance de Charles V avaient forcées de se courber sous un joug béni du peuple. Leurs atrocités les firent surnommer *les Écorcheurs*. Leurs principaux chefs se nommaient Jacques et Antoine de Chabannes, Jacques de Railly, Etienne de Vignoles, Poton de Xaintrailles, Rodrigue de Villandrando. »

Parmi eux nous retrouvons plusieurs des vaillants capitaines qui s'étaient signalés quelques années auparavant par leurs exploits contre les Anglais.

---

traversaient à Orchamps le pont sur le Doubs, chaque fois qu'ils allaient renouveler la provision de sel.

(1) Le contrat fut passé à Dole en présence de Thiébaud de Neufchatel, chevalier, Jacques de Flammerans, Guy de Lambrey, Philippe Lage de Rochefort, Jehan de Gevigney, Aimé de Silley, écuiers, messires Guillaume de Lavoncourt, chanoine de l'église Notre-Dame de Dole, Guillaume de Chassey, Étienne Basan, Antoine de Cinqcens, licencié ès lois, demeurant à Dole, et autres (Archives de l'Ain, E. 4.)

La paix d'Arras, signée en 1435 entre Charles VII et Philippe le Bon, amena, il est vrai, la cessation des hostilités entre les partis qui se disputaient le royaume, mais elle n'amena qu'une bien incomplète tranquillité, car les bandes de routiers, loin de se dissoudre, parcoururent le pays en ravageant tantôt une province, tantôt une autre. Du moins se tinrent-elles éloignées pendant les deux premières années des frontières du comté de Bourgogne, et notre pays put jouir pendant quelques mois d'une paix véritable. Il en fut ainsi jusqu'en janvier 1438. A cette époque, des bandes considérables, convergeant de la Lorraine, du Bassigny et du Charolais, se trouvaient échelonnées le long de la Saône, non loin de Pontailler, en des camps importants, à Drambon (1) et à Heuilley (2). Elles occupèrent aussi Talmay (3) et, passant la Saône à proximité, tentèrent une surprise sur le bourg fortifié de Pesmes qui leur résista (4). Antoine de Chabannes, comte de Dammartin (5), qui avait été l'un des compagnons de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans et qui était devenu l'un des plus redoutés écor-

---

(1-2-3) Drambon, Heuilley-sur-Saône et Talmay, communes du canton de Pontailler (Côte-d'Or), sur la rive droite de la Saône, à proximité de Broye-lez-Pesmes.

(4) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 435 et 436.

(5) Antoine de Chabannes, comte de Dammartin (1408-1488), était fils puîné de Robert de Chabannes et d'Alix de Bort de Pierrefite ; il se distingua, en 1428, en se portant au secours d'Orléans où était enfermé son frère Jacques. Il rejoignit, en 1429, l'armée de la Pucelle, et se signala à diverses affaires, notamment au combat de Patay en Beauce, le 18 juin 1430. Vers 1435, il se mit à la tête d'une bande d'écorcheurs, et mena une vie pleine de désordres et d'aventures, jusqu'en 1439, époque à laquelle le roi Charles VII l'attacha à sa personne. Il fut successivement grand panetier de France en 1449, grand maître de France en 1467, et gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France sous Charles VIII, en 1486. — Voir pour la vie d'Antoine de Chabannes, le tome II du remarquable travail publié par M. le comte H. de Chabannes, *Histoire de la maison de Chabannes*, 9 vol. in-4. Dijon, imp. Jobard, 1904. Le public ne peut faire qu'un seul reproche à l'auteur de cette intéressante publication, c'est de l'avoir fait tirer seulement à 70 exemplaires.

cheurs, participait et sans doute présidait à cette infructueuse tentative. Il se vengea de son échec en dévastant les domaines du seigneur de Pesmes et il emporta ses prises dans les châteaux que son frère Jacques de Chabannes possédait dans le Bourbonnais (1).

Jean de Grandson n'était pas d'humeur à laisser une insulte impunie. Il se mit aussitôt en devoir d'en tirer vengeance ; mais, des pourparlers intervinrent entre les deux adversaires, et l'on était encore dans la période des négociations, quand Antoine de Chabannes, qui venait d'informer le bailli du Charolais qu'il ne quitterait pas le pays sans avoir extorqué de gré ou de force à un prisonnier notable une rançon de 10,000 à 12,000 écus (2), se saisit de

(1) Jacques de Chabannes, né vers 1400, frère d'Antoine, fut seigneur de la Palisse, de Montaigu-le-Blin et de Chatel-Perron en Bourbonnais. Il posséda encore d'autres seigneuries en Limousin, en Auvergne et en Guyenne. Il se distingua au siège d'Orléans et rendit de grands services au roi Charles VII comme négociateur et comme homme de guerre. Il fut sénéchal et maréchal du Bourbonnais, puis sénéchal d'Albi et de Toulouse, conseiller de Charles VII et grand maître de France en 1451. Il mourut le 20 octobre 1453. Son tombeau existe encore dans la chapelle du château de la Palisse.

(2) Au mois de mai 1438, Antoine de Chabannes, Blanchefort, Chapelle, Machelin, Brusac, le Bourg de Panesac et autres capitaines, avec sept ou huit mille chevaux, logèrent en Charolais pendant neuf ou dix jours, et y firent leurs ravages accoutumés. Machelin et ses gens prirent d'assaut une tour appelée la Tour-du-Bois, appartenant à Simon du Fraisne, et firent prisonniers tous ses habitants. Blanchefort logea à Toulon pendant huit ou dix jours avec huit cents chevaux. Les habitants retirés au château n'osaient sortir. « Et tenoient bien cinquante prisonniers et trois mille chiefs de grosses bestes. Durant lequel logis vint ledit Chabanne devant ladite forteresse, disant qu'il avoit esté destroussé, et que l'on feist savoir à monsieur le bailli de Charolois que luy avoit esté fait, et recqueroit Dieu que, qui ne le feroit, *il mettroit le duchié de Bourgogne a feu et a flambe ; et qu'il ne partiroit du païs qu'il prendroit ung prisonnier auquel il battroit tant la plante des piés qu'il lui paieroit dix ou douze mille escus ; et tantost après il print le seigneur de Pesmes.* » Extrait d'instructions faites en 1444 par ordre du duc de Bourgogne, touchant les dégâts commis par les écorcheurs d'Antoine de Chabannes dans les bailliages d'Autun et de Montcenis et en Charolais, publiées par Marcel Canat, *Documents*

Jean de Grandson au mépris de la sauvegarde qu'il lui avait accordée (1). Jean de Grandson était alors employé à une mission pour le service du duc. C'est à Nolay (2), à l'entrée d'un de ces rares défilés par lesquels les routes traversent le massif de la Côte-d'Or, qu'Antoine de Chabannes s'empara de Jean de Grandson. De là il le conduisit dans la forteresse de Montaigu-le-Blin (3) en Bourbonnais, que son frère Jacques de Chabannes avait acquise l'année précédente (4).

Jean de Grandson resta prisonnier jusqu'au moment où il eut versé le montant d'une forte rançon. Quand il fut rendu à la liberté, il n'évaluait pas à moins de 8,000 florins d'or le dommage que lui avait causé cette fâcheuse aventure (5).

Dans cette année calamiteuse où sévissaient la peste et la famine, les sujets de la terre de Pesmes ne pouvaient guère contribuer, suivant l'usage féodal, à payer la rançon de leur seigneur, et Jean de Grandson, aidé de ses proches, dut recourir à des emprunts, c'est-à-dire à des dettes et à des hypothèques pour acheter sa liberté.

Au sortir de prison, le sire de Pesmes avait, on peut le

---

inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne. Chalon-sur-Saône, 1863, t. I, p. 455-466.

(1) Marcel Canat, *loc. cit.*, t. I, p. 427.

(2) Nolay, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaune (Côte-d'Or), sur la route de Chagny à Autun, et près du célèbre château de la Rochepot.

(3) Montaigu-le-Blin, canton de Varennes-sur-Allier, arrondissement de La Palisse (Allier).

(4) Comte H. de Chabannes, *Histoire de la maison de Chabannes*, t. I, p. 136.

(5) Jean de Grandson soutient, dans le procès qu'il a avec Thiébaud de Neufchatel devant le parlement de Dole, qu'il s'est toujours conduit envers le duc comme son féal sujet et vassal, qu'il a subi pour cette cause plusieurs fortunes de prisons et autres, qu'il a soutenu et supporté grands frais, missions, pertes et dommages, *mesmement de sa prinse au lieu de Nolay dont il avoit été dommaigé de la somme de 8,000 florins d'or et plus*. (Arch. de l'Ain, E. 31.)

croire, un très vif désir de se venger des deux frères de Chabannes, ses ennemis. Il ne tarda pas à y réussir, car les comptes du duché nous apprennent qu'au mois de septembre de l'année 1441, une *détrousse* avait été faite par le seigneur de Pesmes sur Jacques et Antoine de Chabannes, et qu'à la suite de ce revers, ces derniers assemblaient au pays du Bourbonnais une grande quantité de gens d'armes (1). Pour leur résister, des ordres de convocation furent promptement lancés en Bourgogne, et du 20 au 21 octobre 1441 on publiait à Pesmes et dans les localités voisines un mandement du bailli de Dole qui ordonnait au nom du duc à tous ses féaux, vassaux et sujets de marcher contre les ennemis sous peine de confiscation. Le rendez-vous en était fixé à la Maison-de-Dieu, près de Saint-Jean-de-Losne (2). Le 15 novembre, les mêmes ordres furent réitérés aux mêmes lieux (3).

Jean de Grandson ne considérait pas ce premier succès comme suffisant pour laver l'affront qu'il avait reçu. Son orgueil humilié demandait une vengeance plus éclatante. Il méditait de s'emparer de la forteresse même où il avait

---

(1) « A Jacques Rousset, clerc, demourant à Charroles, la somme de vint gros monnoie courant pour ses salaires et vacquaison par lui faites en cinq jours entiers cest assavoir les pénultieme et darri jour de septembre, premier, II, III jour d'octobre ensuigant à pourter lettres closes depar mondits le bailly à messieurs les gens du conseil et des comptes de mondits estans à Dijon, par lesquelles mondits le bailly lui faisoit savoir nouvelles de *certaine armée ou amaz de gens darmes que messire Jaques de Chabanne et son frère faisoient et mectoient sus au pays de Bourbonnais à l'occasion de la destrousse sur eulx faite par le seigneur de Pesmes audit mois de septembre*, et dont l'on faisoit doubte es pais de Charrolois, pour ce a lui paié par mandement dudit bailly et quiet dudit Jacques escripte a tergo cy rendu XX gros. » (Arch. de la Côte-d'Or. *Compte de Jean Conroy*, commencé en janvier 1441 et finissant le 31 décembre 1441, fol. 89 r°. B. 3491).

(2) J. de Fréminville, *Les Écorcheurs en Bourgogne*, p. 146 et 147; Arch. de la Côte-d'Or, B. 3965, fol. 70 v°; Bibl. nat., *Collect. de Bourgogne*, t. XXIX, fol. 27.

(3) Bibl. de Besançon, *Mss. Dunand*, t. VIII, 2e vol., fol. 241 v°.

été détenu et où il savait trouver un précieux butin qui le dédommagerait des pertes subies. Il mûrit ce projet sans laisser percer aucune intention. Les circonstances paraissaient favorables à une exécution rapide et hardie : la paix régnait entre la Bourgogne et les États voisins, la garde des châteaux et des villes s'était partout relâchée, et Antoine de Chabannes était alors loin du Bourbonnais, employé en Normandie au service du roi de France.

Quand tout fut bien concerté, Jean de Grandson traversa la Bourgogne, pénétra dans le Bourbonnais et s'approcha rapidement du château de Montaigu. C'était une solide forteresse dont les ruines montrent encore les six tours, le donjon et l'enceinte fortifiée. Jean de Grandson connaissait bien le point faible du château. A certaine nuit, par surprise, il *l'échella* et s'en empara. C'était le 29 septembre 1442 (1) que réussit cet heureux coup de main. On montre encore dans le pays, où le souvenir de cet événement s'est transmis fidèlement, la partie des ruines par laquelle dut avoir lieu l'escalade.

---

(1) *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, édition Douet d'Arcq, t. V, p. 47.

Le 17 février 1343, les échevins de Mâcon publient une ordonnance sévère pour la garde de leur ville. « Et est la cause de ladicte ordonnance, pour ce que l'en dit que les escorcheurs ou nombre de huit mille chevaulx estre vers le Puy, comme l'en dit, messire Anthoine de Chabanne, comte de Dampmartin, veult conduire ou pays de Bourgogne, pour soy recouvrer de ses perdes sus le seigneur de Pesmes que l'en dit que, *à la sainct Michiel darrenierement passée, endonmagea ledit messire Anthoine de XXX^M livres ou plus à la prinse du chastel de Montagu-le-Blanc, qui lors fut prins a l'entreprise dudit seigneur de Pesmes, qui avoit esté prins par ledit de Chabanne à Nomlay, et oures sont trois ans, après la seurté dudit Chabanne donnée audit de Pesmes, et fut mené par ledit Chabanne prisonnier audit Montagu; laquelle prinse fut faicte contre le traicté de paix.*

« Et aussi ladicte ordonnance a esté faicte pour ce que l'on dict que les gens d'armes de Monseigneur de Bourgongne sont a l'entour de Chalon et Sainct-Gengoulx, au nombre de trois et quatre mille chevaulx, et ne scet quelle part veuillent tirer. » (Marcel Canat, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, t. I, p. 427.)—Nous devons communication

Une fois dans la place, Jean de Grandson fit main basse sur les meubles les plus précieux, commit le plus de dégâts possible, puis s'en alla, emmenant prisonniers Geoffroy et Gilbert de Chabannes, fils de Jacques de Chabannes, et les jeunes fils d'autres seigneurs qui étaient avec eux, ainsi que deux filles au-dessous d'âge, nous dit Monstrelet (1).

Cette fois la vengeance du sire de Pesmes était satisfaite, et il se livra avec plaisir aux fêtes magnifiques données à Besançon par le duc de Bourgogne, en l'honneur de Frédéric II, duc d'Autriche, qui allait ceindre la couronne impériale dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. Pendant dix jours, du 1er au 10 novembre 1442, ce ne furent que festins, jeux, danses et réjouissances de toutes sortes (2).

Mais on pense bien que le sire de Chabannes devait, à son tour, préparer de nouvelles représailles. En effet, dès la fin de 1442, Antoine de Chabannes assemblait, aux environs du Puy, une troupe de huit mille écorcheurs à cheval, avec lesquels il se proposait de venir dévaster la terre de Pesmes. Mais les préparatifs d'une telle expédition furent bientôt ébruités. Les populations s'en alarmèrent, et dès le mois de février 1443, les échevins de Mâcon, menacés de leur passage, prenaient de minutieuses précautions pour la bonne garde de leur ville (3).

---

de la plupart des documents relatifs à Jacques et Antoine de Chabannes à l'obligeance de M. Albert Isnard, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, qui est l'auteur d'une thèse sur Antoine de Chabannes.

(1) Geoffroy de Chabannes, fils aîné de Jacques de Chabannes et d'Anne de Lavieu, avait alors moins de dix ans. — Cf. *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*. Édition Douet d'Arcq, 1861, t. VI, p. 47; Bibl. nat., *Mss. fonds français*, 20276, fol. 42 v°; *Mémoires d'Olivier de la Marche*, publiés par la Société de l'histoire de France, t. I, p. 257; Comte H. de Chabannes, *Histoire de la maison de Chabannes*, t. I, p. 137.

(2) L. Gollut, *Les Mémoires historiques de la république séquanoise*, édition Duvernoy, col. 1151-1152; Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 460.

(3) Voir page précédente, note 1.

Le duc lui-même s'inquiéta de ces belliqueux projets. Par mesure de précaution, dès le 9 mai 1443, il s'était fait remettre les jeunes prisonniers et les avait conservés à Dijon (1). D'autre part, il avait, au début de la même année, fait réunir 4,000 hommes (2) entre Chalon et Saint-Gengoux (3), sous les ordres de Thiébaud de Neufchatel, maréchal de Bourgogne (4). Aussi, lorsqu'aux premiers jours de juin, Antoine de Chabannes prit l'offensive pour entrer en Bourgogne, il rencontra le maréchal, qui lui livra bataille à Époisses, près de Semur en Auxois, et qui le défit complètement. Antoine de Chabannes, *tourné en déconfiture*, eut grand'peine à sauver sa personne et à échapper à l'ennemi, aux mains duquel il laissa ses équipages et la plupart de ses gens (5).

La bataille d'Époisses mit fin à cette tentative, sans terminer une guerre dont l'issue devait être réglée autrement. Pour son compte, Jean de Grandson, sans cesse en alerte, était obligé de tenir continuellement du monde sous les armes. Il améliorait les fortifications de la ville

---

(1) Archives du Nord, 3e *compte de Bladelin; Mémoires d'Olivier de la Marche*, publiés par la *Société de l'histoire de France*, t. I, p. 257, note 1; Comte H. de Chabannes, *Histoire de la maison de Chabannes*, t. I, p. 137.

(2) Marcel Canat, *loco citato*, t. I, p. 427.

(3) Saint-Gengoux-le-Royal, arrondissement de Mâcon, Saône-et-Loire.

(4) Thiébaud IX de Neufchatel, seigneur de Neufchatel, Blamont, Épinal et de Chatel-sur-Moselle, né vers l'an 1412, était fils de Thiébaud VIII de Neufchatel et d'Agnès de Montbéliard, sa première femme. Il fut créé, en 1437, chevalier de la Toison d'or, et succéda, en 1443, au comte Jean de Fribourg comme maréchal de Bourgogne. Il surveilla la marche du Dauphin dans son expédition contre les Suisses et se distingua dans les Flandres lors de la révolte des Gantois. Il avait épousé Bonne de Châteauvillain. Il mourut le 4 décembre 1469, et fut inhumé à l'abbaye des Trois-Rois, où lui fut érigé un magnifique mausolée.

(5) Arch. de la Côte-d'Or, B. 3945, fol. 90; *Chronique martinienne*, Paris, Virard, 1504; *Chronique de Monstrelet*, édition Douet d'Arcq, t. VI, p. 47; *Mémoires d'Olivier de la Marche*, édition Beaune et d'Arbaumont, p. 253 et suiv.; J. de Fréminville, *Les Écorcheurs en*

de Pesmes (1), et il faisait venir Agnus le canonnier pour les visiter (2).

La Bourgogne et le Bourbonnais, pays voisins, qu'aucune querelle ne divisait en ce moment, souffraient également de ces rivalités qui troublaient grandement la paix publique : aussi les ducs de Bourgogne et de Bourbon (3) convinrent d'intervenir entre les parties.

Donnons la parole sur ce sujet à M. le comte de Chabannes, historien de sa maison (4) : « Jacques de Chabannes, dit-il, en ayant appelé au duc de Bourbon, son seigneur, ce prince donna rendez-vous, à Chalon-sur-Saône, au duc de Bourgogne, son beau-frère, en juillet 1443, moins toutefois pour y entendre plaider les causes des deux chevaliers, que pour juger s'il devait être jeté un gage de bataille. Le conseil se tint publiquement dans la grande salle de l'évêché; les deux princes s'assirent sur le même banc, car le duc de Bourgogne, étant chez lui, voulait traiter son beau-frère

---

Bourgogne, p. 159; Comte H. de Chabannes, *Histoire de la maison de Chabannes*, t. II, p. 26 et 27.

(1) De là des protestations de la part des habitants de Pesmes. « Mandement de nouvelleté impetré au bailliage d'Amont a requète des habitants de Pesmes touchant le droit qu'il n'est loisible aux seigneur et dame de Pesmes, leurs gens, procureurs et officiers d'avoir n'y faire construire bastions sur les portes, 8 mai 1444. » (Arch. communales de Pesmes, JJ. 3, *Ancien inventaire.*)

(2) « A Jehan Viart, chevaucheur, la somme de 18 gros pour son voyage de porter lettres closes de par mesdits seigneurs du conseil à Agnus le canonnier et aussi unes autres aux *chastelains de Pesmes et de la Marche*, par lesquelles l'on leur escripvoit incontinent faire venir par deça ledit Agnus. » (A. Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, t. II, p. 57). — Le château de la Marche appartenait à Hélyon de Grandson, frère du seigneur de Pesmes.

(3) Charles Ier, duc de Bourbon (1401-1456), avait épousé Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon. Agnès de Bourgogne était fille de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière.

(4) Comte H. de Chabannes, *loco citato*, t. I, p. 137 et suiv. — M. de Chabannes s'est lui-même, en grande partie, inspiré de la relation de M. le comte de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, édition Furnes, Paris, 1842, t. IV, p. 266.

d'égal à égal. Alors entra le sire de Pesmes, accompagné des plus grands seigneurs de Bourgogne, ses parents ou alliés, les Chalon, les Vienne, les Vergy, les Neufchatel. De son côté, Jacques de Chabannes était présent, et Olivier de la Marche (1), à qui ces détails sont empruntés et qui était témoin de ce qu'il raconte, le qualifie de *chevalier de très grande façon.* Comme on lui demandait s'il prenait les princes pour juges : « *Oui*, répondit-il fièrement, *le duc de Bourbon, mon seigneur, mais nul autre. — En ce cas, mon frère*, s'écria sur-le-champ le duc de Bourgogne, *puisque je ne suis pas accepté pour juge par messire de Chabannes, je ne puis m'empêcher d'être sa partie adverse avec le seigneur de Pesmes: c'est mon parent ; lui et les siens ont bien servi moi et la maison de Bourgogne ; je dois et je veux lui faire honneur et le secourir au besoin.* » Le duc de Bourgogne, à ces mots, descendit du tribunal et vint prendre place parmi les seigneurs qui entouraient le seigneur de Pesmes : « *Ah! pour cette fois*, s'écria Jacques d'une façon courtoise et respectueuse, *j'ai affaire à trop forte partie.* » Il se décida toutefois à formuler sa plainte, dénonçant la violation de la paix faite entre le roi de France et le duc de Bourgogne, et demandant réparation de son honneur, de sa maison et de son avoir, ainsi que la restitution des prisonniers. Messire Thiébaud, bâtard de Neufchatel (2), avocat du seigneur de Pesmes et « *un des chevaliers les plus habiles à bien par-*

(1) Olivier de la Marche, chroniqueur et poète, né en 1426, dans le comté de Bourgogne, était issu d'une famille établie dans la terre de la Marche, seigneurie des Grandson. Il apprit à lire et à écrire à l'école de Pontarlier. Il fut page et maître d'hôtel sous le duc Philippe le Bon, et capitaine des gardes de Charles le Téméraire. Il accompagna le duc de Bourgogne à Chalon quand il régla le différend des Grandson et des Chabannes, et il fut le témoin sincère de ce qu'il a rapporté. — Cf. Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 429.

(2) Thiébaud, bâtard de Neufchatel, était fils de Jean de Neufchatel, seigneur de Montaigu, qui mourut en 1433. Il fut seigneur de Nanteuil-

ler », commença ensuite sa plaidoirie; il rappela les courses faites en Bourgogne, quelques années auparavant, par le frère même de Jacques, Antoine de Chabannes, qui, « *un des plus fameux capitaines routiers*, s'écria-t-il, *avait alors ravagé les terres du sire de Pesmes et celles de ses parents, puis avait ensuite amené son pillage dans le château de Montaigu-le-Blin et dans les autres forteresses de son frère; ainsi*, ajouta-t-il, *suivant tous les usages de la guerre, le sire de Pesmes avait pu se venger par représailles des voies de fait.* » Il demanda donc qu'en présence de son seigneur le duc de Bourbon, et devant toute la noblesse rassemblée à Chalon, le sire de Chabannes « *déclarât le sire de Pesmes quitte dans son honneur et sans nul reproche; sinon celui-ci faisait offre de son corps*, disait-il en terminant, *pour défendre son honneur.* »

Plusieurs autres répliques et discours furent encore échangés, puis le duc de Bourbon s'étant excusé pour le prononcé du jugement, celui-ci fut remis à une autre séance qui, du reste, n'eut pas lieu, car le duc de Bourbon et Jacques de Chabannes quittèrent Chalon sur ces entrefaites.

Quelque temps après, la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal (1), apaisait ce débat en faisant rendre à Jacques de Chabannes, ses fils, ainsi que les jeunes prisonniers du seigneur de Pesmes, contre la rançon de 30,000 écus que paya leur mère, Anne de Lavieu (2).

---

la-Fosse, de Chemilly et de Conflans, et devint chambellan du duc de Bourgogne. (L'abbé Loye, *Histoire de la seigneurie de Neufchatel-Bourgogne*, p. 160.)

(1) Isabelle de Portugal, fille du roi Jean de Portugal et de Philippe de Lancastre, était la troisième femme de Philippe le Bon, qui avait épousé en premières noces Michelle de France, fille de Charles VI, et en deuxièmes noces Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu et veuve du comte de Nevers.

(2) *Mémoires d'Olivier de la Marche*, dans la *Collection des mémoires de l'histoire de France*, t. IX, p. 294 et suiv. ; *Chronique de Mons-*

Il n'est pas certain que la conclusion de cette querelle ait été définitive, car, en 1444, Jean de Grandson faisait encore, sur ses terres, des rassemblements de troupes, auxquels cette fois le duc de Bourgogne mettait une formelle opposition (1). Toutefois aucun fait de guerre ne se rattacha plus à cette inimitié.

Ces détails nous ont paru dignes d'intérêt, car ils établissent, par leur ensemble, que plusieurs incursions produites aux frontières de notre pays entre 1435 et 1443 doivent être rattachées à une même cause, qui était la rivalité des Grandson et des Chabannes.

Le départ des écorcheurs, emmenés par le Dauphin, en 1444, pour porter secours au duc d'Autriche contre les villes suisses, débarrassa le pays de ces bandes redoutables; mais leur marche vers Bâle occasionna, dans le nord du comté, aux environs de Montbéliard, de nombreux ravages, auxquels s'opposa de son mieux Thiébaud de Neufchatel, maréchal de Bourgogne (2). Jean de Grandson figura au nombre des seigneurs bannerets qui marchèrent sous ses ordres dans cette expédition (3). Heureu-

---

trelet, édition Douet d'Arcq, t. VI, p. 47 et 48; M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 299 et suiv.

(1) « A Salins le hérault, ledit XXIIIe jour de juillet (1444), la somme de quatre francs, pour son salaire d'avoir esté de l'ordonnance de mesdis seigneurs, de ceste ville de Dijon en la ville de Besançon, devers monsr de Pesmes lui faire commandement de par mondit seigneur le mareschal et mesdis seigneurs du conseil, qu'il ne tenist nulles gens d'armes sur les champs sans l'ordonnance ou congié de monseigneur le duc ou de mondit sr le mareschal; et rend cy la quitance. Pour ce . . . . IIII fr. »

Arch. de la Côte-d'Or. *Compte de Jean de Visen (Négociations, missions, voyages)*; A. Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*; t. II, p. 77.

(2) Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 464 et suivantes.

(3) L'abbé Loye, *Histoire de la seigneurie de Neufchatel-Bourgogne*, p. 172 et 179. — Il figure à une montre d'armes passée à Citey-lez-Gy, le 3 août 1444. (Arch. de la Côte-d'Or, B 11810. *Recueil de Peincedé*, t. XXVI, p. 467.)

sement que, le 24 juin 1445, une convention passée à Chalon-sur-Saône entre Charles VII et la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, mettait fin à la terrible période de l'Ecorcherie, et que la création de milices permanentes en rendait désormais le retour impossible.

Les mœurs de la noblesse s'étaient ressenties d'une si longue période de violences et d'anarchie. Les plus grands seigneurs se livraient au brigandage, tous se croyant en droit de se faire justice eux-mêmes, puisque la plupart du temps ils ne pouvaient l'attendre d'aucun autre. La force seule triomphait. La querelle des Grandson et des Chabannes en est un exemple assez frappant. Le sire de Chabannes avait fait prisonnier le sire de Pesmes et lui avait extorqué une forte rançon. On vit le seigneur de Pesmes punir le sire de Chabannes de son injuste agression, en pillant son château, et se dédommager de ses pertes en retenant à son tour prisonniers les fils de son ennemi. Une autre fois on vit Jean de Grandson, sous prétexte d'un paiement arriéré qu'il réclamait de René d'Anjou, duc de Lorraine, ne pas craindre de faire saisir, à leur passage à Pesmes, des coffres et bagages qu'on lui conduisait en Provence (1). On vit encore l'un des frères du seigneur de Pesmes enlever, en 1444, des coffres remplis d'or et d'argent que le Dauphin, fils du roi de France, dirigeait vers la ville de Besançon (2). On pourrait multiplier

(1) « Item ung petit sac ou sont plusieurs lectres en papier et parchemin touchant certain debt que feu roy de Cecille, de Jherusalem, duc de Loraine, devoit à mons[r] de Pesmes, dont ledit sgr lui fit arrester en sa ville de Pesmes *plusieurs bagues* qu'on ly menoit en Provence. » (Archives de la Côte-d'Or, E. 1859.)

(2) « A Jehan de Paris, chevaucheur de l'éscurie de mondit seigneur, la somme de quatre francs pour un voyaige de porter lettres closes par l'ordonnance de mesdits seigneurs du conseil adrecans de par eulx à mons[r] le mareschal de Bourgoigne estant à Blancmont, par lesquelles mesdiz seigneurs lui escripvent touchant le fait de Capdorat, maistre d'ostel de mons. le Daulphin pour lequel le gouvernement et le conseil de mondit seigneur le Daulphin ont escript a mesdiz seigneurs pour

les exemples de cette anarchie sociale. Nous ne citons ceux-ci que parce qu'ils touchent d'assez près à notre sujet.

Le sire de Pesmes jouissait de la confiance du duc qui, en mars 1447, le mandait à Dijon avec Thiébaud de Neufchatel et d'autres seigneurs pour affaires importantes (1). Il s'agissait sans doute du secours que le duc projetait de donner au duc de Clèves, allié de la Bourgogne, menacé par l'archevêque de Cologne, que soutenait le roi de France. Des ordres de convocation furent lancés dans le courant de juillet. Jean de Grandson fut du nombre de ceux qui y répondirent (2) et qui forcèrent les troupes de l'archevêque à lever le siège de Zonsbeck.

En dehors de ces expéditions, auxquelles il était convoqué par ordre du duc, *il fit aussi plusieurs services* de guerre à son parent Thiébaud de Neufchatel (3), père du maréchal, *en plusieurs armées et a grant nombre de gens d'armes*, et suivit sa bannière en Allemagne ou ailleurs (4).

---

avoir réparacion et restitution de *certains couffres, or, argent et autres bagues* que naguères furent destroussées, comme il dit, assez près de Besançon par le frère mons[r] de Pesmes. » (A. Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, t. II, p. 99.)

(1) Au mois de mars 1446 (a. s.), le maréchal de Bourgogne et les gens du conseil du duc à Dijon mandèrent en ladite ville, pour affaires importantes de la part du duc, les seigneurs de Neufchatel, de Pesmes, etc. Ils furent de nouveau mandés à Dole pour le 19 octobre suivant. (Bibl. de Besançon. *Mss. Dunand*, t. VI, 2[e] vol., fol. 245 v[o].)

(2) Arch. de la Côte-d'Or, B 1702. *Comptes de Jean de Visen;* Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 264 ; A. Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, t. II, p. 77.

(3) Thiébaud VIII de Neufchatel, fils de Thiébaud VII et d'Alix de Vaudémont, seigneur de Neufchatel, Marnay, Lavoncourt, etc, fut marié deux fois En premières noces, il épousa Agnès de Montbéliard, et en deuxièmes noces Guillemette de Vienne, veuve d'Antoine de Vergy. De ces deux mariages, il eut quatre fils et une fille, Bonne de Neufchatel, qui épousa Jean de la Baume-Montrevel. Thiébaud de Neufchatel mourut le 21 mai 1459, et fut inhumé dans l'église de l'Isle-sur-le-Doubs. Il était le cousin germain de Guillaume de Grandson, père de Jean de Grandson.

(4) Ces détails et la plupart de ceux qui suivent sont tirés d'une

Il en fut, paraît-il, mal dédommagé, mais ses plaintes ne furent pas écoutées.

Comme il menait grand train et que ses finances étaient en mauvais état, il se trouva bientôt dans une situation fort embarrassée. Ce fait se produisait souvent quand les seigneurs allaient en guerre pour le service du duc, car ils étaient à grand'peine et toujours tardivement dédommagés des frais qu'ils avaient dû faire. Cet impôt du sang était d'ailleurs acquitté avec empressement par la noblesse : il justifiait sa situation privilégiée, mais quand les guerres se prolongeaient, les revenus des seigneurs diminuaient très vite en même temps que leurs dépenses augmentaient dans de grandes proportions. Si de plus, comme cela arriva pour Jean de Grandson, le hasard des expéditions ou des déplacements les faisait tomber vivants entre des mains ennemies, il leur fallait payer une énorme rançon, et si encore venaient s'y ajouter de fastueuses habitudes, trop communes à la noblesse de cette époque, la réunion de tant de causes amenait rapidement l'appauvrissement et parfois la ruine des grandes familles féodales. Il ne faut pas oublier que la cour de Bourgogne éclipsait par sa magnificence celle de l'empereur et celle du roi de France ; et les sires de Pesmes étaient de ceux qui, proches parents du duc, se croyaient tenus, pour maintenir leur crédit et leur réputation, à se signaler par leur faste et leur prodigalité. Tant de causes se trouvaient réunies pour entraîner vers sa ruine le sire de Pesmes, doué naturellement d'un caractère léger, violent et aventureux, plus porté à satisfaire en tout sa vanité et à manier l'épée qu'à pratiquer une conduite réfléchie et prudente. Aussi ne serons-nous pas étonnés de constater que, vers cette époque, Jean de Grandson était inscrit

---

pièce très importante pour notre sujet, qui est un arrêt du parlement de Dole du 2 juin 1451, concernant la seigneurie de Pesmes. Elle porte la cote E. 31 des Archives de l'Ain, *Original parchemin*.

pour plus de 13,000 fr. sur les livres de divers créanciers (1).

Ces créanciers, nous les connaissons. C'étaient d'opulents bourgeois ou de riches seigneurs, quelques-uns ses parents. Ils avaient nom : Olivier de Longwy (2), Paris Jouffroy (3), Pierre Despotots (4), Hélyon de Grandson (5), Claude de Blaisy (6), sans compter de modestes marchands de la

---

(1) Arch. de l'Ain, E. 31, *pièce déjà citée.*

(2) Olivier de Longwy, seigneur de Rahon, de Clerval et de Fontaine-Française, était fils de Mathée, sire de Longwy, et de Bonne de La Trémouille. Il épousa, le 16 novembre 1433, au château de Clairvaux, Claude, fille de Guillaume de Villersexel et de Charlotte de Noyers. Il mourut après 1463, sans postérité. (Duchesne, *Histoire de la maison de Vergy,* p. 208.) Jean de Grandson lui remit en gage de sa créance, qui ne montait qu'à 2,000 fr. (Arch. de l'Ain, E 31), la terre de Valay, ainsi qu'il résulte d'une pièce des Archives de la Côte-d'Or, E 1859 : « Item le réachat de la terre et seignorie de Valay pour deux ans que messire Jehan de Grandson vendit à messire Olivier de Raon, seigneur de Longwy pour 3,000 frans. »

(3) Paris Jouffroy, seigneur de Gonsans, Marchaux, Amagney, Vellemot, avait une créance de 2,000 fr. d'or. Il était le fils aîné de Perrin Jouffroy et de Jeanne de Savigny. Il épousa Pierrette Maillardet, fille de Jean, seigneur de la Muire, et de Clauda de Poupet. De lui descendent les diverses branches de la famille de Jouffroy.

(4) Pierre Despotots était créancier de 800 florins d'or sur Jean de Grandson. Pierre Despotots, seigneur d'Ouhans, était cogouverneur de la ville de Besançon en 1446. Il était fils de Jean Despotots et d'Étiennette de Vilette. Il fut marié deux fois, la première fois à Girarde Quintéal, fille d'un médecin de Philippe le Bon, et la deuxième fois à Catherine de Leugney. Son nom est mêlé aux dissensions de la cité de Besançon en 1451. — Cf. Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté,* t. I, p. 478 et 498.

(5) Jean de Grandson devait 2,000 fr. avec arrérages à son frère Hélyon, qui fut seigneur de la Marche, Mirebeau, Durnes, Vuillafans. Gouhenans, le Val-Saint-Julien, Puits, Nancuise, Montrambert, etc. Hélyon de Grandson fut sénéchal de Bourgogne et marié successivement à Jeanne du Chatelet, à Avoye de Neufchatel et à Jeanne de Bauffremont. Il fut inhumé dans l'église de La Marche. Le 10 mai 1450, les arrérages des 2,000 fr. furent assignés par Jean de Grandson sur les revenus des terre et seigneurie de Broye. (Arch. de l'Ain, E. 266.)

(6) Claude de Blaisy, à qui Jean de Grandson devait encore une somme de 1,000 fr. avec arrérages, était le beau-frère de son créancier, car il avait épousé Jeanne de Grandson, sa sœur.

ville de Dijon (1). Comme certains d'entre eux exigeaient le remboursement de créances déjà anciennes et jamais amorties, le sire de Pesmes fut obligé, pour leur donner satisfaction, de chercher à contracter ailleurs de nouveaux emprunts.

Il avait suivi à la guerre, ainsi qu'on l'a vu, la bannière de son parent, Thiébaud de Neufchatel, père du maréchal de Bourgogne, l'un des plus riches seigneurs du comté, qui lui inspirait, disait-il, beaucoup de confiance et de sympathie. Toutefois ce seigneur avait un caractère très différent de celui de Jean de Grandson. Thiébaud, en effet, était homme d'action, intelligent et énergique, mais il n'était pas moins intéressé et ambitieux, et le qualificatif de *retondeur*, donné par les populations aux seigneurs qui les défendaient contre les écorcheurs, dépeint assez bien l'un des côtés essentiels de son caractère. Tous les dommages subis dans sa terre de Neufchatel, du fait des troupes du Dauphin, lui avaient été intégralement payés, et sa fortune personnelle n'avait en rien diminué pendant les guerres. Jean de Grandson, pressé par le besoin, alla donc le trouver et, comme le dit un document encore conservé, lui *exposa ses affaires* et lui demanda de l'aider à sortir d'embarras. Le sire de Neufchatel répondit qu'il *le voulait aider à faire en bien tout ce qu'il pourrait* et lui donna de belles promesses (2).

Un arrangement fut bientôt conclu et, le 4 mars 1448, Thiébaud lui fournit une somme de 10,308 fr. en échange d'une rente de 800 livres assignée sur les

---

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, *Recueil de Peincedé*, t. XXIX *bis*, p. 721; Arch. municipales de Dijon, ms. n° 109, p. 235.

(2) « Et pour ce qu'il avoit singulier amour et confiance oudit seigneur de Neufchastel, se transporta par devers luy et bien a plain lui exposa ses afferes, en lui pensant qu'il lui vouloit aidier en ses necessitez, lequel lui respondit qu'il lui vouloit aidier à faire en bien tout ce qu'il pourroit.... » (E. 31, Archives de l'Ain.)

revenus seigneuriaux de la terre de Pesmes (1). Cette première somme fut insuffisante, car dès le 16 mai de la même année, il remettait à Jean de Grandson 500 florins, moyennant une rente de 50 florins d'or du Rhin, assignée sur la terre de Valay (2). Le 21 juin 1449, Thiébaud de Neufchatel en recevait encore les fiefs de Balançon, de Rupt et de Bard, ainsi que la rue d'Aubigney à Talmay, et une hypothèque sur le donjon de Pesmes (3).

On pourrait croire qu'une situation aussi embarrassée devait tenir Jean de Grandson désormais éloigné des plaisirs fastueux auxquels se livraient les seigneurs de cette époque, pour lesquels il n'y avait, suivant un contemporain, que « *voleries, chasses, danses et festimens selon la saison* ». Ce serait mal connaître ce caractère orgueilleux et frivole, Aussi, lorsqu'en 1449 Jacques de Lalaing ouvrit à Chalon-sur-Saône un tournoi fameux connu sous le nom de *Pas de la fontaine des Pleurs* (4), le seigneur de Pesmes s'y rendit en grand équipage, suivi d'un poursuivant d'armes qui se nommait *Valay*, nom de l'une des terres de sa baronnie.

Une telle ostentation n'était permise qu'aux seigneurs de la plus haute noblesse : mais déjà les revenus de Jean de Grandson ne pouvaient plus subvenir à de si grandes et si frivoles dépenses. Successivement il dut engager à

---

(1) Archives de l'Ain, E. 31; Bibl. nat., *Mss. Fr.* 4605, fol. 109; Arch. de la Côte-d'Or, E. 1859.

(2) Archives de l'Ain, E. 31. — Valay, canton de Pesmes, Haute-Saône.

(3) Archives du Doubs, B. 544, fol. 8 r°; Archives de l'Ain, E. 31.

(4) Jacques de Lalaing avait dressé son pavillon au faubourg Saint-Laurent de la ville de Chalon. La lutte fut offerte à tout venant une année entière. — Cf. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, ch. XXI; *Vie de Jacques de Lalaing*; l'abbé Guillaume, *Histoire des sires de Salins*, t. I, p. 45; le chanoine Suchet, *Jean de Granson, épisode de l'histoire de Franche-Comté au XVe siècle*, dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, année 1879, p. 26.

son créancier les seigneuries de Valay [1] et de Broye-lez-Pesmes [2]; enfin, quand il eut aliéné presque tout son avoir, c'est son donjon de Pesmes qu'il hypothéqua pour 1,000 fr. seulement [3]. Mais il ne suffisait pas de contracter des emprunts, il fallait en payer les intérêts. C'est à quoi manqua Jean de Grandson; malheureusement pour lui, son créancier, Thiébaud de Neufchatel, n'était pas homme à se contenter de stériles promesses, et bientôt celui-ci requit la justice ducale de le mettre en possession des seigneuries qui garantissaient ses créances.

Les deux parties furent assignées devant le parlement de Dole [4]. C'est en vain que Jean de Grandson énuméra les services rendus à la cause du duc et, exposant ses embarras financiers, montra qu'à Nolay, il était en mission pour le service du duc, lorsque Chabannes l'avait fait prisonnier, et que, de ce fait, il avait subi un dommage de plus de 8,000 florins; c'est en vain qu'il prétendit que Thiébaud de Neufchatel restait son débiteur de 8,000 florins pour services de guerre et de 5,000 écus pour arrérages de la dot de son aïeule, Catherine de Neufchatel; c'est en vain qu'il allégua d'autres griefs : le parlement rejeta toutes ses prétentions et, par arrêt du 2 juin 1451, envoya Thiébaud de Neufchatel en possession des biens hypothéqués, c'est-à-dire des châteaux de Pesmes et de Valay et des droits seigneuriaux attachés à leur possession.

Devant cet arrêt, le sire de Pesmes, sans crédit et sans appui, ne pouvait que s'incliner. A moins de huit jours de là, Pierre Vaulchier, huissier du parlement [5], se rendait à Pesmes pour procéder à l'exécution du jugement; il faisait

(1) 28 février 1450. (Arch. de l'Ain, E. 31.)

(2) 1er avril 1450. (Arch. de l'Ain, E. 266.)

(3) 24 août 1450. (Arch. du Doubs, B. 544, fol. 8 r°.)

(4) Arch. de l'Ain, E. 31.

(5) Pierre Vaulchier, du Bourg-Dessus d'Arlay, testa le 14 avril 1467. Nous ne savons s'il y a identité entre ces deux personnages. — Cf. Abry d'Arcier, *Histoire du bourg d'Arlay*, p. 86 et 139.

asseoir au siège de la justice seigneuriale Pierre Birchenet, procureur du sire de Neufchatel, et il lui faisait remettre publiquement les clefs des grandes portes du château et du donjon de Pesmes. Jean de Grandson, la rage dans le cœur, livra en personne à Pierre Birchenet ces attributs de sa puissance déchue, en présence de Jean de Lougre, capitaine châtelain de Pesmes, et de quelques rares témoins, puis il se rendit à Valay, où se répétèrent les mêmes formalités (1).

Jean de Grandson trouva une diversion à ces tristes événements en prenant part à l'expédition que conduisit vers cette époque Guillaume de Chalon pour appuyer les prétentions de Charles d'Orléans à la possession du Milanais. Il se rangea, pour cette campagne, sous la bannière du sire d'Arguel, son parent (2).

Cette absence n'améliora pas la situation financière de Jean de Grandson, et pour se procurer quelque argent, il fut obligé d'abandonner à Jacques et à Philippe de Chassey (3) une rente de 33 francs assignée sur les revenus de Pesmes puis à Richard Deschamps (4), écuyer, une rente de 100 francs à prendre sur diverses propriétés. Or tous les

---

(1) Archives de l'Ain, E. 31.

(2) Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 489.

(3) Jacques de Chassey, distributeur de l'Université de Dole en 1452, maître des requêtes de Philippe le Bon, fut l'un des commissaires chargés de recueillir les coutumes générales du comté de Bourgogne. Il fut bailli de Pesmes de 1435 à 1452, et épousa Perrenette de Terrans, fille de Poly de Terrans, chevalier, et de Philiberte Deschamps.

Philippe de Chassey était frère du précédent. Sa mort arriva avant l'année 1452.

(4) Richard Deschamps, écuyer, seigneur de Montrambert, épousa Marguerite de Marnay. Il fut inhumé dans l'église de Marnay avant l'année 1478. (*Nobiliaire Varin d'Audeux*, copie de M. Jules Gauthier.) On trouve trace de son passage à Pesmes par des quittances qu'il donna vers cette époque à Jean d'Andelot, capitaine de Pesmes, et à Guillaume d'Andelot, son frère. (Bibl. de Besançon, *Fonds généalogique Boisot*, t. I, p. 117.)

droits ainsi aliénés étaient successivement, et pour la plupart, rachetés par Thiébaud de Neufchatel, qui peu à peu se substituait en tout à l'ancien seigneur de Pesmes (1).

Les années suivantes se passèrent encore pour Jean de Grandson dans des embarras de toute sorte : rien ne pouvait être plus pénible à son orgueil humilié qu'une situation ainsi abaissée. Le 19 février 1454, il vendit à Jean, seigneur de Rupt, les droits de fief et d'arrière-fief que la baronnie de Pesmes avait exercés de temps immémorial sur la terre de Rupt (2).

Le 13 août suivant, il céda à Jacques de Flammerans (3), pour acquitter une dette de 1,560 francs, tout ce qu'il pouvait conserver de droit dans les cens et revenus de la seigneurie de Pesmes et aussi dans l'éminage des moulins de Pesmes et de Mutigney (4).

Mais si de tels événements avaient frappé Jean de Grandson dans sa fortune, l'avaient humilié dans son orgueil, ils n'avaient atteint en rien son honneur ni sa réputation de bon chevalier et de loyal sujet du duc de Bourgogne. Sa situation était malheureusement voisine de la misère, et la misère a été, dans tous les temps, mauvaise conseillère : le caractère de Jean de Grandson, tel qu'on

---

(1) Archives du Doubs, *Fonds du parlement de Franche-Comté, Inventaire des biens de M. de Montrevel*, dressé en 1737, fol. 390 et 397.

(2) Bibl. nat., *Fonds latin*, n° 9129, *pièce 74 ;* Bibl. nat., *Fonds français*, mss. 11513, fol. 13; Arch. de la Côte-d'Or, B. 16, *Recueil de Peincedé*, t. III, p. 479; Arch. du Doubs, *Fonds du parlement de Franche-Comté, Invent. Montrevel*, fol. 316.

(3) Jacques de Flammerans était fils de Richard, seigneur de Flammerans, et de Jeanne de Mailly. Il épousa Marie d'Esmars, fille de Henri d'Esmars, écuyer, et de Philiberte de Salins. Jean de Grandson assista à leur mariage, qui fut célébré le 14 juillet 1436.

(4) Arch. du Doubs, *Fonds du parlement de Franche-Comté, Inventaire Montrevel*, fol. 307. — Mutigney, canton de Montmirey (Jura), dont le territoire n'était séparé de celui de Pesmes que par la rivière de l'Ognon.

l'a dépeint, n'était pas capable de le soustraire à son funeste entraînement.

A la suite de la prise de possession de Thiébaud de Neufchatel, Jean de Grandson paraît avoir définitivement abandonné le château de Pesmes et avoir fixé sa résidence habituelle à Valay, où sans doute la générosité de Thiébaud de Neufchatel lui avait laissé un abri. C'est là qu'en 1454 Oudot de Doubs, écuyer, seigneur de Pointre (1), lui amena un personnage assez mystérieux, qui avait demandé à lui être conduit. Ce personnage, devant lequel on s'inclinait sous le nom de *Maître Pierre*, n'était qu'un vulgaire faux monnayeur qui ne se méprenait pas sur l'accueil que Jean de Grandson lui réservait. Il ne fut en effet que trop bien accueilli, et séjourna quelque temps à Valay : cependant, comme il y avait là, disait-il, *trop de gens*, il n'osa se livrer à l'industrie qui faisait le but de sa visite. Mais Jean de Grandson, impatient de voir *besoigner* un tel homme *qui se chargeait de faire dix marcs d'argent pour la mission d'un écu d'or*, le fit partir pour un pays moins fréquenté. Il avait choisi pour cela le château de Montrichard (2), qui provenait de son beau-père Antoine de Toulongeon et qui était situé dans la moyenne montagne, loin des routes fréquentées.

(1) Oudot de Doubs était fils de Henri de Doubs, chevalier. Il fut marié à Guillemette de Nozeroy. (Bibl. de Besançon. Dom Berthod, *Testaments de l'officialité*). Quant à l'époque de ces faits, il est facile de la restituer, car sur ces entrefaites, Oudot de Doubs alla vers Jean de Rupt *pour le fief de Ru que le seigneur de Pesmes lui avoit vendu*. C'est donc en 1454. Voir page 232, note 2.

L'épisode relatif au faux monnayage est tiré des *Lettres de rémission* accordées à Oudot de Doubs, par Philippe le Bon, du 21 septembre 1458. (Bibl. nat., *fonds français*, ms. 11513, fol. 13.) M. le chanoine Suchet les a publiées *in extenso* dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1879, p. 31.

(2) Le château de Montrichard était situé sur une colline de la commune de Nans-sous-Sainte-Anne, canton d'Amancey, département du Doubs. Après la mort de Jean de Grandson, sa veuve, Jeanne de Toulongeon, est qualifiée dame de Pesmes et de Montrichard. (Arch. de la Côte-d'Or, E. 1859.)

Jean de Grandson lui avait confié vingt écus d'or pour le travail qu'il devait faire. Maître Pierre trouva en cet endroit toute facilité pour son industrie, et il *besoigna* tant et si bien qu'il fut bientôt recherché par la justice du duc, jugé et exécuté. Tous ses complices, Jean de Grandson, Oudot de Doubs, Jean de Silley (1) et d'autres, prirent la fuite au moment opportun et réussirent à s'échapper.

Ils n'en furent pas moins déférés à la justice du duc, *adjournez sur grosses peines et après, par contumace, banniz des païs de Bourgongne.*

L'intervention des grands seigneurs ses parents rouvrit bientôt à Jean de Grandson les portes de son pays. Il eût été cependant beaucoup plus heureux pour lui de rester longtemps en exil, car il n'eût pas été mêlé aux événements importants qui se préparaient en Bourgogne.

Le milieu du xve siècle a été l'une des périodes où les institutions publiques se sont le plus rapidement transformées. Déjà de grandes réformes venaient de s'accomplir. La création du parlement, l'institution de milices permanentes, avaient commencé la ruine de la féodalité et préparé la centralisation de toutes les forces publiques entre les mains d'un pouvoir unique. Les ducs de Bourgogne, si puissants dans leurs vastes États, n'avaient rien négligé pour arriver à ce but, et ils en avaient assuré l'exécution méthodique en s'entourant d'un conseil, formé de bourgeois ou d'anoblis, hostiles à la noblesse. Le parlement, composé selon leur plaisir à chaque session nouvelle, leur garantissait l'obéissance des seigneurs et proclamait les

(1) Il y a lieu de supposer que Jean de Silley appartenait à une famille qui tirait son origine du village de Silley, voisin du château de Montrichard. Aimé de Silley, écuyer, fut témoin du mariage de Jean de Grandson et de Jeanne de Toulongeon en 1433. (Arch. de l'Ain, E 4). Vers la même époque Philippe de Silley possédait à Moissey la portion de seigneurie qui relevait du château de Pesmes. (A. Rousset, *Dict. historique des communes du Jura*, t. IV, p. 223).

principes de l'ordre nouveau ; d'autre part, le grand conseil, dont le duc s'était réservé la présidence, constituait, sans qu'il l'ait encore éprouvé, l'arme la plus terrible que pût redouter le régime féodal.

« Par les ordres de Philippe le Bon, nous dit le président Clerc (1), toute la noblesse avait été mandée à Dole, le 3 juillet 1455. Quand elle fut réunie, son maréchal, Thiébaud de Neufchatel, et le président Plaine demandèrent une levée d'hommes considérable et la contribution de deux francs par ménage dans toutes les terres des seigneurs(2). Jamais dans ce siècle ni dans les siècles passés, la noblesse n'avait été assujettie à une contribution même la plus légère. Elle payait le prince de son sang à la guerre. Aussi, à ces paroles inattendues, tous les seigneurs se regardèrent ; il y eut un moment de silence, puis une sourde rumeur, suivie d'un véritable tumulte. « *Nous avons mal fait de nous travailler à abattre les hommes de Gand*, *en voilà le fruit*, disaient quelques-uns. — *Il nous fera mainmortables? N'avons-nous pas de bonnes épées?* » cria une voix plus forte que l'on crut reconnaître pour celle de Jean de Grandson. Le maréchal ne pouvant, après trois jours, rétablir le calme dans l'assemblée, l'ajourna prudemment à un mois dans le couvent des frères mineurs de Salins. »

A cette seconde réunion, les nobles demandèrent que le prince fît contribuer seulement les clercs et les anoblis, qui étaient les gens les plus riches du pays et avaient fait leur fortune au détriment de la noblesse. « Mais au sein de la noblesse indécise, Jean de Grandson ne balançait pas. Il quitta l'assemblée, frémissant de colère et de honte. Indigné, hors de lui, il appelait toute la noblesse aux

---

(1) Ed. Clerc, *ibidem*, t. II, p. 500.

(2) Il s'agissait de subvenir aux frais d'une croisade contre les Turcs dont le projet fut bientôt abandonné.

armes. L'embarras de ses affaires augmentait sa furie. » La postérité ne peut saisir les détails d'un complot dont la trace a disparu. Ce qui est sûr, c'est que la révolte n'éclata pas, et que Grandson fut abandonné. Jean Nardin (1), prévôt de Gray, l'arrêta à la tête de quelques sergents, et le dirigea sur-le-champ vers la forteresse de Grimont-sur-Poligny.

« Le duc, inquiet, n'osa pas le faire juger par le parlement de Dole à la face du pays. Il évoqua l'affaire à son grand conseil. Le président Plaine fit l'instruction. Le chancelier Rolin (2), terrible ennemi des hauts barons, la surveilla depuis Autun (3). Grandson ne fit aucun aveu et fut condamné à mort (4).

---

(1) Lettres des gens du conseil de Dijon, du 6 juillet 1456, pour payer Jehan Baudon, notaire à Dijon : « Pour avoir doublé certaine informacion touchant *certaines menasses* faites par monseigneur de la Marche (Hélyon de Grandson) et autres, ses complices, à l'encontre de Jehan Nardin, gouverneur de la justice de Gray, et autres officiers de mondit s[r] audit lieu à cause de *la prinse de feu Mons[r] de Pesmes.* » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1734, fol. 140 r°.)

(2) Nicolas Rolin, né en 1380, était fils de Jean Rolin et d'Amée Lugnot. Il fut seigneur d'Authumes en Bourgogne, d'Ougney, où il fit construire un château, de Beauchamp, etc.... Comme chancelier de Bourgogne, il dirigea toute la politique de Philippe le Bon. Il avait épousé Guigone de Salins, et mourut le 18 janvier 1462. — Cf. *Un chancelier au XV[e] siècle, Nicolas Rolin*, par Arsène Périer. Paris, Plon-Nourrit, 1904.

(3) Gages de Girard de Plaine, chef du conseil de mondit seigneur le président de ses parlements en Bourgogne :

3 juillet 1455. A Dole, « avec mons[r] le mareschal a certaine assemblée des nobles du conté de Bourgoigne.... pour le fait des deux frans par fu.... »

3 août. A Salins. « A la journée illec tenue.... pour la cause dessus dite.... »

Septembre. « Et pour avoir esté par devers mons[r] le chancelier et par son ordonnance en la ville d'Ostun où il a vacqué depuis le sixième jour de septembre mil quatre cens cinquante et cinq qu'il partit de Dijon jusques au XX[e] jour dudit mois.... »

« Et pour sèze jours entiers qu'il a *vacqué en plusieurs et divers lieux pour le procès de feu le seigneur de Pesmes.* »

Arch. de la Côte-d'Or, B. 1734. *Compte de Jean de Visen*, fol. 85.

(4) Le jugement fut sans doute prononcé le 10 octobre. Voir *Pièce justificative*, n° 2.

« Le duc avait été l'un des juges. Il inclinait à la clémence et fut sur le point de céder aux sollicitations des Vergy, des Vienne, des Chalon, du maréchal de Bourgogne, parents du condamné, de se souvenir qu'il l'était lui-même, mais il trouva Rolin inflexible. C'est le vieux chancelier, selon toute apparence, qui dicta la lettre, écrite au nom du prince, prescrivant les détails secrets du supplice (1). »

Cette lettre, datée à la Haye du 28 novembre 1455, enjoignait au président Plaine de se transporter à Poligny, où était détenu prisonnier Jean de Grandson, jadis sieur de Pesmes, de l'y faire confesser par un chapelain notable et *mettre en état*. Il devait, aussitôt après, le faire descendre dans la fosse ou prison basse, au-dessous de celle où il était détenu, lui faire lier les mains derrière le dos, puis le faire placer ainsi entre deux lits de plume pour l'étouffer et le faire mourir.

Le président Plaine exécuta cet ordre. Grandson périt victime d'un lent et terrible supplice dans son cachot souterrain. Pour l'honneur de la famille, on tint l'exécution secrète et on l'inhuma de nuit, en silence, aux Jacobins de Poligny. Nulle inscription, alors et depuis, n'indiqua la place mystérieuse où reposait le dernier défenseur de la féodalité expirante.

La noblesse ne connut que plus tard les détails du procès et de l'exécution. Elle contint sa colère; mais les parents de Jean de Grandson ne pardonnèrent jamais au chancelier Rolin et la condamnation de leur proche et la cruauté du supplice. Ils le poursuivirent de leur haine, et finirent par obtenir de Philippe le Bon sa disgrâce, qui arriva deux années plus tard, en 1457.

---

(1) Bibl. nat., *Mélanges pour servir à l'histoire de Bourgogne*, ms. n° 9484, p. 16; Bibl. de Dijon, *Mémoires généalogiques de Palliot*, t. II, p. 137 et 138; Ed. Clerc, t. II, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, p. 503. — Voir plus loin les *Pièces justificatives*.

Jean de Grandson ne laissait en mourant aucune postérité légitime (1). Il avait deux frères, Simon (2) et Hélyon, qui furent des seigneurs bourguignons. Ils ne voulurent point exercer le droit de rachat que les contrats leur réservaient sur la seigneurie de Pesmes (3). Celle-ci resta donc la propriété de Thiébaud de Neufchatel, duquel elle passa ensuite à Jean de la Baume-Montrevel (4), époux de sa fille Bonne de Neufchatel.

---

(1) « .,.. *Et soit aussi que depuis ces choses, ledit sieur de Pesmes soit alé de vie a trespas, sens hoirs légitimes de son corps..* . » (Bibl. nat., *Fonds français*, Ms. 4605, fol. 109.)

(2) Simon de Grandson, seigneur de Puits, Bretigny, le Val-Saint-Julien, Clénay, etc., épousa Catherine du Chatelet, fille d'Érard du Chatelet et de Marguerite de Grancey. Il testa le 14 novembre 1471, et mourut sans postérité.

(3) Bibl. nat., *Ibidem.* — La seigneurie de Pesmes fut donc possédée d'abord à titre précaire par Thiébaud de Neufchatel, Bonne de Neufchatel, sa fille, et les la Baume-Montrevel, leurs successeurs. Cette situation ne prit fin définitivement que le 4 août 1527, date à laquelle Bénigne de Grandson, fille de Hélyon de Grandson, en réglant le contrat de mariage de sa fille, Jeanne de Vienne, avec Jean de la Baume-Montrevel, renonça expressément à faire valoir les droits des Grandson sur la terre de Pesmes. Alors seulement, les la Baume en devinrent les possesseurs incontestés, et ainsi tombe la version de Guichenon, qui, dans l'*Histoire de la Bresse et du Bugey*, prétend que la seigneurie de Pesmes, confisquée par Philippe le Bon, fut donnée par lui à Jean de la Baume, comte de Montrevel. Cette affirmation a été répétée depuis par l'abbé Guillaume, le chanoine Suchet et la plupart des historiens de la province.

(4) Jean de la Baume, comte de Montrevel, baron et seigneur de Pesmes, épousa, le 5 mai 1467, au château de Pesmes, Bonne de Neufchatel ; il était fils de Claude de la Baume et de Gaspard de Levis. Jean de la Baume, qui avait été nommé l'an 1467 capitaine de la ville de Paris, resta fidèle au parti comtois quand Louis XI fit envahir le comté de Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire. Pour se venger de ce qu'il regardait comme une défection, Louis XI, dont les troupes occupèrent le château et la seigneurie de Pesmes, en ordonna la confiscation, et par lettres datées d'Arras, le 29 juillet 1477, en fit donation à ce même Geoffroy de Chabannes qui tout enfant y avait été détenu prisonnier par Jean de Grandson après la prise du château de Montaigu-le-Blin en 1442. (L'abbé de Chabannes. *Addition au mémoire sur la maison de Chabannes* 1759, p 22 et 23). Toutefois cette confiscation

Avec Jean de Grandson disparut le dernier représentant d'une illustre famille féodale dans le comté de Bourgogne. Chevalier hardi et courageux, plein de témérité et d'orgueil, ami de la représentation et du faste, il incarnait assez bien le caractère de cette brillante noblesse qui composait la cour de Bourgogne. De telles qualités et de tels défauts pouvaient peut-être s'adapter sans trop d'inconvénients aux institutions des XIIIe et XIVe siècles, mais une véritable révolution s'était accomplie depuis cette époque, et Jean de Grandson paya de sa tête la faute de l'avoir méconnue.

L'histoire nous montre que, par des voies diverses, les mêmes causes ont d'ordinaire les mêmes conséquences. Aussi, comment oublier que Charles le Téméraire devait, vingt-deux ans plus tard, périr dans un marais à la porte de Nancy, victime lui-même des préjugés et des défauts que son père avait jadis condamnés par un arrêt impitoyable en la personne de Jean de Grandson, son parent?

---

n'eût pas de suites durables. Jean de la Baume rentra dans la faveur du roi Louis XI, et fut nommé en 1481 son conseiller et chambellan. Il mourut le 30 mars 1505. Sa descendance conserva la seigneurie de Pesmes jusqu'à la Révolution.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Lettres du duc Philippe le Bon prescrivant de faire interroger pour la troisième fois Jean de Grandson prisonnier.* — *La Haye, 27 novembre 1455.*

De par le duc de Bourgne, de Lembourg, de Brabant, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zelande et de Namur, etc.

Tres chier et bien amés. Nous ecrivons presentement à nostre amé et feal secretaire, Me Guillaume de Bersy, et lui mandons que encore lui seul il parle à part au prisonnier que scavés, ainsi que déjà il a fait par deux fois, et le interrogue et examine par serment sur les choses qu'il lui a déja dittes et confessées à part: assavoir s'il y veut perseverer ou s'il y veut ajouter et changer aucune chose, et que le tout il mette par écrit pour nous en certiffier ou nostre chancelier, sans rien en dire ne declarer à autre personne quelconque, et que à cette fin vous ecrivons lui faire faire et bailler ouverture et entrée devers led. prisonnier. Si voulons et expressement vous mandons que quand pour cette cause ledit Me Guillaume de Bersy voudra aller devers led. prisonnier, que vous lui faittes faire et bailler lad. ouverture et entrée, affin qu'il puisse entendre et vaquer diligemment à faire et accomplir ce que dit est, et après nous et nous en certiffier diligemment ou nostred. chancelier, et non autre, selon que dessus est dit, et en ce ne faittes fautte. Tres chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Ecrit en nostre hotel à la Haye en Hollande, le 27e jour de novembre 1455. Signé Philippe, et plus bas A. Gros.

A nostre amé et féal conseiller chef de nostre conseil et président de nos Parlemens de Bourgne, Me Girart de Plaine.

Bibl. de Dijon. *Mémoires généalogiques de Pierre Palliot*, t. II, p. 139. Mss. 481, provenant de la Bibliothèque du président Bouhier. A. 105.

II. — *Lettres du duc Philippe le Bon ordonnant de mettre à mort Jean de Grandson et de statuer sur le sort de deux de ses serviteurs arrêtés avec lui.* — *La Haye, 28 novembre 1455.*

De par le duc de Bourg^ne^, de Brabant et de Lembourg, comte de Flandres, d'Artois et de Bourg^ne^, de Hainault, de Hollande, de Zellande et de Namur.

Tres chier et bien amé. Nous avons dite et declarée nostre sentence sur le proces fait à l'encontre de Messire Jean de Granson, jadis s^r^ de Pesme, et l'avons condamné à morir et à estre exécuté corporellement, ainsi quil vous apperera plus aplain par nos lettres de lad. sentence que vous envoyons avec cette, et lesquelles s'adressent à vous et à nostre bailly d'Aval ou son lieutenant ; et pour ce que en conclusion nosd. lettres de sentence contiennent que procédé et faittes procéder à l'exécution d'icelle selon le contenu de nos lettres clauses signées de nostre main, nous voulons et vous mandons que tantost apres la réception de cestes vous vous transportés au lieu de Poligny ou est détenu ledit Messire Jean, et parlés à lui, appellé avec vous nostre amé et féal secrétaire Me Guillaume de Bercy, et le interroguez pour scavoir s'il voudra dire autre chose plus avant que son proces et sa confession contient, et lui ditte que considéré les cas contenus en sondit proces il a desservi mort et l'avons condamné à morir ; et ce fait lui administrés un chapelain notable homme et le faittes confesser et mettre en état, et après, vous et nostred. bailly ou son lieutenant auquel en escrivons présentement, faittes incontinent procéder à son exécution. Laquelle exécution pour l'honneur de ses parens voulons estre faitte secrettement, et au regard de la manière, voulons qu'après qu'il sera confessé comme dit est, on le dessende en la fosse et prison basse dessous celle ou il est de present, et que illec on lui lie les mains derrier le dos et aussi les pieds et soit mis ainsi lié que dit est entre deux coictes de lit pour le étoffer et faire morir. Et en après volons que son procès soit montré à ses parens et amis qui voir le voudront et leur disant, comme la verité sera, qu'il est mort en lad. fosse et que pour honneur de sesd. parens nous sommes contens que son corps soit inhumé et enterré aux Jacobins de nostred. ville de Poligny ou en autre Eglise que sesd. parens aviseront. Et voulons qu'ainsi soit fait, et en tant que touche ses deux serviteurs détenus

prisonniers comme savés, nous voulons aussi qu'ils soient par vous interrogués et s'ils ne confessent autre chose qu'ils ont confessé, ou que par led. Mre Jean ils ne soient chargés plus avant, en ce cas voulons que procédés au regard d'eux selon le contenu en l'avis et deliberation de ceux de nostre Conseil qui furent assemblés à Dole le xe jour d'octobre passé ou vous mesme estiés. Et tout ce que dit est mettés à effect à toute diligence. Tres chier et bien amé, le Saint Esprit soit garde de vous. Ecrit en nostre hotel à la Haye en Hollande, le 28e jour de novembre 1455. Signé Philippes, et plus bas N. de Molesmes.

A nostre amé et féal chief de nostre Conseil et Président de nos Parlemens de Bourgogne, Me Girard de Plaine.

Bibl. de Dijon. *Mémoires généalogiques de Pierre Palliot*, t II, p. 137-138 ; Bibl. nat. Fonds latin, *Mélanges pour servir à l'histoire de Bourgogne*. Mss. 9869, p. 151.



JULES GAUTHIER

1848-1905

NOTICE

SUR

M. JULES GAUTHIER

ARCHIVISTE DE LA COTE-D'OR, ARCHIVISTE HONORAIRE DU DOUBS

MEMBRE HONORAIRE, ANCIEN TITULAIRE

Par M. Roger DE LURION

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance du 16 novembre 1905)

MESSIEURS,

La famille de notre regretté collègue ayant désiré conserver dans ses obsèques le caractère de cette simplicité qu'il avait pratiquée durant toute sa vie, l'Académie a dû renoncer à s'acquitter sur sa tombe du tribut de regrets qu'elle accorde à ses membres.

Mais votre bureau n'a pas voulu ajourner cet hommage, et il m'a délégué le triste devoir de retracer dans cette première séance la vie de M. Jules Gauthier, qui appartenait à l'Académie depuis trente-trois ans.

M. Jules Gauthier, chevalier de la Légion d'honneur, archiviste de la Côte-d'Or, membre correspondant de l'Ins-

titut, ancien archiviste du Doubs (1), et un des doyens de notre compagnie, est mort à Dijon, le 16 octobre 1905, à l'âge de cinquante-sept ans.

Son départ de Besançon, en 1904, avait déjà creusé un vide profond dans nos rangs. Sa mort inattendue a causé de vifs regrets : dans le monde savant, où ses travaux d'histoire et d'archéologie faisaient autorité, et particulièrement en Franche-Comté, où son érudition et sa haute compétence, appréciées de tous ceux qui le connaissaient ou qui avaient à le consulter, lui avaient assuré une place prépondérante parmi les érudits du XIXe siècle.

Marie-Jules Gauthier naquit le 29 février 1848, à Besançon, d'une famille ancienne où les principes d'honneur et de religion étaient au-dessus de toute discussion ; Jules Gauthier devait les mettre en pratique toute sa vie et y rester fidèle jusqu'à sa mort.

Privé de sa mère à son entrée dans l'existence, et de beaucoup le plus jeune de ses frères et sœurs, il fut envoyé de bonne heure au collège Saint-François-Xavier. Il y eut pour professeur et pour supérieur l'abbé Besson, plus tard son ami, à la mémoire de qui il conserva un véritable culte. Avec sa grande expérience de la jeunesse, M. Besson comprit vite l'intelligence sérieuse et ouverte de son élève, doué comme son maître d'une mémoire merveilleuse et d'une puissante faculté d'assimilation. Jules Gauthier conquit rapidement le diplôme de bachelier ès lettres, et fut reçu au concours de l'École des chartes au mois de novembre 1866 ; concurremment avec les cours de cette école, il suivait ceux de la Faculté de droit de Paris, où il fut admis à la licence le 5 novembre 1869. Trois mois plus tard, le 17 janvier 1870, il sortit le

(1) Officier d'académie le 21 avril 1878 ; officier de l'instruction publique, 1883 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 10 août 1899, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), le 18 décembre 1903 ; archiviste honoraire du Doubs, le 1er janvier 1904.

premier de l'École des chartes, pourvu du diplôme d'archiviste-paléographe, à la suite de la soutenance d'une thèse remarquée *sur les origines du Parlement en Franche-Comté*. Il n'avait pas vingt-deux ans.

D'autres auraient profité de ce rang de sortie pour tenter de faire leur chemin à Paris. Jules Gauthier ne l'utilisa que pour accomplir un premier voyage et un séjour en Italie, où les merveilles de l'art devaient le conquérir, et développer en lui le goût des moindres manifestations artistiques de la Franche-Comté. Car il n'avait qu'une passion, sa province natale; il en savait l'histoire déjà mieux que personne, et les reliques de son passé le captivaient. A ce pays aussi le reliaient ses traditions de famille, les souvenirs de sa jeunesse, écoulée soit à Besançon pendant les années scolaires, soit, pendant les vacances, dans le pittoresque bourg de Marnay, qui a gardé sa physionomie des anciens âges.

Son ambition était d'obtenir le poste d'archiviste du Doubs. Ce désir, pour modeste qu'il fût, semblait cependant au-dessus des prétentions permises à un aussi jeune débutant. Mais ses brillantes études lui servirent de caution pour l'avenir. Le 22 mars 1870, il fut nommé archiviste du département du Doubs, et revint se fixer à Besançon.

Deux hommes, dont le nom, à des titres différents, est cher à l'Académie comme à la province, se partageaient alors, dans ce pays, la supériorité des études d'histoire et d'archéologie. C'étaient le président Clerc et Just Vuilleret. Jules Gauthier fut accueilli par eux avec une amabilité chaleureuse bientôt transformée en solide amitié; et ils devaient lui faire ouvrir, avant vingt-quatre ans, en janvier 1872, les portes de votre Compagnie.

A peine le jeune archiviste était-il installé dans son poste, qu'éclatait la guerre avec l'Allemagne. Bon patriote comme tout bon Franc-Comtois, Jules Gauthier fit sponta-

ler », commença ensuite sa plaidoirie; il rappela les courses faites en Bourgogne, quelques années auparavant, par le frère même de Jacques, Antoine de Chabannes, qui, « *un des plus fameux capitaines routiers*, s'écria-t-il, *avait alors ravagé les terres du sire de Pesmes et celles de ses parents, puis avait ensuite amené son pillage dans le château de Montaigu-le-Blin et dans les autres forteresses de son frère; ainsi*, ajouta-t-il, *suivant tous les usages de la guerre, le sire de Pesmes avait pu se venger par représailles des voies de fait.* » Il demanda donc qu'en présence de son seigneur le duc de Bourbon, et devant toute la noblesse rassemblée à Chalon, le sire de Chabannes « *déclarât le sire de Pesmes quitte dans son honneur et sans nul reproche; sinon celui-ci faisait offre de son corps*, disait-il en terminant, *pour défendre son honneur.* »

Plusieurs autres répliques et discours furent encore échangés, puis le duc de Bourbon s'étant excusé pour le prononcé du jugement, celui-ci fut remis à une autre séance qui, du reste, n'eut pas lieu, car le duc de Bourbon et Jacques de Chabannes quittèrent Chalon sur ces entrefaites.

Quelque temps après, la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal (1), apaisait ce débat en faisant rendre à Jacques de Chabannes, ses fils, ainsi que les jeunes prisonniers du seigneur de Pesmes, contre la rançon de 30,000 écus que paya leur mère, Anne de Lavieu (2).

---

la-Fosse, de Chemilly et de Conflans, et devint chambellan du duc de Bourgogne. (L'abbé Loye, *Histoire de la seigneurie de Neufchatel-Bourgogne*, p. 160.)

(1) Isabelle de Portugal, fille du roi Jean de Portugal et de Philippe de Lancastre, était la troisième femme de Philippe le Bon, qui avait épousé en premières noces Michelle de France, fille de Charles VI, et en deuxièmes noces Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu et veuve du comte de Nevers.

(2) *Mémoires d'Olivier de la Marche*, dans la *Collection des mémoires de l'histoire de France*, t. IX, p. 294 et suiv. ; *Chronique de Mons-*

en préparant ces classements, l'archiviste finit par obtenir du département du Doubs le vote d'un crédit de 85,000 fr. pour la construction d'un local spécial aux archives. Il put les installer en 1884 dans le beau bâtiment dont il avait, avec l'architecte Saint-Ginest, dressé les plans, en les appropriant à leur destination avec une entente remarquable.

En 1902, les fonds anciens étaient classés et en grande partie inventoriés. M. Gauthier en avait singulièrement augmenté la valeur par les achats de nombreux documents.

Il a publié six volumes d'*Inventaires* : Trésor des Chartes et Chambre des comptes de Franche-Comté, Archives ecclésiastiques, comprenant notamment le fonds du Chapitre métropolitain de Besançon, et un volume consacré aux Archives municipales de Baume-les-Dames.

Ceux qui ont consulté ces ouvrages compacts savent ce qu'ils coûtent de temps, demandent de connaissances du pays, de ses familles, de ses mœurs, de son passé artistique, tous sujets que M. Gauthier faisait ressortir dans ces milliers de colonnes touffues. Ses *Inventaires*, appréciés à Paris pour leur précision et pour les qualités que je viens d'énumérer, étaient donnés comme exemple à ses collègues des départements.

Outre une bibliothèque administrative, dont l'ensemble, en 1903, représentait environ 20,000 volumes, les Archives du Doubs possèdent une bibliothèque technique et d'histoire locale, comprenant sept à huit mille numéros ; celle-ci avait été créée par M. Gauthier, qui l'enrichit de raretés bibliographiques, en partie introuvables, même à la bibliothèque publique de Besançon.

Ceux qui ont pénétré dans le vaste dépôt où s'écoulait la vie laborieuse de l'archiviste du Doubs peuvent se rappeler les tableaux, les gravures, les statues, les vieux meubles même, j'allais dire les vieux ustensiles que son

goût d'amateur et sa passion franc-comtoise y avaient rassemblés.

Siégeant au haut bout d'une vaste table, recouverte de papiers et de parchemins, de livres vieux et jeunes demi-ouverts, de monceaux de notes qui paraissaient en désordre, mais qu'il savait découvrir au moment voulu, M. Gauthier accueillait les visiteurs avec un bon sourire, et obligeait, sans compter ses démarches, quiconque lui demandait un service. Il recevait là les amis de chaque jour, les travailleurs venant souvent de loin, le campagnard apportant un objet ancien dont il désirait connaitre l'usage ou la valeur, l'antiquaire avec un livre rare, une miniature, le prêtre studieux s'enquérant de documents pour quelque monographie paroissiale.

Causeur aimable, toujours gai, parfois caustique, il donnait à tous une consultation impartiale, pleine d'aperçus instructifs ; la conversation, avec lui, prenait un tour spirituel, s'envolait en d'amusantes digressions, et se prolongeait souvent fort au delà du temps que le visiteur croyait d'abord donner à son interlocuteur. Celui-ci, de son côté, s'empressait de retrouver les moments perdus, dans un labeur acharné qu'il poursuivait bien avant dans la nuit.

Mais les travaux techniques de M. Gauthier n'entraient que pour une part dans les productions de son esprit toujours en travail.

Son œuvre principale consiste dans la publication d'une quantité de documents intéressant l'histoire et l'archéologie comtoises, précédés ordinairement d'un exposé lumineux et précis, mettant au point la question historique et sa solution.

M. Gauthier était intimement mêlé aux manifestations de la vie intellectuelle dans sa province : secrétaire adjoint de l'Académie de 1872 à 1882, il la présida en 1890 ; admis le 13 janvier 1866 à la Société d'émulation du Doubs, il en devint président en 1899, et secrétaire décennal en 1902 ;

membre très actif de la Société des beaux-arts de Besançon, il faisait également partie des Sociétés d'émulation de Montbéliard et du Jura, et de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. Chaque année, depuis 1876, il publiait dans l'*Annuaire du Doubs* des documents historiques, dans le but de vulgariser et de faire aimer l'histoire provinciale.

Correspondant de la Commission des monuments historiques, inspecteur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre du comité des Sociétés des beaux-arts des départements, il fournit aux réunions de ces diverses sociétés savantes des travaux appréciés en haut lieu aussi bien qu'en Franche-Comté.

Enfin, dans le but de donner une impulsion rationnelle aux études provinciales, Jules Gauthier avait créé, sous le nom d'*Association franc-comtoise*, le 10 août 1899, une société, groupée sous les auspices des sociétés savantes de Franche-Comté, et se réunissant une fois seulement chaque année, au mois d'août, dans un des trois départements et même à Belfort. Cette sorte de congrès provincial, dont il était l'âme, a suscité une émulation heureuse dans les études franc-comtoises, en faisant concerter une action commune sur le terrain scientifique, archéologique et historique.

C'est principalement à l'Académie que M. Gauthier se dépensa sans compter. De 1872 à 1903, il ne donna pas moins de quatre-vingt-trois travaux dans les *Bulletins* annuels, et collabora à quatre volumes de *Mémoires et documents inédits*.

Ces nombreuses énumérations de sociétés auxquelles M. Gauthier fit des communications disent assez combien son œuvre est disséminée. Mais, ainsi que je viens de le dire, l'Académie de Besançon en a eu la plus large part ; et vous m'en voudriez, Messieurs, si je ne vous parlais pas

aujourd'hui de ses travaux ; les bornes de cette notice m'empêchent d'entrer dans leur détail, du moins essaierai-je de vous en donner un résumé.

Le discours de réception qu'il prononça à la séance publique de l'Académie, le 25 août 1874, avait pour titre : *Étude sur les monuments du moyen âge en Franche-Comté*. Chose digne de remarque, ce discours contient le plan de travail auquel il resta fidèle toute sa vie.

Les études historiques, dit M. Gauthier, « malgré l'attrait profond qu'elles inspirent à de rares initiés, ont un côté monotone et froid qui en éloigne une foule d'esprits distingués, aimant et cherchant avant tout dans la science la variété et le mouvement. » Ces deux qualités sont fournies par l'archéologie, « qui ne néglige les monuments d'aucune époque, mais qui porte ses préférences sur le moyen âge et l'infinie variété des œuvres artistiques qu'il a produites ... Aujourd'hui, nos châteaux forts, une partie de nos plus belles églises, ont disparu ; mais, dans les monuments qui ont survécu et dans les débris dispersés de ceux qui ont péri, il reste heureusement de quoi charmer l'imagination et exercer la patiente critique des rares archéologues comtois.... » L'auteur fait ensuite une rapide énumération des monuments religieux de notre province, des détails intéressants qu'ils renferment au point de vue de la sculpture, de la peinture, de l'orfèvrerie, de l'épigraphie ; il se lance dans des considérations artistiques à ce sujet ; de là, il passe à l'architecture civile et militaire. Il finit en disant qu'il est temps de dresser l'inventaire de toutes ces richesses, la description des monuments qui subsistent, la restitution de ceux qui ont péri, la collection de leurs dessins.

Si l'on examine les mémoires publiés par notre regretté collègue, on constate qu'il ne s'est pas écarté de son programme.

Il ne s'est pas contenté d'étudier notre histoire, nos

monuments, sur les documents d'archives confiés à ses soins. Il a dépouillé aussi les archives de la Côte-d'Or, visité les musées, les bibliothèques, les archives de l'étranger, en Suisse, à Londres, à Stuttgard, à Munich, en Italie, pays où les hasards des révolutions ont fait échouer quelques épaves de nos richesses artistiques ou paléographiques.

Le crayon à la main, l'appareil photographique en bandoulière, Gauthier explorait la Franche-Comté entière, de Luxeuil à Saint-Claude, de Pesmes à Pontarlier, de Saint-Ursanne et des montagnes du Doubs jusqu'à Orgelet, Saint-Hymetière, Gigny, ne laissant rien échapper à ses patientes investigations.

Il y avait plaisir et profit à accompagner notre aimable collègue dans ces excursions ; l'église du plus humble village, une vieille demeure, un débris de sculpture, même l'emplacement presque vide d'une vieille abbaye, devenait pour lui l'objet d'une recherche intéressante dans le passé et d'une moisson fructueuse. Je ne sais ce qu'il fallait le plus louer, ou la richesse de cette mémoire à laquelle rien de franc-comtois n'était étranger, ou le talent de reconstitution de l'archéologue.

Dans ses productions, l'archéologie religieuse occupe de beaucoup la première place. Les églises des villes, principalement Saint-Étienne, Saint-Jean, la Madeleine de Besançon, les abbayes cisterciennes ou autres, qui élevaient leurs beaux édifices sur le sol comtois, les monastères des cités et des bourgades, les prieurés des campagnes, ont, tour à tour, été l'objet de savants mémoires où les restitutions ingénieuses des monuments étaient présentées avec leurs plans, leur épigraphie, l'inventaire de leurs trésors d'art, accompagnés presque toujours de croquis fidèles. C'est que, pour Gauthier, les pierres parlaient.

On remarque avec quelle précision il avait établi, dans ces Mémoires, les listes des dignitaires ecclésiastiques

depuis les temps les plus reculés. Il poursuivait une *Sequania christiana*, travail d'une utilité incontestable pour l'histoire locale ; les innombrables documents qui passaient sous ses yeux facilitaient sa tâche, dont la majeure partie est achevée, croyons-nous. Parallèlement à ce travail, il avait entrepris une *Sequania ministerialis*, également inachevée.

Un second champ d'études de notre savant confrère fut la sigillographie.

Il y débuta par un *Armorial de Franche-Comté*, inséré dans les Annuaires du Doubs, et contenant la description de 2,985 blasons, pour une bonne partie inédits, relevés sur des sceaux originaux, des cachets, etc. A cette première série succédèrent celles des sceaux des archevêques de Besançon, des corporations et confréries religieuses, des corporations d'arts et métiers, des recherches particulières sur des sceaux du moyen âge, relatifs à de grands personnages comme à de petits fonctionnaires ; parmi ces études, il faut citer celle parue dans le *Bulletin de l'Académie* de 1902, où la description de 189 sceaux de châtelains domaniaux sous les comtes et ducs de Bourgogne, du XIIIe au XVe siècle, est accompagnée d'une dissertation sur les châteaux et les châtelains domaniaux en Franche-Comté.

M. Gauthier a réuni de nombreux et précieux recueils d'épigraphie franc-comtoise, soit qu'ils aient été insérés dans des travaux relatifs aux monuments civils ou religieux, soit qu'ils aient fait l'objet de publications spéciales. « On sait l'intérêt exceptionnel que l'épigraphie en général offre pour les recherches historiques, dit M. Gauthier dans la préface de ses *Épitaphes inédites* recueillies au XVIIIe siècle dans les églises de Besançon et de la région, car elles fournissent des textes précis qui fixent la chronologie des personnages de toute époque.... Toutes les inscriptions sont précieuses, et l'historien a le devoir de les recueillir, de les amasser, d'y puiser en toute cir-

constance les renseignements précis et concis qui s'y trouvent renfermés.... »

Divers travaux sur des objets d'orfèvrerie ancienne amenèrent M. Gauthier à publier, en collaboration avec l'abbé Paul Brune, une *Étude sur l'orfèvrerie en Franche-Comté, du VIIe au XVIIIe siècle*, présentée à la réunion des sociétés savantes de Paris, en 1900, et insérée dans le *Bulletin archéologique* de 1900; le 17 avril 1895, il avait donné, à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements à Paris, une *Étude sur la sculpture sur bois en Franche-Comté, du XVe au XVIIIe siècle*, cet art délicat auquel nous devons les joyaux de Montbenoît et de Saint-Claude et de jolis morceaux dans la plupart des églises de nos villes et même de nos campagnes.

Dans l'*Annuaire du Doubs*, M. Gauthier a inséré de nombreux documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois avant le XIXe siècle; il y publia, en 1892, un *Dictionnaire des artistes franc-comtois antérieurs au XIXe siècle*, où il réunit, dans une série de notices aussi sobres et précises que possible, ce que vingt ans de recherches lui avaient appris sur les peintres, sculpteurs, architectes et imagiers comtois. Ce petit livre trop peu connu contient une foule de renseignements utiles à quiconque s'occupe des arts anciens en Franche-Comté.

Citons encore, parmi les ouvrages relatifs aux arts en Franche-Comté, les *Notes iconographiques sur le saint Suaire de Besançon*, sur les *Pèlerinages franc-comtois*, sur *Nicolas et Antoine Perrenot de Granvelle*, parus dans les *Bulletins* de l'Académie, les études sur *Conrad Meyt*, sur *Jean Carondelet et ses encouragements aux arts*, sur l'*Œuvre des Loisy, orfèvres-graveurs bisontins*, des recherches sur les reliures artistiques, sur les *Ex-Libris et marques de bibliothèques*, etc.

Des épisodes de l'histoire de la Franche-Comté furent traités, à l'Académie, dans les *Documents franc-comtois*

des Archives de Neuchatel, dans le *Siège de Rochefort en 1869 et la mort de Jean de Chalon-Auxerre* dans les prisons de Grimont-sur-Poligny, etc.; au Comité des travaux historiques et scientifiques de Paris, dans *Antoine Brun au siège de Dole*, dans *Béatrix de Cusance, duchesse de Lorraine*, dans des *Lettres de Thomas Perrenot de Chantonnay*, etc.; dans l'*Annuaire du Doubs*, par la publication du *Testament d'Othon IV, dernier comte de Bourgogne*, etc.; à la Société d'émulation du Doubs, dans *Simon de Quingey, prisonnier de Louis XI*, une des premières études de notre collègue; à la Société d'agriculture de la Haute-Saône, dans l'*Invasion de d'Aussonville et Tremblecourt au comté de Bourgogne*, dans l'*Attaque de Gy par le marquis de Saulx-Tavannes;* dans les publications de la Société d'émulation du Jura enfin, M. Gauthier donna une étude historique précise et serrée sur la maison de Chalon, son rôle politique, et l'administration de ses domaines en Franche-Comté, en introduction au *Cartulaire de Chalon.*

Jules Gauthier était un modeste : au lieu de chercher la publicité pour ses écrits, il semblait au contraire vouloir la repousser. Il avait certes conscience de sa valeur. Mais si on lui reprochait amicalement d'user son talent et son érudition dans une quantité de travaux spéciaux, et dispersés un peu partout, alors qu'il aurait rendu plus de services à la science en publiant un grand ouvrage historique, il répondait qu'il y avait encore beaucoup à glaner, bien des points particuliers à déterminer avant de faire une grande histoire de la Franche-Comté. On savait pourtant qu'il avait l'intention de continuer celle du président Clerc, et nul n'était mieux préparé que lui pour terminer ce monument historique.

En 1901, on espéra que ce projet allait aboutir. En effet, au mois de novembre, M. Gauthier inaugura et poursuivit à l'Université de Besançon un cours libre d'histoire de la Franche-Comté depuis les temps anciens, rectifiant avec

une critique impeccable les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, entremêlant les considérations historiques de tableaux de mœurs, de descriptions de monuments, avec un talent d'exposition et une élocution qui charmaient ses nombreux auditeurs. Ce cours cessa avant la fin de l'hiver, et fut renvoyé à l'année suivante.

En 1902-1903, au moment où il venait de recommencer, M. Gauthier ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

Il parut, après quelques mois, recouvrer la santé. Il reprit, dans ses Archives, les travaux qu'il n'avait guère abandonnés sur son lit de malade; il sembla même retrouver sa gaieté de caractère, mais avec une pointe de tristesse et de découragement qui fut jugée de mauvais augure par ses amis.

Qu'y avait-il de juste dans ces prévisions? A la fin du mois d'octobre, on apprenait en même temps la mort de l'archiviste de la Côte-d'Or, M. Garnier, et son remplacement à peu près certain par M. Gauthier.

En effet, il fut nommé le 12 décembre.

Le dépôt de Dijon, renfermant les archives de l'ancienne Bourgogne, les documents du temps des ducs de Bourgogne-Valois, souverains du duché et du comté, était une mine inépuisable pour l'histoire; la nomination à ce poste important et envié semblait être le couronnement de la carrière d'un archiviste.

M. Gauthier, tout en exprimant ses regrets de s'éloigner de son pays, déclarait qu'il allait encore travailler à Dijon pour sa province natale, et qu'il ferait, dans les documents du XIVe et du XVe siècle, une belle moisson d'études franc-comtoises.

Sur ces entrefaites, il fut élu, le 18 décembre 1903, membre correspondant de l'Institut, section de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; cette distinction ne pouvait être conférée à un écrivain plus consciencieux; c'était

ler », commença ensuite sa plaidoirie; il rappela les courses faites en Bourgogne, quelques années auparavant, par le frère même de Jacques, Antoine de Chabannes, qui, « *un des plus fameux capitaines routiers*, s'écria-t-il, *avait alors ravagé les terres du sire de Pesmes et celles de ses parents, puis avait ensuite amené son pillage dans le château de Montaigu-le-Blin et dans les autres forteresses de son frère; ainsi*, ajouta-t-il, *suivant tous les usages de la guerre, le sire de Pesmes avait pu se venger par représailles des voies de fait.* » Il demanda donc qu'en présence de son seigneur le duc de Bourbon, et devant toute la noblesse rassemblée à Chalon, le sire de Chabannes « *déclarât le sire de Pesmes quitte dans son honneur et sans nul reproche; sinon celui-ci faisait offre de son corps*, disait-il en terminant, *pour défendre son honneur.* »

Plusieurs autres répliques et discours furent encore échangés, puis le duc de Bourbon s'étant excusé pour le prononcé du jugement, celui-ci fut remis à une autre séance qui, du reste, n'eut pas lieu, car le duc de Bourbon et Jacques de Chabannes quittèrent Chalon sur ces entrefaites.

Quelque temps après, la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal (1), apaisait ce débat en faisant rendre à Jacques de Chabannes, ses fils, ainsi que les jeunes prisonniers du seigneur de Pesmes, contre la rançon de 30,000 écus que paya leur mère, Anne de Lavieu (2).

---

la-Fosse, de Chemilly et de Conflans, et devint chambellan du duc de Bourgogne. (L'abbé Loye, *Histoire de la seigneurie de Neufchatel-Bourgogne*, p. 160.)

(1) Isabelle de Portugal, fille du roi Jean de Portugal et de Philippe de Lancastre, était la troisième femme de Philippe le Bon, qui avait épousé en premières noces Michelle de France, fille de Charles VI, et en deuxièmes noces Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu et veuve du comte de Nevers.

(2) *Mémoires d'Olivier de la Marche*, dans la *Collection des mémoires de l'histoire de France*, t. IX, p. 294 et suiv. ; *Chronique de Mons-*

Il n'est pas certain que la conclusion de cette querelle ait été définitive, car, en 1444, Jean de Grandson faisait encore, sur ses terres, des rassemblements de troupes, auxquels cette fois le duc de Bourgogne mettait une formelle opposition (1). Toutefois aucun fait de guerre ne se rattacha plus à cette inimitié.

Ces détails nous ont paru dignes d'intérêt, car ils établissent, par leur ensemble, que plusieurs incursions produites aux frontières de notre pays entre 1435 et 1443 doivent être rattachées à une même cause, qui était la rivalité des Grandson et des Chabannes.

Le départ des écorcheurs, emmenés par le Dauphin, en 1444, pour porter secours au duc d'Autriche contre les villes suisses, débarrassa le pays de ces bandes redoutables; mais leur marche vers Bâle occasionna, dans le nord du comté, aux environs de Montbéliard, de nombreux ravages, auxquels s'opposa de son mieux Thiébaud de Neufchatel, maréchal de Bourgogne (2). Jean de Grandson figura au nombre des seigneurs bannerets qui marchèrent sous ses ordres dans cette expédition (3). Heureu-

---

trelet, édition Douet d'Arcq, t. VI, p. 47 et 48; M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 299 et suiv.

(1) « A Salins le hérault, ledit XXIIIe jour de juillet (1444), la somme de quatre francs, pour son salaire d'avoir esté de l'ordonnance de mesdis seigneurs, de ceste ville de Dijon en la ville de Besançon, devers monsr de Pesmes lui faire commandement de par mondit seigneur le mareschal et mesdis seigneurs du conseil, qu'il ne tenist nulles gens d'armes sur les champs sans l'ordonnance ou congié de monseigneur le duc ou de mondit sr le mareschal; et rend cy la quitance. Pour ce . . . . IIII fr. »

Arch. de la Côte-d'Or. *Compte de Jean de Visen (Négociations, missions, voyages)*; A. Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*; t. II, p. 77.

(2) Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 464 et suivantes.

(3) L'abbé Loye, *Histoire de la seigneurie de Neufchatel-Bourgogne*, p. 172 et 179. — Il figure à une montre d'armes passée à Citey-lez-Gy, le 3 août 1444. (Arch. de la Côte-d'Or, B 11810. *Recueil de Peincedé*, t. XXVI, p. 467.)

sement que, le 24 juin 1445, une convention passée à Chalon-sur-Saône entre Charles VII et la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, mettait fin à la terrible période de l'Ecorcherie, et que la création de milices permanentes en rendait désormais le retour impossible.

Les mœurs de la noblesse s'étaient ressenties d'une si longue période de violences et d'anarchie. Les plus grands seigneurs se livraient au brigandage, tous se croyant en droit de se faire justice eux-mêmes, puisque la plupart du temps ils ne pouvaient l'attendre d'aucun autre. La force seule triomphait. La querelle des Grandson et des Chabannes en est un exemple assez frappant. Le sire de Chabannes avait fait prisonnier le sire de Pesmes et lui avait extorqué une forte rançon. On vit le seigneur de Pesmes punir le sire de Chabannes de son injuste agression, en pillant son château, et se dédommager de ses pertes en retenant à son tour prisonniers les fils de son ennemi. Une autre fois on vit Jean de Grandson, sous prétexte d'un paiement arriéré qu'il réclamait de René d'Anjou, duc de Lorraine, ne pas craindre de faire saisir, à leur passage à Pesmes, des coffres et bagages qu'on lui conduisait en Provence (1). On vit encore l'un des frères du seigneur de Pesmes enlever, en 1444, des coffres remplis d'or et d'argent que le Dauphin, fils du roi de France, dirigeait vers la ville de Besançon (2). On pourrait multiplier

(1) « Item ung petit sac ou sont plusieurs lectres en papier et parchemin touchant certain debt que feu roy de Cecille, de Jherusalem, duc de Loraine, devoit à mons^r de Pesmes, dont ledit sgr lui fit arrester en sa ville de Pesmes *plusieurs bagues* qu'on ly menoit en Provence. » (Archives de la Côte-d'Or, E. 1859.)

(2) « A Jehan de Paris, chevaucheur de l'éscurie de mondit seigneur, la somme de quatre francs pour un voyaige de porter lettres closes par l'ordonnance de mesdits seigneurs du conseil adrecans de par eulx à mons^r le mareschal de Bourgoigne estant à Blancmont, par lesquelles mesdiz seigneurs lui escripvent touchant le fait de Capdorat, maistre d'ostel de mons. le Daulphin pour lequel le gouvernement et le conseil de mondit seigneur le Daulphin ont escript a mesdiz seigneurs pour

les exemples de cette anarchie sociale. Nous ne citons ceux-ci que parce qu'ils touchent d'assez près à notre sujet.

Le sire de Pesmes jouissait de la confiance du duc qui, en mars 1447, le mandait à Dijon avec Thiébaud de Neufchatel et d'autres seigneurs pour affaires importantes (1). Il s'agissait sans doute du secours que le duc projetait de donner au duc de Clèves, allié de la Bourgogne, menacé par l'archevêque de Cologne, que soutenait le roi de France. Des ordres de convocation furent lancés dans le courant de juillet. Jean de Grandson fut du nombre de ceux qui y répondirent (2) et qui forcèrent les troupes de l'archevêque à lever le siège de Zonsbeck.

En dehors de ces expéditions, auxquelles il était convoqué par ordre du duc, *il fit aussi plusieurs services* de guerre à son parent Thiébaud de Neufchatel (3), père du maréchal, *en plusieurs armées et a grant nombre de gens d'armes*, et suivit sa bannière en Allemagne ou ailleurs (4).

---

avoir réparacion et restitution de *certains couffres*, *or*, *argent et autres bagues* que naguères furent destroussées, comme il dit, assez près de Besançon par le frère mons[r] de Pesmes. » (A. Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, t. II, p. 99.)

(1) Au mois de mars 1446 (a. s.), le maréchal de Bourgogne et les gens du conseil du duc à Dijon mandèrent en ladite ville, pour affaires importantes de la part du duc, les seigneurs de Neufchatel, de Pesmes, etc. Ils furent de nouveau mandés à Dole pour le 19 octobre suivant. (Bibl. de Besançon. *Mss. Dunand*, t. VI, 2[e] vol., fol. 245 v[o].)

(2) Arch. de la Côte-d'Or, B 1702. *Comptes de Jean de Visen;* Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 264 ; A. Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, t. II, p. 77.

(3) Thiébaud VIII de Neufchatel, fils de Thiébaud VII et d'Alix de Vaudémont, seigneur de Neufchatel, Marnay, Lavoncourt, etc., fut marié deux fois En premières noces, il épousa Agnès de Montbéliard, et en deuxièmes noces Guillemette de Vienne, veuve d'Antoine de Vergy. De ces deux mariages, il eut quatre fils et une fille, Bonne de Neufchatel, qui épousa Jean de la Baume-Montrevel. Thiébaud de Neufchatel mourut le 21 mai 1459, et fut inhumé dans l'église de l'Isle-sur-le-Doubs. Il était le cousin germain de Guillaume de Grandson, père de Jean de Grandson.

(4) Ces détails et la plupart de ceux qui suivent sont tirés d'une

1901. — Le miracle de la sainte hostie de Faverney, notes et documents ;

La vie de château en Franche-Comté au XVII[e] siècle.

1902. — Notice sur M. Georges Jourdy;

L'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, ses monuments et leur histoire ;

Les châteaux et les châtelains domaniaux en Franche-Comté sous les comtes et ducs de Bourgogne (XIII[e]-XV[e] siècles).

1903. — Notices sur M. J. Garnier ; sur M. Ulysse Robert ;

Marques de bibliothèques et *ex-libris* franc-comtois (deuxième partie), *en collaboration avec R. de Lurion.*

§ 2. — *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté.*

T. VII. Chroniques bisontines du XIII[e] au XVII[e] siècle ;

Chartes tirées du cartulaire de Neuchatel.

T. VIII. Cartulaire des comtes de Bourgogne.... *commencé. 128 pages, soit 144 chartes.*

T. IX. Obituaire du chapitre métropolitain de Besançon (XI[e]-XVIII[e] siècles), *en collaboration avec le comte J. de Sainte-Agathe ;*

48 chartes françaises de 1227 à 1280 (dialecte comtois).

Table générale des Bulletins de l'Académie.... de 1805 à 1900, et listes académiques, *en collaboration avec J. de Sainte-Agathe et R. de Lurion.*

Société d'émulation du Doubs.

1867. — Charte d'affranchissement du bourg d'Oiselay.

1869. — Les Gorrevod et leur sépulture dans l'église de Marnay.

1870-1871. — Charte des coutumes de Jougne.

1872. — Simon de Quingey, page de Charles le Téméraire et prisonnier de Louis XI ;

Note sur le cimetière burgonde de Cussey-sur-l'Ognon.

1876. — Quelques mots sur les refuges préhistoriques du mont Bart et du mont Vaudois (*communication*).

1892. — Les aspirations du cardinal de Granvelle à la papauté (*c.*).

1893. — Dessins de carreaux émaillés au château de Rochefort, près Dole (*c.*);

Sépultures dites burgondes, contribution à leur classification ;

Les procès de sorcellerie au XVIIe siècle, par M. le conseiller Delacroix.

1894. — Une plaque funéraire en bronze du XVIe siècle (*c.*).

1895. — Sur les livres de raison franc-comtois (*c.*);

Description du Missel de Perrenot de Granvelle appartenant au British Museum.

1896. — La séance publique annuelle de la Société d'émulation de Montbéliard.

1897. — Un lieu dit *à la Fortune* (XIIIe s.), point inédit de la topographie de Besançon (*c.*);

L'ancienne collégiale de Sainte-Madeleine de Besançon et son portail à figures du XIIIe siècle;

Le duc d'Aumale en Franche-Comté (1873-1879).

1898. — L'ambon de la cathédrale Saint-Jean de Besançon (*c.*); — Les sceaux-matrices conservés dans les dépôts publics franc-comtois (*c.*); — La sépulture du dernier comte de Bourgogne Othon IV à l'abbaye de Cherlieu (*c.*).

1899. — Projet d'iconographie franc-comtoise du XVIe au XVIIIe siècle (*c.*); — Sur les *villancivos* ou noëls espagnols (*c.*); — Sur les châteaux de Grailemont, de Rozet, de Flageolet et de Montbarrey (*c.*);

Notice sur M. Adolphe Gurnaud;

Notice sur J.-B. Guillaume de Gevigney (1729-1802) (*c.*); — Sur un sonnet inédit du Tasse dédié au cardinal de Granvelle (*c.*); — Étude sur l'iconographie des Granvelle (*c.*);

La séance solennelle de la Société d'émulation de Montbéliard;

Notice biographique sur M. le général Alphonse, comte de Jouffroy d'Abbans;

Le congrès de Dole et la création de l'Association franc-comtoise;

Les bornes de frontières, de domaines et de forêts, projet de circulaire (*c.*);

La Société d'émulation du Doubs en 1899;

Catalogue descriptif de deux cent six sceaux matrices conservés dans les collections publiques ou privées;

Note sur deux bornes milliaires de la voie de Vesontio à Argentoratum trouvées à Mathay (Doubs).

1900. — L'église Saint-Étienne de Besançon (*c.*); — Sur l'église de Saint-Maurice-lez-Jougne (*c.*); — Deux épaves franc-comtoises en Italie (*c.*);

Le ménage d'un ambassadeur d'Espagne au milieu du XVIIe siècle;

Ravenne, Sienne, Florence.

1901. — Les bibliothèques cisterciennes en Franche-Comté et leur composition (*c.*) ; — Notice sur deux manuscrits franc-comtois : Histoire des archevêques de Besançon, par François d'Orival (XVII[e] s.), et Essais littéraires d'une Académie privée (qui se tenait à Besançon), en 1776 (*c.*) ; — Étude archéologique sur l'église de Saint-Ursanne dans le Jura bernois (*c.*) ; — Étude archéologique sur l'église de Romain-Motier (canton de Vaud) (*c.*) ;

Un précurseur de Libry : étude sur le généalogiste J.-B. Guillaume de Gevigney (sa vie, son œuvre, ses mésaventures et ses méfaits) ;

Jean de Fruyn, archevêque de Besançon ;

Notice sur deux manuscrits franc-comtois des XVII[e]-XVIII[e] siècles récemment entrés dans nos collections ;

Le cardinal de Granvelle et les artistes de son temps.

1902. — Notice sur le peintre Donat Nonnotte (*c.*) ; — Statuette de Vénus pudique trouvée à Jougne (*c.*) ; — Antiquités de Luxeuil, manuscrit de Fonclause (*c.*) ; — Voyage de J.-J. Oberlin à Besançon (1735-1806) (*c.*) ; — Le livre d'heures de Catherine de Montbozon (*c.*) ; — Nouveaux documents sur le peintre Jacques Prévost (*c.*) ; — Lettre d'une inconnue à Édouard Grenier (*c.*) ;

Les volontaires de 1792, poésie ;

Donat Nonnotte, de Besançon, peintre de portraits ;

Le saint Suaire de Besançon et ses pèlerins ;

Du degré de confiance que méritent les généalogies historiques ;

Édouard Grenier (1819-1901) ;

Trois églises romanes du Jura : Jougne, Romain-Motier, Saint-Ursanne.

1903-1904. — Les cloches franc-comtoises (*c.*) ; — Les livres de raison des paysans franc-comtois (*c.*) ; — La cheminée monumentale des Casenat au musée de Dole (*c.*) ; — Une description de Besançon de Hugues Babet en 1552 (*c.*) ;

Sophie de Monnier et Mirabeau, d'après M. Paul Cottin ;

Un livre d'heures du XV[e] siècle (*c.*) ; — Les épaves de la bibliothèque des Granvelle (*c.*) ; — Charles Duvernoy, de Montbéliard (*c.*) ; — Présentation d'un objet satirique contre un magistrat du Parlement Maupeou (*c.*) ;

Notice sur M. Ulysse Robert ;

Les anciens pouillés et la géographie historique de l'ancien diocèse de Besançon (*c.*) ; — L'église Saint-Maurice de Besançon (*c.*) ; — Histoire du bourg de Marnay (Haute-Saône) (*c.*) ; —

Le château de Belvoir (*c.*) ; — Description de cinq tableaux franc-comtois du musée de Dijon (*c.*) ; — Une énigme révolutionnaire bisontine (*c.*) ;

Les pièces d'honneur des cogouverneurs de Besançon.

Annales franc-comtoises (ancienne série).

1870. — L'Université de Dole au comté de Bourgogne.

Annuaires du Doubs.

1876. — Notice sur le cardinal Mathieu.

Notice sur la baronnie d'Étrabonne et ses seigneurs.

1877. — Mélanges d'archéologie franc-comtoise. — I. Fonts baptismaux du XVIe siècle; — II. Tombes de l'église abbatiale de Montigny-les-Dames (Haute-Saône) ;

Projet de l'Armorial de Franche-Comté, — *Environ 3,000 blasons au moyen des textes, des sceaux, des monuments de toutes sortes;* — Époque féodale.

Anciens dénombrements de Franche-Comté (1614, 1657, 1688).

1878. — Mélanges d'archéologie franc-comtoise. — I. L'abside nord-est de la cathédrale de Besançon avant sa chute en 1729; — II. Notice sur l'abbaye cistercienne des dames de Corcelles (Doubs), 1150-1609.

1879. — Armorial de Franche-Comté. Époque des ducs de Bourgogne (XIVe-XVe s.) ;

Notice sur le prieuré bénédictin de Chaux-lez-Clerval (Doubs), (1150-1790).

1880. — Mélanges d'archéologie franc-comtoise. — I. Le clocher roman de Boussières (Doubs), XIIe s. ; — II. L'église prieurale de Notre-Dame de Lieu-Dieu (Abbans-Dessous), XIIe s. ;

Armorial de Franche-Comté. Époque de la maison d'Autriche (XVIe-XVIIe s.).

1881. — Mélanges d'archéologie franc-comtoise. — I. Les tombes historiées de l'église de Fertans (Doubs), 1521-1545 ; — II. Note sur des mesures et des poids des XVe-XVIIe siècles conservés à l'hôtel de ville de Montbéliard (Doubs) ; — III. Note sur quelques objets trouvés dans la châsse de saint Pierre de Tarentaise, conservée naguère dans l'abbaye de Bellevaux (Haute-Saône) ; — IV. Les sceaux des corporations ouvrières de Montbéliard (XVe-XVIIIe s.) ;

Armorial de Franche-Comté. Époque de la maison de France (1674-XVIIIe s.).

1882. Répertoire archéologique du Doubs. Arrondissement de Baume, canton de Baume-les-Dames ;

M. le président Clerc [notice] ;

Armorial de Franche-Comté. Époque de la maison de France (*suite*).

1883. — Armorial de Franche-Comté. Époque de la maison de France (*suite et fin*) ;

Répertoire archéologique du Doubs. Arrondissement de Baume, canton de Clerval.

1884. — Armorial des corporations religieuses en Franche-Comté (XIVe-XVIIIe s.) ;

Répertoire archéologique du Doubs, arrondissement de Baume, canton de l'Isle-sur-le-Doubs.

1885. — Statuts, insignes et armoiries des corporations d'arts et métiers, et des confréries militaires ou judiciaires de Franche-Comté (XVe-XVIIIe s.).

1886. — Armoiries des archevêques de Besançon du XIIe au XVIIIe siècle.

1887. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois ;

Répertoire archéologique du Doubs, arrondissement de Baume, canton de Pierrefontaine.

1888. — Topographie du vieux Besançon, l'église des Cordeliers ;

Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*).

1889. — Notes d'un paysan de Flangebouche (Antoine Morel), sur les deux conquêtes françaises de 1668 et 1674 ;

Notes sur l'arrivée des Français à Montbéliard en 1793, par le pasteur Belorce, de Sochaux ;

Répertoire archéologique du Doubs, arrondissement de Baume, canton de Roulans ;

Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*).

1890. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*).

Répertoire archéologique du Doubs, arrondissement de Baume, canton de Rougemont, canton de Vercel.

1891. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*) ;

Besançon de 1774 à 1791, chronique d'un contemporain anonyme.

1892. — Dictionnaire des artistes franc-comtois antérieurs au XIX[e] s. ;

1893. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*) ;

Répertoire archéologique du Doubs, arrondissement de Besançon, canton d'Amancey.

1894. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*) ;

Répertoire archéologique du Doubs, arrondissement de Besançon, canton d'Audeux.

1895. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*) ;

Documents pour servir à l'histoire de Franche-Comté. — I. Le voyage de l'archiduc Philippe le Beau, comte de Bourgogne, en Franche-Comté (juillet-août 1503) ; — II. Rapport adressé au cardinal infant, gouverneur général des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, par Gérard de Watteville, marquis de Conflans, et Jean Girardot de Nozeroy, sur les opérations de l'armée de secours levée et organisée durant le siège de Dole par le prince de Condé (28 mai-14 août 1636) (août 1636) ; — III. Jacquemard joyeux du départ des Français (1668).

1896. — Notes et documents pour servir à l'histoire de Franche-Comté. — Archéologie. Note sur trois inscriptions entrées en 1896 au musée de Besançon ;

La tombe de Jean du Chatelard dans l'église de Vauconcourt (Haute-Saône), 6 janvier 1411 ;

Les origines du prieuré de Notre-Dame de Grandfontaine (ordre de Saint-Benoît) ;

Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*).

1897. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*) ;

Épigraphie franc-comtoise. Inscriptions de l'église collégiale de Saint-Hippolyte (Doubs) ;

Topographie du vieux Besançon : I. Besançon en 1618 ; — II. État des maisons (de la cité de Besançon), où l'on voit des armoiries sculptées sur la porte d'icelles (vers 1730).

1898. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois (*suite*) ;

Documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté.

— IV. Le voyage de Philippe de Vigneulles, bourgeois de Metz, en Franche-Comté (avril 1512) ; — V. Procès-verbal des dégâts causés au bailliage d'Amont par les troupes protestantes de Wolfgang, duc des Deux-Ponts (21 mars-30 avril 1569).

1899. — Notes sur le château de Vaite, son histoire et ses ruines ;

Poésies françaises et latines inédites sur le siège de Dole de 1636.

1900. — Épitaphes inédites recueillies au XVIIIe siècle dans les églises de Besançon et de la région.

1901. — Les pièces d'honneur et les jetons des cogouverneurs de Besançon (XVIe-XVIIIe s.) ;

Les intendants de Franche-Comté.

1902. — Documents inédits sur les guerres franc-comtoises de la fin du XVe siècle (1476-1482).

1903. — Le testament d'Othon IV, dernier comte de Bourgogne (1302).

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.

1895. — Stuttgart et ses collections historiques ;

Documents pour servir à l'histoire de Montbéliard (conservés aux Archives de la maison royale de Wurtemberg).

1897. — L'industrie du papier dans les hautes vallées franc-comtoises, du XVe au XVIIIe siècle.

1898. — Étude sur les sceaux des comtes et du pays de Montbéliard (XIIe-XVIIIe s.).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

1873. — Notice historique sur l'hôpital du Saint-Esprit de Gray (1238-1790).

1883. — Les tombes et les inscriptions de l'église abbatiale de Theuley (Haute-Saône).

1887. — Les manuscrits de la bibliothèque de Vesoul ; — Les manuscrits de la bibliothèque de Gray.

1889. — L'église et les inscriptions de l'abbaye de Corneux (Haute-Saône).

1892. — L'artillerie de la place de Gray pendant les guerres du XVIIe siècle.

1894. — Notes archéologiques et épigraphiques sur l'église abbatiale de Faverney (Haute-Saône).

1896. — L'invasion de d'Aussonville et Tremblecourt au comté de Bourgogne (janvier-juin 1595).

1899. — L'attaque de Gy par le marquis de Saulx-Tavannes (1640).

Société d'émulation du Jura.

1904. — Introduction historique et table du cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319), publié par B. Prost et S. Bougenot (Publications historiques et archéologiques de la Société d'émulation du Jura).

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1868. — La Franche-Comté au roi d'Espagne (poésie de 1643).

Département du Doubs.

Archives départementales.

Inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1796, rédigés par Jules Gauthier, Besançon, Jacquin, in-4. — Archives civiles. Série B. — T. I : Chambre des comptes de Franche-Comté, nos 1 à 540, 1883.

T. II : nos 541 à 1710, 1887.

T. III : nos 1711 à 3228, 1895.

Archives ecclésiastiques. Série G. — T. I : Officialité, archevêché, chapitre métropolitain, séminaire, nos 1 à 1139, 1900.

T. II : Clergé séculier, chapitres, familiarités, paroisses, nos 1140 à 2381, 1903.

Archives communales.

Ville de Baume-les-Dames. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790; Baume-les-Dames, 1892.

Ville de Pontarlier. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, rédigé sous la direction de l'archiviste départemental, par Jules Mathez, Pontarlier, 1889 (préface de M. Jules Gauthier).

Conseil général du Doubs.

Table des délibérations du Conseil général (1834-1882). Besançon, P. Jacquin, 1884, br. in-8 de 87 p.

Rapports. — Sessions d'août : 1871, p. 103 ; — 1872, p. 73 ; — 1873, p. 143 ; — 1874, p. 123 ; — 1875, p. 113 ; — 1876, p. 130 ;

— 1877, p. 73 ; — 1878, p. 331 ; — 1879, p. 1 ; — 1880, p. 320 ; — 1881, p. 337 ; — 1882, p. 301 ; — 1883, p. 306, 314, 58 ; — 1885, p. 276, 286 ; — 1886, p 250, 259 ; — 1887, p. 270, 261, 139 ; — 1888 (avril, p. 32), 305, 316; — 1889, p. 296, 309 ; — 1890, p. 321 ; — 1891, p. 351, 361 ; — 1892, p. 369, 379 ; — 1893, p. 355 ; — 1894, p. 397-417, 48.; — 1895, p. 69, 388 ; — 1896, p. 355, 369 ; — 1897, p. 435 ; — 1898, p. 356 ; — 1899, p. 378 ; — 1900, p. 346 ; — 1901 (avril, p. 460), p. 363, 374 ; — 1902, p. 322, 330 ; — 1903. p. 290, 299.

II.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Revue des Sociétés savantes des départements.

1870. — Publication d'une satire ayant pour titre : La Franche-Comté au roi d'Espagne, par un patriote franc-comtois (*mention*).

1872. — Charte d'affranchissement du bourg d'Oiselay.

1873. -- Anecdotes relatives au bailli de Preuilly.

1874. — Chartes de Gy et d'Oiselay; — Coutumes accordées à la ville de Jougne.

1875. — Note sur le cimetière burgonde de Cussey-sur-l'Ognon;

Les Gorrevod et leur sépulture dans l'église de Marnay.

1877. — Notes sur un sceau inédit des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel ; — Sur la chasuble de saint Didier, évêque de Langres ; — Épreuves de gravure typographique et photographique, d'après le procédé Gillet ; — Note sur un calice en plomb découvert à Besançon ; — Fragments de tissus trouvés dans un reliquaire de saint Didier, évêque de Langres (*mentions*) ;

Notice sur la porte de l'église de Leugney (Doubs).

1878. — Notes sur un reliquaire d'argent et quelques détails d'architecture de l'église paroissiale de Chaux-lez-Châtillon (Doubs) ; — Sur un sceau inédit de la fabrique de la cathédrale de Metz, trouvé à Oiselay (Haute-Saône) ; — Sur une bulle de plomb conservée au musée archéologique de Besançon (XIIe s.) ; — Sur neuf sceaux des corporations ouvrières de Montbéliard du XVe au XVIIIe siècle, ainsi que leurs statuts et emblèmes (*mentions*) ;

Différents objets trouvés dans la châsse de saint Pierre de Tarentaise et dessin d'un sceau du prieuré de Souvigny, sceaux et reliquaire.

1879. — Notes sur des mesures et des poids des XVe-XVIIIe siècles conservés à l'hôtel de ville de Montbéliard (Doubs).

1880. — Deux inscriptions trouvées dans le Doubs à Besançon (*mention*).

1881. — Notice sur les dalles funéraires du prieuré de Marast (Haute-Saône); — Sur le cimetière burgonde d'Uzelle, sur des ampoules, sur des procès-verbaux de consécration d'autel, trouvés dans l'ancien diocèse de Besançon; — Sur la fête des fous au chapitre de Besançon; — Caractère des sceaux des archevêques de Besançon; — Origine des armoiries de l'Église de Besançon; — Étude sur des sceaux inédits des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles (*mentions*).

1882. — Note sur deux reliquaires du XVI[e] siècle provenant du cardinal de Granvelle, avec dessins;

Grimoire d'un sorcier du XV[e] siècle; — Documents inédits relatifs à la bataille de Gavres et à la capitulation de Gand en 1453.

Bulletin archéologique.

1882. — Catalogue de la librairie des princes de Chalon-Orange, dressé en 1545;

Inventaire du mobilier des châteaux franc-comtois appartenant à la maison de Chalon, 1532;

Entrée solennelle de Charles le Téméraire à Auxonne, 18 janvier 1474. — Cérémonial des obsèques de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, ensevelis aux Chartreux de Dijon, 7-12 février 1474;

Marché conclu en 1499 pour la réparation des orgues de la cathédrale de cette ville [Besançon] (*communication*).

1883. — Inventaire des armes de Jean de Chalon, comte d'Auxerre;

Notice sur l'église de Courtefontaine (Jura);

Trois reliquaires de la vraie croix.

1884. — Inventaire du connétable de Saint-Paul en 1477;

Marché conclu pour la peinture et la dorure du retable de l'église Saint-Pierre de Besançon.

1885. — Inventaire du connétable de Saint-Paul en 1477;

Inventaire de l'argenterie du château de Nozeroy.

1890. — Sur l'artillerie de Charles-Quint (*comm.*).

1893. — La porte Rivotte à Besançon (*comm.*);

Orfèvrerie du moyen âge en Franche-Comté et tombes à effigie du département du Doubs (*comm.*).

1894. — Les églises romanes du diocèse de Besançon (*comm.*);

Le Psautier de Bonmont.

1895. — L'ancienne collégiale de Sainte-Madeleine de Besançon ;

La statue de Louis de Chalon au château d'Arguel.

1896. — Étude sur les Cordeliers de Salins ;

Notes sur l'orfèvrerie franc-comtoise.

1897. — Les deux cathédrales de Besançon ;

Le temple de la Fortune à Besançon.

1898. — L'ambon de la cathédrale de Besançon ;

Le palais archiépiscopal de Besançon et le château de Gy.

1900. — Étude archéologique sur la cathédrale Saint-Étienne de Besançon ;

Étude sur l'orfèvrerie en Franche-Comté du VIIe au XVIIIe s., *en collaboration avec l'abbé Paul Brune.*

1902. — L'église de Romain-Motier au canton de Vaud (Suisse).

Bulletin de géographie historique et descriptive.

1894. — Les cartes anciennes et modernes de Franche-Comté.

Bulletin historique et philologique.

1883. — Note sur l'église romane de Courtefontaine (Jura), accompagnée de la charte de consécration (*mention*) ;

Marché conclu le 18 janvier 1499 par le chapitre métropolitain de Besançon pour la réparation des orgues de la cathédrale.

1884. — Règlement de la prébende des religieux bénédictins de Faverney (Haute-Saône) (milieu du XIVe s.).

1886. — Lettre de Thomas Perrenot, sgr de Chantonnay, à Catherine de Médicis, au sujet de l'émeute de Beauvais et de l'édit de tolérance publié à cette occasion (22 avril 1561) ;

Cérémonial d'élection et d'installation des abbesses de Baume-les-Dames aux XIVe et XVe siècles.

Dictionnaire topographique du Doubs (A-Bas) (*mention*).

1890. — Un épisode de la révocation de l'édit de Nantes ; notes extraites des registres de la paroisse Saint-Pierre de Besançon.

1893. — La fabrication du papier en Franche-Comté et les filigranes comtois du XVe au XVIIIe siècle (*mention*).

1894. — Liste des baillis généraux qui ont administré la justice au comté de Bourgogne.... et des lieutenants généraux qui leur sont adjoints ou les suppléent dès la fin du XIIIe siècle (*mention*).

1895. — Livres de raison en Franche-Comté du XIIIe au XVIIIe siècle (*mention*).

1896. — Notice de deux manuscrits du British Museum (Royal 6 EIX et Additional Ms. 17385).

1897. — Béatrix de Cusance, duchesse de Lorraine (1614-1663). Son portrait, sa correspondance inédite, sa tombe ;

Note sur la véritable origine des deux chanceliers de France, Guillaume (1483-1492) et Gui (1497-1508) de Rochefort.

1898. — Étude sur le pontifical d'Hugues Ier, archevêque de Besançon (*mention*).

1902. — Le diplomate Antoine Brun au siège de Dole de 1636.

1903. — Services funèbres du comte Othon IV de Bourgogne, célébrés en Franche-Comté en 1303.

Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements.

1893. — Les initiateurs de l'art en Franche-Comté au XVIe siècle.

1894. — L'œuvre des de Loisy, orfèvres-graveurs bisontins du XVIIe siècle.

1895. — La Société franc-comtoise des beaux-arts et arts industriels de Besançon (1858-1895) ;

La sculpture sur bois en Franche-Comté du XVe au XVIIIe siècle.

1896. — La chapelle funéraire de Guillaume de Visemal dans l'église de Rahon (Jura) ;

Le livre d'heures du chancelier Perrenot de Granvelle au British Museum.

1897. — Jean Carondelet, de Dole, archevêque de Palerme (1469-1544), ses encouragements aux arts ;

L'église abbatiale de Montbenoît (Doubs), son créateur, son architecte, ses sculpteurs (1520-1528).

1898. — Le musée Jean Gigoux à Besançon ;

Conrad Meyt et les sculpteurs de Brou en Franche-Comté, leur œuvre, leurs imitateurs (1524-1563).

1899. — L'architecture civile en Franche-Comté au XVIe siècle ;

Le sculpteur bisontin Luc-François Breton, sa vie et son œuvre (1731-1800).

1900. — Iconographies de Nicolas et d'Antoine Perrenot de Granvelle, ministres de Charles Quint et de Philippe II (1530-1586).

1902. — Le Bisontin Donat Nonnotte, peintre de portraits (1708-1785).

1903. — Tombes franc-comtoises de la Renaissance (1540-1560).

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.

1898. — Étude sur le pontifical de Hugues Ier, archevêque de Besançon.
1902. — Notes sur trois petits bronzes.

Bibliothèque de l'École des Chartes

Thèse sur les origines du Parlement de Franche-Comté, t. XXXI, p. 125.
Catalogue des manuscrits de l'abbaye cistercienne de la Charité, au diocèse de Besançon, t. XLII, p. 19.
Notice sur les manuscrits de la bibliothèque de Pontarlier, t. XLV, p. 58.
Le missel et le pontifical d'Amédée de Talaru, archevêque de Lyon, t. XLIX, p. 350.
Procédé pour reproduire les filigranes du papier, t. LIV, p. 795.

Congrès archéologique de France,

LVIIIe session, à Besançon, 1891.
Les fortifications de Dole, *en collaboration avec M. Julien Feuvrier;* — L'église paroissiale de Pesmes (Haute-Saône) et ses monuments, *en collaboration avec M. Gaston de Beauséjour;* — Note sur l'industrie du papier en Franche-Comté et les filigranes employés par les papeteries comtoises du XVe au XVIIIe siècle.

III.

AUTRES TRAVAUX

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Tome VI : Manuscrits des bibliothèques de Vesoul, de Gray, de Baume-les Dames; — t. IX : Pontarlier; — t. XIII : Belfort, Montbéliard, Dole ; — t. XXI : Chaumont, Langres, Arbois, Lons-le-Saunier, Poligny, Saint-Claude.

Académie royale de Belgique. — Commission royale d'histoire (extrait du tome IX, n° 4, 5e série du compte rendu). — Lettres de Jean-Gaspard Gevaerts (Gevartius), adressées au diplomate Antoine Brun (1646-1649), 1 br. in-8 de 70 p., s. d.

Notice sur le Trésor des chartes de Franche-Comté et sur les

origines des archives du département du Doubs (1291-1871). Besançon, Dodivers, 1871, 1 broch. in-8 de 22 p.

Inventaire sommaire des registres d'état civil ancien conservés dans les Archives communales et judiciaires du Doubs. Besançon, Jacquin, 1879, 1 broch. in-8 de 36 p.

Inauguration du buste de Mgr Besson, évêque de Nimes, à Besançon, le 29 juillet 1890. Besançon, Jacquin, 1891, 1 broch. in-8 de 12 p.

Les Archives départementales du Doubs, la Bibliothèque et les Archives municipales de Besançon. Besançon, Dodivers, 1893 ; 1 broch. in-8 de 32 p. Extrait du *Congrès pour l'avancement des sciences, Besançon et Franche-Comté; XXIIe session, août 1893.*

Récit miraculeux | de deux sainctes Hosties | lesquelles ont esté conservées | entieres au milieu du feu | Ensemble onze miracles qui se sont | faicts en mesme temps à l'endroit | desdites sainctes Hosties, en l'é | glise de l'abbaye de Nostre Dame | de Faverney près de Dole, de | l'ordre de saint Benoist. Paris, Claude Vymont, 1627. — Réimpression faite en mai 1895. Dole, Courbe-Rouzet, 16 p. in-8 ; avec planche représentant le portrait du président Boyvin, et préface de M. Jules Gauthier, *en collaboration avec M. André Pidoux.*

La sainte Hostie de Faverney, notes et documents. Besançon, Jacquin, 1901 ; 1 broch. in-8 de 28 p.

Le Coq de la paroisse de Gray, poème satirique sur la conquête de 1688, par un anonyme graylois. Besançon, Dodivers, 1 br. in-8 de 47 p.

Département de la Côte-d'Or. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par Joseph Garnier et par Jules Gauthier, archivistes de la Côte-d'Or. — Série G. Archives ecclésiastiques, tome II. Dijon, 1905, in-4 de 430 p.

NOTICE

SUR

ALFRED RAMBAUD

MEMBRE HONORAIRE

Par M. Léonce PINGAUD

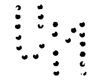
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE

Pour la quatrième fois, je viens apporter un dernier adieu à des membres titulaires ou correspondants de l'Académie qui ont été pour moi des compagnons de jeunesse et d'étude. Ludovic Carrau, Albert Dumont, Édouard Sayous, n'appartenaient à la Franche-Comté que par le hasard de leur naissance ou leurs obligations professionnelles. Aujourd'hui, c'est un vrai Comtois, un Bisontin, né le 2 juillet 1842 au n° 37 de la Grande-Rue, un ancien conseiller général et sénateur du Doubs, en même temps qu'un de nos associés correspondants, dont j'ai le triste honneur de remémorer les titres comme homme politique et comme historien.

De l'homme politique, je parlerai peu. Aussi bien, il serait déplacé d'insister ici sur des incidents, des conflits qui durent encore, divisent les esprits et troublent les consciences. Rambaud fut attiré de très bonne heure vers la mêlée des partis, vers ce qu'on nomme la vie publique. A peine entré à l'École normale, il disait à un de ses camarades, son compatriote : « Lorsque je sortirai d'ici, j'irai rédiger un journal à Besançon. » Rêve de jeune homme,

ALFRED RAMBAUD

(2 JUILLET 1842 — 10 NOVEMBRE 1905)



qni ne commença à prendre forme qu'après la chute du régime impérial, pendant le funèbre hiver de 1870! De la Lorraine, où son récent mariage lui avait créé un nouveau foyer, il vint alors à Besançon, et prit place, comme secrétaire bénévole, parmi les collaborateurs immédiats du préfet, M. Ordinaire. Fut-il peu satisfait de ses fonctions ou de son entourage? En tout cas, après quelques semaines, il rentrait à Nancy et, dès le mois de février 1871, nous l'y retrouvons rédacteur en chef du journal *le Progrès de l'Est*. Un peu plus tard, il brigue dans les Vosges un mandat électif et réussit à se faire élire conseiller d'arrondissement du canton de Châtenois. Cette nomination le mit en rapports avec Jules Ferry qui, devenu ministre de l'instruction publique, le choisit comme chef de cabinet. Il occupa ce poste pendant près de trois ans (4 février 1879-14 novembre 1881). Il collabora donc, dans une situation subordonnée, mais toute de confiance, à la double tâche que Jules Ferry avait entreprise, à son œuvre scolaire, très contestable et très contestée, à son œuvre coloniale, non moins combattue, mais que l'avenir peut-être glorifiera. Ayant ainsi fait son apprentissage dans la haute administration, Rambaud se tourna de nouveau vers le suffrage universel; il vint tenter la fortune dans son pays natal et fit partie du conseil général du Doubs comme représentant des cantons de Roulans (1883) et de Levier (1902). Il devait siéger dans cette assemblée, dont il devint un des vice-présidents, jusqu'en 1903.

Lors des élections de 1885 à la Chambre des députés, il eût pris place sur la liste élaborée par les diverses fractions du parti républicain, sans le député radical Viette, qui le fit évincer au dernier moment. Il ne prit sa revanche que dix ans après, lors de sa nomination au Sénat, qui lui valut en outre le portefeuille de l'instruction publique, du 29 avril 1896 au 29 juin 1898.

A ce moment-là, l'évolution constante de l'idée républi-

caine, qui avait porté vingt ans auparavant Rambaud à l'avant-garde, l'avait laissé fort en arrière de ses premiers amis politiques. Il voyait autour de lui le champ des utopies haineuses singulièrement agrandi. Son esprit foncièrement libéral, joint aux leçons de l'expérience, lui faisait constater parmi les hommes au pouvoir des tendances dangereuses pour la bonne réputation et la stabilité de son régime préféré. Lorsqu'il entra au Sénat, ce fut avec l'appui des conservateurs, qui se bornèrent à lui demander, entre deux tours de scrutin, une profession de foi négative, hostile aux influences occultes de la franc-maçonnerie. Il la fit et fut élu. Dès lors, il se rapprocha des nationalistes, sans cependant se confondre dans leurs rangs, et servit à la suite d'un autre Vosgien, M. Méline, la politique progressiste.

Tel était son état d'esprit lorsqu'il écrivit, en 1903, la biographie de Jules Ferry. Certes, il parle de son ancien chef avec une sympathie admirative qui fait honneur à ses sentiments; il le proclame le plus grand et le plus complet des hommes de gouvernement de son temps, ne fût-ce que pour avoir dit publiquement un jour : « La séparation de l'Église et de l'État, jamais, jamais! » Aussi, selon lui, le ministre de 1880 a été trahi par ceux qui ont élargi la voie où il s'était aventuré le premier. Son anticléricalisme, tout de circonstance et essentiellement politique, n'eût point fléchi devant l'anticléricalisme nettement antireligieux de ses successeurs. Ceux que cet habile et chaleureux plaidoyer ne suffira pas à convaincre y retrouveront du moins l'écho des pensées de son auteur, de celles qu'un sentiment mieux raisonné de l'intérêt national et social l'avait amené à défendre lui-même.

Jusqu'à ses derniers moments, il garda le goût passionné de la politique. Je l'ai vu, quelques mois avant sa mort, alors qu'affaissé devant son bureau, il prenait avec peine part à une conversation, se redresser, se lever, retrouver

l'aisance de la parole et l'éclair du regard pour s'informer des menus incidents de la lutte des partis en Franche-Comté, pour souhaiter l'oubli des querelles mesquines et l'union des esprits sages, en vue d'un meilleur avenir. Il conservait évidemment encore l'espoir de reparaître dans la mêlée, de garder jusqu'au bout une place dans l'histoire de la troisième république.

Celle qu'il possédait déjà à d'autres égards eût pu suffire à son légitime amour-propre, car elle le classe parmi les publicistes et les historiens les mieux doués de son temps. Par état, il professa, et toute sa vie; d'abord dans trois lycées, à Nancy, à Bourges et à Colmar; puis, comme répétiteur, à l'École pratique des hautes études. Il fit ensuite partie, comme suppléant, chargé de cours ou professeur titulaire, des facultés de Caen et de Nancy. Il passa comme maître de conférences à l'École normale de Sèvres et à l'École libre des sciences politiques; enfin, il occupa à la Sorbonne la chaire, créée pour lui, d'histoire moderne et contemporaine. Mais son enseignement vraiment fécond fut celui qu'il prodigua, du fond de son cabinet, sous la forme du livre, de l'article de revue ou de journal ou même de simple compte rendu analytique. Son œuvre littéraire, de fait très considérable, paraît, à première vue, fort dispersée; elle s'est produite cependant selon un développement logique de sa pensée et peut être envisagée à un point de vue d'ensemble.

Il y mit la main dès le début de sa carrière universitaire. Le premier morceau imprimé de lui est, à ma connaissance, un discours de distribution de prix prononcé au lycée de Colmar en 1867. On reconnaît déjà dans cette pièce, bien oubliée, les qualités de méthode et de style de l'auteur, et je crois devoir en citer un fragment, tant à cause de la date que du sujet. Le jeune professeur y passe en revue les sites et les monuments de la Haute Alsace; il évoque les faits historiques dont ils ont été le théâtre

aux temps anciens ; puis, arrivant aux temps modernes : « La France, après une absence de huit siècles, revint enfin sur les rives de son Rhin.... Le maître légitime se fit reconnaître.... Quand on parcourt la belle plaine qui s'étend jusqu'à Turckheim, il faut se faire violence pour passer devant ces gigantesques manufactures, devant ces jardins de plaisance qui ne parlent que de paix et d'opulence, pour évoquer le temps où les soldats de Turenne et les soldats de l'Allemagne, à la lueur des incendies, se disputaient le paisible ruisseau du Logelbach. C'est là que s'est livrée la dernière bataille française qui ne soit pas une victoire alsacienne, c'est là que, pour la dernière fois, les Français ont vaincu sans vous. Ce furent les rois Bourbons qui opérèrent la réunion, c'est 89 qui fit l'union.... Dès lors, la France et l'Alsace vécurent de la même vie. Ensemble, elles éprouvèrent les illusions généreuses, les déceptions, les élans vers l'idéal de cette époque sans pareille.... Vous le voyez, votre pays n'est pas un de ces heureux pays où il ne s'est jamais rien passé. Toutes les vertus que hait la paix s'y sont donné carrière pendant des siècles. La guerre était partout, l'ennemi partout, les frontières partout. » L'orateur ajoutait, avec la confiance généreuse qui aveuglait sa génération, au moins en France : « Les temps sont venus où la guerre a perdu cette meurtrière ubiquité. Au lieu de toutes ces frontières, une seule frontière contre l'ennemi commun.... » Il terminait en célébrant l'Exposition universelle alors ouverte à Paris et les espérances de paix à longue échéance qu'elle semblait apporter à l'Europe. Quatre ans plus tard, l'« ennemi commun » campait en Alsace et le mauvais prophète de 1867 continuait sa leçon de vacances aux écoliers de Colmar par un tableau d'un tout autre genre, plein d'impressions personnelles et de « choses vues, » celui du régime prussien à Nancy et en Lorraine. Puis, toujours sous l'influence des tristes souvenirs de l'invasion, il tirait

de ses premières leçons de faculté deux volumes sur la domination française en Allemagne aux temps de la Révolution et de l'Empire. C'était chercher, en attendant mieux, une première revanche contre les conquérants de Strasbourg et de Metz; c'était souligner, l'histoire à la main, le vers fameux de Musset :

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand.

Cependant, à la veille de la guerre, Rambaud avait soutenu ses thèses de doctorat, sur des sujets aussi étrangers que possible à son temps et à son pays. Sa thèse française, très fouillée et très neuve pour l'époque, était consacrée à l'Empire grec au xe siècle. Au moment où elle parut, qui s'intéressait à Byzance, à son peuple dégénéré, disqualifié devant l'histoire? Néanmoins, les études de ce genre commençaient à préoccuper de nouveau certains esprits. Je pourrais citer tel de nos camarades, aujourd'hui un des maîtres de la philosophie contemporaine, qui alors, professeur dans un lycée comtois, partageait ses loisirs studieux entre Herbert Spencer et Anne Comnène. Rambaud, en publiant un gros volume sur Constantin Porphyrogénète, ouvrait la voie à MM. Diehl, Schlumberger et à plusieurs autres. Pour lui, au lieu de s'arrêter sur le Bosphore, il passa de Byzance à Moscou; c'était entrer de plain-pied, à la faveur des événements, dans l'histoire vivante. Il devait faire, en Russie, sa station la plus longue et y accomplir la partie la plus méritoire de sa tâche.

De 1872 à 1877, il alla donc, après avoir préalablement appris le russe, trois fois visiter son pays de prédilection; il l'observa ou l'étudia à son aise, dans sa société, dans les monuments de sa littérature et de son histoire. De retour en France, il consigna et communiqua au public les résultats de cette exploration multiple. Il raconta ses voyages, commenta les chansons héroïques et populaires nées sous ce ciel lointain, révéla les nombreux documents en notre

langue qui venaient d'être tirés des archives de Pétersbourg et de Moscou ; puis, en 1878, il condensa ses recherches dans une Histoire générale de la Russie, fort appréciée des Russes eux-mêmes, ce qui n'est pas peu dire. On alla jusqu'à la traduire, sous l'œil de la censure, il est vrai. Il est convenu aujourd'hui qu'aucun étranger n'est encore parvenu à lire d'aussi près dans l'âme de la nation et à mieux expliquer la suite de ses destinées.

Ainsi, sans sortir du domaine intellectuel, Rambaud apporta à l'alliance franco-russe en voie de formation un concours utile. Ses articles alternaient, dans la *Revue des Deux Mondes*, avec ceux d'Anatole Leroy-Beaulieu, celui-ci décrivant la Russie administrative et économique, celui-là exhumant l'autocratie barbare ou policée d'Ivan le Terrible à Catherine II, trouvant même dans les souvenirs de 1812 et de 1854 des occasions de prêcher l'estime réciproque, prélude de l'entente cordiale. Il affirmait hautement qu'il fallait étudier la Russie sous tous ses aspects, comme le seul pays où l'on dût trouver l'alliance propre à restaurer à notre profit l'équilibre européen. Le grand-duc héritier, depuis le tsar Alexandre III, lui écrivit et le félicita. L'alliance conclue, Jules Ferry put lui dire : « Vous y avez autant contribué que les diplomates. » Même lorsqu'il se fut détourné vers d'autres études, Rambaud revint jusqu'à la fin, par instants, dans la voie où il s'était si opportunément engagé. En 1890, sous prétexte d'éditer les instructions données aux envoyés français auprès des tsars, il établit, à l'aide de notices et de documents complémentaires, toute une histoire des relations diplomatiques entre les deux gouvernements. En 1895, d'après les publications militaires allemandes, il montra aux prises les Prussiens et leurs voisins du nord pendant la guerre de Sept ans, de manière à faire comprendre aux Russes qu'ils devaient chercher leurs meilleurs amis non plus à Berlin, mais à Paris.

Pourtant, le jour vint assez vite où, dans son esprit toujours en éveil, la politique continentale céda le pas à la politique coloniale. On le vit alors, usant de sa facilité pour les langues, apprendre l'arabe comme il avait appris l'allemand ou le russe, passer trois fois la Méditerranée, se distraire des steppes et des moujiks par le spectacle des oasis africaines et de leurs habitants, pousser ses courses jusqu'aux derniers postes de nos garnisons algériennes dans le sud, jusqu'aux amorces des chemins qui conduisent, à travers le Sahara, aux bords du Niger et du lac Tchad. Il vécut là un moment de la vie des indigènes, étudia leur caractère, leurs mœurs, les moyens de les plier aux habitudes et à la mentalité de leurs vainqueurs. Aussi plus tard, comme ministre, il dut se sentir particulièrement qualifié pour faire décider la mission saharienne, celle dont Foureau et Lamy étaient les chefs et qui, d'Ouargla au cœur du continent africain, jalonna la route entre l'Algérie et le Soudan. En attendant, comme il s'intéressait, en tous pays, à la plus grande France, il publia, avec le concours de collaborateurs intelligemment choisis, la plupart pionniers actifs de l'expansion nationale, un gros volume sur nos colonies anciennes ou nouvelles, qui a eu de nombreuses éditions et constitue un excellent recueil de renseignements historiques, statistiques et économiques.

Une autre série de travaux, d'un caractère inférieur mais d'une habileté d'exécution non moindre, eut pour but, de sa part, l'instruction historique de la jeunesse. En 1883, il renferma dans un volume de moins de trois cents pages une histoire de la Révolution, claire, vivante comme tout ce qu'il écrivait, et toutefois, à mon sens, un peu prématurée. Taine n'avait pas encore fait paraître entièrement ses *Origines de la France contemporaine*, ni M. Aulard ses recueils documentaires qui ont détruit les légendes courantes, fait rentrer dans l'ombre les historiens, j'allais dire

les hagiographes de la première moitié du XIXe siècle. Toutefois, Rambaud n'a point rédigé un manuel civique, au sens dépravé de ce mot, car il n'était pas homme à abdiquer, même devant ses amis politiques, sa liberté d'historien. Il l'a dit bien haut depuis dans un article très court, intitulé *En bloc, méthode historique*, véritable *tract* d'une ironie cinglante contre ceux qui s'appliquent intrépidement, lorsqu'il s'agit de la Révolution, le fameux mot de Victor Hugo : J'admire comme une brute. Pour lui, il revendiquait, sous un régime qu'il déclarait « né de la nécessité et de la raison, » son droit inaliénable d' « éplucher. » S'il admettait un bloc, c'est celui que forme la nation française à travers tous les âges de son histoire, et à cet égard, dans la préface même de son livre sur la Révolution, il a formulé sans ambages, éloquemment, toute sa pensée.

Cette pensée, il l'a reproduite avec insistance, en tête de ses trois volumes sur la *Civilisation française*, qui ont joui, parmi les étudiants de tout ordre, d'une légitime popularité, vaste répertoire où il a inventorié et classé, avec une habileté sans pareille, une foule de faits de tout ordre, de façon à y faire apparaître, vivante, dans l'atmosphère de chaque siècle, l'âme de notre nation. Enfin son *Histoire générale* fit ressortir au milieu d'un cadre plus vaste le sentiment de la solidarité qui unit les générations les unes aux autres à travers le monde entier. Cette dernière œuvre eût dépassé le labeur d'un seul homme ; elle fut élaborée avec le concours de M. Lavisse et rédigée par un groupe de professeurs et d'écrivains choisis un à un à cause de leur compétence éprouvée sur tel ou tel sujet particulier. Parmi ceux-ci, Rambaud lui-même prit la première place, car il ne rédigea pas moins de vingt-deux chapitres, non seulement ceux sur la Russie, mais plusieurs autres encore sur la Turquie et l'Indoustan.

Son œuvre historique est donc considérable et variée.

C'est celle d'un esprit très moderne, dont la curiosité a été sans cesse éveillée par le spectacle de la société contemporaine et de ses origines. Il ne se fût pas volontiers transporté tout entier dans le passé pour explorer les annales d'un monde disparu. Si pour sa thèse il a fouillé consciencieusement les in-folio de la Byzantine, je ne le vois plus depuis penché sur de vieilles pièces d'archives, déchiffrant, interprétant un papyrus ou une charte. Il aimait user de documents peu connus, mais se souciait peu des documents inédits. D'autre part, il aimait observer, en voyageant et en interrogeant. Sauf Constantinople et Rome, il visita toutes les grandes capitales d'Europe, et un de ses derniers regrets a été de ne pouvoir se rendre à l'exposition de Chicago, à laquelle il avait été appelé comme conférencier. Ce qu'il a écrit de souvenir sur le monde gréco-russe ou le monde musulman constitue la partie la plus originale de ses écrits. Méditatif et distrait en société, au point d'oublier parfois l'heure, le lieu et l'entourage, il regardait alors, emporté par sa pensée, au loin où en arrière; puis il rendait compte au public de ses lectures ou de ses visions, dans un style alerte, avec un art instinctif d'exposition qui ne laissait pas languir l'attention et l'intérêt : avec cela, aimant mieux débrouiller les faits qu'en tirer des conclusions et, par là même, impartial. S'il appartient à l'école rationaliste, c'est un penseur libre qui ignore le fanatisme libre penseur; il comprend que la foi a, comme le cœur, ses raisons que la raison ne connaît pas ; écrivant, dans son *Histoire de la civilisation*, pour de jeunes Français, il croit leur devoir le respect absolu de leurs croyances et il fait revoir par un ecclésiastique les pages relatives aux affaires religieuses. Dans son *Histoire générale*, il les confie à un collaborateur dont les convictions catholiques ne font doute pour personne. S'il ne cache pas ses préférences pour le régime républicain, de ce fait même il se juge lié à la tradition de 92 invo-

quée en 1870 par Gambetta. Il prêche à la jeunesse le « patriotisme du charbonnier » et proclame que « jamais on n'est revenu *sans-patrie* d'une bataille ou même d'une visite à la frontière. » De tout ce qu'il a écrit sur le XIXe siècle, une image ressort plus grande, celle de la France moderne, blessée sur le Rhin, mais conquérante en Afrique et alliée naturelle de la Russie. De même que ses premiers écrits ont été une protestation implicite contre les victoires prussiennes, un de ses derniers a été consacré au duc d'Aumale, ce modèle du soldat et du citoyen, qui fut par surcroît un lettré de haute distinction.

Lettré, intellectuel, au sens normal de ce mot, Rambaud ne cessa non plus de se montrer tel et sous des formes variées. A peine sorti de l'école, il avait passé ses examens pour la licence en droit et prêté serment comme avocat. Il serait difficile de préciser sa part de collaboration politique et souvent anonyme à divers journaux, au *Journal officiel*, à la *République française*, au *Matin*, au *Temps*, au *Progrès de l'Est* de Nancy, au *Petit Comtois* et à la *Dépêche républicaine* de Besançon ; mais sa collaboration littéraire, assidue, est visible au *Journal des Débats*, à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue bleue* qu'il dirigea pendant deux ans. C'est là qu'il rendit compte et avec succès de la plupart des ouvrages qui, dans ces derniers temps, ont éclairé, presque renouvelé l'histoire des temps modernes ; car, avec sa facilité de compréhension et d'analyse, il excellait à tirer d'un livre pour le lecteur tout ce qu'il contient d'essentiel et de vivant. Malgré son grand sens littéraire, il n'a point touché à la critique proprement dite, car c'est avec le désir manifeste de leur composer une physionomie d'hommes politiques qu'il s'est occupé de Quinet et de Victor Hugo. En revanche, il s'essaya plusieurs fois dans des genres tout à fait étrangers à celui qu'il cultivait par état et par goût. Un jour, il se laisse aller à écrire le libretto d'une opérette qui n'a pas été,

grâce à Dieu, représentée et qui, pourtant, au dire d'un fin connaisseur, était amusante et bien conduite, ou bien il construisait sur des données historiques un drame resté également inédit, qui a mérité les éloges de M. Sardou. Un autre jour, il s'improvise critique d'art et envoie à un journal de province des comptes rendus des Salons annuels.

A la fin de sa vie, il fut tenté par le genre le plus dangereux pour un historien, c'est-à-dire par le roman historique. A travers des récits inventés, qu'assaisonnait une érudition de bon aloi, il fit apparaître successivement les Gaulois succombant devant les Romains (*l'Anneau de César*) et les Byzantins succombant devant les Arabes (*l'Empereur de Carthage*). Bien auparavant, il avait risqué, sous un pseudonyme, un conte fantastique qui doit particulièrement nous intéresser ici. On a écrit que « ce Franc-Comtois avait pour toujours tourné le dos à la montagne, le jour où il était descendu de Besançon vers la mer. » Ce n'est pas tout à fait exact, car nous savons qu'il passa avec joie plusieurs années ses vacances à Deluz, entre les murailles verdoyantes, couronnées de ruines féodales, qui enserrent les bords du Doubs, et ce fut là qu'il rédigea sa *Chevauchée nocturne*, toute pleine de souvenirs et de couleurs empruntés à la vieille Franche-Comté. Entre Saône et Montfaucon d'une part, Porte-Noire et l'archevêché d'autre part, il déroule les mésaventures extraordinaires du clerc Hilaire Frâchebois, lors de sa triple veillée des morts auprès du cercueil de la belle Yolande, fille du routier Foulques de Malencontre. Tout en évoquant le merveilleux tragique du moyen âge, tel que les romantiques l'ont connu, il sème dans sa narration des descriptions de paysages et de monuments, de ceux qui ont frappé son imagination enfantine et où il replace à son tour, avec bonheur, les personnages et les scènes d'un passé depuis longtemps disparu.

Les distinctions académiques ou autres ne lui ont pas manqué. Sa thèse sur l'Empire grec obtint le prix Thiers en 1872, son *Histoire de la Russie* le prix Marcellin Guérin en 1878, son roman gaulois un prix Montyon en 1894. L'Académie des sciences morales l'élut, dans sa section d'histoire, en remplacement du duc d'Aumale. L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et la Société impériale d'histoire de Russie l'inscrivirent sur leurs listes. Lors du voyage de l'empereur Nicolas II en France, il fut honoré avec M. Hanotaux, son collègue au ministère, d'une décoration spéciale (le grand cordon de Saint-Alexandre-Nevsky), hommage rendu dans leur personne à leur double qualité d'hommes politiques en vue et d'historiens autorisés de l'ère contemporaine. Enfin — et ce détail, bien que modeste, ne saurait être omis à Besançon — il fut élu en 1900 président de l'Association franc-comtoise (à Paris) des *Gaudes*, occupa cette situation jusqu'à la fin de 1904 et en profita pour rendre hommage à des compatriotes de marque, morts ou vivants, à Machard, à Ulysse Robert, à Gérôme, ainsi qu'à M. Stéphen Pichon, le continuateur de l'œuvre de Jules Ferry en Tunisie.

Ce professeur, cet écrivain, dont rien ne semblait devoir lasser ni la curiosité ni le labeur, fut atteint, au seuil de la vieillesse, par un mal qui mina insensiblement ses forces et lui rendit cruelles les dernières heures de la vie. Comme l'a écrit M. Lavisse, notre camarade commun, qui ne m'en voudra pas de lui emprunter amicalement les derniers traits de cette esquisse, « il voulait vivre encore, encore travailler, rêver encore, encore voir des pays, d'autres gens, d'autres mœurs. Les avant-dernières vacances, très malade déjà, il passa des semaines dans un îlot presque désert de Chausey, au large de Granville.... Il avait besoin de respirer dans de grands espaces. Il aimait la solitude devant la mer, devant le steppe, devant le désert, devant ce qui paraît ne pas finir. Au mois d'août dernier, n'étant

plus en état de voyager seul, il se laissa conduire près de Nancy, à Vandœuvre, dans la maison de famille. Une crise terrible fit craindre la mort. Il se releva encore une fois et revint à Paris, mais avec la résolution de ne pas y rester. Il voulait chercher à son mal d'autres médecins, la Méditerranée, l'Afrique, le soleil. Il pensait au départ et s'informait de l'état de la mer avant que la mort l'enlevât, dans la nuit du 9 au 10 novembre 1905 (1). »

(1) E. Lavisse, *Revue de Paris*, 15 février 1906.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Livres

L'Empire grec au Xe siècle. Constantin Porphyrogénète (Thèse de doctorat). Paris, Franck, 1870, gr. in-8, 551 p.

De Byzantino hippodromo et circensibus factionibus (Thèse de doctorat). Paris, 1870, in-8. — Traduit librement en français dans l'article Le monde byzantin. Le sport et l'hippodrome à Constantinople (*Revue des Deux Mondes*, 1er août 1871).

La domination française en Allemagne. Les Français sur le Rhin. Didier, 1872, in-12, 377 p.

La domination française en Allemagne. L'Allemagne sous Napoléon Ier. Didier, 1873, in-12, 484 p. — Cf. extraits de ces deux ouvrages : *Revue politique et littéraire* (27 avril, 10 et 31 août, 19 octobre, 14 décembre 1872, 4 janvier, 22 février, 17 mai 1873), *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre, 1er et 15 octobre 1872.

Français et Russes. Moscou et Sébastopol. Berger-Levrault, 1878, in-12, 354 p. — Cf. *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1873, 1er avril et 15 novembre 1874. *Revue politique et littéraire*, 30 janvier et 6 février 1875.

La Russie épique, étude sur des chansons héroïques de la Russie. Maisonneuve, 1876, in-8, 304 p. — Cf. *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1873, 1er juillet 1874, 15 juin 1875. *Revue politique et littéraire*, 23 décembre 1876.

Histoire de la Révolution française (1789-1799). Hachette, 1883, in-12, 296 p.

Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'à l'année 1877. Hachette, 1878, petit in-8, 774 p. (4 cartes). — Traductions en russe, allemand, anglais, danois, croate.

Introduction historique et Conclusion du livre *La France coloniale, histoire, géographie, commerce*. Colin, 1885, in-8, 792 p. — 6e édition entièrement refondue, 1893.

Histoire de la civilisation française. Colin, 1888, 2 vol. in-12.

Cf. *Petite histoire de la civilisation française....*, à l'usage des classes élémentaires. In-12, 1890. — Cf. l'article France, Histoire, dans le *Nouveau Larousse illustré*.

Histoire de la civilisation contemporaine en France. Colin, 1888, in-12, 750 p. — Les deux chapitres sur les sciences, sur l'agriculture et l'industrie pendant la Révolution française ont paru dans la revue *La Révolution française*, t. XIII.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Russie, avec introduction et notes. Alcan, 1890, 2 vol. gr. in-8, 1,123 p.

Histoire générale du IVe siècle jusqu'à nos jours (avec la collaboration de M. Ernest Lavisse). Colin, 1891-1900, 12 vol. in-8.

Alfred Rambaud a rédigé dans ce recueil les chapitres suivants :

En 1893 : L'Europe du Sud-Est pendant la période des croisades (t. II, ch. xv).

En 1894 : L'Europe du Sud-Est (Fin de l'empire grec. Fondation de l'empire ottoman (1282-1481) (t. III, ch. xvi).

La Moscovie. La revanche contre les Lithuaniens et les Tatars (1462-1556). — L'empire ottoman. L'apogée. L'alliance française. — L'Indoustan. L'empire des grands Mongols jusqu'à la fin du xvie siècle (t. IV, ch. xviii, xix et xxi).

En 1895 : La Moscovie. Ivan le Terrible. Le « temps des troubles » (1557-1645). — L'empire ottoman. Premiers symptômes de décadence (1566-1648) (t. V, ch. xvii, xx).

La Russie. Les Romanof. Pierre le Grand (1645-1725). — La guerre du Nord. Russie, Suède, Pologne, Turquie (1700-1715). — L'empire ottoman. Les grands vizirs Kœprileï (1648-1718). — L'Indoustan. L'empire des grands Mongols. Les Compagnies européennes (1605-1718) (t. VI, ch. xix, xxi, xxii, xxiii).

En 1896 : L'Europe au lendemain des traités d'Utrecht (1715-1731) (en collaboration avec M. Boissonade). — L'Indoustan. La lutte entre Français et Anglais (1718-1767). — Catherine II. Russie, Pologne, Turquie, Suède (de 1762 à 1774) (t. VII, ch ii, vi, ix).

L'Europe orientale. Autriche et Prusse Russie, Suède, Turquie, Pologne (jusqu'à 1796). — Le Directoire exécutif. La diplomatie et les guerres (1795-1799) (en collaboration avec M. Vast) (t. VIII, ch. vi, viii).

En 1897 : La Russie de 1801 à 1812. — L'Europe du Sud-Est. La Turquie et les peuples chrétiens (1792-1815). — La campagne de Russie. Destruction de la grande armée (1812). — L'Asie. L'Indoustan, la Perse, l'Afghanistan de 1800 à 1813 (t. IX, ch. xxi, xxii, xxiv, xxx).

En 1898 : La Russie. Histoire intérieure. Alexandre et Nicolas de 1815 à 1847. — Le royaume de Pologne. L'insurrection (1815-1846) (t. X, ch. iv, viii).

En 1901 : L'empire colonial français, de 1870 à 1900 (t. XII, ch. XXII).

L'anneau de César. Hetzel, 1894, 2 vol. in-12, 671 p.

Russes et Prussiens. Guerre de Sept ans. Berger-Levrault, 1895, gr. in-8, 400 p., avec 15 cartes ou plans. — Cf., sous le titre *Russes et Allemands*, la *Nouvelle Revue*, 15 janvier, 1er et 15 février, 15 juillet, 1er et 15 août.

Jules Ferry. Plon, 1903, in-8, 353 p.

L'empereur de Carthage (*Revue de Paris*, 15 février, 1er et 15 mars, 1er avril). Flammarion, 1903, in-12, 410 p.

II. — Articles de revues

La Lorraine sous le régime prussien. Les Allemands à Nancy (*Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1871).

Les fêtes de Marienburg (*Revue politique et littéraire*, 21 septembre 1872).

Le Versailles et le Paris prussiens (Postdam et Berlin) (*Revue politique et littéraire*, 12 octobre 1872).

La grande revue d'automne à Saint-Pétersbourg (*Revue politique et littéraire*, 21 décembre 1872).

L'éducation des filles en Russie et les gymnases de femmes (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1873).

La Pologne russe et la Pologne autrichienne (*Revue politique et littéraire*, 15 mars et 3 mai 1873).

Les origines de l'Allemagne, d'après M. Zeller (*Revue politique et littéraire*, 19 avril 1873).

Charlemagne et Otton le Grand, d'après M. Zeller (*Revue politique et littéraire*, 30 août 1873).

Les monastères de la Russie. Troïtsa (*Revue politique et littéraire*, 30 août 1873).

Les tsarines de Moscou et la société russe à l'époque de la Renaissance, XVIe et XVIIe siècles (*Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1873).

L'unité des peuples slaves (d'après M. Louis Léger) (*Revue politique et littéraire*, 4 octobre 1873).

Robert de Clari, guerrier et historien de la quatrième croisade (*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1873).

La tragédie russe contemporaine (Vassili et Chemiaka, par Averkief) (*Revue politique et littéraire*, 3 janvier 1874).

L'impératrice Catherine II dans sa famille (*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1874).

Les chants populaires de la Basse Bretagne (*Revue politique et littéraire*, 23 mai 1874). Cf. l'*Electeur du Finistère*, 26 mai 1870.

Les Byzantins, d'après M. Vikélas (*Revue politique et littéraire*, 6 juin 1874).

La France au 18 brumaire, d'après M. Rocquain (*Revue politique et littéraire*, 13 juin 1874).

L'impératrice Marie-Thérèse et son ambassadeur Mercy d'Argenteau (*Revue politique et littéraire*, 4 juillet 1874).

Marie-Antoinette et la cour de France (*Revue politique et littéraire*, 18 juillet 1874).

La Lorraine ancienne et moderne, le lotharingisme (*Revue politique et littéraire*, 24 octobre 1874).

Kief et le congrès archéologique (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1874).

La Boïarine Féodosia Procopovievna Morozof. Épisode des discordes religieuses de la Russie au xvie siècle (*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1874).

La Grèce au moyen âge, d'après M. Constantin Sathas (*Revue politique et littéraire*, 2 janvier 1875).

Études sur l'Assyrie et la Chaldée. M. Joachim Ménant (*Revue politique et littéraire*, 27 mars 1875).

Les Tatars de Crimée. Baktchi-Seraï (*Revue politique et littéraire*, 17 avril 1875).

Société archéologique de Moscou (publications de l'année 1874) (*Revue politique et littéraire*, 15 mai 1875).

M. Hubert Bancroft et les races humaines du Pacifique (*Revue politique et littéraire*, 5 juin 1875).

Le congrès américaniste de Nancy (anonyme) (*Revue politique et littéraire*, 7 août 1875).

Une épopée byzantine au xe siècle : les exploits de Digénis Akritas (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1875).

Récentes publications historiques (Napoléon Ier et le roi Louis, par Félix Rocquain. — Études slaves, voyages et littérature, par Louis Léger. — Chansons populaires bulgares, par Doson. — La marche de Brandebourg sous la dynastie ascanienne, par E. Lavisse) (*Revue politique et littéraire*, 4 septembre 1875).

Les Juifs Kharaïm de Crimée. Tchoufout-Kalé (*Revue politique et littéraire*, 11 septembre 1875).

Récentes publications historiques (La divination et la science

des présages chez les Chaldéens, par Fr. Lenormant. — De l'anthropophagie et mémoire sur l'Asie centrale, par Girard de Rialle. — Histoire de Gustave-Adolphe, par de Parieu. — Correspondance du roi Stanislas-Auguste avec Mme Geoffrin) (*Revue politique et littéraire*, 20 novembre 1875).

Récentes publications historiques (Les États de Bretagne, par L. de Carné. — La Révolution française et la féodalité, par H. Doniol) (*Revue politique et littéraire*, 27 novembre 1875).

Souvenirs de Crimée. Une capitale tatare (Baktchi Seraï), un monastère orthodoxe (l'Ouspienski Skit) et une citadelle juive (Tchoufout-Kalé) (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1875).

Ivan le Terrible et les Anglais en Russie (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1876).

Le comte Rostopchine (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1876).

Le roman historique en Russie. Les partisans de Pougatchef (*Revue politique et littéraire*, 26 août et 2 septembre 1876).

Catherine II et ses correspondants français. I. Grimm, Mme Geoffrin, d'Alembert, Diderot. II. Voltaire et Falconet (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier et 1er février 1877).

Henri de Sybel (*Revue politique et littéraire*, 17 février 1877).

Michel Psellos, philosophe et homme d'État byzantin au XIe siècle (*Revue historique*, mars-avril 1877, t. III).

Kléber, d'après le général Pajol (*Revue politique et littéraire*, 14 avril 1877).

Le congrès de Kazan (*Revue politique et littéraire*, 28 avril 1877).

Les légistes dans l'ancienne France, d'après M. Bardoux (anonyme) (*Revue politique et littéraire*, 5 mai 1877).

Études nouvelles sur la Russie. I. M. Mackenzie Wallace. II. La société russe, par un Russe (*Revue politique et littéraire*, 28 juillet et 25 août 1877).

La guerre de Crimée, d'après M. Camille Rousset (*Revue politique et littéraire*, 4 août 1877).

Un nouveau commentateur de Rabelais. M. Jean Fleury (*Revue politique et littéraire*, 11 août 1877).

Les Mémoires d'un officier polonais (Brandt) (anonyme) (*Revue politique et littéraire*, 20 septembre 1877).

La Révolution française et l'aristocratie russe (Mémoire lu à l'*Académie des sciences morales. Séances et travaux....*, t CIX).

Deux hommes d'autrefois : Costa de Beauregard, Coraï (anonyme) (*Revue politique et littéraire*, 2 mars 1878).

Paris et Saint-Pétersbourg à la veille de la Révolution (*Revue politique et littéraire*, 29 juin 1878).

L'opinion russe pendant la Révolution française (*Revue politique et littéraire*, 14 septembre 1878).

Rostopchine, gouverneur de Moscou en 1812 (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1878).

Contes et légendes de l'Inde, d'après un voyageur russe (*Revue politique et littéraire*, 28 septembre 1878).

Traditions populaires dans la Russie orientale sur l'insurrection de Pougatchef. Un récit inédit sur le faux Pierre III (*Revue historique*, août-septembre 1878 [t. VII]).

Un homme d'État russe pendant la Révolution et l'Empire. Simon Woronzof (*Revue politique et littéraire*, 18 janvier 1879 et 11 septembre 1880).

L'évolution religieuse dans l'humanité, d'après Girard de Rialle (*Revue politique et littéraire*, 1er mars 1879).

Le Congrès archéologique de Kazan (*Revue scientifique*, 10 avril, 3 et 17 mai 1879). — Cf. *Revue archéologique*, t. XXXVI.

Études nouvelles sur la Bohême. Les Hussites, d'après E. Denis (anonyme) (*Revue politique et littéraire*, 5 juillet 1879).

Le Département des affaires étrangères pendant la Révolution, d'après M. Frédéric Masson (anonyme) (*Revue politique et littéraire*, 26 juillet 1879).

Catherine II et la Révolution française. I. Le journal de Khrapovitsky. II. Les libéraux russes et la réaction (*Revue politique et littéraire*, 16 octobre 1880 et 19 mars 1881).

Préface et notes du livre : *Les affaires de Tunisie*. Discours de Jules Ferry. 1882, Hetzel et Cie, in-12.

Article FRANCE dans le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (t. Ier, 1re partie, p. 1049-1091), publié sous la direction de F. Buisson.

Ma boutonnière (conte du 1er janvier) (signé Sc. Nasica) (*Nouvelle Revue*, 1er janvier 1883).

La Russie, d'après M. Anatole Leroy-Beaulieu (anonyme) (*Revue politique et littéraire*, 29 décembre 1883).

Lettres d'un proscrit, par Edgar Quinet (*Nouvelle Revue*, 1er novembre 1884, 15 juin 1885, 15 janvier et 15 juillet 1886).

Jean de Witt, d'après M. Antonin Lefèvre-Pontalis (*Revue bleue*, 17 janvier 1885).

Sénégal et Soudan, d'après des publications récentes (*Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1885).

La chevauchée nocturne, conte fantastique (signé : Jean d'Albane) (*Revue bleue*, 28 novembre et 5 décembre 1885).

Catherine de Novossiltsof (*Nouvelle Revue*, 15 décembre 1885).

Préface au livre de J.-R. Seeley : *L'Expansion de l'Angleterre* (traduction en collaboration avec J.-B. Baille). Paris, A. Colin, in-12, 1885.

L'Entreprinse de Bourges en Berri descouverte sur ceux de la religion le 21 de décembre 1569 (dans les *Grandes Scènes historiques du XVIe siècle*, ouvrage publié sous la direction d'Alfred Franklin, 1885).

Français et Russes, d'après MM. L. Pingaud et E. Daudet (*Revue bleue*, 14 août 1886).

Les premiers jours de la Révolution, récit d'un témoin oculaire (le chevalier d'Aquila) (*Nouvelle Revue*, 15 décembre 1886).

Le mouvement historique : Histoire de la Corse, par M. Monti ; Georges Cadoudal et la Chouannerie, par Georges de Cadoudal ; Histoire de la Restauration, par Ernest Hamel (*Nouvelle Revue*, 15 avril 1887).

Pauliat, La politique coloniale de l'ancien régime (*Revue bleue*, 23 avril 1887).

Gebhart, La Renaissance italienne et la philosophie de l'histoire (*Revue bleue*, 30 avril 1887).

Champion, Esprit de la Révolution française. Papiers de Barthélemy. Pellet, Variétés révolutionnaires (*Revue bleue*, 17 mai 1887).

Draper, Histoire du développement intellectuel de l'Europe. Chuquet, La première invasion prusienne ; la campagne de l'Argonne (*Revue bleue*, 4 juin 1887).

E. Daudet, Les émigrés et la seconde coalition (*Revue bleue*, 18 juin 1887).

La diplomatie française en Orient au XVIIIe siècle, d'après MM. A. Vandal, L. Pingaud et G. Grosjean (*Revue bleue*, 30 juillet 1887).

E. Bourgeois, Neuchatel et la politique prussienne en Franche-Comté. Blaranberg, Essai sur les institutions de la Roumanie. De Loisne, Histoire politique de la France (*Revue bleue*, 13 août 1887).

Gazier, Études religieuses sur l'histoire de la Révolution française (*Revue bleue*, 3 septembre 1887).

De Caix de Saint-Aymour, Recueil des instructions données aux ministres de France en Portugal. Mossmann, Un industriel alsacien (F. Engel Dollfus) (*Revue bleue*, 10 septembre 1887).

Édouard Petit, André Doria. Robiquet, Paris et la Ligue sous Henri III (*Revue bleue*, 16 octobre 1887).

Correspondance de Paul de Rémusat pendant les premières années de la Restauration (*Revue bleue*, 29 octobre 1887).

Les papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse pendant la Révolution (*Révolution française*, février 1887 [t. XII]).

L'empereur Frédéric II et le pape Grégoire IX, d'après une récente publication (*Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1887).

Le duc de Richelieu en Russie et en France (*Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1887).

La vie lorraine d'autrefois. Nancy, Crépin-Leblond, 1888.

Les élections prochaines et la question de guerre (anonyme) (*Revue bleue*, 7 septembre 1889).

Les nouvelles colonies de la république française. Colin, in-12, 70 p.

Les colonies allemandes en 1890 (*Revue bleue*, 18 janvier 1890).

Le duc d'Orléans et la clémence d'Auguste (anonyme) (*Revue bleue*, 22 février 1890).

Les origines de la diplomatie russe (*Revue bleue*, 12 avril 1890).

La bataille de Péluse (anonyme) (*Revue bleue*, 3 mai 1890).

La campagne de 1890 au Soudan français (*Revue bleue*, 4 et 11 octobre 1890).

Empereurs et impératrices d'Orient (*Revue des Deux Mondes*, 1er janvier et 15 février 1891).

En bloc, une méthode historique (*Revue bleue*, 7 février 1891).

La jeunesse du grand Frédéric, d'après M. Lavisse (*Revue bleue*, 28 février 1891).

La diplomatie d'amateurs (anonyme) (*Revue bleue*, 7 mars 1891).

La civilisation byzantine, d'après M. Schlumberger (*Revue bleue*, 14 mars 1891).

L'Alliance franco-russe sous Napoléon Ier, d'après M. Vandal (*Revue bleue*, 4 juillet 1891, 16 septembre 1893).

La politique française en Tunisie (*Revue bleue*, 1er août 1891).

Cronstadt et Cherbourg (*Revue bleue*, 8 août 1891).

La France au Soudan, d'après le colonel Galliéni (anonyme) (*Revue bleue*, 15 août 1891).

Danton et la politique étrangère de la Révolution (*Revue bleue*, 26 septembre 1891).

La guerre de 1870, d'après de Moltke (*Revue bleue*, 3 octobre 1891).

La France et la Russie pendant le second Empire (*Revue bleue*, 14 novembre 1891).

Un nouvel avatar de Tartarin (signé Zède) (*Revue bleue*, 5 décembre 1891).

La campagne de 1891 au Soudan (*Revue bleue*, 26 décembre 1891, 9 janvier 1892).

Préface au livre Le paysan lorrain, histoire d'une famille, par Pognon (1891).

L'insurrection algérienne de 1871. Étude politique et sociale (*Nouvelle Revue*, 1er et 15 octobre, 1er novembre 1891. Tirage à part, 1892, Berger-Levrault, in-12, 72 p.).

L'enseignement primaire chez les indigènes musulmans d'Algérie et notamment dans la Grande-Kabylie (Souvenirs de mission) (*Revue pédagogique* [novembre et décembre 1891, janvier et février 1892]). — Tirage à part : Paris, Ch. Delagrave, petit in-8, 76 p.

De Moltke intime (*Revue bleue*, 26 mars 1892).

Les religions de la Révolution (*Revue bleue*, 28 mai 1892).

Un précurseur de la tolérance religieuse (Castellion) (*Revue bleue*, 6 août 1892).

La retraite de Langson, d'après un livre récent (*Revue bleue*, 26 août 1892).

L'éducation française des musulmans d'Algérie. Les écoles de Benni-Yenni (*Revue bleue*, 10 septembre 1892).

Préface au livre De Hanoï à Pékin, par le lieutenant-colonel Bouïnais (1892).

La diplomatie de la Révolution, d'après M. Albert Sorel (*Revue bleue*, 21 et 28 janvier 1893).

Jules Ferry (*Revue bleue*, 25 mars 1893).

Charles Bigot (*Revue bleue*, 22 avril 1893).

Un de nos pionniers en Afrique. Eugène Scheer (*Revue bleue*, 6 mai 1893).

Le comte d'Antraigues, d'après M. Pingaud (*Revue bleue*, 29 juillet 1893).

L'armée du tsar Alexandre III en 1893 (*Revue bleue*, 7 octobre 1893).

La visite de Pierre le Grand en 1717 (anonyme) (*Revue bleue*, 14 octobre 1893).

Les récits d'un vieux soldat de Souvorof (*Vie contemporaine et Revue de famille*, 15 octobre et 15 novembre 1893).

Les fastes de la flotte russe (Sinope, Sébastopol, la guerre de 1877-1878) (*Revue bleue*, 21 et 28 octobre, 11 novembre 1893).

Le Soudan français et le colonel Archinard (*Revue bleue*, 6 janvier 1894).

Tombouctou et le Soudan (*Revue bleue*, 17 février 1894).

Républiques théocratiques (Le Mzab) (*Revue d'Europe et des colonies*, avril et mai 1894).

L'ancienne diplomatie française, d'après MM. Bonneville de Marrangy et Fauchille (*Revue bleue*, 26 mai 1894).

M. Albert Sorel (*Revue bleue*, 9 juin 1894).

Discours et opinions de Jules Ferry (*Revue bleue*, 30 juin 1894).

La France d'aujourd'hui appréciée par une Anglaise (miss Betham Edwards) (*Revue bleue*, 21 juillet 1894).

Le tsar Alexandre III (*Revue bleue*, 10 novembre 1894).

Victor Duruy (*Revue bleue*, 1er et 8 décembre 1894).

Introduction à l'ouvrage de M. Ch. de Larivière : Catherine II et la Révolution française (*Revue bleue*, 5 janvier 1895).

Un pionnier d'Afrique. Émile Masqueray (*Revue bleue*, 9 février 1895).

L'Algérie devant les Chambres. Le budget des écoles indigènes (*Revue bleue*, 16 février 1895).

L'Église et la république (d'après les Discours de Jules Ferry) (*Revue bleue*, 18 mai 1895).

L'Afrique romaine, d'après G. Boissier (*Revue bleue*, 25 mai 1895).

Le capitaine La Tour d'Auvergne, d'après le capitaine Simond (*Nouvelle Revue*, 1er juin 1895).

Les Mzabites et leur législation (*Revue bleue*, 17 août 1895).

La France économique du passé, d'après M. d'Avenel (*Revue bleue*, 16 novembre 1895).

Vingt-cinq ans après, d'après deux livres récents (*Revue bleue*, 8 février 1896).

Préface à Xénopol, Histoire des Roumains et de la Dacie Trajane (tirée à part, 1896).

Un futur empereur de Russie en extrême Orient (*Revue bleue*, 4 février 1899).

Notice sur le duc d'Aumale, lue à l'Académie des sciences morales, séances des 25 février et 4 mars 1899 (*Séances et travaux....*, t. CLI).

Hellènes et Bulgares. La guerre de races au xe siècle (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1900).

Un cadet de Gascogne (Bernadotte), d'après M. Pingaud (*Revue bleue*, 15 et 25 janvier 1901).

Le gouvernement de M. Thiers, d'après M. Hanotaux (*Journal des savants*, juin 1903).

Le commandant Lamy (*Journal des savants*, novembre 1903).

Préface au livre Termes militaires franco-anglais, par le colonel Septans (1903).

Le Concordat de 1801, d'après le cardinal Mathieu (*Journal des savants*, février 1904).

Victor Duruy, d'après ses Notes et souvenirs (*Journal des savants*, septembre 1904).

Dix jours de robinsonnade, les îles Chausey (*Annuaire de la Société franc-comtoise des Gaudes*, 1904-1905).

Le retour à la terre et la superproduction industrielle, d'après M. Méline (*Journal des savants*, déc. 1905).

III. — Articles de journaux (1)

Bibliothèque populaire (de Nancy) : La Gaule indépendante (30 avril, 27 et 28 mai, 25 juin, 9 et 28 juillet, 20 août 1865, signés R.)

Dix Décembre : L'insurrection dalmate et le Montenegro (18 et 25 novembre 1869) (signé Léopold Chavigny).

Direction du journal *le Progrès de l'Est*, de Nancy.

Journal officiel : L'empire germanique et l'Église au moyen âge, d'après M. Jules Zeller (4 août 1876) ; Le mariage de Henri IV, d'après M. Berthold Zeller (25 février et 2 mars 1877) ; Un poète hongrois (Petœfi) (9 mai 1877) ; L'esprit révolutionnaire avant la Révolution, d'après M. Rocquain (7 avril 1878) ; L'Afrique romaine, d'après M. Boissière (5 juin 1878).

Télégraphe : M. de Bismarck et la restauration du pouvoir temporel [signé Rübezahl (nom d'un gnome des monts des Géants)] (12 janvier 1882).

Collaboration au *Petit Comtois*, de Besançon. A signaler : 1° cinq articles sur la *Politique coloniale* sous la signature Jean des Chaprais ou les initiales J. D. C. (5, 6 et 20 août, 6 septembre, 2 novembre 1883). — 2° *Les artistes comtois aux Salons :* — Année 1891 : 20, 22, 23, 26 juin. — Année 1892 : 23, 25, 28 mai, 1er, 3, 13, 16 juin. — Année 1893 : 20, 25, 31 mai, 2, 3 juin. — Année 1894 : 29 mai, 2, 5, 8 juin. (Sous la signature A. R.)

Temps : Histoire de la littérature anglaise, d'après A. Filon (5 janvier 1884) ; L'empire colonial de l'Angleterre, d'après Seeley (15 juin 1884) ; Les fêtes de Besançon (anonyme) (19 et 20 août 1884) ; Un ministre de la guerre sous Louis XVI (Saint-Germain) (20 août 1884) ; Les fêtes de Belfort (anonyme) (3 septembre 1884).

République française : Un réfractaire (roman), signé Jean d'Albane (23 octobre, 5 novembre 1888) ; Le « fort Beauvau », (signé A. R.) (15 septembre 1899) ; Un plan de campagne (anonyme) (8 novembre 1899) ; Haute Cour. Impossibilité d'aboutir (anonyme) (10 et 11 décembre 1899) ; La Russie et la Chine (4 et 7 juillet 1900) ; Deux télégrammes impériaux (5 décembre 1900) ; Une page d'histoire. Nicolas II en France en 1896 (25 août 1901) ; Un héros philhellène, d'après M. Debidour (4 juin 1904).

Figaro : Dimitri à l'Opéra-Comique et dans l'histoire (1er mars 1890).

---

(1) On n'a pas mentionné ici les articles de polémique courante.

Journal des Débats : L'insurrection polonaise de 1831, d'après le général russe Pourzyrevski (15 avril 1892); Le mouvement tchèque (25 avril 1893); La censure russe d'autrefois (19 juin 1893); A propos des souvenirs d'Ivan Tourguénef (5 septembre 1893); Les Sibériens (3 novembre 1893); Un envoyé de Napoléon à Saint-Pétersbourg (Savary) (14 novembre 1893); Un ambassadeur danois auprès de Pierre le Grand (3 avril 1894); La question polonaise en Prusse (21 mai 1894); La décadence du germanisme autrichien (3 juillet 1894); Un nouvel ambassadeur russe auprès de Napoléon Ier (28 août 1894); Ivan Axakof et la guerre de Crimée (29 janvier 1895); L'Autriche-Hongrie (26 mars 1895); Ivan Axakof à Paris et en Allemagne (16 juillet 1894); Catherine II (17 septembre 1895); Le pope Avakoum (5 novembre 1895); Les mémoires d'Ivan Néploïuef (3 décembre 1895); Les Latins du Danube (22 janvier 1896); La Russie qui lit (19 février 1896); The rulers of India (22 avril 1896); Une nouvelle histoire du tsar Alexandre Ier (par Schilder) (19 décembre 1899); L'Inde menacée. Un cri d'alarme (d'après le livre de Colquhoun) (6 novembre 1900); Le danger européen. L'Europe et la question d'Autriche (d'après André Chéradame) (2 avril 1901); La Restauration et la Russie (6 août 1902); Un annuaire. L'œuvre accomplie à Madagascar (10 juillet 1904); L'Allemagne sous Napoléon Ier. Les républiques hanséatiques (d'après Servières) (21 août 1904); Les hymnes et chansons de la Révolution (d'après C. Pierre) (10 octobre 1905).

Dépêche républicaine : Collaboration anonyme de 1897 à 1903.

Matin : Le général Gallieni (11 mai 1899); Tirailleurs algériens (18 mai 1899); Politique hors d'Europe (1er juin 1899); Politique d'apaisement (8 juin 1899); L'instruction publique à Madagascar (15 juin 1899); Sauveteurs de la république (22 juin 1899); Toujours les sauveteurs (29 juin 1899); Responsabilité des instituteurs (6 juillet 1899); Un peu de sang-froid (13 juillet 1899); La langue française aux colonies (20 juillet 1899); Congo français et Congo belge (27 juillet 1899); Au Dahomey (3 août 1899); Alliance de combinaisons (10 août 1899); Un ancien potentat nègre (Samory) (24 août 1899); Crédit agricole (7 septembre 1899); Compagnies de colonisation (14 septembre 1899); La France neutralisée (21 septembre 1899); Un roman parlementaire (*Les morts qui parlent*, par E.-M. de Vogüé) (28 septembre 1899); La consultation Méline (5 octobre 1899).

Télégramme (de Toulouse) : Dangers de la République (28 juillet 1899); Un bilan (7 novembre 1899); La course à l'abîme

(25 mai 1901); Les fonctionnaires et les élections (20 avril 1902); Paul Doumer (22 janvier 1905).

Liberté : Justice et équité (à propos de la dernière séance de la Haute Cour) (7 décembre 1899).

The international Monthly (de Burlington, Vermont, 1900), The expansion of Russia.

The Independent (de New-York) : What is passing in Russia (23 mars 1905).

IV. — Discours et Conférences (1)

Les Souvenirs historiques de la campagne de Colmar. Discours prononcé le 10 août 1867 à la distribution des prix du lycée de Colmar (Colmar, impr. Decker, 1867, in-8, 16 p.).

Merlin de Thionville (conférence du 21 janvier 1877 à la Ligue de l'enseignement, à Nancy).

Thiers, historien de la Révolution française (Conférence à la Ligue de l'enseignement, à Nancy) (*Revue bleue*, 22 mars 1878).

Conférences à Neuchâteau et Nancy, sur la sorcellerie au moyen âge (5 et 19 janvier 1879).

Le 14 juillet 1789 (Conférence à la Fête des écoles le 13 juillet 1880, au Trocadéro) (*Journal officiel* du 17 juillet).

Discours prononcé à l'occasion des fêtes en l'honneur de Victor Hugo au théâtre de Besançon, le 26 décembre 1880 (*Journal général de l'instruction publique*, 1er janvier 1881. Tirage à part. Paul Dupont, 1881, in-8, 24 p.).

Discours à la distribution des prix de l'Association philotechnique, à Saint-Denis, le 29 mai 1881.

Conférence sur Littré, à Besançon...., 1881.

Un soldat de la Révolution (Le sergent Fricasse). Conférence à Chambéry, au profit du Sou des écoles, le 2 septembre 1882.

Discours à l'inauguration de la statue d'Edgar Quinet, à Bourg, le 14 mai 1883 (*Journal officiel* du 18 mai 1883).

Conférence sur la réunion de la Savoie à la France en 1792, à Chambéry, le 24 septembre 1892.

Discours à la distribution des prix des écoles de filles, à Besançon, le 14 août 1895 (*Petit Comtois* du 15 août).

Discours à la distribution des prix de la Société philotechnique, au Trocadéro (21 juin 1896, 27 juin 1897, 19 juin 1898).

---

(1) On n'a pas mentionné ici les discours prononcés aux Chambres par l'auteur, soit comme sénateur, soit comme ministre.

Discours à la distribution des récompenses aux artistes du Salon des Champs-Elysées (2 juillet 1896).

Discours à la distribution des récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire, au Trocadéro (12 juillet 1896).

Discours aux obsèques d'Eugène Spuller, 26 juillet 1896 (*Journal officiel* du 29).

Discours à la distribution des prix du concours général (*Journal officiel* du 31 juillet).

Discours à l'inauguration du monument de Jules Ferry, à Saint-Dié, le 26 juillet 1896 (*Journal officiel* du 30).

Discours à l'inauguration du lycée de jeunes filles de Lons-le-Saunier (*Dépêche républicaine* du 4 août 1896).

Discours à l'inauguration du monument de Carnot à Châlons-sur-Marne (17 août 1896).

Discours aux obsèques de Tisserand (directeur de l'Observatoire) (23 octobre 1896).

Discours aux obsèques de Dionys Ordinaire (député du Doubs) (*Revue bleue*, 24 octobre 1896).

Discours à l'inauguration du monument de Watteau, dans le jardin du Luxembourg (*Journal officiel* du 9 novembre 1896).

Discours à l'inauguration du monument de Villersexel (Haute-Saône) (*Dépêche républicaine* du 17 novembre 1896).

Discours à l'inauguration de l'Université de Paris (19 novembre 1896).

Discours à la réception de Nansen à la Société de géographie (26 mars 1897).

Discours à l'inauguration du monument de Baudry, à la Roche-sur-Yon (20 avril 1897).

Discours à la séance générale du Congrès des sociétés savantes, le 24 avril 1897. Paris, Impr. nationale, 1897, in-8.

Discours à l'inauguration de la statue de Remy Belleau, à Nogent-le-Rotrou, le 20 juin 1897.

Discours au 29e banquet en mémoire de Hoche, à Versailles (24 juin 1897).

Discours aux obsèques de Meilhac (9 juillet 1897).

Discours à la Fête des écoles du 17e arrondissement de Paris, le 11 juillet 1897 (*Dépêche républicaine* du 19-20 juillet).

Discours à la distribution des prix du concours général (*Dépêche républicaine*, 2-3 août 1897).

Discours à l'inauguration du monument de Molière à Pézenas (8 août 1897).

Discours au Congrès des orientalistes (6 sept. 1897).

Discours à la fête du 25e anniversaire de la fondation des écoles normales de la Seine (28 octobre 1897).

Discours aux obsèques de M. Bardoux (29 novembre 1897).

Discours à la translation des cendres de Pasteur (28 décembre 1897).

Discours à l'ouverture du Congrès des sociétés savantes, le 16 avril 1898.

Discours aux obsèques de M. Steeg (7 mai 1898).

Discours à l'inauguration du monument de Mme Jules Favre (31 mai 1898).

Le feld-maréchal Souvorof (Conférence à l'école militaire de Saint-Cyr en 1899, parue dans le volume *L'armée à travers les âges*, Chapelot, 1900) (*Revue bleue*, 8 et 15 juillet 1899).

L'émir Abd-el-Kader. Conférence faite à l'école de Saint-Cyr en 1900 (dans le volume *L'armée à travers les âges*, Chapelot, 1902).

Discours à l'Association franc-comtoise des Gaudes (Éloge du peintre Machard, 7 février 1901).

Discours à l'Association franc-comtoise des Gaudes (Éloge de M. Stéphen Pichon, 5 décembre 1901).

Discours aux obsèques d'Ulysse Robert, 7 novembre 1903.

Discours à l'Association franc-comtoise des Gaudes (Éloge de Gérôme, 11 janvier 1904).

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1905)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Deckher).
M. le premier président de la cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Godefroy).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Baigue).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Estignard (Alexandre), *Doyen de la Compagnie*, ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue Ernest Renan, 25 (28 janvier 1868).
2. Sire (Georges), ✻, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Mouillère, 15 (28 janvier 1870).
3. Pingaud (Léonce), ✻, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Mégevand, 17 (27 janvier 1876). *Secrétaire perpétuel honoraire.*

MM.

4. Isenbart (Émile), ✻, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
5. Mairot (Henri), banquier, ancien membre de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
6. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*
7. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 110 (29 juillet 1886).
8. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue J.-C.-E. Péclet, 2 (27 janvier 1887).
9. Girardot (le docteur Albert), rue Mégevand, 15 (31 janvier 1889).
10. Lambert (Maurice), docteur en droit, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).
11. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889).
12. Boussey (Armand), ancien professeur d'histoire au lycée, Grande-Rue, 116 (13 février 1890).
13. Lieffroy (Aimé), ancien conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
14. Boutroux (Léon), professeur à l'Université (Faculté des sciences), à Saint-Claude (24 juillet 1890).
15. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
16. Lurion (Roger de), rue Chifflet, 22 (24 juillet 1890). *Secrétaire perpétuel.*
17. Vaulchier (le marquis de), ✻, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
18. Giacomotti (Félix-Henri), ✻, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Moncey, 9 (23 juillet 1891).
19. Baudin (le docteur), ✻, Grande-Rue, 86 (23 juillet 1891).

MM.

20. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893). *Président annuel.*

21. Vaissier (Alfred), conservateur du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893). *Vice-président annuel.*

22. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue des Granges, 21 (27 juillet 1893).

23. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895). *Trésorier de la Compagnie.*

24. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place de la Convention, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).

25. Truchis de Varennes (le vicomte de), rue de Pontarlier, 9 (31 janvier 1901).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Jeannerod (le général Alexandre), G. O. ✻, ancien commandant de corps d'armée, rue Mégevand, 19 (29 janvier 1903).

27. Rossignot (le chanoine Joseph), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6 (29 janvier 1903).

28. Guiraud (Jean), professeur à l'Université (Faculté des lettres), à Saint-Claude (29 janvier 1903).

29. Cretin (Émile), ✻, professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 121 (29 janvier 1903).

30. Baille (Louis), artiste peintre, rue Mégevand, 1 (29 janvier 1903).

31. Hugues (Auguste), professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 119 (28 janvier 1904).

32. Panier (le chanoine Joseph), rue Saint-Jean, 8 (28 janvier 1904).

33. Montenoise (Louis), avocat, rue de la Madeleine, 2 (28 janvier 1904).

34. Sonnois (le général Gustave), G. O. ✻, ancien commandant de corps d'armée, rue des Docks, 6 (2 février 1905).

MM.

35. Gaulard (Arthur), vice-président de la Chambre de commerce, rue Granvelle, 5 (2 février 1905).
36. Payen (le chanoine Joseph-Eugène), curé de Saint-Maurice, rue de la Bibliothèque (2 février 1905).
37. Simonin (Marie-Joseph), architecte, rue du Lycée, 13 (2 février 1905).
38. Bourdin (le docteur Ernest), ✻, médecin-major au 5e régiment d'artillerie, rue Charles Nodier, 30 (2 février 1905).
39. Allard (Marcel), ✻, chef de bataillon du génie en retraite, Grande-Rue, 106 (2 février 1905).

40....

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires

MM.

1. Weil (Henri), O. ✻, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
2. Mignot (Édouard), O. ✻, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
3. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 9, à Paris (27 janvier 1876).
4. Mercier (Louis), rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
5. Tivier (Henri), ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).
6. Piépape (Léonce de), O. ✻, général de brigade, du cadre de réserve, rue de l'École de Droit, 7, à Dijon (27 juillet 1878).
7. Saint-Loup (Louis), ✻, professeur honoraire à l'Université de Besançon (Faculté des sciences), à Vuillafans (Doubs) (27 juillet 1878).

MM.

8. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
9. Beauséjour (Mgr Paul de), évêque de Carcassonne (26 juillet 1889).
10. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
11. Rolland, O. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, rue des Dominicaines, 39, à Marseille (22 décembre 1892).
12. Louvot (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Gray (1er février 1900).
13. Poëte (Marcel), conservateur de la bibliothèque historique de la ville de Paris, rue Honoré Chevalier, 4, à Paris (1er février 1900).
14. Prinet (Max), archiviste paléographe, rue Maurepas, 18, à Versailles (31 janvier 1901).

2° Membres honoraires

1. Seguin, ✻, recteur honoraire, rue Ballu, 1, à Paris (29 janvier 1872).
2. Becquet (Just), O. ✻, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
3. Lamy (Étienne), ✻, de l'Académie française, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
4. Vorges (le comte Domet de), O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
5. Vieille (Paul), O. ✻, ingénieur en chef du service des poudres et salpêtres, directeur du laboratoire central, quai Henri IV, 12, à Paris (24 janvier 1895).
6. Perraud (le cardinal), ✻, évêque d'Autun (6 février 1896).

7-10....

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
2. Baille (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
3. Thuriet (Charles), ancien magistrat, à Turin (Italie) (29 juillet 1879).
4. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
5. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
6. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
7. Girod (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
8. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
9. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
10. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
11. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
12. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, avenue Friedland, 8 (29 janvier 1892).
13. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône), (29 janvier 1892).

MM.

14. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
15. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
16. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée du Puy (Haute-Loire) (9 février 1893).
17. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
18. Brune (l'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura) (27 juillet 1893).
19. Caron (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
20. Brugnon (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de la Bienfaisance, 8, à Paris (24 janvier 1895).
21. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne, rue de l'Union, 10 (Seine) (6 février 1896).
22. Richenet, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
23. Routhier, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
24. Chapoy (Henri), avocat, rue Bonaparte, 33, à Paris (7 juillet 1898).
25. Derosne (Charles), à Ollans (Doubs) (7 juillet 1898).
26. Kirwan (Charles de), inspecteur des forêts en retraite, villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).
27. Bouchot (Henri), ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), rue Madame, 60, à Paris (26 janvier 1899).
28. Bertin, docteur en médecine, médecin honoraire des hospices de Gray, à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) (1er février 1900).
29. Grandmougin (Charles), ✻, rue Chauveau, 6, Neuilly-sur-Seine (13 juin 1901).
30. Roy (Jules), ✻, professeur à l'École des chartes, rue Hautefeuille, 19, à Paris (13 juin 1901).
31. Menthon (Henri de), ancien lieutenant de vaisseau, à Saint-Loup-lez-Gray (21 janvier 1903).

MM.

32. Piot-Bey (J.-B.), directeur du service vétérinaire des domaines de l'État égyptien, le Caire (29 janvier 1903).
33. Ollone (le vicomte Henri d'), ✱, capitaine d'infanterie, rue Hamelin, 46, à Paris (29 janvier 1903).
34. Chartran (Théobald), O. ✱, artiste peintre, boulevard Victor Hugo, 39, Neuilly-sur-Seine (29 janvier 1904).
35. Gentit (Paul), C. ✱, médecin inspecteur général de l'armée, rue Vaneau, 37, à Paris (29 janvier 1904).
36. Marquiset (le comte Alfred), avenue Malakoff, 32, à Paris (2 février 1905).
37. Perrod (l'abbé Maurice), rue Rouget de l'Isle, 26, à Lons-le-Saunier (2 février 1905).
38. Pauthier (Henri), professeur au petit lycée Condorcet, rue Cavalotti, 13, à Paris (2 février 1905).

39-60....

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ✱, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville (Henri), O. ✱, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Beaune (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon (27 janvier 1874).
4. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
5. Beaurepaire (de), ✱, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).

MM.

6. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
7. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, rue de l'École de droit, à Dijon (28 juillet 1880).
8. Arbaumont (Jules d'), rue Argentières, à Dijon (28 juillet 1881).
9. Keller (Émile), ✻, ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
10. Babeau (Albert), ✻, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (28 juillet 1887).
11. Tinseau (Léon de), ✻, homme de lettres, rue de Vienne, 21, à Paris (31 janvier 1899).
12. Du Bled (Victor), à Servigney, par Saulx (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
13. Monnier (Marcel), ✻, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
14. Fondet (Eugène), directeur des écoles françaises de Moscou, rue Petite Loubianka, à Moscou (Russie) (6 février 1896).
15. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).
16. Vallery-Radot (René), ✻, homme de lettres, à Paris, rue Saint-Dominique, 3 (31 janvier 1901).
17. Ingold (l'abbé Angel), directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace) (29 janvier 1903).
18. Aubert (Joseph), artiste peintre, rue Chalgrin, 4, à Paris, et à l'Ermitage, par Maiche (29 janvier 1903).
19. Pfister (Christian), ✻, maître de conférences à l'École normale supérieure, boulevard de Port-Royal, 72, à Paris (28 janvier 1904).
20. Dagnan-Bouveret (Adolphe), O. ✻, artiste peintre, boulevard Bineau, 73, Neuilly-sur-Seine (28 janvier 1904).

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. Choffat (Paul), géologue, rue de Arco a Jesus, 113, à Lisbonne (13 février 1890).
6. Dufour (le docteur Marc), ✻, professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
7. Diesbach (le comte Max de), à Villars-les-Joncs, près Fribourg (Suisse) (23 juillet 1891).
8. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
9. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (29 janvier 1892).
10. Polovtsov (Alexandre), G. O. ✻, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
11. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
12. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
13. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).

MM.

14. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).
15. Thompson (sir Edward), directeur du *British Museum*, à Londres (26 janvier 1899).
16. Giory de Nadudvar (Arpad de), ✻, archiviste d'État, Minoritenplatz, à Vienne (31 janvier 1901).
17. Bourban (le chanoine), à Saint-Maurice (Valais) (31 janvier 1901).
18. Da Cunha (Xavier), directeur de la Bibliothèque nationale, rua Sao Bartholomeu, 12, à Lisbonne (28 janvier 1904).
19. Ritter (Guillaume), ingénieur, à Neuchatel (Suisse) (28 janvier 1904).

20....

ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1905

Académicien titulaire.

M.
ROSSIGNOT (l'abbé Auguste), décédé à Guiseuil le 13 mars (1).

Académiciens honoraires.

MM.
POUILLET, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Paris, décédé à Cannes le 14 janvier.

DREYSS, inspecteur général honoraire de l'Université, décédé à Paris le 31 mai.

MÉRODE (le comte Werner DE), décédé à Trelon (Nord) le 30 octobre.

RAMBAUD, de l'Institut, décédé à Paris le 10 novembre.

Académiciens honoraires anciens titulaires

MM.
GAUTHIER, Jules, archiviste de la Côte-d'Or, décédé à Dijon le 16 octobre.

MEYNIER (le docteur), décédé à Vallorbe le 14 novembre.

Associé correspondant comtois.

M.
PROST, Bernard, inspecteur général des bibliothèques et archives, décédé à Paris le 8 décembre.

Associé étranger.

M.
HOLDER (l'abbé), décédé à Fribourg le 5 mai.

---

(1) M. l'abbé Rossignot, bibliothécaire de l'Archevêché, a été élu membre de l'Académie le 2 février.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (128)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Ain.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain; Bourg.
Société Gorini ; Bourg.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier ; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes ; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie ; Caen.

Société d'agriculture ; Caen.
Société des beaux-arts ; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente ; Angoulême.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord ; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'émulation du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; Toulouse.
Société archéologique du midi de la France ; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère; Grenoble.

Jura.

Société d'émulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société de la Diana ; Montbrison.

Loire (Haute-).

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique ; Nantes.

Lot.

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles ; Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.

Société d'émulation de Cambrai.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission départementale des monuments historiques ; Arras.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne ; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul.
Société grayloise d'émulation ; Gray.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne ; Thonon.

Seine.

Société de médecine légale; Paris.
Société des études historiques; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Société philomathique; Paris.
Société des antiquaires de France; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Académie du Var; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse; Avignon.

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest; Poitiers.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

ALLEMAGNE

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.
Société historique et philosophique ; Heidelberg.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD

Université de Buenos-Ayres ; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili ; Santiago.
Annales du Musée national de Montevideo ; Uruguay.

AUTRICHE

Académie impériale et royale des *Agiati* ; Rovereto (Tyrol).

BELGIQUE

Académie royale de Belgique ; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles.

BRÉSIL

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA

Société de numismatique et d'antiquités ; Montréal.

ÉGYPTE

Institut égyptien ; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts ; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien ; Washington.
American Museum of natural history ; New-York.

ITALIE

Académie royale des *Lincei*; Rome.
Bibliothèque Vaticane ; Rome.
Société des études zoologiques ; Rome.
Académie royale de Lucques.
Académie des sciences morales et politiques ; Naples.

MEXIQUE

Observatoire météorologique central de Mexico.
Observatoire de Tacubaya.
Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento*; Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate ; Mexico.
Institut géologique du Mexique ; Mexico.

RUSSIE

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE & NORWÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités ; Stockholm.
Institut géologique de l'Université d'Upsal.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE

Société jurassienne d'émulation ; Porrentruy (canton de Berne).
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; Genève.
Institut national genevois ; Genève.
Société d'histoire de la suisse romande ; Lausanne.
Société d'histoire du canton de Fribourg.

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Annuaire des bibliothèques et des archives.

Journal des savants.

Bulletin d'archéologie africaine.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ; Romans.

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés ; Dijon.

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny.

Revue d'Alsace ; Colmar.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la Sorbonne : Paris.
— de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire ; id.
— de l'Institution Sainte-Marie ; id.
— du cercle des officiers ; id.
— de la Société de lecture ; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— de l'école Perrenot de Granvelle, à Ornans.
— du petit séminaire de Consolation.

Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

TABLE DES MATIÈRES (1905)

PROCÈS-VERBAUX

MÉMOIRES


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06370 4285